This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

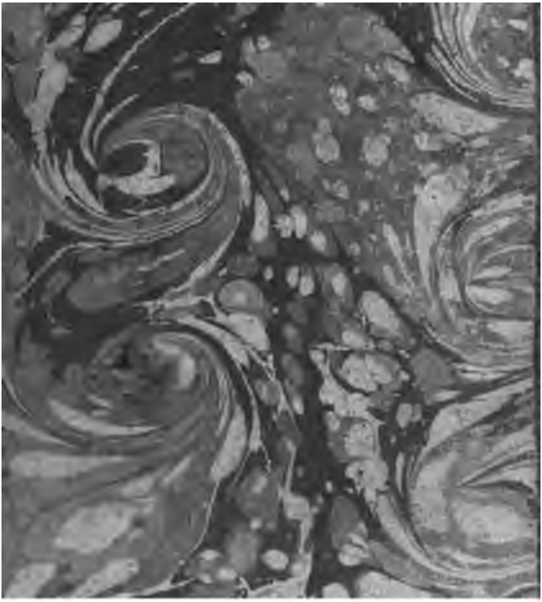

AS
161
J8

283 La Nourriture

= que les cousins du poisson

ye Roy [illegible] lecun [illegible]

faire 83

284 [illegible] Ecrivez

cause [illegible] malade

malade [illegible]

[illegible]

157. M.r hombert a apris le secret de f.re des porcelaines.

405.

je remettrois ma main au feu. etimologie de ce proverbe.

405.

gesine veut dir le lit ou les femmes accouchent.

549.

SONGES un poeme sur le songe de la caste

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation, 1710.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1710.

ARTICLE I.

POLITIQUE TIRÉE DES *propres paroles de l'Ecriture Sainte, à Monseigneur le Dauphin, Ouvrage Posthume de Messire Jaques Benigne Bossuet Evêque de Meaux Conseiller du Roi en ses Conseils, & ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, & de Madame la Duchesse de Bourgogne.* A Paris chez Pierre Cot, ruë du Foin à la Minerve M. DCCIX. *in 4°. un tome pages 614. sans l'Epître, la Préfa-*

ce & les Tables : & indouze deux tomes.

L'Art de regner est de tous les Arts le plus important, mais s'il est necessaire que les Princes en soient parfaitement instruits, il leur est facile de s'en instruire. Cette partie de la Morale n'a été negligée ni par les Philosophes anciens, ni par les Ecrivains modernes. Loin que les Livres de Politique manquent, leur nombre embarasse & rend le choix incertain & perilleux : car en cette matiere plus qu'en toute autre, on ne se méprend pas impunément sur le merite du guide auquel on se livre. Les plus estimez ne sont pas les plus sûrs, ni les plus sûrs ne sont ni les plus connus, ni les plus agréables.

Platon & Aristote ont traité chacun selon sa methode le grand Art de conduire les hommes : Platon avec plus d'éloquence & moins de solidité, Aristote plus sechement mais plus exactement. La Politique de ce dernier a eû beaucoup d'Interpretes, les Versions de Gipha-

nius & de Sepulveda, la Paraphrase d'Heinsius, le Commentaire de Michel Piccart, ont emporté de grands suffrages, & suffisent pour bien entendre le texte. Rien au reste ne donne une si grande idée de la Politique d'Aristote, que l'estime qu'en faisoit le plus sage de nos Rois Charles V. Il engagea Nicolas Oresme à la traduire en François.

Patrici Italien a embrassé toutes les parties de la Politique dans les Livres de la République & du Royaume : mais il n'a ni l'exactitude d'Aristote, ni l'éloquence de Platon. Adam Contzen Jesuite Aleman a du moins évité une de ces imperfections : il a réduit dans un Corps de doctrine toute la Politique traitée selon l'exacte methode de l'Ecole:la beauté du stile lui manque. Le Prince Chrétien de Bellarmin a le même défaut, recompensé pourtant par la clarté, l'ordre, & la justesse, qui ne manquent jamais aux Ouvrages de ce grand Cardinal. Ribadeneira dans un Livre Italien qui porte le même titre, à joint les charmes de l'élocution à la verité des

préceptes. Le Prince de Balzac a passé pour son Chef-d'œuvre, mais il est superficiel dans les choses, & outré dans la maniere de les dire. Le Monarque du Pere Senault est moins outré & aussi superficiel que le Prince de Balzac. On trouve dans le Gulistan dont l'original est Persan, dans l'*Oraculo manual* de Gratian, dans l'*Obras y dias*, & dans les *Dictamens Reales* de Nieremberg, de bonnes Maximes, mais jettées confusément & écrites d'un stile trop peu naturel. L'Art de regner du Pere Le Moine, est peut être son meilleur Ouvrage; & il meriteroit une place distinguée parmi les Traitez de Politique, si le stile en étoit moins affecté, & les pensées moins guindées. Les Symboles de la Politique Chrétienne de Diego de Saavedra Faxardo, écrits en Espagnol & traduits en Latin, en Italien, & en François, se sentent pour le stile du mauvais goût qui regnoit alors en Espagne : mais ces déhors rebutans pour un Esprit juste cachent un fond de raison, de Science du monde, de noblesse de sentimens, de pénétration, qui charment les

Connoisseurs. Il y a peu de Politiques plus judicieux.

Bodin, Machiavel, Hobbes, se sont écartez de la route commune. La réputation de Bodin surprit d'abord quelques approbations de grands poids: Sa République est aujourd'hui tombée dans un entier oubli. Machiavel n'a songé dans son Prince, qu'à former un Tyran: il ne lui apprend que les moyens d'aggrandir, d'affermir sa domination, sans aucun égard pour le Peuple, ni pour les Loix: & comme il a perdu de vûë la veritable fin de la Politique, ses égaremens sont devenus necessaires. Innocent Gentilet, Auteur de l'Anti-Machiavel, n'est qu'un déclamateur. Possevin dans son Jugement sur les Ecris de la Noüe, de Mornai, de Bodin, & de Machiavel va plus droit au but, mais il n'approfondit pas assez la matiére. Hobbes a voulu pousser encore plus loin les pricipes de Machiavel. C'est selon lui la crainte mutuelle, qui doit être la regle de toutes les Loix. Les Hommes loin d'être nez pour la Societé, sont nez ennemis l'un de l'au-

tre. Se défier de tous les hommes, les abbatre à ses pieds, c'est suivre les impressions de la Nature. D'autres Politiques Anglois, Milton, Tolland, font consister cet Art à établir parmi les Hommes une indépendance aussi funeste à la Societé que la Tyrannie. Hobbes suppose tous les Hommes sans raison & sans vertu, Milton les suppose tous raisonnables & vertueux. La Politique d'Hobbes ne convient qu'à des bêtes feroces ; celle de Milton conviendroit à peine aux Anges.

Botero n'a pas suivi les égaremens de Machiavel son Compatriote : il s'est fort distingué parmi cette foule d'Auteurs Italiens qui ont parlé des affaires d'Etat. Grotius dans son Traité de la paix & de la guerre, a épuisé cette partie de la Politique.

On peut mettre au rang de ces Auteurs ceux qui ont écrit sur l'éducation d'un Prince. Isocrate, Agapet, Théophilacte, ont traité ce sujet en Orateurs. La Mothe le Vayer, Nicole dans le second tome des Essais de Morale, le Pere de Foix Jesuite François dans l'Art d'élever

un Prince, Loüis Juglans Jesuite Italien dans *La Scuola della verità aperta*, sont entrez dans le détail. Jerôme Osorius les a surpassez presque tous dans son élegant Dialogue Latin de l'Education d'un Roi. Il paroît un sens droit dans l'Anonyme Suedois du quatorziéme siécle, traduit en Latin par Scheffer, & dans le Traité barbare pour le stile de Gilles Romain Précepteur des Enfans de Saint Loüis. L'Instruction écrite en Latin par Hardoüin de Perefixe Précepteur de Loüis le Grand, depuis Archevêque de Paris, est écrite avec délicatesse : mais l'Auteur s'arrête aux Maximes generales.

On doit naturellement prêferer à tous ces Ecrivains, les Princes que l'experience a instruits de ce qu'ils enseignoient. Deux Empereurs Grecs, Basile le Macedonien, Emmanuel Paléologue, & Jaques premier Roi de la Grande Bretagne, ont renduës publiques les Instructions qu'ils avoient données aux Prtnces leurs Fils. Les derniers Conseils de Saint Loüis mourant à Philippe le Hardi, renferme en peu de mots tout ce qui

est necessaire pour former un Roi Chrétien. Je ne mets pas au même rang le Poëme en vieux langage Tudesque dont l'Auteur a pris le nom de Tyrol Roi d'Ecosse : il faut le placer parmi les fictions ingénieuses dont on s'est servi pour instruire les Princes, telles que l'inimitable Telemaque traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, la Vie d'Almanzor composée en Espagnol par Michel de Luna, qui l'a donnée pour la traduction d'un Livre Arabe, & l'Histoire d'un Prince Abyssin écrite en Latin par le Pere Contzen dont nous avons déja parlé.

Les modelles véritables sont plus propres à former de grands Princes. Xenophon a choisi Cyrus & Agesilas : Gratian a choisi Ferdinand le Catholique : Commines Loüis onze : Bacon Henri sept Roi d'Angleterre. Quelques Ecrivains Politiques ont cherché dans l'Ecriture Sainte les modelles qu'ils vouloient proposer aux Souverains. Juan Marqués Augustin a donné en Espagnol la Vie de Moyse & de Josué, comme l'idée d'un Gouvernement parfait.

Palafox a cherché dans le premier Livre des Rois les Maximes de la Politique. Son *Historia Real Sagrada*, n'eſt pas de la force du Livre de Marqués, dont les Eſpagnols ne peuvent aſſez loüer le ſtile pur & délicat, le tour éloquent, les Réflexions ſenſées. Un Jeſuite Aleman nommé Eggefeld, qui s'eſt caché ſous le nom d'Amandus Verus, & le Pere Cauſſin Jeſuite François, l'Aleman dans un Commentaire politique ſur le Livre des Rois, le François dans des Diſſertations intitulées, *De Regno Dei*, ont tiré de l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'Iſraël les vrais principes de la Politique : mais la forme manque à ces prétieux materiaux. J'en dis autant de la Cour Sainte du Pere Cauſſin, Ouvrage incomparable, ſi le ſtile tout à fait vitieux ne le défiguroit pas. Quevedo a choiſi un modelle encore plus parfait, un modelle Divin, JESUS-CHRIST. Il a tiré des Actions de ce Dieu-Homme les Regles de gouverner les Peuples, qu'il a renfermées dans les deux parties de ſa Politique divine, *Politica de Dios*.

Les Panegyriques des Grands Princes sont d'usage pour la Politique. L'Eloge de Trajan, l'Oraison funébre de Théodose, sont des leçons pour les Souverains, d'un tour plus insinuant que les exhortations en forme. L'Histoire même des mauvais Princes est pour les Ecrivains politiques un fond aussi riche que l'Histoire des meilleurs Rois. Tacite qui a travaillé sur une semblable matiére, est devenu le grand Auteur de l'Art de regner, si on en croit la foule des Politiques. On doit compter parmi les Maîtres de l'Art de regner, certains Commentateurs de cet habile Historien, Christophle Forstner abondant en exemples, Amelot de la Houssaye, & le fameux Boccalin, dont les ingenieux Libelles contre la Maison d'Autriche, sont pleins de la Politique la plus fine & la plus profonde. Machiavel a fait des Discours sur Tite Live, où il débite une Politique saine.

Les Mémoires sont encore une source de cette Science. Les Mémoires de Sully, de Mont-Luc, de la Roche-Foucault, les Lettres d'Ossat,

le Teſtament du Cardinal de Richelieu, regardent plus la France que les autres Etats. Les Mémoires de Wit contiennent le ſecret de la Politique Hollandoiſe. L'Hiſtoire des Guerres civiles d'Angleterre par Hyde, enſeigne mieux qu'aucun autre Livre l'Art de gouverner les Anglois. Le Cardinal Contarin & Amelot de la Houſſaye, découvrent les fondemens du Gouvernement de Veniſe. Le Teſtament de Charles ſecond Roi d'Eſpagne, ſera une excellente Regle pour ſes Succeſſeurs. Les Loix Romaines ſont une autre ſource plus abondante & plus étenduë : mais la plus ſûre de toute eſt l'Ecriture Sainte.

Menochius ce Jeſuite Italien ſi fameux par ſes Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, a le premier formé le deſſein d'en tirer un Cours methodique de toute la Politique. Lipſe, Simancas, & Surlet, avoient avant Menochius fait un corps de Politique d'un recüeil de Préceptes & d'Exemples choiſis, par tout où ils en avoient trouvé. Menochius s'eſt borné à l'Ecriture Sainte. Son Ou-

vrage digne de lui, intitulé, *Hieropoliticon, sive Institutionis politicæ è Scripturis deprompta, Libri tres*, parut à Lyon en mil six cens vingt-cinq in octavo. Feu Mr. de Meaux chargé de l'Education de Monseigneur le Dauphin, crut ne pouvoir remplir toute l'étenduë de cet important Emploi, qu'en exécutant un pareil dessein. Sa methode est absolument differente de celle de Menochius : il ne suit pas le même ordre, & il prête moins à l'Ecriture : ensorte que l'Ouvrage de ce sçavant Evêque porte avec raison le titre de *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte.* C'est en effet dans cette divine parole qu'il faut chercher la vraye Politique, dont les regles doivent être saintes, justes, certaines, invariables. La seule Ecriture Sainte a ces avantages sur les idées des Hommes même les plus sages, qu'elle ne peut jamais s'écarter de la verité, de la justice, ni de la seule route qui mene au vrai bonheur.

C'est aussi cette parole seule, c'est la doctrine qu'elle enseigne, les grands exemples qu'elle propose, les

Loix & la conduite d'un Peuple dont Dieu lui-même a été le Legislateur & le Roi, que l'illustre Auteur donne à son Prince comme la regle & le modèlle d'un parfait Gouvernement. C'est dans cette source vive & pure, qu'il puise la connoissance parfaite de cette Sagesse qui apprend à bien gouverner. Ce ne sont point ses conjectures, ses inductions, ses raisonnemens, que l'Auteur donne pour Maximes à son Prince : c'est le propre Texte de l'Ecriture, ce sont les propres Expressions du Saint Esprit, qu'il met devant les yeux du Prince, comme sa Regle. Quelle impression, quel saint respect, n'inspire pas au Prince & à tout Lecteur, d'appercevoir dès le titre du Livre, que ce n'est point l'Homme qui parle, mais à vrai dire que c'est Dieu même ? c'est ce qui caractérize cet Ouvrage & le dessein de l'Auteur : c'est ce qui le rend different de tous ceux qu'on a pû faire jusqu'à présent sur la même matiére : mais en même tems c'est ce qui excite une juste curiosité dans le Lecteur, de voir comment l'Auteur aura pû

trouver les Maximes de la plus belle Politique qui fut jamais, dictées par le Saint Esprit. Ce qui cause ensuite l'étonnement & l'admiration, quand on voit l'exécution suivre exactement le projet, & donner une idée de l'Ecriture que le monde n'a pas, & qui la met sur cette matiere même au-dessus de tous les autres Livres. Voici en abregé le Plan de l'Ouvrage.

Livre premier.

Les Hommes n'ont qu'une même fin, qui est Dieu qu'ils doivent aimer. L'amour de Dieu les oblige de s'aimer. De-là les principes de la societé. De la societé generale des Hommes, naît la Societé civile, c'est à dire celle qui unit les Membres de chaque Etat: Societé détruite d'abord par les passions devenuës naturelles à l'Homme après le peché, & qui ne peut être rétablie que par la seule Autorité du Gouvernement: Autorité qui rend chaque Homme plus fort & plus tranquille; puisqu'en l'obligeant à renoncer au droit d'oc-

per par force ce qui lui convient,
e le met à couvert de ceux qui
droient à leur tour employer la
ce pour le dépoüiller. De-là les
ntages d'un Gouvernement re-
. Il ne peut subsister sans Loix :
r origine est Divine. Parmi les
ix il y en a de fondamentales
l'on ne peut changer : il est même
s-dangereux de changer sans ne-
ssité celles qui ne le sont pas.
Le partage des biens qu'introduit
Gouvernement reglé, ne doit
int alterer la Societé generale du
nre humain : nul Homme n'est
anger à un autre Homme. Il est
ui que la Societé civile réünit plus
oitement certains Hommes, &
'elle impose à chacun le devoir
in amour plus fort & plus tendre
ur ses Citoyens, & pour sa Patrie;
iour auquel on doit sacrifier & ses
ns & sa vie même.

Livre second.

Dieu est le veritable Roi de tous
Hommes. Les Peres & les Chefs
famille, ont été les premiers Dé-

positaires de sa Puissance. Il s'établit pourtant bien tôt des Rois, ou par le consentement du Peuple, ou par les Armes. Il y avoit au commencement une infinité de Royaumes, & tous petits. La Royauté ne fut pas la seule forme de Gouvernement que les Hommes choisirent; mais c'est la plus commune, la plus ancienne, & la meilleure, sur tout quand elle est héréditaire, & qu'elle passe de mâle en mâle, d'aîné à aîné. On doit néanmoins s'attacher à la forme de Gouvernement qu'on trouve dans son pays; & il ne faut pas regarder les Conquérans comme des Usurpateurs. Il y a un droit de Conquête attesté par l'Ecriture: pour le rendre incontestable, la paisible possession est necessaire.

Livre troisiéme, quatriéme, & cinquiéme.

L'Autorité Royale a quatre caracteres. Elle est sacrée; Dieu même établit les Rois comme ses Ministres; leur Personne devient une chose sainte & respectable; on doit leur obéir par principe de conscien-

ce. Ils doivent eux-mêmes respecter leur propre Puissance, & ne l'employer qu'au Bien public.

L'Autorité Royale est paternelle: son propre caractére est la bonté. Le vrai caractere du Prince, est de pourvoir aux besoins du Peuple; comme celui du Tyran est de ne songer qu'à lui même.

L'Autorité Royale est absoluë: le Prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Il n'est pas pour cela affranchi des Loix. Il doit fuir la mollesse, l'irrésolution, la fausse fermeté.

L'Autorité Royale est soumise à raison: le Gouvernement est un vrage d'intelligence: c'est Dieu donne la sagesse: mais pour l'obir il faut joindre l'étude à la prie-

Le Prince doit sçavoir la Loi, ffaires, ce qui se passe au dedans dehors du Royaume: il doit oître les Hommes & se connoîi-même: il doit sçavoir parler voir se taire. Pour acquérir ces issances il faut qu'il aime la, & qu'il fasse paroître coml'aime; qu'il soit attentif &

ier 1710.

consideré ; qu'il prenne conseil, & qu'il donne toute liberté à ses Conseillers ; qu'il les choisisse bien ; qu'il s'informe, & qu'il écoute tout le monde ; qu'il punisse les faux rapports ; qu'il consulte les tems passez, & ses propres experiences ; qu'il s'accoutume à se resoudre par soi-même ; qu'il évite les mauvaises finesses, les consultations superstitieuses ; qu'il ne présume pas trop des conseils humains ; & qu'en faisant de son côté ce qu'il peut, il mette en Dieu toute sa confiance. Le cinquiéme Livre finit par expliquer ce que c'est que la Majesté. Mr. de Meaux n'appelle pas Majesté cette Pompe qui environne les Rois, ou cet éclat exterieur qui éblouït le Vulgaire. La Majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le Prince. La preuve de cette proposition est un des plus beaux endroits du Livre.

Livre sixiéme.

Jusqu'ici Mr. de Meaux a instruit les Princes, il commence dans ce Livre à instruire les Sujets. Il établit

pour Maxime fondamentale, qu'il faut ſervir l'Etat, & le ſervir comme le Prince l'entend; que l'interêt du Prince eſt inſeparable de l'interêt de l'Etat; que le Prince doit être aimé comme un Bien public; qu'un Homme de bien préfere la vie du Prince à ſa propre vie; qu'il n'y a qu'une exception à l'obëïſſance qu'on doit au Prince, c'eſt quand il commande contre Dieu; que l'impieté déclarée, & même la perſecution n'exemptent pas les Sujets de l'obëïſſance qu'ils doivent aux Princes; enfin qu'ils n'ont que des remontrances reſpectueuſes pour oppoſer à leur violence.

Livre ſeptiéme.

Le ſçavant Auteur revient ici aux ...voirs particuliers de la Royauté: ...ommence par la Religion, ſans ...elle vraye ou fauſſe, aucun ...vernement ne peut être ſtable. ... la vraye Religion peut ſeule ...onner une vraye ſolidité. Mr. ...eaux donne des marques pour ...inguer d'avec la fauſſe. Il fait

voir que le Prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses Religions ; que la rigueur y peut servir ; mais que la douceur est préferable ; que le bon exemple est de tous les moyens le plus efficace pour attirer les Peuples à la vraye Religion. Les erreurs des faux Politiques sur la Religion sont ici entierement détruites. L'Auteur passe ensuite à d'autres devoirs du Prince sur cet article. Il doit craindre la fausse pieté, dont on lui fait connoître les différentes especes : il doit avoir soin du culte de Dieu, des Personnes consacrées à son service ; ne rien entreprendre sur les droits & l'autorité du Sacerdoce ; ne point souffrir les impies, les blasphemateurs, les parjures, les devins; observer religieusement ses sermens.

Ce Livre finit par un détail des motifs de Religion & de penitence particuliers aux Princes, & par une Addition de l'Auteur sur l'obligation speciale qu'ont les Rois de France d'aimer l'Eglise, & de s'attacher au Saint Siege.

Livre huitiéme.

Il traite de l'autre principe constitutif d'un Etat, c'est à dire de la Justice ; & montre que sous un Dieu juste, il n'y a point de Pouvoir purement arbitraire ; que dans le Gouvernement legitime les personnes sont libres ; que la proprieté des biens est legitime & inviolable. Il parle ensuite de la Legislation, des Jugemens, de la constance, de la prudence, de la clemence, qui doivent accompagner la Justice ; enfin des obstacles qui s'opposent à la pratique de la Justice.

Livre neuviéme & dixiéme.

Après avoir expliqué le premier devoir du Prince, qui consiste à maintenir la bonne constitution de l'Etat, dont la Religion & la Justice sont les principes, l'Auteur passe au second qui regle l'usage des secours de la Royauté, c'est à dire les Armes, les Finances, les Conseils. Dans le neuviéme il parle des motifs

justes & injustes ; de la guerre étrangere & civile ; des regles qu'on y doit suivre ; des vertus & des exercices militaires ; des avantages de la Paix.

Dans le dixiéme & dernier Livre, il parle d'abord des Finances : il en marque l'usage, en reconnoissant des dépenses de necessité & des dépenses de splendeur & de dignité : il en marque les sources, le Commerce, le Domaine, les tributs des Vaincus, les impôts sur le Peuple. Il établit pour maxime qu'on doit moderer les impôts, que les vrayes richesses d'un Royaume sont les Hommes, & il donne les moyens certains d'augmenter le Peuple, le mettre un peu à son aise, avoir soin de la fidelité & du bonheur des mariages, reprimer le luxe, punir les débauches de la jeunesse.

Il vient ensuite aux Conseils, & il enseigne entre autres maximes que le Prince ne doit pas se livrer à son Conseil quelque soin qu'il ait pris de le choisir & de l'éprouver ; que les conseils des jeunes gens ont une suite funeste ; qu'il faut ménager les

 Hommes

Hommes d'importance, & ne les pas mécontenter. Il propose differens caracteres de bons & de mauvais Ministres, & finit tout l'Ouvrage par des instructions sur la conduite du Prince dans sa Famille, sur le soin qu'il doit avoir de sa santé, sur les inconveniens & les tentations de la Royauté, & les remedes qu'on doit y apporter.

L'Auteur a évité avec soin dans cet Ouvrage toutes les matieres contentieuses sur la nature du Gouvernement & les devoirs de la sujettion : il a crû les avoir suffisamment traitées ailleurs, sur tout en défendant l'Histoire des variations dans le cinquiéme avertissement contre le Ministre Jurieu, & dans le premier Discours contre le Ministre Basnage. Du reste il s'en tient aprés JESUS-CHRIST à ce qu'il y a de plus certain. Le Fils de Dieu n'a point voulu examiner si le Gouvernement du Peuple Romain sous lequel il a trouvé le Peuple de Dieu, & où il a voulu naître, avoit été juste & legitime dans ses commencemens : il l'a trouvé établi, c'est assez : il a montré par

sa conduite & par ses paroles, que cela suffisoit, pour qu'on fût obligé de s'y soumettre. Ce qu'on lit dans la préface sur ce point délicat merite d'être lû.

On ne doit pas être surpris qu'en quelques endrois très-rares, l'Auteur ait ajouté aux exemples de l'Ecriture quelques traits tirez de l'Histoire de l Eglise, & de celle de France, ou les propres paroles du Sacre de nos Rois : c'est un Fils aîné de l'Eglise, c'est un Roi de France qu'il instruit.

La methode du Livre est géometrique : tout s'y dévelope par principe & par degré : tout est en sa place Le stile est par tout égal, vif, serré naturel. Le choix, la disposition d passages de l'Ecriture, les Reflexio que le Prélat y mêle, sont si conv nables à la matiere & si justes, c toutes les preuves deviennent monstratives, & que l'enchaînem des veritez qui se soutiennent s'expliquent, attache les Lecte & ne leur permet pas de quiter l vre. Mr. de Meaux a traduit lu me les passages : il s'est ordi ment attaché à la Vulgate, &

no s'est écarté que très-rarement, pour rendre sa Version plus conforme à l'Hebreu & au Grec. Si l'on compare sa Version aux autres que nous avons, on lui sçaura gré de la peine qu'il s'est donnée.

Il avoit d'abord terminé son travail aux six premiers Livres. C'est dans cet état que sa Politique fut l'admiration des premiers Genies du siecle, du Grand Prince de Condé entre autres. Monseigneur le Duc de Bourgogne l'a obligé de ménager les intervalles de ses occupations pour mettre au net les quatre autres Livres, & achever l'Ouvrage. La mort l'a empêché d'en donner à la fin une récapitulation : c'étoit son dessein. La conclusion du Discours sur l'Histoire universelle, fait sentir tout ce qu'on a perdu en perdant ce dernier effort de l'Eloquence de Mr. de Meaux. Mr. l'Abbé Bossuet a pris, pour y suppléer, dans Saint Augustin, un long passasse sur le bon-heur des Rois.

Ce sçavant Abbé, qui a encore pris la place de son Oncle pour offrir à Monseigneur le Dauphin un

Ouvrage qui appartient à ce Prince par tant de titres. A fait imprimer dans le même Volume une Relation Latine de l'Education de Monseigneur, écrite par Mr. De Meaux au Pape Innocent onziéme. Le Public doit s'attendre à d'autres présens de la même main ; *une Histoire abregée des Rois de France* ; *un Traité de la Connoissance de Dieu & de soi-même* ; *une Logique, une Morale faite pour Monseigneur le Dauphin* ; *des Meditations sur l'Evangile* ; *des élevations sur les Mysteres* ; & d'autres Ouvrages encore plus importans de feu Mr. de Meaux. A juger par la Préface de celui-ci, le Neveu est autant le dépositaire de l'Esprit que des Ecrits de son illustre Oncle.

ARTICLE II.

SECRET MEMOIRS of Robert Dudley &c. C'est à dire, *Memoires secrets de Robert Dudley Comte de Leicestre, premier Ministre d'Etat & Favori de la Reine Elizabeth*, in 8°. *pages* 218. A Londres chez S. Bragg. 1706.

Les Memoires dont nous donnons ici l'Extrait, furent composez, si nous en croyons l'Editeur. du tems même du Comte de Leicestre. Ils sont chargez de tant de faits jusqu'à present inconnus, que l'on peut dire qu'ils contiennent le morceau le plus curieux de l'Histoire secrette de la Reine Elizabeth. L'Auteur les a écrits en forme d'Entretiens, & ne les continuë que jusqu'au tems que Leicestre fut nommé Gouverneur des Pays-Bas. Le stile en est simple & uni, & porte un caractere de verité capable de convaincre le Lecteur.

Robert Dudley Comte de Leicestre étoit un Homme d'Esprit: on

n'en peut diſconvenir. Les Hiſtoriens Anglois ſe ſont attachez à nous repreſenter ſes belles qualitez : pour ſes vices, ou ils les diſſimulent, ou ils les font paſſer pour des vertus. Tant il eſt difficile, s'écrie l'Editeur de cet Ouvrage, de trouver un Hiſtorien aſſez deſintereſſé, pour écrire des Memoires fidelles d'un Favori auſſi puiſſant que l'étoit le Comte de Leiceſtre.

Il eſt vrai que les Hiſtoriens des autres Nations n'ont pas gardé les mêmes ménagemens. Mezeray nous a laiſſé en deux mots le caractere de ce premier Miniſtre. *Leiceſtre*, dit-il, *Homme de peu de nobleſſe à ce qu'on lui reprochoit, & capable de tout crime pour ſatisfaire ſon ambition & ſa paillardiſe, du reſte adroit & ruſé Courtiſan.* Le caractere eſt d'aprés nature : rien de plus juſte, & rien en même tems de plus conforme à ces Memoires.

Grotius & Strada ne parlent de Leiceſtre, qu'autant que le ſujet de leurs Hiſtoires le comporte. Tout le monde ſçait que ce Comte fut nommé par la Reine Elizabeth General des Troupes auxiliaires dans les

Provinces Unies : c'est l'unique qualité qu'il eut en partant d'Angleterre. Mais les Etats generaux sçachant la confiance que la Reine avoit en ce premier Ministre, crurent engager cette Princesse plus étroitement dans leurs interêts, en le nommant Gouverneur des Pays-Bas. Ils lui auroient même donné une Autorité plus absoluë, si la Reine ne s'y fût opposée.

Voici comme Grotius en parle : *Egregius virtutum simulator, & qui invisos atque infelices Dudlaiæ gentis spiritus haud ingratâ comitate velaret.* Strada nous en a laissé un autre portrait assez semblable au premier : *Versatilis Viri solertia quâ erat histrio, facile ad aliorum mores & vota factitium ingenium circumflectebat.*

C'est là le caractere que les Ecrivains des autres Nations ont laissé de Leicestre. Voici maintenant en deux mots comme ces Memoires le dépeignent. Robert Dudley étoit un Homme de peu de Naissance, mais bienfait de sa personne. Il étoit vain, ambitieux, fourbe, vindicatif, débauché, haï generalement de tout le

monde. Maître de l'esprit & du cœur de la Reine, il gouverna cette Princesse avec tant d'empire, que peu s'en fallut qu'elle ne l'épousât. Mais le détail où nous allons entrer laissera au Lecteur une idée plus circonstantiée du caractere de ce Favori.

Le Pere du Comte de Leicestre, Jean Dudley, le premier de sa Famille qui eût obtenu des Lettres de Noblesse, ayant trempé dans une conspiration contre les Enfans de Henri VIII. son Bienfacteur, finit sa vie sur un échafaut. La Reine Elizabeth étant montée sur le Thrône eut pitié de son Fils, & le rétablit dans ses dignitez & dans ses biens. Dudley n'en fut pas ingrat : il rendit à la Reine tous les services qu'elle pouvoit attendre d'un habile & zelé Courtisan. Comme il étoit bien-fait, naturellement éloquent & flatteur, il s'insinua tellement dans les bonnes graces de cette Princesse, qu'il n'y avoit point de Charge en Angleterre qui parût au-dessus de sa fortune il fut fait Comte de Leicestre, premier Ecuyer, Ministre d'Etat, &

la fin de sa vie General de toutes
Troupes d'Angleterre. Mais son
bition ne se borna pas là. Les bon-
de la Reine, la confiance qu'elle
it en lui, firent esperer au Comte
il pourroit un jour être assez heu-
x, pour partager avec sa Bien-
trice le pouvoir Souverain. Mais
toit déja marié, & c'étoit un obs-
e à son ambition qu'il falloit le-
. Voici l'expedient qu'il prit pour
surmonter.
l engagea sa femme à aller passer
elques jours à la Campagne chez
Gentll-homme de ses Voisins.
pauvre Dame, qui s'attendoit à
rouver quelque partie de diver-
ement, y fut cruellement as-
inée. Leicestre & ses Complices
ent soin de répandre le bruit que
Comtesse étant tombée du haut
n escalier, s'étoit rompu le col.
pareils bruits ne servirent qu'à
urdir le Peuple : les Personnes in-
ligentes ne furent pas long-tems
enetrer le mystere : la Justice se
sit du Gentil-homme chez qui
cident étoit arrivé : mais comme
toit sur le point de confesser le

crime, on le trouva mort dans la prison.

Tout le monde sçait qu'Elizabeth avoit été recherchée en Mariage par tout ce qu'il y avoit de considerable en Europe. Le Roi de Suede, l'Archiduc d'Autriche, Henry III. Roi de France, le Duc d'Alençon, tous ces Princes avoient recherché l'Alliance de la Reine d'Angleterre; elle ne paroissoit pas même éloignée d'épouser quelqu'un d'eux: mais l'addresse de Leicestre qui prétendoit lui-même à ce Mariage, rompoit toutes leurs mesures. Le fait est notoire. Ce Favori eut l'insolence de se vanter d'avoir eu des familiaritez avec la Reine qui passoient les bornes de la bien-séance. D'ailleurs le Cardinal de Châtillon déclara à Elizabeth, que Leicestre lui avoit juré, qu'il y avoit promesse de Mariage entre elle & lui. Ce même Cardinal étant en France dit publiquement un jour en dînant avec le Connétable, qu'il sçavoit de bonne part, que la Reine d'Angleterre vouloit épouser son premier Ecuyer. Leicestre fut averti de ce discours,

& s'en irrita si violemment qu'il jura la perte du Cardinal. En effet comme il retournoit d'Angleterre en France il fut empoisonné à Cantorbery. Mezeray dit qu'il mourut à Northampton. Quoi qu'il en soit, ces bruits de Mariage avec la Reine, que Leicestre avoit adroitement semez dans le Monde, refroidirent & arrêtérent les poursuites de ces Princes. Il n'y eut que le Duc d'Alençon qui demeura constant. Simier son Envoyé entretenoit Elizabeth dans les sentimens de tendresse qu'elle avoit conçûs pour son Maître. Leicestre en prit ombrage, & résolut de se défaire de Simier, qui eut bien de la peine à éviter les piéges qu'on lui avoit tendus.

Il ne faut pas au reste s'étonner de ce que la Reine ignoroit les intrigues que le Comte conduisoit soûs main, pour rompre son Mariage avec ces Princes. Il avoit eu soin de mettre auprès d'Elizabeth des personnes affidées, depuis le premier Officier de la Couronne jusqu'au dernier valet de pied. Ils étoient tous créa-

tures de Leicestre. On n'entretenoit la Reine que des belles qualitez du Comte. On lui representoit le danger auquel elle exposeroit le Royaume, si elle venoit à épouser un Prince étranger. Le Duc d'Alençon pour qui Elizabeth paroissoit avoir plus d'attachement, étoit Catholique. Les Emissaires de Leicestre insinuoient sans cesse à la Reine, que la Religion de ce Prince étoit un obstacle à son Mariage. C'est ainsi que cette Princesse fut la duppe de l'ambition de son Favori.

Il est vrai qu'Elizabeth ne voulut jamais écouter des propositions de Mariage avec Leicestre. Elle ne pouvoit épouser un Sujet, sans interesser & son honneur & son autorité. Le Favori s'en étant apperçû tourna ses vûës d'un autre côté.

Marie Stuart Reine d'Ecosse, & Héritiere présomptive de la Couronne d'Anglerre, étoit depuis long-tems détenuë dans une injuste prison, Leicestre lui fit insinuer quelques propositions de Mariage, comme l'unique moyen de recouvrer sa liberté, & de s'assurer de la Succession

d'Angleterre : mais ces propositions n'eurent point d'effet.

Le Favori se joignit donc au Comte de Huntingdon. Il étoit Petit-fils du Duc de Clarence Frere d'Edouard IV. qui s'imaginoit avoir quelques foibles prétentions sur la Couronne après la mort d'Elizabeth. L'intention de Leicestre étoit de se frayer par-là un chemin sûr à la Royauté. Il sçavoit que le Comte de Huntingdon étoit un Homme paisible & sans ambition : il lui auroit été facile de supplanter un tel Competiteur ; car en ce tems-là Leicestre possedoit toutes les Charges considerables du Royaume ; il étoit maître de toutes les graces que la Reine faisoit à ses Sujets. Les Officiers de terre & de mer étoient ses Créatures : par consequent les Troupes dépendoient de lui. Les Membres du Parlement étoient presque tous de son choix : le trésor du Public étoit entre ses mains : en un mot le seul titre de Roi lui manquoit : pour l'autorité il l'avoit toute entiere. Au reste il ne faut pas s'étonner si Leicestre s'étoit attaché

à Huntingdon préferablement à tant d'autres, dont les prétentions étoient plus sûres & plus legitimes. Il y trouvoit son compte ; & c'étoit assez pour qu'il violât les Loix les plus incontestables de la Succession. Nôtre Auteur démêle ici en Homme d'Esprit, les differentes prétentions que quelques Maisons particulieres avoient en ce tems-là sur la Couronne d'Angleterre : c'est peut-être le morceau le plus curieux de ces Memoires.

Il est vrai que Jaques VI. Roi d'Ecosse, étoit le grand & l'unique obstacle à tous les vastes desseins du Ministre ambitieux. Ce jeune Prince étoit regardé en Angleterre comme l'Heritier apparent de la Couronne & il l'étoit en effet. Ses belles qual tez, son humeur affable & bien-fa sante, lui avoient gagné le Cœur tous les Anglois. Leicestre se ser de son addresse ordinaire, pour cher d'exclurre Jaques de la S cession. Il fit courir le bruit avoit du panchant pour la Reli Catholique, qu'il n'étoit point Angleterre &c. Ces raisons qu

foibles, ne laissoient pas d'éblouïr le Peuple : mais les Personnes sages s'en moquoient. Leicestre fit plus. Il envoya en Ecosse des Espions, qui observoient de près toute la conduite du Roi. Ces Emissaires ne manquoient pas de critiquer, & d'interpreter en mauvaise part jusqu'aux moindres actions du jeune Prince. Mais en voilà assez pour faire voir jusqu'à quel point d'extravagance une ambition démesurée peut porter un Homme.

Nous ne parlerons point ici des infames débauches que ces Memoires reprochent au Comtê de Leicestre : un tel exposé seroit capable de faire rougir le Lecteur.

Pour ce qui est de ses violences & de ses concussions, la Posterité auroit de la peine à les croire, si elles étoient moins circonstantiées. Un grand nombre d'illustres & d'anciennes Familles furent sacrifiées à l'avarice insatiable du Ministre. Il étoit dangereux de l'avoir pour ennemi : sa vengeance ne se pouvoit assouvir que dans le sang de ceux qu'il haïssoit. Au reste il sçavoit l'art

de ſe venger ſans bruit. Le poiſon inconnu juſqu'alors en Angleterre, y devint ſi commun, que perſonne ne ſe trouvoit en ſureté. C'eſt ainſi que perirent le Cardinal de Châtillon, le Comte d'Eſſex, la Comteſſe de Lenox, le Comte de Sheffield, le Chevalier Richard Varney, & une infinité d'autres qu'il feroit ennuyeux de nommer ici.

Le Lecteur peut conjecturer par ces échantillons, quel étoit le vrai caractere du Comte. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans ſa vie, c'eſt que la Reine, qui paſſoit pour une Princeſſe ſage & judicieuſe, n'a jamais bien connu ſon Miniſtre. Le menu Peuple ébloüi par le récit des belles qualitez du Favori en demeuroit au dehors, ſans jamais tirer le voile qui cachoit les reſſorts ſecrets qui le faiſoient agir. Ainſi Leiceſtre mourut comme il avoit vécu, comblé des graces & des bienfaits de la Reine, regretté de peu de perſonnes, haï generalement de tous ceux qui l'avoient connu. On auroit de la peine à dire quelle étoit ſa Religion, tantôt Epiſcopal zelé, tantôt outré

Puritain, quelquefois favorable aux Catholiques, il changeoit de Religion selon ses vûës & ses interêts.

On doit la publication de ces Memoires à feu Mr. Crawford, une des meilleures plumes d'Angleterre, de qui on a l'Apologie de Marie Stuard, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois d'Octobre de l'année mil sept cens sept.

ARTICLE III.

DISSERTATIO THEOLOGICA DE novis Bibliorum Versionibus Germanicis non temerè vulgandis, C. E. Trilleri, & J. H. Reizii rationes potissimum sub examen vocans. Auctore Gustavo Georgio Zeltner S. Theol. & LL. OO. Prof. Publ. Ord. Altdorf. ac V. D. M. C'est-à dire, *Dissertation Théologique, contre la licence des nouvelles Traductions de la Bible en Aleman; où l'on examine en particulier les raisons de Gaspar Ernest Trillerus, & de Jean-Henri Reizius. Par Gustave-George Zeltner Professeur de Theologie & des Langues Orientales, & Ministre*

de la Parole de Dieu à Altdorf. A Altdorf, de l'Imprimerie de Jodoc-Guillaume Kohlesius, 1707. *in* 4°. *pages* 108.

DEux Traductions du nouveau Testament en Aleman, qui parurent en 1703. l'une de la façon de Trillerus, l'autre de Reizius, ont émû Zeltner grand admirateur de Luther. Il est scandalizé de l'affectation des nouveaux Traducteurs à s'éloigner par tout des expressions de ce Bien-heureux, comme il l'appelle ; & il la regarde comme un mépris visible & insupportable qu'ils en font. Il s'étonne moins de Réizius, qui n'étant pas Lutherien, mais du parti de ceux qui s'appellent Réformez, & qui même ayant donné des preuves de son penchant vers le Socinianisme dans un Livre de la Justice de Dieu, a pû en faveur de sa Secte, & sans ménagement pour la mémoire de Luther, se mettre dans l'esprit de travailler à une nouvelle Traduction.

Comme cette Dissertation ne tend qu'à persuader aux Alemans Luthe-

riens, de se contenter de la Traduction de Luther, elle n'auroit rien d'interessant pour nous, s'il ne s'y trouvoit des endroits dont l'Eglise Catholique peut tirer avantage. C'est dans cette vûë qu'on en fait l'Extrait.

Zeltner la divise en quatre chapitres: & dans le premier il fait l'Histoire des diverses Traductions des Livres sacrez en Aleman. La premiere fut celle du nouveau Testament par Luther en 1522. & de toute la Bible en 1534. Il ne faut pas s'étonner, qu'il lui donne mille loüanges pour l'exactitude, la fidelité, la clarté, l'élegance. Les Catholiques lui en opposérent trois faites sur la Vulgate par Emser, Dietenberger, & Ulemberg. Celle d'Ulemberg est la plus estimée. Les Zuingliens se firent leur Traduction à Zurich en 1525. & Jean Piscator en publia une à l'usage des Réformez, c'est à dire, des Calvinistes en 1604. Comme ces deux dernieres étoient fort au dessous de celle de Luther pour le stile, les Calvinistes s'avisérent de l'adopter, en y

faiſant les changemens qu'ils jugé-rent à propos : c'eſt à dire, que ſelon eux ils la corrigérent, & que ſelon les Lutheriens ils la corrompirent. Les Anabaptiſtes voulurent auſſi avoir leur Traduction en 1629. & les Sociniens en 1630.

La réflexion qu'il y a à faire ſur cette varieté de Traductions en une même langue, c'eſt que les Catholiques ne mettent point l'Ecriture ſainte entre les mains du Vulgaire, en lui diſant, Jugez là-deſſus ce que vous avez à croire, & faites vous l'arbitre de vôtre créance; mais en l'avertiſſant de s'édifier pour ſes mœurs en ce qu'il entend; & en ce qu'il n'entend pas, de s'en rapporter à l'Autorité certaine & immobile de l'Egliſe pour les Articles de ſa Foi. Ainſi le Traducteur Catholique ne ſe propoſant point de ſéduire, ne s'attache qu'à rendre, autant qu'il peut, le ſens veritable des ſacrez Originaux; & le Fidelle docile lit avec édification & ſans préſomption.

Mais le principe des Sectaires, que chaque particulier doit décider

ju'il a à croire par la Parole
1, comme il l'entend, engage
rement le Traducteur à faire
, & à amener les termes de
vine Parole à signifier ce
it persuader. D'autre part le
orgüeilleux & incapable
ilter les Originaux , avalle
1 qui lui est presenté, & mé-
a voix de l'Eglise , suit celle
raducteur qui le trompe.
le chapitre second l'Auteur
montrer, qu'il est également
& dangereux , de multiplier
ductions de l'Ecriture. Il est
dit-il, pour ceux qui la peu-
& entendre dans ses sour-
ce n'est pas pour eux que se
Traductions. Il ne l'est pas
pour ceux qui ignorent les
sçavantes : car le seul Lu-
r doit suffire ; l'experience
onnoître que sa Traduction
& conservé la Foi parmi le
C'est à dire que cet Here-
par les infidelitez que Zelt-
e avoüe qu'on lui reproche,
é & trompe une infinité de
Il reconnoît aussi que les

ment auroit fait entendre à Zeltner, s'il y avoit fait attention, le Decret du Concile de Trente sur la Vulgate.

Reizius pour justifier son entreprise s'est servi de l'autorité du fameux Calviniste Cocceius, qui souhaitoit de voir naître de differentes Traductions, afin de ne pas asservir le Peuple au sens d'un seul Homme. Voilà ce que nous reprochons avec tant de justice aux Protestans, que la regle qu'ils donnent d'examiner l'Ecriture pour former sa Foi, ramene le commun des Chrétiens à suivre les impressions d'une Traduction faite au gré des Hommes.

Reizius dit encore que Luther est plûtôt un Paraphraste qu'un Traducteur. Enfin s'il lui a été permis de publier une Traduction, de la retoucher, & de la corriger comme il lui a plû; pourquoi un semblable travail sera-t'il défendu aux autres? Zeltner n'a rien à répondre, sinon que l'Eglise Lutherienne a autorisé celui de son Fondateur.

Pour ce qui eſt de l'exemple des Hollandois, des Anglois, & des Danois, qui ont abandonné leurs anciennes Traductions ; il dit qu'un tel changement n'eſt arrivé que par l'ordre des Etats Generaux, & des Rois d'Angleterre & de Danemark,

Enfin il finit ce chapitre en aſſurant, qu'aucun ſecours neceſſaire n'a manqué à Luther pour réüſſir, qu'il entendoit parfaitement lui-même les langues, & qu'il étoit aidé par de très-habiles gens ; que tout le Rabbiniſme & toute la Critique dont on ſe vante tant maintenant, ne ſçauroient mieux faire.

Mais enfin puiſqu'il faut reconnoître que la Traduction de Luther n'eſt pas exempte de fautes, & qu'elle ne s'accorde pas toûjours avec le Texte, quel remede y apporter ? Il ne faut pas néanmoins, dit Zeltner dans le chapitre quatriéme, laiſſer la liberté aux particuliers d'en publier de nouvelles, & les Magiſtrats doivent s'y oppoſer. Il ſera ſeulement permis aux Prédicans de faire obſerver ces differences à leurs Auditeurs. Ou ce qui ſeroit le

mieux, il faudroit dans les endroits défectueux mettre une correction à la marge; mais à condition que ces sortes de corrections se fissent du consentement de tous les Ministres. Voilà encore un aveu de l'autorité de l'Eglise.

ARTICLE IV.

DESCRIPTION DE LA POMPE *funébre faite dans l'Eglise de Saint André des Arcs, à la Memoire de très-Haut, très-Puissant, très-Excellent Prince, François Loüis de Bourbon Prince de Conty, Prince du Sang de France; avec des Memoires historiques sur toute la Vie de ce Prince, pour servir d'explication aux Devises & aux Peintures employées dans les ornemens de la Pompe, representé ici en deux grandes planches en tail douce.* A Paris chez Raimon Mazieres ruë Saint Jaques, 170 *in 4°. pages 58.*

LE Titre peut servir d'Extrait ne promet rien que l'on n tenu. Le Dessein de la Pompe fu *Janvier* 1710.

bre inventé par Mr. Berrin, le premier Homme de son siécle pour ces sortes d'Ouvrages, est fort bien gravé dans les deux planches, & nettement expliqué dans le Discours qui les accompagne. Les Memoires historiques sont écrits avec une noble simplicité, qui fait la beauté de ce genre d'écrire. Quoi qu'on ne semble avoir eû en vûë que d'expliquer les Dévises, ces Explications étenduës plus qu'elles ne le sont ordinairement, renferment un Abregé de la Vie du Prince de Conty fort exact & fort agréable, & qui cependant ne diminuera pas la juste impatience qu'a le Public, de voir les Mémoires qu'il a laissez écrits de sa propre main; Trésor d'autant plus prétieux, qu'outre son Histoire il renferme celle du grand Prince de Condé, qu'il avoit sçû tirer de sa propre bouche pendant son séjour à Chantilly, par un heureux artifice qui a donné au Prince de Condé un Historien digne de lui.

ARTICLE V.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très-Puissant, très-Excellent Prince, François Loüis de Bourbon Prince de Conty; prononcée dans l'Eglise de Saint André des Arcs sa Paroiße le vingt-uniéme Juin 1709. *par le Pere Massillon Prêtre de l'Oratoire,* chez Raimond Mazieres ruë Saint Jaques 1709. *in quarto pages* 74.

LE Pere Massillon ayant pris pour Texte ces paroles de la Sagesse chap. VIII. *Je me rendrai illustre parmi les Peuples, je me ferai respecter des Sages & des Vieillards même dès ma jeunesse, les Princes & les Puissans admireront l'étenduë de mes lumiéres & la pénetration de mon jugement, & je joüirai de l'immortalité*; en tire sa division. „ Vous l'avez ad- „ miré, dit-il en parlant du grand „ Prince dont il fait l'éloge, vous „ l'avez admiré comme un des pre- „ miers Hommes de son siécle pour „ la Guerre, *Habebo claritatem ad* „ *turbas, Je me rendrai illustre parmi* „ *les Peuples*; comme un des plus

„ accomplis dans la vie civile, *& ho-*
„ *norem apud seniores juvenis*, *je me fe-*
„ *rai respecter des Sages & des Vieillards*
„ *même dès ma jeunesse*; comme un
„ des plus éclairez par la singularité
„ des connoissances & la superiorité
„ des lumiéres, *& acutus inveniar in*
„ *judicio.* On admirera l'étenduë de
„ mes lumieres, comme un Héros,
„ comme un Sage, comme un Esprit
„ superieur & universel.

Il entre dans sa premiere Partie par une reflexion bien glorieuse au Sang de France, & dont la verité est incontestable. » Qu'un Prince du » Sang de nos Rois, dit-il, ait eû » de la valeur, c'est un privilege de » la Naissance plûtôt qu'un meri- » te, dont on doive faire honneur à » la vertu: le courage & l'intrépidi- » té sont parmi eux des biens here- » ditaires, ainsi que les Sceptres & » les Couronnes: & comme on ne » les loüe pas d'être nez Princes, » on ne les doit pas loüer d'être nez » Vaillans. Ce n'est donc pas la Valeur du Prince de Conty que l'éloquent Orateur entreprend de loüer: c'est ce puissant Genie pour la Guer-

re, qu'il a montré dès ſa premiere jeuneſſe. „ Guidé par la force de „ ce Genie, il ſe fit d'abord de l'Art „ militaire une Etude & non pas un „ amuſement : il comprit tout ce „ qu'il falloit d'étenduë, d'éleva- „ tion, de ſens-froid, de vivacité, de „ profondeur, de reſſources, de con- „ noiſſances, pour y exceller ; & „ crût qu'un Prince ne devoit comp- „ ter pour rien de combattre, s'il „ ne ſe rendoit digne de comman- „ der. A la lecture des Anciens ſur „ tout des Commentaires de Céſar, „ il ajouta la recherche & la con- „ verſation des Hommes les plus „ conſommez dans la Science de la „ Guerre : il les écoute, il les étudie, „ il en fait ſes amis, pour être plus „ à portée d'en faire ſes Maîtres : „ il ſe rend propres les talens diffe- „ rens qui les diſtinguent entre „ eux, perſuadé que la Naiſſance don- „ ne les grandes diſpoſitions ; mais „ que c'eſt l'application toute ſeule „ qui fait les grands Hommes.

„ La France joüiſſoit alors d'une „ Paix que nos Victoires & la mo- „ deration du Roi, venoient de don-

„ner à preſque toute l'Europe. La
„ ſeule Hongrie étoit encore le
„ Théatre de la Guerre. Les Turcs
„ fiers de leurs Conquêtes paſſées
„ menaçoient le nom Chrétien. Le
„ Prince ſon Frere y vole. Sur des
„ pas ſi chers marche Celui que nous
„ pleurons. Ses reflexions cedent à
„ ſa tendreſſe. La complaiſance l'y
„ mene, & la gloire l'y attend.

L'Orateur occupé à nous repreſenter les progrès de ſon Heros dans la Science militaire, le fait voir d'abord attaché au Prince Charles de Lorraine. Il le ramene à Chantilli, où il le peint s'inſtruiſant ſous le Grand Condé. Il vient à la pratique : il ſuit le Prince dans toutes ſes Campagnes, à Steinkerque, à Nerwinde ; & il finit par une reflexion infiniment glorieuſe au Prince de Conty. » Quel Homme juſ-
» qu'à lui, n'ayant pû montrer, pour
» ainſi dire, que des eſperances,
» à jamais eû à la Guerre ce haut
» degré de reputation qu'une lon-
» gue ſuite de Commandemens, &
» de Victoires avoit enfin acquis aux
» Condez & aux Turennes, s'eſt

„ jamais assuré à ce point la co:
„ fiance des Troupes , le dévoü
„ ment des Officiers, l'affection d
„ Peuples, les suffrages de la Cour
„ le respect des Princes qui sen
„ bloient oublier leur Rang, pour d
„ ferer à son mérite , l'admiratio
„ des plus grands Capitaines de so
„ siécle, l'estime de nos Ennemi
„ les applaudissemens de toute l'E
„ rope, où son nom étoit aussi cel
„ bre que parmi nous ? Quelle sup
„ riorité de merite, pour forcer l'a
„ probation publique de donner
„ des esperances seules ces loüa
„ ges unanimes, qu'elle ne donne p
„ toûjours aux succès ?

Le commencement de la second
partie est encore plus brillant, qu
le commencement de la premier
„ Les Grands Hommes qui ne do
„ vent ce titre qu'à certaines action
„ déclat , n'ont quelque fois
„ grand que le spectacle.

„ Dans ces occasions rares , l
„ yeux du Public & la gloire d
„ succès, prêtent à l'Ame une forc
„ & une grandeur étrangere. L'O
„ güeil emprunte les sentimens

„ la Vertu. L'Homme se surmonte „ & ne se montre pas tel qu'il est.

„ Combien de Conquerans fa„ meux dans l'Histoire, à la tête des „ Armées, ou dans un jour d'ac„ tion, paroissent au dessus des Hé„ ros? & dans le détail des mœurs „ & de la societé, à peine étoient„ ils Hommes.

„ C'est que dans les occasions „ d'éclat, l'Homme est comme sur „ le Théatre: il représente. Mais „ dans le cours ordinaire des actions „ de la vie, il est, pour ainsi dire, „ rendu à lui-même. C'est lui qu'on „ voit. Il quite le personnage, & ne „ montre plus que sa personne.

„ Aussi lorsque l'Auteur sacré „ loüe *ces Hommes illustres* *, *qui ont* „ *été riches en vertu, & qui se sont ac-* „ *quis parmi leur Peuple une gloire qui* „ *passera d'âge en âge*, il comprend „ tout leur éloge dans ces deux „ traits: *Ils ont maintenu & embelli au* „ *dehors l'ordre & la beauté de la societé* „ *par la douceur de toutes les Vertus ci-* „ *viles:* Pulchritudinis studium ha„ bentes: *& ils ont été au dedans com-*

* *Eccli.* 44.

„ *me les Genies pacifiques & tutelaires*
„ *de leurs propres Maisons : pacificantes*
„ *in domibus suis.*

„ Oüi, Messieurs, que le Prince
„ de Conty ait été un grand Hom-
„ me de Guerre, c'est une gloire
„ qu'il a partagée avec tant d'Hom-
„ mes fameux, que la France a eûs
„ dans tous les siécles.

„ Mais une loüange qui lui est pro-
„ pre ; c'est que la vie paisible &
„ privée, l'écüeil des réputations les
„ plus brillantes, a laissé voir en lui
„ encore plus de vertus estimables ;
„ c'est qu'en le voyant tous les
„ jours, nous l'avons toûjours vû
„ plus grand.

„ Bon Sujet, Bon Ami, vrai, affa-
„ ble, humain, modeste, sage ; &
„ dans toutes les situations toûjours
„ égal à lui-même.

„ Quel étoit son respect & son
„ attachement pour le Roi ? Com-
„ bien de fois l'avons-nous entendu
„ déplorer le malheur de tant de
„ Princes, qui avoient fait servir
„ leur Naissance à leur ambition ?
„ qui loin de porter aux pieds du
„ Souverain les vœux & les respects

„ des Peuples, portoient au milieu
„ des Peuples le mépris du respect
„ dû au Souverain ; loin d'être les
„ liens du Prince & des Sujets, en
„ étoient *le mur de séparation* ; ar-
„ moient contre leur propre Patrie,
„ le nom qui depuis tant des siécles
„ la protege ; & n'étoient les pre-
„ miers Sujets, que pour être les pre-
„ miers Rebelles ?

„ Le Prince de Conty disoit sou-
„ vent, que la Naissance n'approche
„ les Princes de plus près du Trône,
„ que pour les lier plus inséparable-
„ ment au Souverain ; qu'il leur est
„ plus glorieux d'obéïr à leur propre
„ Sang, que de commander à des
„ Etrangers ; que la desobéïssance
„ dans le commun des Sujets est un
„ crime contre l'Etat, mais qu'elle est
„ dans les Princes un outrage qu'ils se
„ font à eux-mêmes ; que les Princes
„ ne sont nez que pour le bonheur
„ de leur Patrie ; que l'Etat ayant
„ toûjours été l'Héritage de leurs
„ Ancêtres, ils doivent en maintenir
„ la tranquillité, comme celle de
„ leur propre Famille ; & que les
„ premiers regards du Trône tom-

„ bant sur eux, ils doivent les pre-
„ miers baisser les yeux devant son
„ éclat,& donner les premiers exem-
„ ples de soumission au reste du
„ Peuple.

Le détail des Vertus civiles du Prince remplit le reste de cette partie, & forme la preuve des deux propositions avancées par l'Orateur; Que le Prince a été l'ornement de la Societé, bon Sujet, veritable Ami, Prince bien-faisant & géneréux, & qu'il a été le Genie pacifique & tutelaire de sa Maison, bon Mari, bon Pere, bon Maître.

Il restoit au Pere Massillon à mettre dans tout leur jour, les avantages qu'avoit le Prince de Conty, du côté de l'Esprit & de la Science, après avoir fait connoître ses talens pour la Guerre & ses Vertus civiles: c'est l'emploi de la troisiéme partie.

„ La Science, dit il, en la com-
„ mençant, la Science & la lumiere
„ dans un Prince, est presque toû-
„ jours l'écüeil de sa gloire, ou de sa
„ Religion.

„ Selon le Monde, elle l'engage
„ d'ordinaire en des recherches vai-

„ nes, & frivoles, étrangeres aux de-
„ voirs & à l'élevation de son Etat,
„ qui peuvent éclairer l'Homme,
„ mais qui n'instruisent pas le Prin-
„ ce. Devant Dieu, elle l'enfle,
„ elle l'égare, & n'éclaire souvent
„ sa Raison qu'aux dépens de sa
„ Foi.

„ Or admirez, Messieurs, dans les
„ connoissances rares du Prince de
„ Conty, deux avantages marquez
„ d'abord dans mon Texte, & fort
„ opposez à ces deux écüeils.

„ Le bruit de sa Science & de ses
„ lumieres, lui attire des extremitez
„ de la Terre, non pas une Reine
„ étrangere, mais les vœux d'un
„ Royaume entier. Les Grands &
„ les Puissans de Pologne, frappez
„ des merveilles que la Renom-
„ mée répand de lui en tous lieux,
„ lui offrent à l'envi une Couronne,
„ qui a toûjours été le prix de la va-
„ leur & du merite : *In conspectu Po-*
„ *tentium admirabilis ero.*

„ Et à ce premier fruit de ses lu-
„ miéres, ajoutéz- en un autre : c'est
„ le gage de la Couronne d'immor-
„ talité, par son retour à Dieu au lit

„ de la mort, *& habebo immortali-*
„ *tatem.*

„ Oüi, Messieurs, quelle étenduë
„ de connoissances dans le Prince de
„ Conty! On eût dit qu'il étoit
„ de toutes sortes de Professions.
„ Guerre, belles Lettres, Histoire,
„ Politique, Jurisprudence, Physi-
„ que, Théologie même. Il sembloit
„ qu'il ne se fût appliqué qu'à cha-
„ cune de ces Sciences, selon les dif-
„ ferens Hommes qu'il entretenoit.
„ Et en l'entendant on s'écrioit en-
„ core comme autrefois sur ce Prin-
„ ce le plus sage & le plus éclairé de
„ l'Orient:

„ *Quelle abondance de lumiére &*
„ *d'érudition dans vôtre jeunesse! L*
„ *Science & la Sagesse coulent de vôt*
„ *bouche, comme les eaux d'un fleu*
„ *majestueux! Les lumieres de vôt*
„ *Ame ont sondé tous les secrets de*
„ *Terre! & dans cette gloire pacifiq*
„ *vous avez été les délices des P*
„ *ples, comme la gloire des Armes v*
„ *en avoit rendu l'admiration &*
„ *soutien! * Quemadmodum eru*
„ *es in juventute tuâ! & impleta*

* Eccli. 47. 15. 16.

„ quasi fluvius sapientiâ ! & terram re-
„ texit anima tua ! .... & dilectus es in
„ pace tuâ.

„ Et dans ces lectures immenses
„ remarquez deux abus évitez :
„ Point de goût pour ces Livres fri-
„ voles, qui ne sont que le délasse-
„ ment de l'oisiveté, & qui corrom-
„ pent le Cœur, sans instruire la
„ Raison ; un grand goût pour les
„ Livres saints, beaucoup de respect
„ pour les Veritez de la Foi.

„ Dans le tems même, ô mon
„ Dieu ! qu'il ne goûtoit pas encore
„ combien vous êtes doux, il avoüoit
„ que vous êtes le Saint & le Vérita-
„ ble ! Sa Raison respectoit les bor-
„ nes de la Foi, tandis qu'il en ou-
„ blioit les devoirs ! sa bouche ren-
„ doit hommage à la verité de vos
„ Mysteres, lors même que son Cœur
„ étoit encore loin de vous ! Il ne
„ trouvoit dans ses grandes lumie-
„ res, que les motifs de sa soumis-
„ sion ! & s'il n'aimoit pas encore la
„ Verité qui délivre, du moins il
„ avoit toûjours offert un respect
„ religieux à la Verité qui soumet &
„ qui captive.

Janvier 1710.

„Dois-je le dire ici, Meſſieurs? „Dans un ſiècle où la Religion eſt „devenuë le joüet ou de la débau- „ché, ou d'une fauſſe Science; dans „un ſiécle ou l'impieté eſt comme „la premiere preuve du bel Eſprit; „dans un ſiécle où croire encore „en Dieu, eſt preſqùe la honte ou „de la Raiſon ou du Courage; dans „un ſiécle où pour n'être pas con- „fondu avec le Vulgaire, il faut ſe „donner l'affreuſe diſtinction de „l'incredulité; dans un ſiécle enfin „où tant d'Hommes ſuperficiels „blaſphement ce qu'ils ignorent; „ſe croyent plus habiles à meſure „qu'ils ſont plus temeraires; ap- „prennent à douter de la Religion „avant que de la connoître; s'é- „rigent en Docteurs de l'impieté „avant que d'avoir été les Diſci- „ples de la Foi; & s'élevent con- „tre la Science de Dieu, ſans avoir „même celle des Hommes; au „milieu de ces abus, la Foi du „Prince de Conty ſi ſuperieur en „lumiéres & en connoiſſances, ho- „nore la Verité de la Religion. „Ce grand Genie n'eſt plus qu'un

„ humble Fidelle devant la Majesté
„ de celui qui pese les Esprits, &
„ qui regarde les scrutateurs de ses
„ secrets, comme s'ils n'étoient
„ pas *. Sa curiosité ne va qu'à se
„ convaincre que la Raison ne sçau-
„ roit aller à tout ; que l'Homme
„ ne connoît des voyes de Dieu,
„ que ce que Dieu en a voulu ré-
„ veler à l'Homme ; que le point
„ fixe de nos lumiéres c'est la Foi ;
„ qu'on retrouve en secoüant le joug
„ les mêmes abîmes & les mêmes
„ incertitudes, que dans la soumis-
„ sion ; que les dogmes de l'impie-
„ té, n'ont rien de plus clair &
„ de plus intelligible que les Myste-
„ res de la Religion ; & qu'en refu-
„ sant de croire, on perd la Foi, sans
„ que la Raison y gagne & s'éclair-
„ cisse. Sentiment dont ce grand
„ Prince ne s'est jamais departi.

„ Mais à tant de Valeur, tant de
„ Sagesse, tant de Religion, tant
„ de lumieres, que manquoit-il,
„ Messieurs, qu'une Couronne ? con-
„ tent du Rang que lui donnoit sa

* *Qui dat secretorum scrutatores, quasi non sint. Is. 49. 23.*

„ ton ſoutien. Sur tes Autels ne s'of
„ friroient que des Sacrifices de joy
„ & d'actions de graces. Les mal
„ heurs des Regnes précedens ſe
„ roient oubliez. Tes nouvelles Con
„ quêtes iroient encore plus loi
„ que tes pertes paſſées; & ta valeu
„ ne ſeroit redoutable qu'à tes Voi
„ ſins!

„ Mais une faction ennemie de
„ Loix, de la Religion, & de la Li
„ berté s'éleve. Des ſuffrages ſédi
„ tieux traverſent une élection légi
„ time. Les Droits les plus ſacre
„ ſont violez. Les Loix cedent à l
„ force. Un vil interêt prévaut ſur l
„ gloire de la Nation, ſur le bon
„ heur de la Patrie, & ſur les inte
„ rêts mêmes de la Foi. Un nouvea
„ Jeroboam diviſe les Tribus; s'a
„ ſied ſur un Trône uſurpé, & ſou
„ les apparences d'un Culte ſaint,
„ porte au milieu de l'Héritage d
„ Seigneur un Culte profane. Le R
„ que Dieu avoit choiſi eſt rejetté. I
„ ne fait que le montrer dans ſon in
„ dignation à la Pologne. Il en reti
„ avec lui ſa protection, & ſes miſ
„ ricordes; & le même malheur q

„ l'éloigne de cette Terre ingrate,
„ est pour elle le signal, & la source
„ de tous ses malheurs.
„ Quel spectacle de désolation &
„ d'horreur, offre-t'elle à toute l'Eu-
„ rope ! L'esprit de discorde & de
„ fureur souffle la guerre & la dis-
„ sention parmi ses Citoyens. La va-
„ leur de sa Nation se tourne contre
„ elle-même. L'Idole qu'elle avoit
„ élevée sur le Trône en est renver-
„ sée. Sa Couronne devient le joüet
„ des Peuples & des Rois, ses Villes
„ la proye de ses Alliez & de ses En-
„ nemis. Elle donne la main aux As-
„ syriens [a]. Le Moscovite appellé,
„ court venger sur ceux mêmes
„ qui l'appellent, ses anciennes per-
„ tes. Un Peuple, qu'elle avoit tou-
„ jours regardé comme son esclave,
„ devient son Tyran [b]. Ses Autels
„ sont renversez, ses Prêtres arra-
„ chez du Sanctuaire & menez en
„ servitude, ses Vierges deshono-
„ rées. Ses Princes, comme des bre-
„ bis timides, marchent sans force

[a] *Ægypto dedimus manum & Assyriis. Jer. or. 3.* [b] *Servi dominati sunt nostri. Jer. or. 8.*

„ & ſans valeur devant celui qui les
„ pourſuit. [a] Ses campagnes inon-
„ dées de ſang refuſent la nourriture
„ à ſon Peuple. [b] Au dehors le glai-
„ ve & la mort au dedans. Le Sei-
„ gneur qui les frappe ne ſe laſſe
„ point. Il répand d'une main une
„ coupe de venin & de mortalité ; &
„ tient élevé de l'autre le glaive de
„ la guerre & de la vengeance. Tous
„ les fleaux de ſa colére tombent à la
„ fois ſur cette Terre infortunée.
„ Toutes ſes voyes pleurent, & ne
„ ſont plus qu'une triſte ſolitude. Et
„ au milieu de tant de calamitez la
„ fureur de ſes Citoyens n'eſt pas en-
„ core aſſouvie. La main qui les frap-
„ pe & qui les terraſſe, ne les deſar-
„ me point. Ils achevent de vanger
„ ſur eux-mêmes la Juſtice de Dieu.
„ La ruine de la Patrie ne peut être
„ la fin de leurs diſſenſions & de
„ leurs querelles. Et accablez de

[a] *Facti ſunt Principes ejus velut arietes... & abierunt abſque fortitudine ante faciem ſubſequentis. Thren.* 1. 20. [b] *Foris interficit gladius, & domi mors ſimilis eſt. Thren.* 1. 20.

„ tant de pertes, ils veulent encore
„ périr de leurs propres mains.

„ Grand Dieu! Frappez-vous donc
„ pour perdre, & non pas pour corri-
„ ger? Ne vous ſouviendrez-vous pas
„ d'Abraham & de Jacob? N'ou-
„ blierez-vous pas enfin les pechez
„ des Enfans en faveur de la pieté de
„ leurs Peres? Les Hedwiges & les
„ Caſimirs, tant de Saints Rois qui
„ ont porté cette Couronne, & qui
„ ont vengé la Gloire de vôtre Nom,
„ ne feront-ils pas tomber de vos
„ mains le glaive de la vengeance?
„ Avez-vous mis devant vous juſqu'à
„ la fin un nuage d'indignation [a],
„ afin que les prieres & les gemiſſe-
„ mens de cette Egliſe déſolée, ne
„ montent pas juſqu'à vôtre Trône?
„ Et ſes malheurs ne vous touche-
„ rontils pas encore plus que ſes
„ crimes?

„ Voyez, Peuple, & conſiderez
„ les maux que le Seigneur a faits
„ parmi vous! Vous avez rejetté ſon
„ Roi & ſon Chriſt.[b] Vous avez

[a] *Opposuiſti nubem tibi ne tranſeat oratio. Thren. 3. 44.* [b] *Tu verò repuliſti & deſpexiſti Chriſtum tuum. Pſ. 88. 39.*

„ éloigné celui que vous aviez a
„ lé ; & le Seigneur vous a reje
„ & vos Rois sont devenus en r
„ tems & vôtre punition &
„ crime.

La beauté de cet endroit n
fait passer, en le transcrivant
bornes que nous nous devions
scrire. Nous ne pouvons nous
ter à ce qui suit.

„ Les Jugemens de Dieu se c
„ rent, continuë le Pere Mass
„ Il ne vouloit donner au Prin
„ Conty que la gloire d'une Co
„ ne terrestre, & le préparer
„ Couronne immortelle. La pe
re de sa mort édifiante & des g
qui l'y ont disposé, termine Chr
nement cet éloquent Panegyri

ARTICLE VI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-H *très-Puissant, & très-Magn Prince, Henri Jules de Bourbon, ce de Condé, Premier Prince du prononcée dans l'Eglise de Paris jour d'Août* 1709. *par le P. G de la Compagnie de* JESUS. A Janvier 1710.

chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monſeigneur le Dauphin, ruë Saint Jaques, au Dauphin couronné. 1709. *in 4°. pages 44.*

LE P. Gaillard ayant pris pour ſon Texte ces belles paroles de David, *Ego dixi, Dii eſtis vos, & Filii Excelſi omnes : vos autem ſicut homines moriemini, & ſicut unus de Principibus cadetis, J'ai dit, Vous êtes des Dieux, & les Enfans du Très-Haut : mais pourtant vous mourrez comme des hommes, & vous tomberez comme l'un des Princes*; fait d'abord remarquer que rien ne ſeroit plus propre à flater l'orgüeil des Grands que le titre glorieux que David leur donne de Dieux & d'Enfans du Très Haut, s'il n'étoit en même tems rabbaiſſé par le correctif qu'il y joint, en leur annonçant que tous Dieux qu'ils ſont, ils mourront comme des hommes; pour leur faire connoître, ajoûte le P. Gaillard, *qu'ils ne ſont des Dieux que de nom, d'apparence, & d'opinion, dont toute la Grandeur eſt dégradée dans le tombeau, où la Pompe des*

honneurs funebres qui leur sont rendus, semble n'être qu'une plus solemnelle Ceremonie de leur dégradation. Ici le Pere Gaillard profitant de la conjoncture du lieu où il parloit, découvre une preuve & une image sensible de cette dégradation des Grands, dans ce même Temple, où la mort fait changer en chants lugubres, les chants de joye, par lesquels on avoit celebré leurs Victoires, & où au milieu des dépoüilles des Vaincus dont il est paré, on vient encore apporter les dernieres dépoüilles des Victorieux.

Ce contraste de grandeur & d'humiliation, qu'on trouve dans un même lieu & sous un même coup d'œil, ramene naturellement à ces paroles de David, dont il est une application si juste : *Vous êtes des Dieux, mais vous mourrez comme des hommes* : paroles qu'une partie du monde tourne en flaterie, & l'autre en mépris pour les Grands ; mais dont le Pere Gaillard, après avoir rejetté ces mauvaises applications comme indignes d'un Ministre de l'Evangile, qui ne doit chercher ni à flater les

Grands ni à les blesser, tire un sujet d'instruction solide pour tous les Grands en general, soit ceux qui n'envisagent dans les Grandeurs humaines que la Gloire du siecle dont ils nourrissent leur orgüeil, soit ceux qui dans ces mêmes Grandeurs cherchent des routes droites & sûres, pour s'y conduire au travers des *perils* du salut dont ils se voyent environnez. Il présente donc aux uns & aux autres avec le Prophete, l'objet de la mort comme le moyen le plus propre à dompter l'orgüeil des premiers, en leur montrant la vanité & le néant de leurs Grandeurs, par la mort certaine qui les rendra semblables aux derniers des hommes; & à diriger la conduite des seconds, en leur faisant craindre le danger de leurs Grandeurs, par la mort malheureuse des Grands qui en ont abusé. Et pour rendre cette instruction generale plus particuliere, par l'exemple du Prince dont il fait l'Eloge, il expose d'abord la magnificence des Grandeurs dont la mort l'a dépoüillé, pour montrer, dans le prémier point, la vanité & le néant

de tout ce qu'il y a de plus gra
dans le ſiecle. Il fait enſuite rem
quer les avantages du Salut qu'i
trouvez dans ces mêmes Grandeu
pour apprendre dans le ſecond poi
l'uſage qu'en prēſcrit la Religion.

Le P. Gaillard entre dans ſa p
miere Partie par une penſée a
vraye & auſſi juſte, qu'elle eſt n
ble & relevée. C'eſt que tout ce c
porte le titre de Grandeur n'eſt
toujours veritablement grand; qu
y a des Grandeurs de fortune, de l
zard, de faveur &c. Grandeurs étra
geres, dit-il, empruntées, appare
tes, fauſſes, qui ne rendent poi
grands ceux qui les poſſedent: ajo
tant qu'il ne prétend point ſe ſer
de ces faux ornemens pour relev
la Gloire du Prince dont il fait l'
loge; que tout eſt vrai, tout eſt ſ
lide, tout eſt intime, tout eſt pe
ſonnel dans la Grandeur qui en f
le prix: Grandeur qu'il repréſen
ſous trois caractéres differens, co
me reſpectable par une auguſte Na
ſance, admirable par un Eſprit ſ
blime, éclatante par un Courage h
roïque.

Sur cette premiere espece de Grandeur tirée d'une haute Extraction, qui est ce qu'il y a de plus grand dans l'opinion des hommes, le P. Gaillard remarque, que feu Mr. le Prince en a eu toute la plenitude, par une longue suite d'Ayeux Augustes & Couronnez, qui le mettoit en droit de dire dès sa naissance avec verité, ce que l'Ecriture reproche aux flateurs d'un Roi d'Egypte, de l'avoir instruit à dire par un orgüeilleux mensonge : *Je suis le fils des Sages, je suis le fils des anciens Rois.*

Il y découvre ensuite une distinction personnelle, qui entre les Princes du Sang, donne à celui dont il fait l'Eloge une prérogative singuliére & unique, c'est d'avoir été Fils *du Grand Condé*. D'où prenant occasion de rassembler en peu de mots les titres d'honneur les plus relevez, & les Eloges les plus magnifiques qu'on ait donnez aux éminentes qualitez de ce grand Prince, il fait réjaillir jusques sur le Fils les rayons de la Gloire qui a environné le Pere ; & par une application heureuse de ces paroles, dont l'Ange se servit

pour donner à Tobie une juste idée de sa Grandeur, *Je suis le Fils du grand Ananias*, il fait entendre qu'il auroit suffi à feu Mr. le Prince pour être réputé grand, de pouvoir dire, Je suis le Fils du grand Condé.

Mais afin que rien ne manquât à une prérogative si glorieuse, ce Prince fut non seulement Fils, mais encore digne Fils du grand Condé, au jugement même de ce Prince; dont le témoignage, qu'on ne peut soupçonner avoir été dans un si grand Homme l'effet des préventions vulgaires de l'amour paternel, ou d'une complaisance aveugle, est d'autant plus considerable, qu'il n'a été rendu qu'après d'exactes & de profondes considerations sur un Fils dont il s'étoit fait une étude de sonder l'Esprit & le Cœur; & que plus il l'a examiné, observé, pénetré, plus il l'a estimé. *Je n'en suis pas surpris*, réprend ici le P. Gaillard. *C'étoit lui-même en quelque façon qu'il admiroit, sans s'en appercevoir, dans sa propre image.* D'où descendant dans le détail des Vertus qui ont été communes à l'un & à l'autre, il fait remarquer

par une reflexion très-fine, qu'il semble que la Verité ait voulu forcer le grand Condé, à admirer dans son Fils des qualitez que sa modestie l'empêchoit d'appercevoir dans sa propre Personne, & qu'elle l'ait réduit à connoître tout son prix dans un autre lui-même.

Où aboutissent cependant toutes ces Grandeurs ? à la mort, qui en fait sentir tout le néant & la vanité, & que le P. Gaillard compare à ce ver que Dieu avoit préparé dans l'arbre, sous lequel le Prophete s'étoit mis à couvert, & qui en ayant piqué la racine, le dessecha & n'en laissa qu'un mauvais tronc bien-tôt pourri.

De-là passant au second caractére de Grandeur qui est celle de l'Esprit, il s'étend sur la beauté, la vivacité, la justesse, l'élevation & l'étenduë d'Esprit de feu Mr. le Prince: qualitez néanmoins, qui quelques grandes & admirables qu'elles soient, se trouvent anéanties par la mort, suivant ces paroles du Prophete, *In illâ die peribunt omnes cogitationes eorum.*

Enfin venant au troisiéme carac-

tére de Grandeur, qui consiste dans le Courage heroïque, & qui du consentement unanime de tous les Peuples, est le point de Gloire le plus éclatant ; il montre par une suite d'exploits & d'actions d'une valeur extraordinaire, en suivant ce Prince dans toutes les Campagnes où il s'est distingué, qu'il a rempli parfaitement toute l'idée qu'on se peut faire du Courage le plus heroïque & le plus grand ; mais qui pourtant n'a pû le préserver de la derniere humiliation des Vaincus, & vaincus par la mort, où l'humiliation est la plus complette. En effet, dit le P. Gaillard, à celui qui est vaincu par une force superieure, il reste toujours une sorte de Grandeur personnelle, qui vaut mieux que celle de la fortune, du rang, & des honneurs, dont on l'a dépoüillé. Mais être vaincu par la mort, c'est perdre absolument avec toute la pompe des Grandeurs mondaines, toute autre ressource de Grandeurs personnelles. Reflexion bien propre à confondre ceux qui s'enorgüeillissent des Grandeurs du Monde ; & qui fournit en même

tems une instruction bien salutaire, pour ceux qui cherchent à faire servir par un usage Chrétien leurs Grandeurs à leur Salut : ce qui fait la matiere du second point.

Le frein de la mort n'eût peut-être pas été assez fort pour retenir les Grands dans le devoir, si Dieu par la terrible punition des Princes prévaricateurs, n'avoit inspiré aux autres une crainte salutaire, qui leur fît sentir l'obligation qu'ils ont de faire servir leur Grandenr à leur Salut, suivant cette menace, *Sicut unus de Principibus cadetis.*

Sur quoi le P. Gaillard fait voir, que c'est par le moyen de cette crainte salutaire, que le Prince dont il fait l'Eloge s'est sauvé des écueils qui font le danger des Grandeurs du Monde, & en particulier des trois especes de Grandeurs qui ont fait le fond de sa premiére Partie, & sur lesquels doit aussi rouler la seconde, par l'examen des trois abus principaux qui y sont ordinairement attachez. Abus d'une grande Naissance, dont par un orgüeilleux mépris des assujettissemens à la Loi, on se fait

une Grandeur indépendante : A
d'un grand Esprit, dont par la p
occupation de ses vûës & de ses
mieres on se fait une Grandeur p
somptueuse : Abus d'un grand C
rage, dont par la confiance en
propres forces on se fait une Gr
deur payenne.

Or la crainte salutaire du com
que les Grands auront à rendr
Dieu des abus qu'ils auront faits
leur Grandeur, porte ceux qui
sont veritablement pénetrez, à fa
servir leurs Grandeurs à leur Sa
Ainsi de la Grandeur que leur d
ne l'avantage de la Naissance, ils s
font une Grandeur reglée & fid
à ses devoirs, par l'exacte obéïssa
aux Loix de Dieu : de celle que l
donne la superiorité de Genie,
s'en font une Grandeur humbl
docile à l'Evangile, par la soum
sion avec laquelle ils captivent l
Esprit sous le joug de la Foi : d
Grandeur que donne l'éminence
Courage, ils s'en font une Gr
deur Chrétienne fondée sur la R
gion, & qui met toute sa ressou
dans la protection du Très-Ha

C'est par l'observation de ces trois devoirs differens que le P. Gaillard montre, que le Prince dont il fait l'Eloge a fait servir sa Grandeur à son Salut. En qualité de Prince du Sang il a rendu au Roi tout ce qu'exigeoit de lui l'attachement le plus respectueux; & qui a été tel, qu'il sembloit n'avoir de vie & de mouvement que pour lui plaire, toujours attentif à étudier ses volontez, à les prévenir, à s'y conformer, à se rendre en tout digne de sa bien-veüillance, sans lui avoir jamais donné aucun sujet d'exercer sa Clemence. En qualité de Fils du grand Condé, remplissant tous les devoirs du meilleur & du plus reconnoissant des Fils envers son Pere: ce qui paroît & dans le témoignage glorieux que lui en rendit en mourant le Prince son Pere, par la confiance pleine & entiere qu'il eût dans l'amour genereux & sincere de son Fils en des points importans pour la sûreté de sa conscience, dont il se reposa sur lui; & par le zele & la vivacité qu'eût le Fils à exécuter les intentions du Prince son Pere, jusqu'à porter sa solli-

citude & ses soins au-delà même de ce qu'il lui avoit prescrit. En qualité de Pere d'une auguste Famille, pour qui il a eu toute la tendresse qu'on pouvoit attendre du meilleur des Peres; s'étant même fait un devoir d'équité & d'affection paternelle envers elle, non seulement de ne pas dissiper l'Heritage qui lui étoit destiné, mais encore de rendre par l'application de tous ses soins, le bien qu'il avoit récüeilli seul, assez abondant pour être partagé à tant d'illustres Têtes. Une vûë si juste, si légitime, si raisonnable, étoit plus que suffisante, pour éloigner de lui le reproche que le Sage fait à celui qui étant seul, sans enfans & sans proches, ne travaille qu'à s'enrichir, sans qu'il lui vienne en l'esprit de dire: Pour qui est-ce que je travaille, *Cui laboro*? Grande vanité, dit le Sage, & cruelle affliction d'esprit! Mais non, pour nôtre Prince, ajoute le P. Gaillard, ce n'étoit plus vanité, mais solidité d'occupation: ce n'étoit plus affliction, mais consolation d'esprit, quand il venoit à penser pour qui il travailloit, & à qui il

devoit laiſſer ſon ample Héritage. D'où l'Orateur prend occaſion de s'étendre ſur le merite & les grandes qualitez des Enfans de ce Prince, Monſeigneur le Duc à qui il joint Madame la Ducheſſe ſon Epouſe, Madame la Princeſſe de Conty, Madame la Ducheſſe du Maine, Mademoiſelle d'Enguyen; faiſant de chacun un Eloge particulier, qu'il commence par celui de Monſeigneur le Duc, à qui il addreſſe la parole, pour rendre à ſes Vertus & à ſa Valeur éprouvée en tant de Campagnes glorieuſes, un témoignage auſſi véritable qu'éloquent. Enfin il finit ce premier morceau par les ſoins qu'a eûs feu Mr. le Prince de remplir tous les autres devoirs où l'engageoit ſa Naiſſance, & toutes les obligations attachées à ſon Autorité.

Sur le ſecond abus qui eſt cette préſomption qui accompagne ſouvent la Grandeur d'Eſprit, le Pere Gaillard fait remarquer, que le Prince s'eſt préſervé d'un écüeil ſi dangereux par cette ſobrieté de Sageſſe dont parle Saint Paul, qui ne permet rien à l'intempérance du Sçavoir, &

qui ne laiſſe rien entreprendre ſur les Myſtéres dont la révélation eſt réſervée au grand jour du Seigneur ; & par une ſurabondante lumiére de raiſon, qui lui a fait trouver de quoi fixer ſon Eſprit dans la perſuaſion invariable d'un fond de Verité caché ſous les voiles impenetrables des Myſtéres. Sur-quoi le P. Gaillard remarque ; que la Foi eſt auſſi ferme dans les Eſprits du premier Ordre, que dans ceux du dernier ; que comme ceux-ci croyent parce qu'ils ne voyent rien qui puiſſe les empêcher de croire ; auſſi ceux-là ſe ſoumettent, parce qu'ils voyent tout ce qui peut les déterminer à ſe ſoumettre : de ſorte que les doutes comme les tempêtes ne ſe forment que dans une eſpece de moyenne region, & dans une ſphere d'Eſprits, qui entre les confins de la lumiere des Sçavans, & des tenebres des ignorans, en voyent aſſez pour diſputer, & trop peu pour réſoudre les difficultez. Ce morceau, qui de l'aveu de tout le Monde, paſſe pour un des plus beaux de la Piece, eſt ſi juſte, ſi élevé, ſi ſolide, & ſi inſtructif, qu'on ne peut ſe laſſer de le lire. . . . . . .

Enfin le P. Gaillard acheve l'Eloge du Prince par le saint usage que la Grace lui a fait faire à la mort, de ce Courage magnanime dont il étoit plein, & qui a éclaté, premierement par la grandeur & la solidité de son Esprit à ce dernier passage, où il a paru également éloigné & d'un abbatement, & d'une vaine confiance de Philosophe ; deuxiémement, par l'assûrance & la fermeté d'une Foi vive, qui fortifiée par l'usage fréquent des Sacremens, le sauva dans ces derniers momens des frayeurs d'une conscience allarmée ; troisiémement, par la pieté & la dévotion avec laquelle il demanda & reçût les derniers Sacremens: Trois caractéres d'un Courage Chrétien, que le Pere Gaillard emprunte de l'Eloge que Saint Cyprien faisoit des Saints Confesseurs de son tems, dans qui il exaltoit ces trois qualitez, *mens solida, fides firma, anima devota.*

C'est après cette application qu'il termine son Discours par une vive exhortation aux Grands, sur la vanité de leur Grandeur & les obligations de leur Etat, & par une priere

à Dieu pour ces mêmes Grands, & en particulier pour le Prince qui faisoit le sujet de la Ceremonie.

ARTICLE VII.

LETTRE SUR UN EXTRAIT inséré dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juillet 1708. *Art.*150[e]. *touchant la fréquente Célebration de la Messe.*

TOute la réponse qu'on juge à propos de faire à cette Lettre, est de la publier comme on l'a reçûë; parce qu'en effet elle n'en demande point d'autre de celui qui a composé l'Extrait ; & que c'est à celui qui a fait le Livre dont il s'agit, d'en répondre. Comme M. E. D. P. passe pour en être l'Auteur ; la Personne qui écrit ici, le marque par son nom. Au reste le sujet est important.

Permettez-moi, M... de vous communiquer une réflexion que j'ai faite en lisant vôtre Extrait de la Lettre de M. D. P. sur la Discipline de l'Eglise touchant la Célébration de la Messe. Je ne crois pas qu'elle soit

échapée à vôtre Eſprit : mais je vois qu'elle a échappé à vôtre plume. En liſant la Lettre même avec attention, il m'a ſemblé comme aux autres qui m'ont dit l'avoir lûë pareillement, que ſi l'Auteur ne ſe déclare pas ouvertement contre la pratique de célebrer la Meſſe tous les jours, il tend néanmoins à en éloigner les Prêtres, en leur faiſant entendre, qu'elle n'eſt pas conforme à l'ancienne Diſcipline, & que dans les beaux tems de l'Egliſe, les Prêtres plus ſaints que ceux d'aujourd'hui, diſoient rarement la Meſſe.

Ses argumens ſe réduiſent à deux principaux. 1°. Les Aſſemblées des Chrétiens & les Synaxes, ne ſe faiſoient pas tous les jours. Ce qui eſt vrai au moins des ſolemnelles par rapport à quelques Egliſes, où elles étoient néanmoins fort fréquentes à cauſe des Fêtes des Martyrs & d'autres dévotions ; & ce qui n'eſt pas abſolument vrai de pluſieurs autres Egliſes, comme de celles de Rome, de Milan, d'Antioche, d'Afrique ; dans leſquelles le Sacrifice de la Meſſe, à peu de jours près dans l'année, étoit quotidien.

2°. Quoiqu'il y eût beaucou
Prêtres attachez au service c
Eglise, il n'y en avoit pas pl
Messes ; parce que tous ensemb
environnoient l'Officiant à l'A
prononçoient les paroles de la
sécration avec lui, & ensuite
munioient de sa main. Il faut c
nir de cet usage, qui est bien
vé par le P. Morin [a], & le Car
Bona [b].

Or je soutiens, M.... que ces
argumens de M. D. P. bien loi
tre opposez à la pratique presen
dire la Messe tous les jours, dé
trent évidemment qu'elle est f
sur l'ancienne Discipline de l'E
Que M. D. P. prétende, s'il
que les Messes privées & partic
res étoient rares alors : mais qu'i
vance pas que les Prêtres dis
rarement la Messe, puisqu'ils
soient ou presque tous les jou
même tous les jours, selon q
Saint Sacrifice se célébroit dans
Eglises. Car enfin il y étoit v
blement offert par chacun d

[a] *De sacris ordinat. p.3. exercit.8.*
[b] *Rerum Liturgic. l.1. c.18. n.9.*

Prêtres assistans l'Officiant à l'Autel, consacrans avec lui, & communians de sa main. Ils n'étoient pas seulement participans du Sacrifice; mais ils le faisoient. La différence donc de la pratique d'àprésent & de celle d'autrefois, n'est pas en ce que les Prêtres disent plus souvent la Messe, mais en ce qu'ils la disent en particulier, au lieu de la dire en commun. En l'une & l'autre maniére c'est également dire la Messe & celebrer le saint Sacrifice.

J'ai avoüé que dans quelques Eglises les Assemblées & les Synaxes, ne se faisoient pas tous les jours: mais je l'ai avoüé avec la restriction des Assemblées solemnelles & publiques. Car j'avois devant les yeux ce passage de Saint Basile*: „Il est bon & utile de communier „& de participer tous les jours au „sacré Corps & Sang de JESUS-„CHRIST; puisqu'il a dit en ter-„mes exprès: Qui mange ma Chair „& boit mon Sang, a en soi la vie „éternelle. Or participer fréquem-„ment à la vie, qu'est-ce autre cho-„qu'entretenir la vie en soi? Nous

* *Epist.* 289.

„ communions donc quatre fc
„ ſemaine, le dimanche, le mec
„ le vendredi, & le ſamedi; ſans
„ pter les autres jours que nous
„ brons les Fêtes des Martyrs.
„ ſemble donc que S. Baſile, puiſ
loüe la Communion de tous les
comme bonne, & qu'il la recom
de comme utile; fait entendre q
tre les Aſſemblées ſolemnelles
jours qu'il marque, il y en avo
particulieres les autres jours
chacun à ſa dévotion pouvoit aſ
& communier.

Je vous prie, M...., de m'aſ
par un mot de réponſe, que vo
trouvez pas mauvais que je vou
proche ainſi une omiſſion que
time ſi importante, que je vous
obligé de la réparer publiquen
Je fonde cette obligation ſur l'i
rêt commun à toute perſonn
pieté, de défendre & de ſoutenir
pratique auſſi ſainte, que cell
dire la Meſſe tous les jours; p
que autoriſée par l'ancienne D
pline, & venuë du tems des Ap
juſqu'au nôtre, comme on vier
le montrer; loüée, ſuivie, & rec

outerai , M...., une chose qui
ort à celle dont j'ai l'honneur
us entretenir ; puisqu'il s'agit
lesses privées & particuliéres.
ne souviens pas d'avoir lû dans
iteurs qui en ont traité , un
le qui prouve que l'usage en
:ien. Ce n'est pas un Saint que
'ous produire , mais un hypo-
C'est Donat , ce fameux Pri-
e Carthage pour le parti des
istes ; qui selon que le rappor-
it Optat *. celebroit rarement
its Mystere en public , & s'ac-
de ce devoir en particulier.

i.

RTICLE VIII.

SUMMIS CRETENSIUM

croyoient venus d'Asie, & que d'Asie rapportoient leur premiere gine à des serpens. On éclaircit ce regarde d'autres Medailles, co quelques unes d'Antoine & d'Aug lesquelles portent aussi des ser Par Laurent Beger, Conseiller, tiquaire, & Bibliothécaire, de lecteur de Brandebourg. A Ber de l'Imprimerie d'Ulric Lieb 1702. *in folio, pages* 35.

CEtte Dissertation est mise tête de cinq autres du m Auteur, ramassées dans le m volume, & dont on donner Extraits de suite.

Feu Mr. Beger est d'ailleur commendable par de grands Ou ges. Il a donné en trois Volu l'explication des Médailles & toutes les curiositez que contie Cabinet des Antiques de l'Elec de Brandebourg; & il avoit a ravant fait de même pour le C net de l'Electeur Palatin. Sa mar d'écrire est en forme de Dialog dans lesquels il prend le non Dulodorus.

Janvier 1710.

'Il met ici devant les yeux le type de quatre Médailles de Créte ; où d'un côté on voit un serpent qui avance la tête dans une espece de corbeille haute & entrouverte : de l'autre côté ce sont deux serpens entortillez par leurs queües, & qui en s'élevant de part & d'autre embrassent un carquois, duquel sort le bout d'un arc. On demande d'où vient cette affectation des Peuples de Créte, à mettre des serpens sur leurs Médailles ?

Quelques Antiquaires l'ont rapportée à leur reconnoissance envers Hercule, qui au rapport de Diodore purgea leur Isle de serpens. Et ces mêmes Antiquaires se sont persuadez, que ce Dieu étoit désigné par l'arc & le carquois. Beger renverse cette conjecture en proposant deux autres Médailles du même pays, qui ont une espece de Chapelle, où la figure de Jupiter tient la place du carquois. Il ne trouve point d'autre mystere dans le carquois, sinon qu'il marque l'addresse de ces Peuples à tirer de l'arc, addresse vantée par Lucain. De plus pour-

quoi des ſerpens plûtôt que des loups & des ours, dont Hercule les délivra pareillement?

Son ſentiment eſt donc que les Crétois par le ſymbole des ſerpens, ont voulu faire connoître l'antiquité de leur Nation, & qu'ils étoient les Fils de la terre qu'ils habitoient. Ils s'imaginoient, comme Diodore & Euſebe le diſent expreſſément, que les Eleocretes leur Ancêtres & Crés leur premier Roi étoient ſorti de la Terre, de même que Saturne, à qui l'on donne une pareille origine. Au reſte un tel ſymbole ne leur faiſoit point de deshonneur : on ſçait qu'Alexandre vouloit qu'on le crût fils d'un ſerpent, Pauſonias dit la même choſe d'Ariſtomene, de Meſſene, & d'Ariſtodamas de Sicyone ; Aurelius Victor de Scipion l'Africain : & d'ailleurs la commune opinion attribuoit anciennement, je ne ſçai quelle Divinité à ces vilains animaux.

Les Peuples de l'Aſie dans le même deſſein de vanter leur antiquité, & pour montrer qu'ils n'étoient pas venus d'ailleurs, mettoient auſſi

des ſerpens ſur leurs Médailles. Telle eſt la Médaille frappée à l'honneur d'Auguſte avec l'inſcription, ASIA RECEPTA : telles ſont d'autres Médailles à l'honneur d'Antoine. Le point déciſif eſt ce que dit Diodore de Sicile l. 13. *Parium eſt une Ville ſur le bord de la mer & qui a un port plus grand que celle de Priape. La Fable du pays porte que les Habitans tirent leur origine des ſerpens, & que leur premier Auteur fut un Heros, de ſerpent metamorphoſé en homme.* Beger a oublié que Pline Liv. 7. rapporte la même Fable. Mais il entaſſe beaucoup d'érudition, pour montrer que le nom d'Aſie étoit d'abord particulier à la Troade & à la Phrygie, où Parium étoit ſitué ; & que de-là il s'eſt communiqué à cette vaſte étenduë de pays, que nous appellons l'Aſie. Avec la même abondance d'érudition, il prouve que les Cretois étoient une Colonie de Phrygiens : ce qui ſemble contraire à ce qu'il a avancé d'abord, que ceux-là prétendoient être nez de leur propre Terre. Il rapporte d'autres Médailles avec des ſerpens, comme

sur celle de Crete : il y en a de
dicée à l'honneur d'Appius Pul
& de Ciceron, de Pergame &
pamée à l'honneur de Lentulus.

Entretien sur les trois premiers tom
Trésor des Antiquitez de la Grec
pages 31.

Des douze volumes qui con
sent la vaste Compilation des A
quitez Grecques, imprimée en I
lande chez les Huguetans, les t
premiers ont déplû à Mr. Beger,
s'y est trouvé contredit en quel
points. Il entreprend donc la C
que de ces trois volumes dan
Entretien, où selon la coûtume
Faiseurs de Dialogues, il s'est
servé le plus beau rôle, qui est c
d'une modération apparente :
tandis qu'il abandonne son Ad
saire à toute la vivacité des au
Interlocuteurs, il semble pren
sa défense,

Mà in modi
Tali, che sono accuse, e paion lod

On réduira à deux chefs les
Janvier 1710.

proches qu'il fait au Compilateur : les uns regardent l'Ouvrage en general : les autres vont à relever quelques fautes particulieres.

Pour les premiers, le Compilateur promet les Antiquitez Grecques ; & il y mêle mille choses de l'Histoire de Carthage & de Rome. Il promet un Corps complet des Antiquitez Grecques ; & il en omet mille choses très-considerables ; comme sont pour le tems fabuleux, l'origine & les simulacres des Dieux, Eurysthée, Geryon, les Chevaux de Diomede, l'Etable d'Augée, le Taureau de Crete, le Sanglier d'Erimanthe, Anthée, Atlas, les Centaures, les Cabires, les Curetes, le Cheval de Troïe, &c. pour le tems suivant, & jusqu'à Alexandre, tant de Colonies des Peuples de la Grece, les Rois de Macedoine, les illustres Peintres & Sculpteurs ; pour le tems depuis Alexandre, les Successeurs de ce Conquérant en Europe, en Asie, en Egypte, les Rois du Pont, de Bithynie, de Cappadoce, de Pergame, de Carie ; tant de Victoires

celebres des Villes de la Grece; leurs Guerres, leurs unions & leurs confederations.

Il ne pardonne pas au Compilateur d'avoir pillé les Auteurs sans les nommer, d'être tombé en plusieurs répetitions, d'avoir donné une table chronologique de son Ouvrage, au lieu d'y suivre l'ordre des lettres de l'Alphabeth, qui auroit été plus commode. Ce qui merite une plus juste reprehension, c'est que le Compilateur a changé la forme de plusieurs Inscriptions, & qu'il a tronqué plusieurs figures.

Ses fautes particulieres se réduisent, à avoir pris des Bacchantes gravées sur un marbre pour des Parques, Hercule sur une Mêdaille de Scio pour Homere, Oeneus pere de Méleagre pour Ainus. Il y a deux serpens sur une Médaille frappée à l'honneur d'Euphemus Fils de Neptune & un des Argonautes: puisque Mr. Beger avoit crû y voir le serpent de la Colchide & celui de la Béotie, l'un tué par Jason, l'autre par Cadmus, le Compilateur a eû tort de les expliquer de Cad-

mus même & d'Harmonia ſa Femme après leur metamorphoſe en ſerpens. Le reſte de la Critique s'attache à quatre ou cinq autres points de la même importance.

Il ſuffit de dire un mot des autres Diſſertations qui ſuivent. La premiere eſt des peines d'Ixion, de Theſée, de Siſyphe, d'Oenus, & des Danaïdes dans les Enfers pages 22. Des marbres où les differens ſupplices ſont repreſentez, ont donné occaſion à Mr. Beger de faire ce Traité, où il rapporte tout ce que la Mythologie a de curieux ſur ce ſujet.

Il épuiſe de même dans une Diſſertation de 24 pages, tout ce que la Mythologie raconte des Sirenes; & cela à l'occaſion de deux marbres, où le paſſage d'Ulyſſe devant la dangereuſe demeure de ces cruelles Muſiciennes eſt repreſenté. Il dit qu'elles habitoient l'Iſle de Caprée. Leur forme eſt monſtrueuſe : elles ont le corps de filles, & depuis les cuiſſes ce ſont des oiſeaux : l'une d'elles a à la bouche deux flutes, l'autre joüe de la guitarre, & la

troisiéme chante. Il semble avoir ignoré ce qu'un illustre Auteur a écrit, que les Sirenes étoient des oiseaux.

Il trouve encore sur un marbre le rare exemple que donna Alceste de l'amour conjugal. Admete son Mari sçavoit que les Parques avoient résolu de couper le fil de sa vie, si quelqu'un ne s'offroit pas à mourir pour lui : en vain il sollicita son Pere & sa Mere de subir ce triste sort : il ne pût leur persuader de renoncer au peu de jours que leur âge fort avancé leur laissoit esperer. Alceste dans sa jeunesse se détermina à mourir, & mourut pour son Mari, qui l'exhortoit à se conserver elle même. Sa génerosité fut aussi bien-tôt recompensée : Proserpine la rendit à Admete ; ou selon d'autres Hercule la retira des Enfers. Alceste fait le sujet d'une des Comedies d'Euripide ; & Mr. Beger en fait une Dissertation de 27 pages.

Enfin Mr. Beger dans une Dissertation de 15 pages prouve, qu'il a eû raison d'appeller Ciceron Pro-

consul d'Asie; de dire que *Quirinus* & *Quirinalis*, sont des surnoms de la Famille des Memmius; que la couronne aux Jeux de l'Isthme étoit faite d'ache montée en graine; qu'il a bien entendu un endroit de Stace & une autre de Lycophron.

ARTICLE IX.

REPONSE DU THEOLOGIEN DE ***Bolemongin, aux Réflexions du Pere Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger les Septante, proposée dans une Lettre, dont l'extrait est dans les Memoires du mois de Juin mil sept cens neuf.***

LEs Reflexions du P. Tournemine sont sçavantes & judicieuses. Il trouve grand mon dessein, mais il lui paroît d'une difficulté insurmontable, & il renferme son sentiment en six Réflexions.

Dans la premiere il m'accorde sans peine, que les Septante n'ont point été inspirez, qu'ils se sont mépris en des choses legeres, & que le tems & la negligence des Copistes

ont un peu alteré le Texte de l'Original Hébreu & la Verſion Grecque ; moi, je dis *beaucoup alteré*. Voilà en quoi mon ſentiment differe du ſien. Mais il ne peut m'accorder, qu'il ſoit arrivé à l'Original ou à la Verſion des changemens importans, des altérations conſiderables. Qui eſt-ce qui en doute ? Il m'accorderoit ce que je ne lui demande pas. Il n'accorde que quelques altérations : il ſemble craindre que la multiplicité ne les rende importantes & conſidérables. Mais qu'il ſe défaſſe de cette vaine frayeur. Ces changemens pour être en grand nombre, n'en ſont pas plus importans. Ces alterations pour être frequentes, n'en ſont pas plus conſidérables. Toutes ces fautes de Copiſtes, toutes ces varietez de Leçons, ne font aucune conſequence pour la Foi ni pour les mœurs : *In his difficultatibus ſuperandis id primum*, dit Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, *has difficultates nihil ad fidei morumque normam pertinere*. Mais encore, combien admettra-t'il d'alterations dans les Textes Hebreu & Grec ? cinq dans

l'Hebreu, dix dans le Grec : car il y a incomparablement plus de fautes dans le Version que dans l'Original. Si à son imitation le sçavant Abbé dont j'ai demandé les lumiéres, en trouve autant, Mr. Simon, autant, tous les doctes Hébraïzans de l'Europe chacun autant, il sera obligé de recevoir leurs corrections, comme ils auront reçû les siennes, & de reconnoître dans les Textes une infinité de fautes, qu'ils auront remarquées & reformées ; à moins qu'ils ne veüillent s'imaginer que ses quinze corrections, sont les seules sûres & indubitables, & qu'il posséde seul éminemment toutes les qualitez que je demande en ceux qui s'engageroient dans ce travail.

Dans la seconde, On n'est pas persuadé, dit le P. Tournemine, qu'Origene ait mal réüssi à purger la Version, des fautes qui s'y étoient glissées : les bons Manuscrits étoient alors fort communs ; & Saint Jerôme, qu'on ne peut accuser de prévention pour Origene & pour ses Ouvrages, s'est déclaré nettement sur la perfection de l'Edition des

Septante inserée dans les Hexaples. Cependant nos Editions Grecques viennent des Hexaples, quoi qu'avec quelques mélanges ; & les fautes qui s'y trouvent sont une preuve qu'Origene en a laissé : ses Astérisques font foi que les bons Manuscrits n'étoient pas sains & entiers : & Saint Jerôme n'a reconnu de pureté dans l'Edition des Hexaples, que par rapport à la κοινὴ ou Vulgate ; puisqu'il dit ailleurs, que si elle avoit été dans sa premiere pureté, il n'auroit pas entrepris sa nouvelle Version. Je n'exaggere donc point quand je dis, qu'il y a quantité de fautes dans la Version des Septante. Le Pere Tournemine prétend, que les deux exemples que j'ai rapportez, ne sont rien moins que convainquans, & partageant l'honneur du combat avec son Confrére, il lui laisse celui d'Isaïe L. III. 8. & prenant pour lui celui d'Isaïe IX. 1. il dit que πίε peut avoir un bon sens, & qu'il est aisé de rapprocher de celui qu'exprime l'original Hébreu. Il le prouve par le stile de l'Ecriture, où les eaux se prennent pour les afflic-

tions, & boire pour tomber dans un malheur. Les Septante ont pû, dit il, employer cette métaphore & traduire, *Terre de Zabulon, Terre de Nephtali, bois la premiere dans le calice de l'affliction*, pour rendre le sens de l'Hébreu, que l'Auteur de la Vulgate a exprimé d'un stile naturel, la Terre de Zabulon, & la Terre de Nephtali ont été ravagées d'abord. C'est tout à fait le même sens, conclut le Pere Tournemine. Je n'ai qu'un mot pour réponse. Le Pere Tournemine ne peut point rapprocher le sens métaphorique de *boire dans le calice*, du sens naturel de l'Hebreu, *être ravagé*, sur l'autorité de l'Auteur de la Vulgate; puisque cet Auteur donne à l'Hebreu un sens tout contraire, & qu'il traduit, *alleviata est*, *la Terre de Zabulon, la Terre de Nephtali a été soulagée*; soulagée du fardeau de ses pechez, explique Saint Jerôme, qui est l'Interprete naturel du sens de la Vulgate, & plus croyable que celui qui dans l'Edition de la Bible de Vitré a mis à la marge, *alleviata*, id est, *leviùs afflicta*.

Dans la troisiéme il m'objecte, que si la corruption de la Version des Septante est si grande, elle sera incurable, & qu'il faut que j'en convienne, si, comme je le dis, elle a passé dans tous les Manuscrits & dans toutes les citations de l'Ecriture, répanduës dans les Ouvrages des Peres. Je répons que pour être ancienne, elle n'est pas incurable, & qu'il faut remonter jusqu'à la source, recourir à l'Original Hebreu, conferer le Texte des differentes Editions des Septante imprimées & manuscrites, tant entre elles, & avec les citations de Philon, de Josephe, & des anciens Peres, qu'avec le Texte Hebreu. „ Mais „ quel moyen employera-t'on, dit „ le Pere Tournemine, pour réta- „ blir cette Version dans sa pre- „ miére integrité? des conjectures, „ & des conjectures sans preuves. „ C'est à quoi se réduit le moyen „ que propose l'Auteur de la Let- „ tre & des Eclaircissemens. Il ne „ faut pas que ses promesses magni- „ fiques fassent illusion. Je ne prétens point faire illusion au Public;

je n'ai rien promis : j'ai dit que l'on pouvoit redresser & rétablir en partie le Texte de la Version des Septante, & qu'il n'étoit pas possible de le rétablir en son entier, & de lui redonner sa premiere pureté. J'en ai dressé le plan, j'en ai fait part au Public, j'ai demandé les lumiéres des Sçavans, je les ai invitez à y travailler, & à me montrer le chemin : mais je ne me suis point vanté de l'exécuter. Et pourquoi le P. Tournemine veut-il, que le moyen que je propose se reduise à des conjectures & à des conjectures sans preuves ? Est-ce qu'il ne peut pas en avoir d'heureuses & de fondées ? Est-ce que les corrections évidentes sont impossibles ?,, Il parle, il est vrai, ajoute le Pere Tournemine parlant de moi, de comparer la Version avec le Texte Original : mais l'Original même étant alteré, selon lui, sur quel principe appuyera-t'il le choix qu'il fera ou de l'Original pour réformer la Version, ou de la Version pour réformer l'Original ? A quoi reconnoîtra-t'il lequel des

„ deux eſt alteré ? La connoiſſance des Langues, le ſens, les régles d'une ſaine & judicieuſe Critique, ſont les principes qui appuyent le choix que l'on fait & qui déterminent. Quand le mot Grec eſt corrompu, le mot Hebreu ne l'eſt pas, & c'eſt l'integrité du mot Hebreu qui me répond de la corruption du mot Grec. „ Il „ demande, continuë le Pere Tour- „ nemine, une profonde connoiſſan- „ ce de l'Hebreu, & prétend qu'on „ ne peut apprendre la véritable ſi- „ gnification des mots Hebreux, „ que dans cette Verſion qu'il ſou- „ tient fort alterée : où veut-il qu'on „ apprenne les ſignifications rares & „ inconnuës, qui ſerviront à corri- „ ger ou à juſtifier cette Verſion ? Je croyois m'être aſſez expliqué quand j'ay dit que l'on pouvoit juſtifier les Septante, dans les endroits où on les accuſe d'ignorance de la Langue Hébraïque, en faiſant voir qu'ils ont lû les mots Hebreux avec d'autres lettres & d'autres points que nous ne les liſons aujourd'hui ; qu'ils ont donné aux mots Hebreux des ſignifications rares & inconnuës

aux Lexicographes modernes, & qui se trouvent établies & confirmées par les Langues voisines de l'Hébraïque, comme la Caldaïque, la Syriaque, l'Arabique, & autres : c'est donc dans ces endroits que l'on trouve ces significations.

Dans la quatriéme le Pere Tournemine dit, qu'il ne reste donc aucune regle sur laquelle on puisse appuyer sa correction. Je viens de marquer les principes sur lesquels ont peut l'appuyer. Il ajoute : „ Mais pour justifier les prétenduës „ méprises de ces anciens Interpre- „ tes, il ne faut que supposer qu'ils „ ont lû les mots Hebreux d'une „ autre maniére, qu'on ne les lit au- „ jourd'hui, selon la ponctuation „ Rabbinique. Le changement des points est donc le seul moyen, selon le Pere Tournemine, de justifier les Septante. Il en est un, il est vrai, mais il n'est pas l'unique ; & il est certain que les Septante ont lû autrefois certains mots avec d'autres lettres, que nous ne les lisons aujourd'hui.

Dans la cinquiéme il me donne

quelques avis ; qu'à l'égard de la correction du Texte de cette Version, il faut s'en tenir aux moyens communs, consulter les meilleurs Manuscrits, examiner les citations des Peres, & se garder sur tout de rien changer par conjecture & dans la vûë de rendre la Version plus conforme à l'Original. J'ai dit qu'il falloit conferer le Texte des differentes Editions des Septante imprimées & manuscrites, tant entre elles & avec les citations de Philon, de Josephe, & des anciens Peres, qu'avec le Texte Hebreu. Mais pourquoi conferer, s'il n'est pas permis de changer rien dans le Texte de la Version, & de le rendre conforme au Texte de son Original par des corrections évidentes, par des conjectures heureuses & fondées sur l'Original, qui doit tenir lieu d'un très-ancien Manuscrit ?

Enfin dans la sixiéme, il dit qu'on doit néanmoins m'exciter à publier mes Remarques. Elles ne sont pas en état de paroître. Je souhaiterois que quelqu'un me prévint, pour les rectifier sur un bon modelle.

Janvier 1710.

ARTICLE X.

REPONSE DU PERE TOURNEMINE *au prétendu Théologien de Salamanque ; sur la maniere que ce Théologien a proposée de corriger la Version des Septante.*

Nôtre Dispute ne sera pas longue, Monsieur. La verité paroît bien-tôt dans tout son jour, quand on ne cherche qu'à l'éclaircir, & que l'on combat des Adversaires qui ont autant de sçavoir & de bonne foi que vous. Nous sommes déja d'accord sur ma premiere reflexion ; je conviens avec vous qu'il s'est glissé des fautes dans la Version des Septante que vous voulez corriger ; vous m'accordez que ces fautes ne sont pas importantes. Pour leur nombre je n'en ai point parlé ; je n'ai garde de le déterminer ; mais quand tous les Sçavans y en remarqueroient, le nombre de ceux qui critiqueroient cette Version n'en multiplieroit pas les fautes ; puisqu'il est certain que plusieurs Sça-

vans remarqueroient les même
core une fois je ne dispute poi
leur nombre : il me suffit qu'a
ne soit importante, & vous e
venez.

Je ne serai pas de si facile co
sition sur ma seconde reflexi
soutiens toûjours qu'Origene a
si dans la correction qu'il a
prise de la Version des Sep
Si les asterisques marquent q
avoit de son tems des Man
corrompus, ils marquent auss
y en avoit sur lesquels on po
corriger les autres, & d'où Or
a tirés ses corrections qui rend
son édition differente de la co
ne, & qui l'ont fait estimer à S
rôme. J'avoüe que les soins d'Or
ne remirent pas cette Version
sa premiere pureté : je ne le
pas non plus dans ma second
flexion : je refutois seuleme
que vous aviez avancé, *Q
tems d'Origene tous les Man
étoient corrompus, qu'il ne fut pa
ble à Origene d'y remedier, qu'il
même l'entreprendre.* Dans vôtr
ponse vous vous expliquez

ſortement contre le travail de ce Pere : c'eſt tout ce que j'ai voulu obtenir.

Vous ne répondez qu'un mot à ce que j'ai dit, ſur l'exemple que vous aviez choiſi d'un endroit de la Verſion des Septante, pour le corriger ſelon vôtre projet : c'eſt le premier verſet du Chapitre IX. d'Iſaïe. Vous me paſſez que le Grec & l'Hebreu peuvent ſe concilier de la maniére que je les concilie, & dès-là il faut que vous avoüyez l'inutilitez de vôtre correction. Mais vous ne pouvez ſouffrir que j'appuye cette conciliation ſur l'autorité de la Vulgate. J'ai dit què le verbe Hebreu קלל entre pluſieurs autres ſignifications ſe prend pour *être ravagé*, que les Septante l'ont traduit dans ce ſens, que la Vulgate peut s'expliquer de la même maniere. Vous me ſoutenez que la Vulgate qui le traduit par *alleviata*, l'a pris dans le ſens *d'être ſoulagé* : *La terre de Zabulon, la terre de Nephtali a été déchargée de ſes pechez.* Vous adjoutez que Saint Jerôme l'Auteur & l'Interprete naturel de la Vulgate, confirme cette ex-

plication dans ſon Commentaire ſur cet endroit d'Iſaïe. C'eſt-là même que j'avois pris mon ſentiment ſur la ſignification qu'a le mot *alleviata* dans la Vulgate. Ainſi je n'ai garde de vous contredire, Monſieur, ni de récuſer Saint Jerôme pour Juge : il ſçavoit aſſurément quelle force avoit de ſon tems le verbe *alleviare*, & ce qu'il avoit voulu exprimer en le mettant dans ſa Verſion.

J'ai fondé ma conciliation ſur ce que la ſignification primitive du verbe קלל, eſt la même que celle du verbe Latin *exonerare*, *ôter un fardeau*, *rendre plus leger* : ſignification vague, que la jonction d'autres termes, & la liaiſon du diſcours peut déterminer tantôt à ſignifier *être dépoüillé*, *être ravagé*, tantôt à ſignifier *être ſoulagé*. Il eſt clair par l'endroit que vous m'objectez, que Saint Jerôme donne au verbe Latin *alleviare* & au verbe Hebreu קלל la même force qu'à celui d'*exonerare*. *onere levare* : il le dit nettement : *Juxta Hebraicum primo tempore relevata eſſe dicitur onere peccatorum.* C'eſt ce mot *peccatorum* qui vous a fait illuſion. Mais diſtin-

guez la force du mot *alleviare*, & ce qu'il signifie dans le Texte de la Vulgate, du sens Mystique que Saint Jerôme en tire, *alleviari* ne signifie que *levari onere*, *être déchargé.* Saint Jerôme marque précisément qu'il l'a mis dans ce sens : mais *être déchargé*, se prend en bonne & en mauvaise part : on nous ôte un fardeau qui nous est utile, c'est nous dépouiller : on nous ôte un fardeau qui nous est incommode, c'est nous soulager : la signification primitive reste dans ces deux sens. Saint Jerôme dans son Commentaire occupé du sens mystique, prend קלל *&* *alleviare* dans un sens favorable : cela ne fait rien contre moi. La signification primitive de קלל *& d'alleviare* subsiste. Saint Jerôme même la reconnoît : & cela me suffit pour concilier par-là les trois Textes, & pour exemter le Grec du soupçon d'être contraire à l'Hebreu & à la Vulgate.

Je n'ai pas besoin d'avoir recours aux Interpretes qui expliquent *alleviata* par *leviùs afflicta.* Vous ne citez que l'Auteur des notes qui sont

à la marge de la Bible de Vitré. Pourquoi le citer ? Habile comme vous êtes, vous n'ignorez pas que ce Faiseur de notes & ses Amis ne sont rien moins qu'Originaux sur les points d'érudition : aussi son sentiment lui est-il commun avec beaucoup d'autres Interpretes, Saint Thomas ou l'Auteur du Commentaire qui porte son nom, le Cardinal Hugues, beaucoup de Rabbins & de Protestans. Cette opinion conserve la signification que je donne *à alleviare* & à קלל, quoi qu'elle l'étende à un sens un peu forcé, *levare pænâ, leviorem pœnam infligere*.

Forcrius & Sanctius qui donnent à tout le passage un sens fort different, & qui prennent l'*alleviare* & le קלל pour rendre méprisable, *vilem facere*, s'étudient à réduire leur sens à la signification primitive d'*exonerare* : tant il est vrai que sur cela le consentement des Interpretes est unanime pour la détermination que je fais de cette signification primitive : elle m'est commune avec Hector Pintus, Malvenda, & quelques autres.

Janvier 1710.

...plié. Quand vous m'auriez
...vous accorder que l'*alleva-*
Vulgate se doit prendre dans
...estreint *d'être soulagé*, vous
...pas justifié la necessité de
...traction; puisque le *...*
...te, *libe*, *...is Terre de Za-*
...Terre de Neptali, hâte toi de
...pas borné à exprimer une
...aphore. *Boire*, il est vrai,
...ous l'avoüez, se prend dans
...pour être affligé; parce
...eaux dans le langage figuré
...Livres, signifient quelques
...flictions: mais les eaux se
... aussi pour la doctrine, &
...r s'instruire. Si nous pre-
...ce sens le *...* des Septante
...sebe, Saint Basile, Saint Cy-
... l'expliquent d'un précepte
...r la prédication de JESUS-
...ST, on pourra sans rien
...dans les Septante, adop-
...osition entiére de Saint Jé-
...ns son Commentaire: & la
...ion des trois Textes n'en
... plus facile, en suivant tou-
...n principe, que les Septan-
...cet endroit ont traduit figu-

...r 1710.

ns, vous vous éloi-
le mes ſentimens pour
vous chicaner. J'ap-
us exerciez vôtre ſa-
erſion des Septante &
original, que vous
s le rapport des lan-
s avec l'Hebraïque,
ıs de mots Hebreux
Faiſeurs de Diction-
puis approuver que
trop ſur des conjec-
nt appuyées ſur au-
ni ſur aucune cita-
cien. Si je ne puis
ous ſur ce point, je
noins avec tous les
er beaucoup vôtre
e modeſtie.

LE XI.

I TRANQUILLI
nt, Carolus Pati-
enſis notis & nu-
ravit &c. *Les*
éclaircies par des
lles. Par Charles
teur en Medecine.
c une table très-

rément l'Hebreu que Saint Jerôme a traduit naturellement & avec tant d'art, que le mot d'*alleviare* qu'il employe, a une signification aussi étenduë que le Verbe Hebreu auquel il répond, & qu'il peut souffrir toutes les explications qu'on donnera au Verbe Hebreu. Cette exactitude est ordinaire à l'Auteur de la Vulgate, & c'est ce qui fait sentir l'excellence de cette Version à tous les Connoisseurs qui la lisent sans prévention.

Après tout quoique je ne puisse recevoir la correction que vous voulez faire dans la Version des Septante. Chap.IX. d'Isaïe Verset premier, en y mettant ποίει *fais* à la place de πίε *bois*, je me persuade que nôtre contestation n'en sera pas plus longue. Vous abandonnerez sans doute cette correction dont vous vous regardiez comme l'Inventeur, quand vous sçaurez que Gabriel Alvarés Jesuite Espagnol l'a proposée il y a plus de quatre vingts ans dans son Commentaire sur Isaïe pag.499. comme une conjecture qui lui étoit venuë dans l'esprit & qu'il avoit rejettée.

Dans vôtre Réponse à mes trois autres

autres reflexions, vous vous éloignez trop peu de mes sentimens pour que je veüille vous chicaner. J'approuve que vous exerciez vôtre sagacité sur la Version des Septante & sur le Texte original, que vous cherchiez dans le rapport des langues Orientales avec l'Hebraïque, des significations de mots Hebreux inconnus aux Faiseurs de Dictionnaires: mais je ne puis approuver que vous comptiez trop sur des conjectures qui ne seront appuyées sur aucun Manuscrit, ni sur aucune citation d'Auteur ancien. Si je ne puis convenir avec vous sur ce point, je conviendrai du moins avec tous les Lecteurs à estimer beaucoup vôtre Erudition & vôtre modestie.

ARTICLE XI.

CAII SUETONII TRANQUILLI Opera quæ extant, Carolus Patinus D. M. Parisiensis notis & numismatibus illustravit &c. *Les Oeuvres de Suetone, éclaircies par des notes & des Médailles. Par Charles Patin Parisien & Docteur en Medecine. Seconde Edition, avec une table très-*

ample. A Basle ; 1706. *in quarto* *pages* 472.

SI cette seconde Edition du Suetone de Patin a quelque chose de singulier & de remarquable, c'est sa parfaite conformité avec la premiére faite aussi à Basle en 1675. Même papier, même caractere, même arrangement des lettres & des mots en des lignes égales. Il n'y a pas lieu néanmoins de soupçonner ici une ruse assez ordinaire aux Libraires; d'exposer sous le titre d'une seconde Edition, des exemplaires d'un Livre qui ne peuvent sortir de leur magazin : car à y regarder de près on reconnoît des planches retouchées & moins nettes. Il en est des Ouvrages de l'Art, comme des productions de la Nature : il s'y mele toûjours quelque différence.

* *Debent nimirum non omnibus omnia prorsum*
Esse pari filo, similique affecta figurâ.

Puis donc que c'est ici le même Suetone de Patin, que le Public a entre les mains depuis 34 ans, il se-

* *Lucrece l.2.*

roit inutile de donner l'Extrait d'un Ouvrage si connu. Mais afin de dire quelque chose, on marquera l'étonnement où l'on est, de ce que quelques nouveaux Antiquaires s'efforcent de resserrer l'autorité des Empereurs Romains & des Augustes, & de la soumettre à celle du Senat, quoi qu'à s'en rapporter au témoignage de Suetone, de Corneille Tacite, de Dion, & des Ecrivains de l'Histoire Auguste, elle ait eu toute l'étenduë de ce qui s'appelle maintenant *Pouvoir arbitraire.* Jamais Rois ne possedérent avec plus de plénitude tous les drois de la Royauté. Souverains Arbitres & Maîtres absolus de la vie & de la mort, des Loix, du Gouvernement, des Dignitez & des Magistratures, dont ils disposoient à leur gré, des finances, des monnoyes. Les Loix n'étoient point pour eux, mais ils les portoient pour les autres : *Princeps Legibus solutus est : quod Principi placuit, legis habet vigorem.* Le Prince est au-dessus des loix, & sa volonté tient lieu de Loi ; disent les Jurisconsultes * qui vivoient sous

* *Digestes l.1. titre 3. & 4.*

leur Empire. Telle fut la Puissance que Jules César se donna en prenant les titres de Dictateur & d'Empereur, & en mettant celui-ci [a], non après son nom propre, ce qui auroit répondu au mot *στρατηγὸς Géneral d'Armée*, mais avant son nom propre, & pour signifier que la Majesté de l'Empire résidoit en sa Personne : ce que les Grecs ont exprimé par leur *αὐτοκράτωρ, qui a en soi la Puissance souveraine.*

Mais le Senat, dira-t'on, & le Peuple Romain, ne pliérent point sous eux, jusqu'à leur accorder le nom de Rois ? Ils pliérent en effet sous des Princes, en qui ils reconnoissoient la Majesté & la Puissance Royale avec une entiére indépendance : car c'est lidée que forment les noms *Imperator*, *Αὐτοκράτωρ*. Les [b] Rois des Parthes s'en firent honneur, & les prirent comme par émulation, pour s'égaler aux Empereurs Romains, & pour se distinguer de Rois tributaires., ou soumis à Rome. Denys

a *Suetone Vie de Jules César n.76.*
b *Corneille Tacite de l'Histoire n.9.*

d'Halicarnasse [a] parlant de l'élevation de Romulus à la Royauté, dit que les premiers Citoyens de Rome lui déférent ἡγεμονίαν αὐτοκράτορα *une puissance souveraine*, à laquelle revinrent les Empereurs dans la suite. Au contraire pour marquer que les Rois de Lacédémone n'avoient qu'une autorité bornée & dépendante du Conseil des Ephores, il dit [b], οὐδὲ γὰρ οἱ Λακεδαιμονίων βασιλεῖς αὐτοκράτορές εἰσιν, *ils n'avoient pas une autorité souveraine.* Ainsi Tygranes Roi d'Armenie vante son indépendance, se nommant sur une Médaille Βασιλεὺς Αὐτοκράτωρ *Roi Empereur*, c'est à dire, qui ne reconnoît rien au-dessus de lui.

Les Grecs sujets de l'Empire sçavoient sans doute quelle étoit la forme du Gouvernement ; & c'étoit selon eux βασιλεία, βασιλικὴ ἀρχή, μοναρχία, *Royaume, dénomination Royale, Monarchie.* C'est comme s'expriment Dion, Herodien, Zozyme, Pausanias, Philostrate, Eunapius, l'Empereur Julien, & géneralement tous les Ecrivains, soit Ecclesiastiques, soit profanes. On se contentera d'en

[a] *L. 3. des Antiquitez de Rome.* [b] *L. 2.*

citer deux des plus anciens. Denys le Geographe, qui fleurit sous Auguste, & fut même employé par cet Empereur, appelle Rome μέγαν οἶκον ἀνάκτων, *la grande maison ou la demeure de ses Rois.* Et Plutarque dans son Traité de la tranquillité apporte ce motif de consolation à un homme affligé de n'avoir point d'enfans: τοὺς τῶν Ῥωμαίων ὅρα βασιλεῖς, ὧν οὐδεὶς υἱῷ τὴν ἀρχὴν ἀπέλιπε. *Considerez*, dit-il, *les Rois des Romains* ou les Empereurs; *aucun d'eux*, excepté Vespasien, *n'a eu de fils pour succeder à l'Empire.*

Les Romains n'avoient point attaché une autre idée au nom d'Empereur. Suetone dans la vie de Tibere n. 59. rapporte une Epigramme composée contre ce Prince dès qu'il vint à l'Empire: voici les deux derniers Vers:

Et dic, Roma perit: regnabit sanguine multo,
Ad regnum quisquis venit ab exsilio.

Dites que Rome est perduë, un Prince qui de l'exil passe au trône, ne sçauroit avoir qu'un regne cruel.

Janvier 1710.

Pline parlant du prix où montérent les émeraudes sous l'Empire de Claude, qui les recherchoit avec passion, fait cette reflexion : *Libido singulis pretia facit, maximè Regum.* La fantaisie & l'opinion donne du prix aux choses, principalement celle des Rois.

C'étoit aussi le sentiment que les Empereurs se formoient de leur Pouvoir : ils se regardoient comme de veritables Rois, & sans en prendre le nom, parmi leurs autres titres ils se l'attribuoient selon les occasions. De-là ce Vers d'Euripide si souvent répeté par Jules César :

Nam si violandum est jus, regnandi gratiâ
Violandum est,

S'il est jamais permis de s'éloigner de la justice, ce ne doit être que pour regner. Et Ciceron [a] qui rapporte ce mot là de lui, le nomme Roi. Caius Caligula [b] importuné du bruit que faisoient à sa Cour quelques

[a] *L.* 3. *des Offices*, *& Epitre*, 1. *du l.* 12.
[b] *Suetone en la vie de Caligula n.* 22.

Rois étrangers, qui contestoient entre eux sur la préséance, leur fit entendre qu'il n'y avoit qu'un Roi, & que c'étoit lui.

Le témoignage de Theodose & de Valentinien II. dans un de leurs Edits est plus sérieux : [a] *Digna vox Majestate Regnantis, Legibus alligatum se Principem teneri* : Une parole, disent-ils, digne de la Majesté Royale, est que le Prince se croye obligé à garder ses propres Loix.

De mille autres preuves qui se présentent, pour montrer que le nom d'Empereur portoit la même signification que celui de Roi, & de Roi absolu, on en choisira une seule d'autant plus efficace, que c'est une décision du Jurisconsulte le plus renommé qu'ait eu l'Empire Romain : elle est d'Ulpien qui l'exprime ainsi [b] : *Quod Principi placuit Legis habet vigorem : ut pote cum Lege Regia, qua de Imperio ejus lata est, Populus ei & in eum omne suum imperium & potestatem conferat.* „La volonté du Prince tient „lieu de Loi, & en fait toute la for„ce ; parce que par la Loi Royale

[a] *Code l.1. titre* 14. [b] *Digeste l.1. titre* 4.

„ qui lui donne l'Empire, le Peuple „ lui confere & remet en sa Person„ ne tout son Empire & toute sa Puis„ sance. Par cette Loi Royale qui établit des Rois absolus à Rome sous le nom d'Empereur, le Peuple dépoüillé de toute Autorité & de toute Puissance ne se réserva que la soumission & l'obéïssance aux volontez de ces Princes. Voilà le pouvoir absolu & arbitraire que Suetone * appelle *Jus arbitriumque omnium rerum*, le droit & le pouvoir de disposer de tout à sa volonté.

Il resteroit à faire voir l'usage qu'ils en firent ; & ce seroit le sujet d'une Dissertation entiere.

* *Vie de Caligula n.*14.

ARTICLE XII.

DE DOCTRINA CANONUM Corpore Juris inclusorum, circa requisitum ad filiorum matrimonia parentum consensum, historica Disquisitio &c. *Dissertation historique, sur la Doctrine des Canons inserez dans le Corps du Droit, touchant le consentement des peres pour*

le mariage de leurs enfans. Avec des notes en marge, où sont rapportez les autres Canons & les autres Loix, qui ne se trouvent pas dans le Corps du Droit sur la même matiere. De plus une addition de notes qui font voir ce qu'il y a eu de réglé là-dessus depuis le commencement du Christianisme. Par M. Jean Pierre Gibert Docteur en Théologie de l'Université d'Aix. A Paris chez Pierre Emery, sur le Quai de Malaquais, près du Pont-neuf, à l'enseigne de Saint Augustin 1709. *in 12. pages* 447.

CE n'est ici, pour ainsi parler, qu'un échantillon du grand Ouvrage que Mr. Gibert a entrepris sur le Droit Canon, qu'il promet d'exposer d'une méthode nouvelle.

Animé déja par l'approbation que Mr. l'Abbé Bignon a donnée à son plan general, c'est à-dire, par l'approbation la plus souhaitable à un Auteur, il veut encore pressentir quel sera le jugement du Public sur la maniere dont il se propose de traiter chaque question particuliére. Il en a donc choisi une des plus diffici-

les & des plus embaraſſantes. Car il s'agit de la validité des mariages, où des enfans de famille s'engagent ſans le conſentement, & quelquefois malgré l'oppoſition de leur pere, ou de ceux ſous la puiſſance deſquels ils ſont encore. On ſçait quels troublent s'élevent en ces ſortes d'occaſions, non ſeulement dans les familles, mais dans la Juriſprudence & la Théologie.

Le parti que prend l'Auteur ſur un point ſi délicat & ſi conteſté, eſt de décider que de tels mariages ſont abſolument nuls. Il poſe pour principe, que le Concile de Trente n'a point autoriſé les enfans de famille à ſe marier à leur gré & indépendamment du conſentement de leur pere, ſi les Canons leur ôtent ce pouvoir, & s'oppoſent à cette liberté ou à cette licence. Or, dit-il, toute la ſuite des Canons s'y oppoſe : & c'eſt dans les bornes de cette propoſition qu'il reſtreint ſon Traité, qu'il appelle hiſtorique, parce qu'il rapporte les Canons ſelon l'ordre des tems, en les rangeant néanmoins en differentes claſſes.

La premiere comprend ceux qui ne parlent qu'en géneral & que confusément du consentement des peres, en disant que les mariages doivent être contractez selon les Loix.

La seconde contient des faits qui montrent l'étenduë du pouvoir paternel à l'égard du mariage des enfans.

Il met dans la troisiéme les Canons qui prouvent par quelque citation d'Auteurs Sacrez ou profanes, que le consentement du pere est requis.

Que si quelques Canons qu'il rapporte dans la quatriéme classe, déclarent nulles les fiançailles des enfans par le défaut du consentement de leur pere ; à plus forte raison, infère-t'il, leur mariage est nul.

Selon quelques Canons ramassez dans la cinquiéme classe, l'autorité des peres sur leurs enfans va jusqu'à pouvoir les engager par leur seule volonté.

En la sixiéme classe il n'en omet pas quelqnes-uns qui n'exigent pour la validité du mariage que le seul consentement des deux personnes qui le contractent : & il les explique dans la suite.

Puisque les esclaves ne pouvoient se marier qu'avec l'agrément de leur Maître, comme les Canons de la septiéme classe le décident, les enfans de famille ne le peuvent aussi sans celui de leur pere.

Enfin il y en a qui insinuent que le mariage des enfans doit être dissous, lorsque leur pere n'y a pas consenti.

Mr. Gibert vient ensuite aux objections auxquelles il répond. En avoüant que les mariages dont il est question, non plus que les clandestins, ne sont pas nuls de leur nature & par le droit naturel. Il soutient que l'Eglise par ses Canons y a mis un empêchement d'où resulte la nullité, parce qu'elle a ôté le pouvoir de les contracter. L'Eglise Grecque, dit-il, & celle de France, se sont maintenües dans cet usage. Sans entrer dans un plus grand détail de son Ouvrage on se contente d'y renvoyer le Lecteur, qui y trouvera une abondante érudition sur un sujet qui mérite son application.

ARTICLE XIII.

DE LA NATURE ET DES proprietez du levain de l'estomach. Par Mr. de Vieussens le Pere, Medecin du Roi, Membre de l'Academie Royale des Sciences, & de la Societé Royale de Londres.

AVant que de parler du Levain de l'estomach, j'examinerai & refuterai l'opinion de quelques Medecins de ce tems, qui veulent que l'action des dents, & celle de ce viscere se ressemblent, qui prétendent, dis-je, que la coction des alimens se fasse par leur broyement commencé dans la bouche, & continué dans l'estomach, comme dans un muscle creux, où ils veulent qu'ils soient pêtris & dissous par la force de ses fibres motrices, qui l'agitent & le meuvent, & par l'action des muscles voisins, qui tous ensemble comme autant de mains, les foulent, les broyent, les dissolvent, les fondent & les font passer, disent-ils, dans une crême fine & delicate,

peu près semblable à celle qui se forme sous le porphyre, s'ils sont de nature & de condition à se laisser briser. Mais ce sentiment ne sçauroit être reçû chez les Medecins qui connoissent parfaitement la structure naturelle & le jeu de l'estomach, & qui n'ignorent pas en quoi les parties voisines contribuent à la coction des alimens. Les remarques suivantes convaincront de la fausseté de ce Systême tous les Lecteurs attentifs.

Premierement l'usage des dents ne sçauroit ressembler, à celui de l'estomach, parce qu'il n'y a aucune ressemblance entre leur tissure & celle de ce viscere : & d'ailleurs la digestion des alimens se commence dans la bouche, non seulement par l'action des dents, mais plûtôt par celle du ferment dont la salive est impregnée, comme je l'ai expliqué dans le chapitre neuviéme de la partie seconde de mon nouveau Systême des liqueurs du corps humain. Secondement le mouvement des dents est extraordinairement fort, & se fait à diverses reprises; & celui de

l'estomach est doux & continuel, comme je vais le prouver.

J'ai démontré dans mes reflexions sur la neuviéme de mes experiences, que l'estomach est un tissu de differens vaisseaux arrangez de maniere, qu'à mesure que ceux de ses deux tuniques propres se raccourcissent, & se serrent les unes contre les autres, par la seule vertu de leur ressort naturel, après avoir été allongez par la quantité & le poids du manger & du boire; ces deux tuniques se froncent à la verité : mais la résistance que font les alimens à la force qui en cause le froncement, est toujours assez grande pour les empêcher de se froncer promptement, à diverses reprises, & avec autant d'effort qu'il le faudroit, pour pouvoir broyer la nourriture qu'elles contiennent & embrassent de toutes parts, à peu près comme les grains sont broyez entre deux meules de moulin, dans le tems que l'une tourne sur l'autre.

Il est certain que l'action de l'estomach rempli d'alimens, est un mouvement qui au lieu d'être fort,

& de se faire à reprises comme celui des muscles, est continuel, insensible, & par consequent fort doux; qui dure jusqu'à ce que sa cavité soit vuide. Or ce mouvement qui consiste dans son froncement, ne sçauroit suffire pour le broyement parfait de la nourriture solide. Et ne dites pas que par l'action du diaphragme & des muscles du bas ventre, ce viscere est si pressé a reprises très-souvent réiterées par le haut & par le bas, que ses parois sont forcées de s'approcher d'assez près, & avec assez de force, pour pouvoir broyer & reduire en une espece de boüillie, les alimens mêmes les plus solides. Car s'il étoit possible que cela se fît ainsi, il faudroit necessairement que le diaphragme, & les muscles du bas ventre, portassent, en même tems tout leur effort contre l'estomach : mais tous les Anatomistes, du moins ceux qui sont assez bons Physiciens pour pouvoir connoitre à fond la mechanique du corps, conviendront toujours avec moi, si je ne me trompe, que cela ne sçauroit se faire naturellement;

parce qu'au même moment que les muſcles du bas ventre preſſent l'eſtomach par leur contraction, le diaphragme ſe contracte auſſi : mais au lieu de preſſer ce viſcere avec eux en ſe contractant, il s'en éloigne, & ſe porte vers le poûmon, qu'il preſſe pour faciliter l'expiration ; de ſorte que le diaphragme ne s'approche de l'eſtomach, & ne preſſe par conſequent que lors qu'il s'applanit en s'allongeant en tout ſens : & d'abord qu'il commence de s'applanir, les muſcles du bas ventre commencent de le fuir, pour ainſi parler, & s'éloignent de l'eſtomach ; parce qu'alors ils s'allongent.

Le fait inconteſtable dont je viens de parler étant ſuppoſé, il eſt vrai de dire que l'action naturelle & douce du diaphragme & des muſcles du bas ventre, favoriſe à la verité la coction des alimens dans l'eſtomach, en tant qu'elle contribue en quelque façon à ſoutenir le cours des ſucs que ſes vaiſſeaux portent, & le reſſort de leurs tuniques : mais il ne ſçauroit être permis, ce me ſemble, de penſer que cette action ſi douce

puiſſe ſuffire pour les broyer. De plus le mouvement des muſcles du bas ventre devient tout à fait inutile à la coction de la nourriture, lorsque le bas ventre eſt fort enflé par des humeurs d'une groſſeur extraordinaire, qui ſe forment petit à petit dans ſa cavité, ou par des humeurs aqueuſes qui s'y ſont ramaſſées; parce que la force qui les tient pour lors allongez, étant ſuperieure à celle qui tend à les faire contracter, ils reſtent comme dans l'inaction, & le peu d'effort dont ils ſont capables, ſe termine, ou ſur les tumeurs formées dans les entrailles, ou ſur les eaux dans leſquelles l'eſtomach nage. Cependant la digeſtion du manger & du boire, ne laiſſe pas de ſe faire dans le cas qu'on vient de marquer, comme l'experience nous l'apprend. Ajoutez à ce que je viens de dire, que s'il étoit vrai que le diaphragme & les muſcles du bas ventre, preſſaſſent l'eſtomach avec autant de force qu'on le ſuppoſe, ſa cavité en ſeroit aſſez retrecie à repriſes, pour que perſonne ne pût éviter de vomir une partie

des alimens d'abord après le dîner & le ſouper. Cela eſt pourtant tout à fait contraire à l'experience.

A l'égard du foye, de la rate, du pancreas, & de l'épiploon, qui ſont aux environs de l'eſtomach ; il eſt certain qu'ils entretiennent par leur chaleur le mouvement des differentes liqueurs que portent les differens vaiſſeaux dont ce viſcere eſt compoſé ; & ils ſoutiennent & fortifient par conſequent l'action de ſon ferment naturel,

Puiſque par toutes les raiſons phyſiques mecaniques que je viens de rapporter, l'eſtomach ne ſçauroit agir par lui-même, ni par les parties de ſon voiſinage, de maniere à pouvoir broyer & reduire en une eſpece de boüillie, les alimens qu'il reçoit dans ſa cavité ; il faut neceſſairement qu'il les digere & les cuiſe par l'action de ſon propre levain. En effet ſi ce viſcere n'avoit pas un ferment particulier, comment pourroit-on expliquer la diſſolution des ſubſtances cartilagineuſes dans l'eſtomach des hommes, & des os mêmes dans celui de certains animaux?

Ne faut-il pas, pour qu'un corps soit broyé par un autre, que la force du corps broyant, l'emporte infiniment sur la resistance du corps qui doit être broyé? Où trouvera-t'on quelqu'un, qui après avoir comparé la dureté des cartilages, & des os mêmes avec la souplesse de l'estomach d'un chien, par exemple, ne dise que l'estomach étant d'un tissu très-delicat, seroit beaucoup plûtôt déchiré par les alimens d'une grande dureté, que ces alimens ne seroient eux-mêmes divisez par lui, si la digestion devoit en être faite par leur simple broyement? Comment expliqueroit-on cette digestion si prompte qui se fait dans les hommes saisis de la faim qu'on appelle canine? Les épingles, & même les aiguilles qu'on avalle quelques fois par inadvertance, ne piqueroient-elles pas toûjours l'estomach? Les os avalez par des chiens, le plus souvent avec des bouts fort pointus, ne les blesseroient-ils point assez, pour les faire gemir, si les parois de leur estomach s'approchoient assez près & avec assez de force,

pour les pouvoir broyer ? Cependant il est rare que ce viscere soit piqué par aucun des corps étrangers dont je viens de parler. Quelles raisons pourroit-on rendre de la consistence épaisse, que prend le lait dans l'estomach des enfans mêmes les plus sains qui sont à la mamelle, où il se caille naturellement, au lieu d'y conserver sa fluidité ? Où trouveroit-on la cause de cette difficulté que toutes les substances laiteuses ont à se digerer dans celui de plusieurs hommes d'une parfaite santé, qui ne sçauroient s'en nourrir, sans que leur estomach en souffre ?

Ce que j'ai dit jusqu'ici me semble prouver démonstrativement, que l'estomach ne digere les alimens reçûs dans sa cavité, que par un levain qui lui est particulier : & cela est si vrai, que le ferment de ce viscere venant à lui manquer, ou devenant mal conditionné, l'appetit se perd, & la nourriture qu'on prend reste dans sa cavité quelquefois pendant vingt-quatre heures, & même plus long-tems, sans y souffrir acune

alteration sensible, comme l'experience le fait voir ; quoique d'ailleurs sa structure soit dans son entier, & que le mouvement du diaphragme & des muscles du bas ventre soit reglé, & à peu près aussi fort, qu'il a coûtume d'être dans le tems qu'on joüit d'une bonne santé.

Après avoir refuté l'opinion des Medecins qui rapportent la coction des alimens à leur simple trituration ; j'expliquerai en peu de mots les changemens qui se font dans le tissu propre de l'estomach, dans les tems qu'on mange & qu'on boit, afin de faire comprendre aisément ce que j'ai à dire plus bas, touchant la maniere dont le levain de ce viscere agit sur eux. L'estomach n'étant autre chose qu'un corps membraneux cave, composé de differens conduits, comme je l'ai déja marqué, il est évident que toutes les fois que nous mangeons & que nous buvons, tous ses vaisseaux doivent s'allonger plus ou moins, selon que la quantité de la nourriture que nous prenons est plus ou moins grande. Or les arteres, les veines, les conduits

charnus , les vaiſſeaux lymphatiques arteriels, & les nerfs de ce premier reſervoir du manger & du boire, ne ſçauroient s'allonger, ſans que les pores de leurs tuniques, & leurs cavitez ſe retréciſſent: & pour lors deux choſes arrivent neceſſairement. Car il arrive premierement que la force du reſſort naturel de tous ces vaiſſeaux s'augmente beaucoup, parce que les vapeurs fines qui s'échappent continuellement des liqueurs qu'ils portent, ne pouvant pas entrer aiſément dans les pores de leurs tuniques nouvellement retrécis, elles font par la force de la matiére ſubtile dont elles ſont impregnées , de nouveaux & de plus grands efforts qu'auparavant pour s'y inſinuer: & c'eſt par ces efforts qu'elles s'y inſinuent veritablement, & qu'elles remettent leurs petites cavitez dans l'état de leur premiere dilatation. Or cela ne ſe peut faire ainſi, ſans que les vaiſſeaux mêmes reprennent auſſi l'état de leur premiere tenſion. Il arrive en ſecond lieu que les cavitez des arteres, des veines, & des conduits, étant nouvellement

 retrécies,

retrécies, les liqueurs qui leur viennent de nouveau ont plus de peine qu'auparavant à y rentrer & y couler. C'eſt pourquoi le cœur même n'a pas tout à fait alors la même liberté, qu'il a quelque tems avant qu'on mange & qu'on boive, de chaſſer aiſément le ſang de l'une & de l'autre, de ſes deux cavitez. De ſorte que ce viſcere étant en quelque façon gêné, & ne pouvant ſe contracter pourlors auſſi aiſément qu'il ſe contracte la digeſtion des alimens étant faite, eſt forcé de redoubler ſes contractions, & par conſequent de les rendre plus fortes, & plus frequentes, comme un chacun peut s'en appercevoir, par les changemens qui arrivent dans le pouls, après qu'on a dîné & ſoupé. Car il eſt conſtant qu'à meſure que l'eſtomach ſe dilate par les alimens qu'il reçoit, le pouls devient plus vigoureux, & plus frequent, & qu'il s'éleve, & paroit plus plein qu'auparavant, lorſque les parties les plus fines des alimens, & le chile qui en provient, paſſent dans les ventricules du cœur. Ainſi il eſt évident, ce me ſemble,

que dans tous les tems que l'e
mach se trouve rempli de la n
riture qu'on a prise, tous ses vaisse
s'efforcent continuellement d
mettre dans le premier état de
tension naturelle, par leur pr
force élastique beaucoup augn
tée alors, comme je l'ai fait
jusques ici, & fortement soute
par le mouvement du sang &
differens sucs qui passent des
dans les autres. C'est donc par
effort continuel, soutenu par la
te impulsion que le cœur com
nique aux liqueurs qu'ils port
que les alimens sont poussez d
cavité de l'estomach, à mesure q
s'y digerent, dans celle des in
tins grêles.

Afin de pouvoir donner une
veritable & nette de la nature du
ment de l'estomach, dont il est
de parler, je ferai remarquer
mierement, que lors qu'on rem
la cavité de ce viscere de teintur
safran tirée dans l'eau de vie, c
teinture passe non seulement
les conduits lymphatiques-arte
nerveux, mais encore dans les g

ſeux, qui ſervent avec des arteres & des veines à l'attacher à l'épiploon. On remarquera en ſecond lieu, qu'il n'y a aucune partie du corps qui ſoit garnie d'un auſſi grand nombre de nerfs que l'eſtomach, & que ces nerfs ſe terminent dans ſes conduits lymphatiques - arteriels, dans les graiſſeux, & dans les charnus. C'eſt pourquoi il n'y a aucun lieu de douter, qu'il n'y ait quelque communication entre les trois differens vaiſſeaux ſecretoires, dont je viens de parler, & que les trois differentes liqueurs qu'ils portent, ne concourent enſemble, pour compoſer le levain de l'eſtomach. Cela étant ſuppoſé, il eſt évident, ce me ſemble, que ce levain eſt un ſuc recrementeux, volatil, compoſé de parties très-fines de graiſſe & de lymphe, impregné de beaucoup d'eſprit animal, & deſtiné pour exciter l'appetit & cuire les alimens dont on ſe nourrit.

Il paroit par l'idée que je viens de donner de la nature du ferment de l'eſtomach, qu'il eſt un extrait fort fin des divers principes du ſang.

Ainſi il eſt composé de parti
latiles , de phlegme , de ſoulp
de ſel ſalé acre, & de ſel acide

Pour donner à entendre com
eſt-ce que cet extrait excite l'
tit , qu'il doit naturellement
ter , je ferai remarquer, qu'à m
que l'eſtomach ſe reſſerre par la
le force de ſon reſſort, & ſe dé
ge dans les inteſtins des ali
qu'on a pris , ſa tunique vaſcu
ſe fronce , & les differens vaiſ
dont elle eſt tiſſuë , s'entort
de maniere, que les liqueurs
portent, ne circulent pas libre
dans leurs cavitez. En effet le
cement de la tunique vaſcu
de l'eſtomach , & l'entortille
de ſes vaiſſeaux ſanguins , fon
le ſang des arteres ne paſſe pas
une entiere liberté dans les ve
c'eſt pourquoi elles ſe dilatent
coup, & leur grande dilatatio
que les petites embouchures
conduits lymphatiques arteriel
veux, qui naiſſent de leurs pa
s'entrouvrent auſſi beaucoup
laiſſent paſſer dans leurs cavite
de lymphe-arterielle qu'il n'en

vènt décharger dans les veines aux-quelles ils aboutiſſent. Cela fait que ces conduits ſe gonflent, & que la liqueur qu'ils contiennent, irrite doucement leurs parois toutes ner-veuſes, ſoit par ſa grande quanti-té, ſoit par le mouvement de ſes parties ſalines, qui toutes addoucies qu'elles ſont, ne laiſſent pas d'avoir aſſez de pointe pour ſe faire ſentir d'une maniere qui flatte agréable-ment l'appetit: & c'eſt par cette ir-ritation douce, communiquée au centre ovale du cerveau par les eſ-prits animaux, que ſe produit dans l'Ame le ſentiment qu'on appelle faim, ou deſir de manger. Or la faim diminuë à meſure qu'on man-ge & qu'on boit; parce qu'alors tous les vaiſſeaux de l'eſtomach, tant ſanguins que ſecretoires, ſe deſ-entortillent petit à petit, & que les liqueurs qu'ils portent circulent en-fin aſſez librement au travers de ſon tiſſu, pour n'en pouvoir plus ébranler les fibres nerveuſes autant qu'il le faudroit pour ſoutenir l'ap-petit.

A meſure que durant le tems

qu'on mange & qu'on boit, le levain de l'estomach est versé dans sa cavité par les petits tuyaux secretoires, qui en rendent la surface interieure veloutée, il y penetre les alimens, & il s'y unit avec celui dont la salive vient de les abbreuver dans la bouche, comme je l'ai expliqué.

De sorte que ces deux fermens unis ensemble, & devenus plus forts par leur union, & par consequent très disposez à se mouvoir librement, s'insinuent aisément dans le tissu interieur du manger & du boire, & les fermentent. En les fermentant, ils en débarrassent insensiblement les principes, & en les dégageant de leurs chaînes, pour ainsi parler, ils les divisent, & les disposent à se changer facilement en sang.

Tandis que la digestion des alimens se fait, leurs parties les plus fines, & par consequent les plus chargées de matiere étherée, s'insinuent par la force mouvante de cette matiere, dans la masse du sang, de la maniere dont je l'ai expliqué dans mon nouveau Systême des vaisseaux du Corps humain. Cependant celles de

leurs parties qui par leur masse & par leur figure tiennent le milieu entre les plus subtiles & les plus grossieres, descendent dans les boyaux grêles, & y prennent la forme de cette substance laiteuse qu'on appelle chile ; laquelle s'insinuë dans les veines lactées du fameux Asellius, de la maniere dont je l'ai expliqué dans mes Reflexions sur la neuviéme de mes experiences.

ARTICLE XIV.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le Mecredi 13. Novembre 1709. Par Mr. Blondel.*

LA mort de deux Academiciens l'un Associé Etranger, & l'autre Eleve, fournit à Mr. de Fontenelle la matiere de deux Eloges, dont la lecture fit l'Ouverture de cette Séance.

Eloge de Mr. Tschirnhaus.

Monsieur Tschirnhaus nâquit le

10. Avril 1651. dans la haute Saxe, d'une Famille très-noble originaire de Moravie. Il eut dans sa jeunesse tous les Maîtres des Sciences, qu'on a coutume de donner aux Personnes de qualité : mais il y répondit mieux que ne font ordinairement ceux de cet âge. Il réüssit dans tout, & particuliérement dans la Géometrie. A l'âge de 17 ans, il alla achever ses études à Leyde. S'étant fait là beaucoup d'Amis & de réputation, il devint Homme de Guerre pendant quelques troubles qui survinrent : mais il ne servit que 18 mois. Ensuite il alla voyager selon l'usage de sa Nation. Il vit l'Angleterre, la France, l'Italie, la Sicile, Malte : & partout où il passoit, il observoit avec soin les curiositez naturelles, & toutes les autres choses qui sont dignes de l'attention d'un Philosophe. Il ramassoit tous ces faits qui ne sont point inutiles : car plus les yeux ont vû, plus la Raison est en état de voir elle même.

Au retour de ses Voyages il alla à la Cour. Un Philosophe y peut aller, ne fût-ce que pour étudier cer-

taines manieres de penser & d'agir toutes singuliéres, qu'il n'apprendroit point ailleurs. Il vint à Paris en 1682. c'étoit déja pour la troisiéme fois. Il y apporta ses *Caustiques*, qui sont des lignes courbes particuliéres qui ont retenu son nom. Ces sortes de lignes portent ordinairement le nom de leur Inventeur: la Spirale d'Archimede, la Conchoide de Nicomede, la Cissoide de Diocles, les Développées d'Hughens, les Caustiques de Tschirnhaus: & ce n'est pas un moindre honneur à un Philosophe d'avoir donné son nom à une courbe, qu'à un Prince d'avoir donné le sien à une Ville. Il consulta cette Academie sur ses nouvelles courbes, & à 31 an il fut reçû au nombre de ces mêmes Academiciens qu'il étoit venu consulter. Sa découverte étoit d'autant plus singuliére, qu'elle avoit précedé le calcul des infiniment petits. Après quelque séjour en cette Ville, il retourna en Hollande, où il se mit à faire imprimer son Livre *de Medecina corporis & animi*. Il avoit déja composé d'autres Ouvrages étant

très-jeune : mais en les revoyant pendant l'Impression, il en fut si mal satisfait, qu'il sacrifia ces enfans de sa jeunesse : sacrifice d'autant plus considérable qu'on les aime avec plus d'ardeur & avec moins de connoissance. Il résolut donc de ne rien donner au Public avant l'âge de 30 ans : & ce ne fut qu'après ce tems-là qu'il publia le Livre dont on vient de parler, & qu'il dédia au Roi. Ce Livre contient ses Caustiques, & des conseils qu'il croyoit necessaires à un Philosophe pour le bien du corps & de l'esprit. Ce n'étoit pas une simple théorie : il ne disoit rien qu'il ne pratiquât lui-même ; & l'on en pourra juger par sa maniere de vivre. Il destinoit l'Eté à faire des experiences, & l'Hiver à faire ses recherches & ses meditations. Il donnoit l'Automne à sa santé : & il se contentoit dans cette saison de former les projets d'étude pour l'Hiver où il alloit entrer. Ce tems venu il retranchoit son souper, se couchoit à neuf heures, & se faisoit réveiller à deux heures après minuit. Il rest-

toit enſuite appliqué au ſonge ſur lequel il s'étoit réveillé : & comme ce ſonge rouloit la plus-part du tems ſur la matiere qu'il méditoit, cela lui ſervoit comme d'entrée à l'étude ; ne voulant rien omettre de ce qui pouvoit y contribuer. On trouvera que c'eſt être bien ſcrupuleux : mais c'eſt l'ordinaire des grandes paſſions d'aller juſqu'à la ſuperſtition. Son application étoit ſi grande , qu'il voyoit la nuit des étincelles qui partoient de ſes yeux ; & il parvint même à les voir en plein jour ſur un papier qu'il mettoit à côté de lui ; tant il avoit les eſprits échauffez. La gloire qui eſt le principal motif des Sçavans, qu'on peut appeller Ambitieux de Cabinet, n'a jamais touché Mr. Tſchirnhaus. Dès l'âge de 24 ans, il avoit renoncé à tout autre plaiſir qu'à celui de chercher la Verité ; en ſorte qu'il l'aimoit d'un amour purement deſintereſſé. Les conſeils qu'il donnoit dans ſon Livre pour la ſanté du corps, regardent pluſieurs remedes contre les excès du boire & du manger, qui ſont des

maux assez communs dans son pays. Il faisoit grand cas de la sueur ; mais il regardoit comme poison tout ce qui n'est pas aliment. Etant retourné en haute Saxe, sa connoissance des Caustiques le porta à travailler à l'Optique. Il obtint du Roi Auguste la permission d'établir une verrerie pour faire de grands verres brûlans jusques-là inconnus. Il en fit un que Monseigneur le Duc d'Orleans acheta de lui qui est du poids de 160 livres, & formé de deux portions de sphere de douze pieds de diametre. Ce verre est encore un Enigme pour les habiles Gens. On ne sçait s'il a été fondu dans des moules, ou s'il a été taillé dans des bassins ; l'un & l'autre étant également difficile à concevoir. Il disoit qu'il l'avoit fait en le taillant d'une masse de verre du poids de sept cens livres. L'Empereur connoissant son mérite, & voulant le recompenser, lui offrit un titre de Libre Baron ; mais il le refusa, & il n'accepta pour toute gratification que le Portrait de Sa Majesté Imperiale. Il montra le même mépris pour les honneurs, lorsque le Roi

Auguste lui voulut donner le titre de Conseiller d'Etat. Il revint à Paris en 1701. & apporta à l'Academie des Méthodes sans démonstration, dont il cachoit le secret, & où il faisoit gloire de se passer du calcul des infiniment petits. Mais rien n'est peut-être plus avantageux à ce calcul, que l'honneur qu'on se fait de trouver le moyen de s'en passer. Comme il recüeilloit tout ce qu'il pouvoit apprendre de curiositez de Physique; il donna à Mr. Homberg en échange de quelques secrets de Chymie, celui de faire de la porcelaine, sous promesse de ne le point publier de son vivant. On a toûjours crû que cette fabrique dépendoit d'une terre particuliére, qui ne se trouvoit qu'à la Chine ou au Japon: mais il découvrit que la matiére de la porcelaine n'est qu'une terre commune qu'on trouve par tout. En cela on peut dire qu'une telle découverte lui est plus honorable qu'à l'Inventeur même: car celui qui trouve le premier doit souvent son secret au hazard; au lieu que le second n'en est redevable qu'à ses recherches.

Enfin il retourna en Saxe, où il se trouva bien-tôt accablé de chagrins domestiques. Il les supporta avec la constance d'un grand Philosophe; & il est mort cinq ans après, peut-être parce qu'il n'est guéres possible d'y résister plus long-tems. Il ne craignoit rien de plusieurs maladies, parce qu'il croyoit en avoir le remede assuré : mais il redoutoit la pierre, quoiqu'il se précautionnât contre ce mal. Il sentit des atteintes de gravelle au mois de Septembre dernier, avec une grande difficulté d'uriner. Les Medecins ne trouvant pas en lui l'obéïssance qu'ils souhaitoient, parce qu'il étoit Medecin lui-même, l'abandonnérent bien-tôt, & il mourut l'onziéme Octobre suivant. Ses dernieres paroles furent, *triomphe, victoire*, dans la joye apparemment qu'il ressentoit de se voir bien-tôt affranchi des maux de cette vie. Son Corps a été porté à une de ses terres, où le Roi Auguste a fait les frais de sa sepulture. Il avoit formé le plan d'une Societé de Sçavans. Quand il en découvroit quelqu'un, il le tiroit des

tenebres où ils habitent ordinairement, & devenoit aussitôt son Compagnon, son Directeur, & son Bienfaicteur. Il étoit si porté à faire du bien, qu'il en faisoit même de trés-bon cœur à ses ennemis : car il ne conserva jamais ni haine, ni ressentiment contre personne, n'ayant d'autre passion que celle de se maintenir dans cette tranquillité, qui est le plus grand & le moins recherché de tous les biens.

Eloge de Mr. Poupar.

François Poupar naquit au Mans l'an 1661. Il étoit Fils d'un bon Bourgeois, qui quoique chargé de beaucoup d'enfans, s'appliqua particulierement à leur donner une bonne éducation. Celui-ci fit ses études sous les Peres de l'Oratoires. La lecture des Ouvrages de Descartes auxquels il prit goût, l'engagea insensiblement dans la profession de Philosophe ; & pour la cultiver plus librement, il se détermina à la Medecine. Il vint à Paris pour y étudier ; & ne tirant que peu de secours de ses parens, il

fut contraint de ſe charger de l'éducation d'un enfant pour lui aider à vivre. Mais voyant que cet emploi lui déroboit trop de tems, il le quitta, & aima mieux étudier que ſubſiſter. Nous ne rougiſſons point, dit Mr. de Fontenelles, du bâton & du ſac de Diogene, quoique les Diogenes ſoient à preſent moins conſiderez que jamais. Mr. Poupar s'appliqua particuliérement à l'hiſtoire naturelle; & il avoit le talent de bien diſſequer les inſectes. Il ſe diſtingua dans les Conferences de Sçavans qui ſe tenoient chez Mr. l'Abbé Bourdelot, & il y produiſit une anatomie de la ſangſuë, où il fit remarquer des particularitez qui juſques-là avoient échapé aux Sçavans. La connoiſſance qu'il avoit de l'Anatomie & de la Chirurgie, lui fit deſirer d'être en place de la pratiquer. Il ſe préſenta pour être reçû au nombre des jeunes Chirurgiens qui travaillent à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui l'examinérent furent bien ſurpris après l'avoir entendu répondre ſi ſçavamment ſur les queſtions qu'ils lui avoient propoſées, de ce qu'il leur dit qu'il ne

ſçavoit pas ſaigner. Il ne fut pas long-tems ſans l'apprendre : & après avoir pratiqué la Chirurgie autant qu'il l'avoit jugé neceſſaire, il s'attacha à la Medecine, & ſe fit recevoir Docteur à Rheims. La paſſion qu'il avoit de ſçavoir fit qu'il étudia juſqu'à l'Architecture. Mr. de la Hire le voyant ſouvent aux leçons qu'il en fait au Louvre, le prit pour un Homme qui vouloit ſe rendre capable de quelque emploi dans les bâtimens : encore jugea-t'il à ſon air que cet emploi ne devoit pas être bien conſidérable. Ainſi il fut depuis bien étonné, lorſqu'il le vit venir à l'Academie, ayant été choiſi pour Eleve Anatomiſte par Mr. Mery. Depuis qu'il eût rang parmi les Academiciens, il donna ſucceſſivement pluſieurs Diſſertations qui ont paru dans les Memoires de l'Academie, ſur les inſectes hermaphrodites, ſur le formica-leo, ſur les moules &c. Il tomba malade au mois d'Octobre dernier & mourut en fort peu de tems. On le croit Auteur d'une Compilation qui a paru depuis peu ſous le titre de Chirurgie complette. Si

cela eſt, on peut lui pardonner ce Livre, parce qu'il avoit beſoin de le faire.

Mr. de Reaumur lût une Diſſertation ſur la formation & l'accroiſſement des coquilles, qui fut trouvée d'autant plus curieuſe, qu'aucun Auteur n'a encore traité cette matiere, quoi que le ramas des coquilles faſſe depuis long-tems le ſujet de l'admiration des Sçavans, & le plus bel ornement de leur Cabinet. Au défaut des Livres Mr. de Reaumur a conſulté la Nature elle-même. Elle lui a appris d'abord la maniere dont ſe faiſoit l'accroiſſement des coquilles, d'où il eſt aiſé de juger de leur formation. Les corps ne peuvent croître que par vegetation, comme les plantes & les animaux, ou par un amas de parties qui s'appliquent ſimplement les unes ſur les autres, ce qu'on appelle *juxta-poſition*. Ceux qui ſont diſpoſez à croire que tout vegete dans la Nature, n'héſiteront pas un moment à aſſûrer, que les coquillages s'accroiſſent par vegetation comme les poiſſons qu'ils renferment. Cependant Mr.

de Reaumur a reconnu par les expe-
riences qu'il a faites sur plusieurs espe-
ces de coquilles, qu'elles ne croissent
que par *juxta-position*. Il ne rapporta
que les experiences qu'il avoit faites
sur les coquilles de limaçon, qui sont
toutes conformes à celles qu'il a fai-
tes sur les autres coquillages de mer
ou de riviere. L'opinion de Mr. de
Reaumur est, que l'accroissement
des coquilles se fait de matieres
pierreuses & visqueuses, de la même
maniere que ces croûtes pierreuses
qui se trouvent dans plusieurs ca-
naux qui conduisent de l'eau à des
reservoirs, & particuliérement dans
ceux ou passent les eaux d'Arcüeil.
Il est aisé de voir que l'eau pousse
ces petites pierres qui forment ces
croutes contre les parois des canaux;
en sorte que si ces mêmes canaux
étoient percez comme des cribles,
ces petites parties pierreuses passe-
roient par les troux, & formeroient
au dehors du canal une croûte plus
solide & plus épaisse que celle qui se
forme au-dedans; parce qu'elle ne
seroit point exposée au frottement
de l'eau courante. Les liqueurs qui

circulent dans les corps des po
à coquilles, charriant avec elle
parties visqueuses & pierreuses,
vent les pousser contre les paroi
canaux, qui étant percez d'une
nité de pores, laissent échapper
matiere capable de former au
hors une croûte qui est la prem
couche d'un morceau de coq
A cette premiere couche il en su
de une seconde & une troisiéme
qu'à ce que la coquille ait une
taine épaisseur ordinairement b
coup moindre que celle de l'anc
ne. L'accroissement de l'animal
ne l'origine à un autre morcea
coquille, & ainsi de suite jusqu
qu'il ne croisse plus.

Mr. de Reaumur rendit cette
canique palpable par les experie
Prémiérement il est visible qu
corps du limaçon croît avant sa
quille. Ensuite en cassant un r
ceau de coquille de limaçon, &
mettant dans un vaisseau où il
aisé de l'observer, on le voit qui
tache aux parois du vaisseau. On
marque ensuite une liqueur qui
paissit, se fige, & forme sur la pa

de l'animal qui eſt découverte une petite peau très-fine qui paroît ordinairement au bout de 24 heures, & qui reſſemble aſſez à une toile d'araignée. Au bout de quelques jours cette premiere couche s'épaiſſit par celles qui ſe forment deſſous, & en dix ou douze jours la coquille a ſon épaiſſeur.

Il eſt déja viſible par l'experience précedente, que la coquille ne vegete point; puiſque le trou que l'on y fait ſe referme tout à la fois, au lieu de ſe reboucher petit à petit, de la même maniere que ſe forment les calus des os fracaſſez, & les cicatrices des playes.

Mais voici deux autres experiences qui prouvent inconteſtablement l'opinion de Mr. de Reaumur. Il a fait à des coquilles de limaçon un grand trou entre les deux extremitez, puis il a introduit par ce trou un petit morceau de peau de gands qu'il a collée à la ſurface interieure de la coquille : il eſt arrivé de-là que le côté de la peau qui touchoit le corps de l'animal s'eſt couvert de coquilles, & qu'il ne s'eſt rien formé ſur la ſur-

face exterieure : ce qui montr
la coquille n'a pas vegeté.

Mr. de Reaumur outre cela
ſé le haut de pluſieurs coquil
limaçon, & il a collé ſur le
interieur du contour de la co
un morceau de peau de gands
a rebordé ſur la ſurface exteri
enſorte que cette peau envelo
tout le contour. Si la coquil
getoit, elle auroit dû perc
morceau de gands, ou ma
de s'accroître : mais il eſt arri
contraire que cette peau eſt
collée entre le nouveau morce
coquille & l'ancienne, qui par
ſequent n'a contribué en rien
te formation.

Il eſt aiſé de concevoir com
les petites parties de matiere
de, peuvent former la coquill
limaçons, après l'experience qu
de Reaumur a faite en broyan
ces coquilles, & les paſſant a
mis. Car il en a fait une pâte
du vinaigre, qui en ſechant
une dureté aſſez conſiderabl
s'agit maintenant de répond
deux difficultez qui ſe rencor
dans ce Syſteme.

La premiere eſt d'expliquer la varieté des couleurs qui ſe trouve ſur une même coquille. Mr. de Reaumur a obſervé que les differentes couleurs que l'on remarque ſur les coquilles de limaçon, répondent à celles que l'on voit au collier de ces animaux ; & qu'ainſi la matiere qui les produit a paſſé dans le corps de l'animal par des cribles qui ſont propres à operer ces differentes couleurs. C'eſt ce que l'experience confirme : car la coquille qui croît ſur le collier des limaçons vis à vis des rayes brunes ou noires, eſt auſſi de la même couleur, pendant que celle qui ſe forme ſur le reſte du corps, eſt blanche. Or la même raiſon peut s'appliquer aiſément à toute autre ſorte de coquillages.

La ſeconde difficulté que Mr. de Reaumur éclaircit, & qui n'eſt pas la moins embarraſſante, eſt l'inégalité de la courbure de certaines coquilles. Il eſt certain que cette courbure doit changer par le changement qui ſurvient à celle du corps de l'animal qui lui ſert de moule.

Or on peut imaginer mille cauſes probables de ce changement. Mr. de Reaumur rapporta celles qu'il jugea les plus convenables à ſon opinion, & expliqua d'une maniere fort ingenieuſe les tubercules, les canelures, & les autres inégalitez qu'on obſerve ſur les differens coquillages.

Mr. Lemery le Fils termina la ſéance par la lecture d'une Diſſertation ſur la matiere du feu, qui confirme les conjectures & les obſervations qu'on a déja faites ſur la nature du feu principe.

Mr. l'Abbé Bignon parla à ſon ordinaire ſur les Diſſertations qu'on lût, & donna à chaque Académicien les éloges qu'il méritoit.

ARTICLE XV.

DIVERSES OBSERVATIONS *astronomiques faites à Marseille pendant les mois d'Avril, Juin, & Juillet 1709. Par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie à l'Observatoire de Sainte Croix.*

LE tems n'a pas été fort favorable pour les Observations cette année-ci, sur-tout pour les Observations des Satellites de Jupiter. Des nuages ou de grands vents survenus, ce semble, a point nommé, ont empêché la plus-part de ces Observations. Voici ce que le tems m'a permis de faire d'Observations, outre celle de l'Eclipse du Soleil que je vous ai communiquée en son tems.

Observations de quelques hauteurs du Soleil.

Le 12. Avril 1709.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil.	55d.40'.45".
D'où par les élemens ordinaires on a la latitude.	43. 18.56.

Le 12. Juin.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du ☉.	70. 8. 30.
Latitude concluë.	43. 18. 42.

Le 14. Juin pour le tems du solstice.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil. 70^{d}. 15'. 0".
Latitude concluë. 43. 19. 11.
Le Ciel fut couvert depuis le 17. jusqu'au 23.

Le 23. Juin pour la distance du Tropique à l'Equateur.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil. 70^{d}. 25'. 30".
Latitude concluë. 43. 18. 40.
Distance du Tropique à l'Equinoxial, ou obliquité de l'Ecliptique. 23. 28. 0.

Cependant si on fait reflexion que depuis les 5^{h}. du soir du 21^{e}. le Soleil a baissé jusqu'au 23^{e}. à midi au moins de 30". puisque dans les Observations du 21. Juin 1705. & du 21. Juin 1707. la hauteur meridienne du bord superieur du Soleil fut trouvée de 70^{d}. 26'. il s'ensuit que l'obliquité de l'Ecliptique est de 23^{d}. 28'. 50". à 3" près de celle que je trouvai ces deux années-là. Ce qui se verifie encore par la hauteur du Soleil que je pris l'année passée au St. Pilon, au-dessus de la Sainte Baume, où la hauteur du centre du Soleil étant de 70^{d}. 7'. 20". on a l'obliquité de l'Ecliptique de 23^{d}. 29'. 0". Ainsi il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne

soit moyenne entre 23ᵈ. 29'. 0". & 23ᵈ. 28'. 50". comme je l'ai remarqué dans les Memoires que j'ai envoyez à l'Academie Royale des Sciences en 1705. 1707. & 1708.

Le 25. Juin pour le diametre apparent du Soleil.

Le quart de cercle ayant été exactement posé dans le plan du méridien, l'état de l'horloge étant parfaitement connu par plusieurs hauteurs correspondantes prises plusieurs jours auparavant; la soye de la lunette du quart de cercle, qui faisoit une portion du parallele du Soleil, étoit parfaitement dans le plan qui avoit rasé le bord supérieur du Soleil, dont le mouvement étoit lent, le premier bord du Soleil étant arrivé au méridien, la hauteur apparente du bord superieur fut trouvée de 70ᵈ. 23'. 0".

Le second bord du ⊙ étant au méridien, la hauteur du bord inferieur fut	69. 51. 20.
Difference entre ces deux hauteurs qui est le diametre apparent du ⊙.	31. 40.
Latitude concluë de la hauteur du bord supérieur.	43. 19. 10.
Latitude concluë de la hauteur du bord inférieur.	43. 19. 12.

Le tems du passage du ⊙ par le méridien fut trouvé de 2'. 18". précisément: ce qui fait voir que vers les solstices on peut

ſe ſervir de cette méthode aiſée pour trouver les diametres du Soleil, quand on a un bon quart de cercle de 3 pieds de rayon, dont on ſe ſert avec les circonſtances rapportées ci-deſſus.

Le 28. Juin pour le tems du Solſtice.

Hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur du Soleil	$70^d.16'.0''$.
Latitude concluë.	43. 19. 10.

Par les hauteurs du Soleil du 14e. & du 28e. Juin, qui ſont les plus éloignées correſpondantes (car le 30. Juin qui correſpondoit au 12e. Juin, le Ciel fut couvert à midi) en ſuivant la methode ordinaire rapportée dans les tables de Mr. de la Hire, on a le tems du Solſtice d'Eté, le 21e. Juin à 4^h. 54'. après midi.

Le 12. Juin 1709. on s'étoit préparé à obſerver l'Eclipſe de Mars par la Lune, qui devoit arriver à midi & 25'. au méridien de Marſeille : mais vers le midi le Ciel ſe couvrit dans la partie orientale, de nuages chaſſez par un vent de Nord-Oüeſt aſſez frais. On voyoit la Lune par intervalles, mais on ne pût jamais voir Mars, quoi que le Ciel fût clair au tour de la Lune, lorſqu'il n'y avoit pas de nuages qui la cachaſſent. Meſſieurs les Aſtronomes de la Societé Royale des Sciences à Montpellier, m'écrivirent quelques tems après, que quoiqu'ils euſſent un Ciel fort ſerein, ils n'a-

voient pas pû découvrir Mars, même par des lunettes de 20 pieds. Pour me dédommager de cette observation manquée, je fis le soir de ce jour-là l'observation suivante.

Observation pour la conjonction de Regulus & de la Lune le 12e. Juin 1709. au Soir.

Le vent s'étant rangé à l'Oüest assez frais, on ne put se servir de la lunette de sept pieds & demi, à laquelle on avoit appliqué le micrometre ; parce que cette lunette qui étoit montée sur la machine parallactique placée sur la terrasse de l'Observatoire, étoit trop agitée par le vent pour faire rien de bon. On fut donc obligé de descendre dans la Sale,& de se servir de la lunette fixe du quart de cercle de 3 pieds.

Ayant fait courir la Lune le long d'un des fils obliques de cette lunette, il représentoit le parallele de la Lune. Regulus arriva à l'horaire perpendiculaire au parallele, 12 secondes avant que le bord obscur de la Lune y arrivât, à 8h. 39'. 30". du soir: de sorte que Regulus & la Lune n'étoient pas encore en conjonction.

A 8h. 45'. 0". la Lune a passé par l'horaire en 2'. 19". de tems.

Regulus a passé par l'horaire 1'.9". après le bord éclairé de la Lune.

Donc la ☌ de la Lune & de Regulus en ascension droite, seroit arrivée en ce tems-

là : car la moitié de la Lune a passé par l'horaire en 1'. 9" ½.

Tout ce qu'on put faire à 8h. 49'. avec la lunette montée sur la machine parallactique, fut de prendre la distance du bord inférieur de la Lune à Regulus, laquelle fut trouvée de 4'. 30". de degrez. On s'en est assûré autant que l'a pû permettre le vent qui agitoit fort la lunette & la flamme de la bougie renfermée dans une lanterne, avec laquelle on éclairoit l'objectif de la lunette : ce qui rend cette observation douteuse de quelques secondes. Ensuite on retourna au quart de cercle.

à 9h. 9'. 34". La Lune a encore employé à passer par l'horaire 2'. 19". Regulus est arrivé à l'horaire dans la seconde avec le bord éclairé de la Lune.

9. 20. 5. Regulus est arrivé à l'horaire.

20. 30. Le bord éclairé de la Lune arrive à l'horaire.

22. 49. Le bord obscur de la Lune arrive à l'horaire.

Donc Regulus précedoit le bord éclairé de la Lune de 25". & le centre de la Lune de 1'. 34". ½.

Donc dans l'intervalle de 36'. 39". ½, la Lune s'est éloignée de Regulus depuis son centre, de 1'. 34". ½. ce qui peut servir pour déterminer les mouvemens de la Lune dans son parallele.

Observations du premier Satellite de Jupiter faites en 1709.

Le 16. Février tems vrai. Matin.

à 3h.29'.33". Immersion du premier satellite dans l'ombre de Jupiter, la seule que le tems ait permis d'observer.

Le 8. Juin. Soir.

à 11.42.21. Emersion du premier satellite hors de l'ombre de ♃.

Le 14. Juillet. Soir.

à 9.51. 0. Emersion du premier satellite hors de l'ombre de ♃.

Voilà les seules que le tems ait permis d'observer. Les autres Observateurs n'ont pas été plus heureux, suivant ce que j'en ai appris par leurs Lettres.

Voici une Observation toute fraîche: c'est d'une tache dans le Soleil observée sur la fin de sa course. Le Ciel avoit été couvert depuis le 8. Novembre, lorsque le 16. prenant des hauteurs du Soleil pour regler l'horloge, on s'apperçût d'une tache dans la partie occidentale du disque du Soleil: ce ne fut pas sans quelque chagrin qu'on la vit prête à sortir de la partie du Soleil

que nous voyons : néanmoins po
tout perdre, on l'observa de cett
qui est celle que nous observon
dans ces occasions.

à 12h.1'.43". La tache arrive au
oblique.
2. 25. Le bord occidental
arrive au méridien.
2. 40. Le milieu de la tach
méridien.
3. 37. La tache arrive au
oblique.
4. 43. Le bord oriental du
rive au méridien.

Difference en ascension droite du
cidental à la tache le seiziéme
bre. 15'

Difference en déclinaison du
bord septentrional à la tache. 57

Le bord septentrional ou superie
exactement le parallele. Cette t
considerable ; puisqu'elle empl
passer par le méridien : le disque
ayant employé 138", elle étoit
apparent comme 3. à 138. ou 1. à

Le 17. Novembre 1709

à 11h.59'.30". La tache au premie
que.
12. 0. 13. Le bord occidental
méridien. Le bord
rasoit le parallele.

Janvier. 1710.

0′. 22″. La tache arrive au méridien.
1. 14. La tache au second oblique.
2. 31. Le bord oriental du ☉ au méridien.

Difference en ascension droite du bord occidental à la tache. 9″. de tems.
Difference en déclinaison du bord septentrional à la tache. 52″.

Le 18. Novembre 1709.

On vit encore la tache par la lunette de 18. pieds. Elle étoit très-prés du bord occidental du Soleil, & fort allongée par rapport à la figure qu'elle avoit le 16ᵉ. ce qui est un effet d'Optique, comme chacun sçait. On ne put point la voir par la lunette du quart de cercle de 3 pieds : ainsi on n'en put point faire de comparaison.

Article XVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LIPSIC.

JE continuë à vous rendre compte de quelques Ouvrages qui ont paru en ce pays.

Mr. Abicht a tâché d'expliquer

dans une Dissertation sur les s
plices de la République Judaï
prédits sous des symboles, *de sup*
ciis Reipublicæ Judaicæ sub symbolis
velatis, un passage très-difficil
peu entendu de Jeremie Chap
premier v. 11. 12. 13. 14.

Mr. Vilkius a prétendu mont
que la Raison seule nous peut c
duire à la connoissance du pé
originel.

Specimen Philosophiæ sobriæ de i
cognitione lapsûs humani generis, i
Literis Andreæ Barthelii.

Mr. Godefroy Olearius a en
pris de refuter une des princip
erreurs des Sociniens, qui refus
Jesus-Christ le titre & les f
tions de Mediateur entre Die
les Hommes. Il explique fort n
ment la necessité d'aller à Dieu
Jesus-Christ, & en quelle
niere nous pouvons & devons
rer & prier Dieu par Jesus-Chr

Dissertatio Theologica de adora
Dei Patris per Jesum Christum in 4°
teris Christiani Goezii.

On a imprimé ici le Trait
Grotius sur la verité de la Reli

Chrétienne : Gleditſch le Reſtaurateur de la belle Imprimerie en Alemagne, s'eſt ſurpaſſé dans cette édition, dont Monſieur Cyprianus a eu ſoin. On a corrigé exactement les citations du Livre, & on en a même ajouté beaucoup de nouvelles.

Hugo Grotius de Veritate Religionis Christianæ, Editio noviſſima, in qua ejuſdem annotationes ipſius textûs verbis ſubjecta ſunt. Accedunt Ernesti Salomonis Cypriani analecta. Lipſiæ apud Gleditſchium 1709. *in* 8°. *pag.* 350.

La nouvelle édition des Philoſtrates eſt en vente.

Philoſtratorum quæ ſuperſunt omnia. Vita Apollonii Libris VIII. Vita Sophiſtarum Libris II. Heroica imagines & Epiſtolæ. Acceſſêre Apollonii Tyanenſis Epiſtolæ; Euſebii Liber adverſus Hieroclem; Calliſtrati deſcriptio ſtatuarum. Omnia ex codicibus manuſcriptis recenſuit, notis perpetuis illuſtravit, verſionem totam ferè novam fecit, Gottfridus Olearius. Lipſiæ apud Thomam Fritſchium in folio.

DE HALL.

Daniel Henning Bolten a fait imprimer ici une *Dissertation Latine sur l'idée que les anciens Medecins se sont faites des maladies aiguës*. C'est un in quarto de quarante quatre pages.

DE ROME.

Ceux qui ont l'Edition in folio des Ouvrages du Pere Segneri, seront bien aises d'apprendre que le Libraire a imprimé du même caractére & dans la même forme, *les Ouvrages du Pere Pinamonti* son Disciple, & le fidelle compagnon de ses travaux Apostoliques, qui feront un cinquiéme Tome des Ouvrages du Pere Segneri. Ce n'est pas en effet avoir tout le Pere Segneri, que de n'avoir pas les Ouvrages du Pere Pinamonti, qu'il avoit rempli de son Esprit. Le Traité du Directeur de ce dernier efface, au jugement des plus habiles Maîtres de la Vie spirituelle, tout ce qui a paru jusqu'ici sur une matiere si importante, &

dont l'exacte connoissance est si necessaire à tous ceux qui travaillent au salut des Ames.

DE PARME.

Le Cinquiéme tome des explications du P. Pedrussi Jesuite, sur les Médailles du Riche Cabinet de nôtre Duc, paroîtra bien-tôt.

DE PLAISANCE.

Auriez-vous crû, que *la Reformation du Calendrier* fût un sujet susceptible des agrémens de la Poësie? Il est des Genies heureux qui embellissent tout ce qu'ils traitent. Le P. Loüis Casati Jesuite, Neveu du fameux Pere Paul Casati, a composé sur cette matiere difficile, un Poëme Elegiaque dans le goût des Fastes d'Ovide.

D'ANGLETERRE.

DE CAMBRIDGE.

L'Edition d'Hierocle dont je vous

ai parlé plus d'une fois est en vente.

Hieroclis Philosophi Alexandrini Commentarius in aurea Carmina, de Providentiâ & Fato quæ supersunt, & reliqua fragmenta Græcè & Latinè. Græca cum Manuscriptis collata castigavit, versionem recensuit, notas & indices adjecit, Petrus Needham sacræ Theologiæ Baccalaureus, Collegii Divi Joannis Cantabrigiæ Socius. Cantabrigiæ typis academicis, in octavo 1709.

DE LONDRES.

Mr. Lister a fait imprimer la premiere partie d'un Ouvrage de Medecine sur les liqueurs du corps humain. Ce qui paroit traite de la nature des humeurs. *Dissertatio de humoribus.* La seconde partie recherchera les causes de leur altération, *de vitiis humorum.*

On a réimprimé *le Voyage d'Angleterre par Sorbiere avec la Critique du Docteur Sprat.* Il seroit à souhaiter qu'on n'imprimât aucun Voyageur, que revû & critiqué par un Habitant des lieux dont il parle.

Janvier 1710.

D'EDIMBOURG.

Si vous êtes curieux d'une Traduction de Virgile en vieux langage Ecossois, il vous en coutera moins dans peu pour contenter vôtre curiosité, qu'il ne vous en auroit couté il y a quelque tems. On a réimprimé ici *la Traduction de Virgile par Duglasse*. Le langage est si ancien, qu'il a fallu souvent le traduire au bas des pages en Ecossois, tel qu'on le parle à présent. Virgile auroit-il crû avoir un jour des Caledoniens pour Interpretes.

D'AMSTERDAM.

Beaucoup de Critiques se sont élevez contre le nouveau Testament de feu Mr. Mill, Mr. Pfaffius sans s'attaquer à ce sçavant Anglois, qui n'est plus en état de répondre à ses Censeurs, a pris un parti plus moderé & plus sage : c'est celui de regler l'usage des differences qu'on remarque dans les Manuscrits, & dans les citations anciennes du Tex-

te Grec du nouveau Teſtament
Chriſtophori Matth. Pfaffii Diſſert critica de genuinis Librorum novi T menti lectionibus, ope Canonum rumdam criticorum feliciter indaga & à ſpuriis ſecernendis : ubi & alia de Joannis Millii collectione v rum novi Teſtamenti lectionum mo Diſſeritur. Amſtelodami apud Joan Van Lewen 1709. *in* 8°. *pages* 248

Mr. Pfaffius défend l'authe cité du paſſage de Saint Jean, 'c ſa premiere Epître Chap. v. v. 7. il eſt parlé des trois Témoins Ciel.

Mr. Binskershock a donné au blic des Obſervations ſur le D Romain. *Cornelii Van Bynskershock riſconſulti & Senatoris, Obſervatio Juris Romani Libri quatuor, in qu plurima Juris civilis, aliorumque A rum loca explicantur & emendantu*

On a réimprimé ici le Traité cien ſur les ragoûts, dont l'Aut a pris le nom d'Apicius. Cet Ou ge qu'on pourroit appeller *le C nier Romain*, a déja paru plus d' fois. Mr. Liſter Medecin Ang en a donné depuis peu une éditi

ıdres : mais comme il n'en a fait r que six vingts exemplaires, leur ıté a porté Vaesberg à faire ici : nouvelle édition, que les soins Monsieur Almelowen ont rendue s ample & plus curieuse.

picii Cælii de obsoniis & condimentis, de arte coquinaria libri decem, cum ıtationibus Martini Lister è Medicis testicis Serenissima Majestatis Regi- Anna, & notis selectioribus, variis- lectionibus integris Hamelbergii Bar- , Reimsii, Vander Linden, & aliorum, y variarum lectionum libello. Editio ında longè auctior & emendatior. stelodami apud Jansonio-Vaesbergios 19. in 8°. pages 316.

D'UTRECHT.

On vient de faire paroître ici, *l'Hist- e de la vie & de la mort des deux stres Freres Corneille & Jean de Witt, chie de plusieurs Memoires, qui n'a- nt point parû jusqu'ici, & qui seront -propres pour éclaircir & pour confir- la verité des faits historiques, avec figures, Chez Guillaume Broedelet 2. deux tomes.*

anvier 1710.

L'Impreſſion de cet Ouvrage fait croire que la Hollande ne manque pas de bons Citoyens, pleins du véritable eſprit de ſon Gouvernement, & qui connoiſſent ſes interêts. On en auroit pu douter à voir l'eſprit du Prince, qui ſacrifia ces deux grands Hommes les meilleurs Hollandois qui furent jamais, à ſon ambition, regner encore abſolument dans les Etats Generaux dix ans après ſa mort.

D'ANVERS.

Le Cinquiéme tome des Actes des Saints du mois de Juin, qui comprend les Saints honorez dans les derniers jours de ce mois, eſt ſur le point de paroître.

DE GENEVE.

Mr. Violier a fait imprimer chez Barrillet une *Géographie en Vers*, avec des remarques qui expliquent ce qu'il y a de plus conſidérable dans ce petit Poëme, in 12.

DE PARIS.

On vend chez Mariette ruë Saint Jacques aux Colomnes d'Hercule un petit Live intitulé : *Pratiques de pieté à l'honneur de Saint François Xavier.* On y trouve differens exercices de dévotion, qui peuvent servir en particulier durant les neuvaines qu'on fait en l'honneur de ce Saint Apôtre des Indes, & qui sont établies en plusieurs Provinces, & autorisées par les Indulgences des Souverains Pontifes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1710.

ART. I. *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte, à Monseigneur le Dauphin : Ouvrage posthume de Feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux.* Page 1

ART. II. Secret Memoirs of Robert Dudley &c. *Memoires secrets de Robert Dudley, Comte de Leicestre, Premier Ministre d'Etat, & Favory de la Reine Elizabeth.* p. 29

ART. III. Dissertatio Theologica de novis Bibliorum Versionibus Germanicis non temerè vulgandis, &c. *Dissertation Theologique, contre la licence des nouvelles traductions de la Bible en Aleman &c. Par Gustave George Zeltner Professeur de Theologie, &c. Ministre &c. à Altdorf.* page 41

ART. IV. *Description de la Pompe funebre faite dans l'Eglise de Saint An-*

dré des Arcs, à la Memoire de Monseigneur le Prince de Conty &c. avec des Memoires historiques sur toute la Vie de ce Prince &c. p. 50

ART. V. *Oraison funebre du même Prince, prononcée dans la susdite Eglise par le Pere Massillon Prêtre de l'Oratoire le 21. Juin* 1709. p. 52

ART. VI. *Oraison funebre de Monseigneur le Prince de Condé, prononcée dans l'Eglise de Paris le* 29. *d'Août* 1709. *par le P. Gaillard Jesuite.* p. 72

ART. VII. *Lettre sur un Extrait inseré dans les Memoires de Trevoux de Juillet* 1708. *Art.* 150. *touchant la frequente Celebration de la Messe.* page 88

ART. VIII. De Nummis Cretensium serpentiferis &c. *Dissertation sur les Médailles frappées en l'Isle de Crete chargées de serpens &c. Par Laurent Beger Antiquaire de l'Electeur de Brandebourg &c.* p. 93

ART. IX. *Réponse du Théologien de Salamanque aux Reflexions du P. Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger les Septante &c.* p. 103

ART. X. *Réponse du P. Tournemine au*

prétendu Theologien de Salamanque, &c. p.113

ART. XI. Caii Suetonii Tranquilli Opera quæ extant &c. *Les Oeuvres de Suetone éclaircies par des notes & des Médailles. Par Charles Patin Docteur en Medecine &c.* p.121

ART. XII. De Doctrinâ Canonum, Corpore Juris inclusorum, circa requisitum, ad filiorum matrimonia parentum consensum &c. *Dissertation historique sur la Doctrine des Canons touchant le consentement des Peres pour le mariage de leurs Enfans &c. Par Mr. J. P. Gibert Docteur en Theologie &c.* p.129

ART. XIII. *De la nature & des proprietez du levain de l'Estomach. Par Mr. de Vieussens le Pere Medecin du Roi &c.* p.134

ART. XIV. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Aßemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13. Novembre 1709. Par Mr. Blondel.* page 151

ART. XV. *Diverses Observations astronomiques faites à Marseille en Avril, Juin, & Juillet 1709. Par le Pere Laval Jesuite.* p.169

TABLE.

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.*

De Lipsic.	p.177
De Hall.	p.180
De Rome.	ibid.
De Parme.	p.181
De Plaisance.	ibid.
De Cambridge.	ibid.
De Londres.	p.182
D'Edimbourg.	p.183
D'Amsterdam.	ibid.
D'Utrecht.	p.185
D'Anvers.	p.186
De Geneve.	ibid.
De Paris.	p.187

Fin de la Table.

ERRATA DE JANVIER 1710.

PAge 4. ligne 19. *ôtez* ni devant les plus sûrs.]
[P]age 5. lig. 17. *lisez*, dans un livre espagnol.
[P]age 6. l. 10. *lisez*, *Dictamenes*.
[P]age 9. l. 1. *lisez*, *juglaris*.
[P]age 23. l. 11. *ôtez* le point aprés titres, & mettez un petit a à la place du grand A.
[P]age 37. l. 24. *ôtez* du.
[P]age 81. l. 10. n'avoit inspiré aux autres, *lisez*, ne leur avoit inspiré.
[P]age 87. l. 8. d'un abbattement, *lisez*, de l'abbatement.
[P]age 96. l. 11. *lisez*, Eteocretes.
[P]age 118. l. 22. aprés unanime, *mettez* deux points.
[P]age 175. l. 8. *lisez* le 28. Juin.
[P]age 185. l. 3. *lisez* à en faire.
—— ligne 12. *lisez*, *Humelbergii*.
—— ligne 13. *lisez*, *Reinesii*.

ADDITIONS.

PAge 9. l. 17. à la fin ajoûtez le traité latin d'Antoine Natta, pour montrer qu'il est necessaire qu'un principe soit sçavant, *de doctrina principum* merite d'être lû.
—— ligne 27. *aprés* fils, *ajoûtez*, Louis XI. a écrit pour Charles VIII. le rosier des guerres.
[P]age 12. lig. 25. *ajoûtez*, les lettres des Princes recüeillies par Ruscelli, passent pour un bon livre de politique.
[P]age 13. l. 17. *aprés* Venise, *ajoûtez*, n'oublions pas de remarquer que les Venitiens se plaignent de ce dernier Auteur, & qu'il ne faut lui adjoûter aucune creance dans les faits qu'il avance seul.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation, 1710.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1710.

ARTICLE XVII.

SUIDÆ LEXICON GRÆCE & Latinè. *Dictionaire de Suidas en Grec & en Latin. Par Ludolphe Kusterus, Professeur des Lettres humaines dans le College de Berlin.* A Cambridge, de l'Imprimerie de l'Université. 1705. *Trois tomes in folio, le premier de 932 pages, le second de 775, le troisiéme de 718.*

LE siecle présent par la multitude des Livres qu'il produit, donne assez d'occupation à ceux qui composent ces Memoires, sans qu'ils ail-

lent en chercher dans les préc
Il ne se peut faire néanmoins
l'occasion des éditions nouvel
ne se trouvent quelquefois en
à parler des Auteurs anciens
dira donc un mot de Suidas, &
lement pour le faire connoître
qu'il se peut : ensuite on r
compte du travail de Mr. Ku
& on s'y arrêtera un peu d
tage.

Toute la mémoire que Su
laissée de lui, c'est qu'il est A
d'un Dictionnaire Grec, où e
lant de mille personnes, il n
dit un mot de la sienne. Les
vains qui l'ont suivi & l'ont ci
ont usé de même à son égard
appellé par son nom, & n'on
ajouté qui donnne aucune co
sance de sa vie & de sa prof
Son Dictionnaire peut porter l
de Grammatical - Geograph
Historique. Imaginez-vous le
tionnaire Universel de Trevou
celui de Moréri fondus ense
sinon que vous vous formerie
idée trop avantageuse de l'Ou
de Suidass, qui n'est ni si amp

Février 1710.

si correct, mais qui seulement est composé sur un plan semblable.

Sic canibus catuli similes, sic matribus hœdi.

Suidas range les mots Grecs en un ordre alphabétique; il explique & confirme leur explication propre ou figurée par de fréquentes citations; & lors qu'il rapporte quelque morceau d'Histoire ou de Geographie, c'est ordinairement mot à mot de quelque Ancien.

Comme Strabon fait mention d'un Historien nommé Suidas, Giraldus a pensé que ce pourroit être celui-là même qui aura donné commencement à ce Dictionnaire, auquel dans la suite diverses mains ont ajouté ce que nous y lisons de plus récent; mais cette conjecture n'est nullement recevable, Suidas étant tout rempli de citations bien posterieures. D'ailleurs comme Suidas au mot *Adam* finit sa Chronologie à l'Empire de Jean Zemisces, & qu'au mot *Constantinople*, il ne va que jusqu'à Basile & Constantin, qui succédérent ensemble à Zemisces l'an 975.

il y a grande apparence que c'est le tems où il a vécu. Cependant aux mots ξνόγος *étranger*, δίλτξυ *d'une partie des intestins*, ἠγάτορες *conducteurs*, on trouve Psellus cité, qui n'a fleuri que sous l'Empire de Constantin Ducas en 1059. ce qui obligeroit à différer de quelques années Suidas; si l'on n'avoit raison de soupçonner que ces citations ont été inserées après lui dans son Ouvrage, parce qu'au moins la premiére citation de Psellus & quelques autres d'Auteurs encore plus récens, comme de Nicephore & de Paul d'Ægine, ne se voyent point dans un ancien & excellent Manuscrit de la Bibliotheque du Roi.

La premiére édition de Suidas se fit à Milan en 1499. & fut suivie de deux autres, l'une de Venise chez Manuce en 1514. l'autre de Bâle chez Froben en 1544. Wolfius l'an 1564. publia une traduction Latine de Suidas en un volume séparé du Texte Grec : il la retoucha plus à loisir, & la fit réimprimer l'an 1581. Ce n'étoient encore, pour ainsi dire, que des essais qui s'évanoüirent à

ië d'une édition faite à Genéve en 9. Suidas parut alors en deux gros ımes, le Grec sur une colomne, ıne nouvelle traduction Latine à vis sur l'autre colomne : la tra-ction est d'Emile Portus Profes-r de la langue Greque à Heidel-g, qui ajouta des notes de sa fa-l.

'édition nouvelle de Cambridge ce absolument celle de Genéve : ıetteté, du Caractére, la beauté papier, lui donnent un éclat que le-ci n'avoit pas. Mr. Kusterus a rigé en plusieurs endroits & res-é la traduction de Portus, qui it trop diffuse, & sentoit la para-ase. Ce qui est plus estimable, c'est il a confronté les citations faites son Auteur, & par-là il a fait des rections considérables, & rétabli veritables leçons, tantôt dans Sui-, tantôt dans ceux dont Suidas rap-te le témoignage. Cette confronta-ı étoit d'autant plus difficile, que vent Suidas employe l'autorité des ciens sans les nommer, & que ra-ıent il marque l'endroit d'où il la : de sorte qu'il falloit une très-

d'en avertir, comme on le peut voir aux mots Athenodore, Eumenés, Héron, Maxime, Maximin, Severe, Philostrate.

2°. Suidas s'est trompé aussi souvent dans des points d'Histoire; & son Editeur à soin de le redresser. Ainsi Alexandre Polyhistor n'étoit pas de Milet, ni Amelius d'Apamée, comme l'assûre Suidas; mais celui-là étoit de Cotiée Ville de Phrygie, & celui-ci de Toscane. Alyattes pere de Crœsus ne fut point fils d'un autre Alyattes, mais de Sadyattes. Eumenes ne fut point Roi de Macedoine, mais de Pergame; & Suidas même le reconnoît en parlant de Phylarque qui écrivit la vie de ce Prince. Un Consul Romain, dit faussement Suidas, qui étoit Gaulois de nation & s'appelloit Fevrier, donna son nom à un des mois de l'année. On passe mille autres de ses fautes aussi grossiéres.

3°. Il n'a pas toujours apporté l'attention necessaire pour copier fidellement les Auteurs. Ainsi il fait dire à Procope *, que l'Empereur Jus-

* *Histoire secrette ch. 6.*

tinien n'avoit eu nulle éducation, qu'il ne connoissoit pas même lettres de l'Alphabet; quoique l'H torien attribuë cette ignoranc l'Empereur Justin Oncle de J tinien.

4°. Comme le principal but Suidas dans son Dictionnaire, es Grammaire; les fautes fréquen qu'il y fait, paroissent moins p donnables. On en trouvera des exe ples aux mots ἀλιευτὴς, ἀνέστων, Κα τὴς, & ἀνεστιῶσι, & en plusieurs a tres.

5°. En ce grand nombre de c rections que Mr. Kusterus est obli de faire à son Auteur, il lui arri quelque fois de hazarder des co jectures, qui peut-être ne seront p toutes approuvées. En voici un » Athenée de Naucrate, dit Suida » fut un Grammairien du tems » Marc-Antonin: nous avons de » un Livre intitulé *le Festin des Sag* » où il fait mention de tous ce » qui anciennement ont donné » magnifiques repas. Alexandre » Grand ayant vaincu les Laced » moniens sur mer, & fait fortifi

» le Pirée, immola cent bœufs & » donna un grand repas à tous les » Atheniens. Mr. Kusterus remarque après Reinesius que cet endroit est tiré du Livre premier d'Athenée, qui selon la verité de l'Histoire rapporte cette Victoire navale & ses suites, à Conon Général des Athéniens ; & il corrige ainsi le Texte de Suidas. » Athenée fait » mention de tous ceux qui anciennement ont donné de magnifiques » repas. Tel fut Alexandre le Grand, » Conon ayant vaincu les Lacede» moniens &c. Mais comme Suidas raconte la même chose dans l'éloge qu'il fait d'Alexandre ; il faut avoüer que c'est une de ses méprises, & que son Texte n'admet point la correction qu'y veut faire Mr. Kusterus.

6°. Mais ses Lecteurs lui seront obligez, d'avoir répandu dans ses Notes plusieurs Epigrammes Grecques, qui ne se trouvent point dans l'Anthologie, ou qui même ne sont imprimées nulle part.

Il finit par quatre tables ; la premiere des matieres, où il a aussi

ajouté le nom propre des personnes dont il est fait mention dans le Dictionnaire, par occasion & hors de l'ordre alphabétique ; la seconde des Auteurs que Suidas cite par leur nom ; la troisiéme, des citations faites sans nom par Suidas, & attribuées dans les Notes à leurs propres Auteurs ; la quatriéme des Auteurs anciens citez dans les Notes. Il en falloit une cinquiéme des Auteurs récens citez dans les mêmes Notes ; comme il semble manquer à la table des matieres deux listes, l'une des Epigrammes, l'autre des Proverbes.

On avoit annoncé cette édition de Suidas dans nos Memoires de l'année 1701. au mois de Juin, sur le projet qu'en avoit alors publié Mr. Kusterus, caché sous le nom de Neocorus.

ARTICLE XVIII.

MEMOIRES DE JEAN DE WIT Grand Pensionnaire de Hollande, traduits de l'Original en François, par Mr. de ***. A la Haye chez Van Bul- Février 1710.

deren dans le Pooten à l'enseigne de Mezeray. 1709. *in* 12. *pag*. 333. *sans les Préfaces.*

SOit que ces Memoires soient veritablement du fameux Jean de Wit, Grand Pensionnaire de Hollande, ainsi que nous en assure le Traducteur, qui dit les avoir reçûs de sa Fille Madame de.... soit qu'on se serve de son nom seulement pour la décoration, pour donner plus d'autorité aux choses quon y dit, ainsi qu'on en a usé dans certains Testamens politiques & autres Piéces de cette nature : il est toûjours certain que l'Auteur de cet Ouvrage, est tout à fait dans les sentimens du Pensionnaire de Hollande, c'est-à-dire d'un zélé Républicain, qui en cette qualité étoit essentiellement ennemi de la Maison des Princes d'Orange. Son zele pour la liberté de sa Patrie lui coûta la vie. Car les Partisans de la Maison d'Orange étant persuadez, que tant qu'il vivroit, il s'opposeroit toûjours avec vigueur au rétablissement de l'Autorité des Stathouders, ils soulevé-

rent contre lui la Popula
maſſacra à la Haye avec
Corneille de Wit en 1672
léur qu'il avoit vendu la
à la France. Prétexte auſſi
en fût jamais. En effet
ce Miniſtre n'avoit rien ta
que la liberté de ſon pay
moit pas la France, parc
craignoit : mais il eſt bien
aimoit encore moins la M
range, parce qu'il craign
plus ſa puiſſance au dedan
tes les forces de la France :
& que comme l'autorit
ſouveraine des Stathoude
roiſſoit un danger plus pr
tout autre pour ſa Répu
fit ſon capital durant tou
de ſa vie & de ſon Miniſte
vailler à l'abolir entierem
ſuadé que de-là dépendoi
de ſon pays, & que la
ne ſeroit jamais plus en
maintenir contre quelque
étrangere que ce fût, q
délivrée de l'eſclavage d
qui avoit ſes interêts parti
ſouvent oppoſez au bien P
Février 1710.

n'auroit plus qu'un seul & unique interêt en vûë, qui seroit la conservation & l'aggrandissement de la République.

C'est ce qu'on connoîtra par la lecture de ces Mémoires, qui furent composez en 1661. durant la minorité de Guillaume III. dernier Prince d'Orange, & qui, comme l'Auteur en avertit *, parurent pour la premiere fois, mais trés-imparfaits & contre son intention en 1662. sous le nom d'*Interêt de la Hollande.*

Mr. de Wit dans la préface qu'il a mise à la tête, déclare que n'ayant jamais reçû aucun tort de la part de la Maison d'Orange, ni aucune faveur des Ministres de la République, on ne peut le soupçonner de parler par passion dans le mal qu'il aura à dire des premiers, comme dans le bien qu'il pourra dire des seconds; qu'il n'a en vûë que le salut de sa Patrie, *Amicus Plato*, dit-il, *Amicus Socrates, sed magis amica salus Patriæ*; qu'il est naturellement franc, & que comme un gros Hollandois tout d'une piéce, il nomme

* *III. Partie chap.7.*

chaque chose par son nom ; qu'il appelle un bateau, un bateau, *scapham, scapham*, & qu'il ne cherche qu'à instruire en bon Citoyen ses Compatriotes, & en particulier ses Amis, & ceux qui se trouveroient dans le Gouvernement, en leur exposant la Politique salutaire, les maximes fondamentales, & les véritables interêts de la République dont il étoit Membre.

Après avoir pris cette précaution pour éloigner de lui tout soupçon de passion ou de partialité, voici le plan qu'il donne de son Ouvrage. Il établit d'abord deux principes : le premier, *que les fondemens de la félicité d'un pays dépendent d'un Gouvernement qui y soit conforme* : le second, *que le bonheur de la Hollande dépend de la prosperité de commerce, pêche, manufactures, & navigation.* Ces deux principes établis, il se propose deux choses, la premiere d'examiner 1°. Ces moyens de subsistance mentionnez dans le second Memoire, & qu'il regarde comme les colomnes de l'Etat. 2°. Le Gouvernement passé des Stathouders, qui est, dit-

core desiré par plusieurs igno-
& mal intentionnez Hollandois.
roit assez par ce plan, que le
e l'Auteur va à faire le procès
nemoire des Princes d'Orange
ivoient gouverné jusqu'alors,
ne ayant tenu une conduite
raire au bien de l'Etat, dans les
e points principaux d'où dé-
oit sa subsistance & sa prospe-
Mais avant que d'entrer en
ere il fait le portrait des Stat-
ers passez, d'une maniere qui
ose à ce qu'il en doit dire dans
urs de ses Memoires. Car aprés
dit en géneral, qu'*il faut con-*
qu'aucun pays du Monde n'a été
grand esclavage que la Hollande,
le Gouvernement des Princes d'O-
, il parle en détail de chacun
t en particulier, & en fait avec
que apparence de modération,
aractére qui ne dément point
: qu'il en avoit donnée d'abord,
ne de Princes qui avoient eu
nt trés-long-tems la réputation
doüez de plusieurs qualitez be-
es, sans être beaucoup tachez des
ts des Tyrans. Mais les prenant
vrier 1710.

ensuite à revers, si j'ose m'exprimer ainsi, il se fait objecter, pour combatre le bien qu'il en a dit, les défauts qu'on a reprochez à ces Princes : en quoi l'on peut dire qu'il n'affoiblit point l'objection, & qu'il a grand soin de la mettre dans tout son jour. Et puis se donnant pour leur Apologiste, il employe pour excuser leurs défauts, des moyens plus capables de les rendre odieux & de les noircir, que les vices mêmes qu'il semble vouloir colorer; empruntant pour leur justification, les traits les plus noirs dont Corneille Tacite s'est servi pour peindre un Domitien : *Domitianus nomen sedemque Cæsaris acceperat, nondum ad curas intentus, sed stupris & adulteriis filium Principis agebat.* Il convient, des débauches, de l'ingratitude, de l'ambition, & de l'envie de regner qu'on a reprochez à ces Princes ; mais il les excuse sur ce que, dit-il, ce sont des vices communs aux personnes de leur rang, & qu'on ne doit pas exiger sur cela plus de modération dans les Princes d'Orange que dans les autres ; que pour l'ambition &

l'envie de regner en particulier, elles ont toûjours éte regardées dans les Princes comme de grandes vertus ; & qu'enfin à tout prendre, les trois premiers Princes d'Orange ont été meilleurs, que beaucoup d'autres Chefs & Princes ne l'ont été : car pour Guillaume II. il en parle en d'autres termes, le dépeignant comme un Prince, *qui avoit toutes les inclinations ordinaires des Tyrans, dont il nous auroit*, dit-il, *fait ressentir les effets, si Dieu Tout-puissant*, liberator noster, *ne l'eût retiré du Monde avant l'âge de 25* ans. Or tout cela posé, voici à quoi se réduit le raisonnement de l'Auteur de ces Memoires. Les trois premiers Princes d'Orange qui ont gouverné en qualité de Stathouders, ont été aussi bons que des Princes le pouvoient être ; cependant ils ont été très-pernicieux à la Hollande : d'où il est aisé de conclurre, qu'il n'est point de l'interêt des Etats de confier jamais à aucun Prince, soit de cette Maison, soit d'une autre, le Gouvernement de la République. Voilà le projet de tout son Ouvrage, qu'on peut regarder comme un

plaidoyé d'un bon & zélé Républicain contre la Maiſon d'Orange.

Il commence par y propoſer d'abord les fondemens politiques & les maximes de la proſperité generale de tous les pays, & montre en quoi elles peuvent être appliquées à la Hollande. Sur quoi il poſe pour premier principe, qu'un bon Gouvernement n'eſt pas celui dans lequel le malheur ou la proſperité des Sujets, dépend des bonnes ou mauvaiſes qualitez de ceux qui gouvernent, mais où le bonheur & le malheur de ceux qui gouvernent, fait infailliblement la proſperité ou l'adverſité des Sujets. La raiſon qu'il en inſinuë eſt, que comme chacun eſt naturellement porté à chercher ſon interêt particulier au préjudice de tout autre, & même de celui du Public, il ne peut y avoir de meilleure conſtitution de Gouvernement, que celle qui lie tellement enſemble ces deux ſortes d'interêts, qu'elle met ceux qui gouvernent dans l'impoſſibilité de trouver leur avantage particulier autre part que dans la proſperité publique, &

lle les réduit à rendre heureux
.utres pour parvenir à se le ren-
eux mêmes.
'e Principe posé, il partage l'at-
ion de ceux qui gouvernent en-
deux soins principaux. Le pre-
: va à assurer le salut de l'Etat
re les évenemens du dehors;
e second à assûrer son repos au
ins contre les entreprises des
vais Citoyens. Sur ce dernier
le il remarque, que les moyens
r y parvenir doivent être dif-
ns & même tout à fait oppo-
dans les Monarchies & dans les
ubliques; que dans les pre-
res, il faut empêcher que les Vil-
articulieres ne deviennent assez
antes pour pouvoir se soustrai-
quand elles le voudront, à l'o-
ance de leur souverain, & que
qu'elles sont venuës à un point
puissance capable de donner de
brage, il est necessaire de les
er par quelque Citadelle qui
ienne en respect. Qu'au con-
e dans les Républiques plus les
es seront peuplées & puissantes,
noins sera-t'il aisé de s'en ren-

dre maître ; que le zele que
que particulier a ordinairement
la liberté commune, est un
part assûré contre toutes les e
prises du dedans ; & qu'une
tadelle y seroit au contraire u
jet de tentation à celui qui y
manderoit, & en même tem
moyen de s'emparer de la Vi
d'opprimer la liberté publique.
il infere en bon Républicain :
cette forme de Gouvernemen
préferable au monarchique ;
de question ! mais sur laque
paroît que pour prononcer ab
ment, il faudroit supposer que
les Hommes seroient de mêm
nie & de même caractere.
cas on pourroit en examinant d
& d'autre les avantages & l
convéniens de ces deux form
Gouvernement, c'est-à-dire l
narchique & le républicain,
ter un jugement décisif : mais
me le genie des Peuples & de
tions est si different & souven
me si opposé, que ce qui
vient aux uns n'accommode
les autres ; il s'ensuit qu'on n

rien définir sur cela en general ; que la meilleure forme de Gouvernement est celle qui convient le mieux au caractere de ceux qui y sont soumis ; & qu'il seroit aussi pernicieux à des Nations accoutumées au Gouvernement monarchique de se mettre en République, qu'il le seroit à des Républiques accoutumées à cette espece de Gouvernement, de le changer en monarchique.

Ce qui est incontestable, c'est que rien ne peut être plus ruineux pour une République, que d'avoir à sa tête un Chef dont l'autorité pût balancer celle du Corps qui gouverne ; car alors ce Gouvernement n'est plus proprement républicain ; & dans cet Etat mitoyen & ambigu, on perd les avantages qu'on se propose dans une République, sans avoir ceux que procure une Monarchie. L'Autorité ainsi partagée oblige les deux partis à être incessamment en garde l'un contre l'autre ; & par cette espece de division intestine, on en est de part & d'autre moins en état de se défendre contre les Ennemis du de-

hors. C'est dans cette idée que Mr. de Wit appliquant à la Hollande en particulier les principes qu'il a posez d'abord, conclut que ne pouvant se maintenir que par le commerce, les manufactures, la pêche, & la navigation, ce qui demande toute l'attention & tous les soins de ceux qui gouvernent, il ne peut lui arriver un plus grand malheur, que d'être gouvernée par un Chef ou Souverain, c'est-à-dire, comme il le dit assez clairement dans la suite; par un Stathouder tel que l'ont été les Princes d'Orange.

Pour rendre cela sensible, il fait voir que la Hollande ne peut être nourrie de son terrain, puisque ne contenant que quatre cens mille acres de terre propre à cultiver, quand tout le pays cultivé, & semé avec grand soin, rapporteroit tout ce qu'il peut rapporter, cela fourniroit à peine assez de quoi entretenir ceux qui sont occupez à ce qui regarde le labour & la façon des terres. C'est donc une necessité pour la Hollande de chercher sa subsistance au dehors. Le voisinage de la mer où elle est si-

mée, eſt le plus avantageux qu'elle puiſſe ſouhaiter, pour trouver au dehors cette ſubſiſtance qui lui manque au dedans. On peut juger ce qu'elle a ſçû en tirer par le rapport qu'en fit Walter Rawleg en 1610. à Jaques I. Roi d'Angleterre, qui l'avoit chargé d'examiner la choſe. Rawleg fit voir à ce Prince, que ſur les ſeules Côtes de la Grande-Bretagne les Hollandois pêchoient dans ce tems-là avec trois mille bâtimens & cinquante mille hommes, & qu'ils avoient encore neuf mille autres bateaux avec cent cinquante mille hommes occupez ſeulement à aller & venir, pour leur porter des munitions & faire le débit des poiſſons; à quoi il ajouta que vingt buiſes ou bâtimens pour la pêche des harangs, entretiennent huit mille hommes, & que les Hollandois, tout compté, avoient vingt mille bâtimens en mer. Or, le commerce & la navigation étant augmenté de plus d'un tiers depuis ce tems-là, comme le remarque Mr. de Wit, on voit aſſez dequel produit cela doit être pour la Hollande, & de quelle importance ſont

pour elle les quatre sources dont elle tire sa subsistance, c'est à dire la pêche, le commerce, les manufactures, & la navigation, mais principalement les deux dernieres, comme le fait voir Mr. de Wit. Il montre ensuite que les interêts des Habitans de Hollande sont dépendans les uns des autres, mais que cette harmonie & cette union tourneroit à la ruine generale de la Province, si on s'oublioit jamais à ce point, que d'élire un Chef sur le Peuple ou sur les Armées.

Le chapitre suivant contient un détail curieux de l'ancien commerce de l'Europe ; & les autres chapitres de cette premiére partie sont employez à examiner ce qui peut préjudicier au commerce, comme les Compagnies d'octrois ; l'établissement des Corps de métiers ; les trop gros impôts, & sur tout la gêne en matiére de Religion, qu'il met pour le premier obstacle ; la liberté de Religion étant selon lui le meilleur moyen pour attirer & conserver les Etrangers dans un pays.

Mr. de Wit après avoir fait sentir

dans la premiere partie de ses Memoires, que le bon-heur de la Hollande étant fondé sur la pêche, les manufactures, le commerce, & la navigation; rien n'est plus propre à affoiblir ou à ruiner ces quatre sources de sa subsistance, que l'autorité d'un Stathouder. Il prouve encore la même chose dans la seconde, mais par une autre voye : car au lieu que dans la premiere il ne considére l'autorité du Stathouder que dans les préjudices qu'elle peut causer au dedans, il l'examine dans le second par ceux qu'elle peut apporter au-dehors.

Pour cela il montre d'abord la necessité d'établir des Colonies, & en même tems celle d'affranchir les mers de toutes pirateries par rapport à ces Colonies & à tout le commerce en général; & après avoir rapporté fort au long tout ce qu'on a fait autrefois pour rendre la navigation libre, & les moyens par lesquels on y a plus ou moins réüssi, remontant mêmes jusqu'au 13^e^. siecle, il fait toucher au doigt par des faits bien articulez, que jamais la Hollande n'a

fait de plus grandes dépense:
assûrer sa navigation que s(
Gouvernement des Princes d'
ge, & que jamais cependant
vigation n'a été moins libre, &
n'ont jamais fait de plus gran
de plus frequentes pertes de
seaux que sous ce même Gou
ment.

Mais pour sapper jusqu'au:
demens l'autorité des Stathou
voici à peu prés comme il rais(
& où se réduit tout ce qu'il c
ce sujet. La République ne
avoir besoin d'un Stathouder,
à dire d'un General qui ait une
sance absoluë sur les Armées c
re & de mer, que pour atta(
pour s'étendre & faire des Co
tes, ou pour se défendre. Or la
lande n'a besoin de Stathoud
pour l'un ni pour l'autre. Pren
ment on ne peut faire des Co
tes sans faire la guerre, & il (
que les plus grands avantages (
Hollande pourroit tirer de la g
la plus heureuse pour elle, ne
vent jamais la dédommager de
judices que cette même guerr

porteroit à ſon commerce ; puiſque quand on la ſuppoſeroit toujours victorieuſe, en même tems que la guerre augmente les dépenſes de l'Etat d'une maniere exorbitante par les frais infinis où elle l'engage ; elle diminuë ſon profit par la ruine & la ceſſation d'une partie du commerce. Le premier de ces deux points eſt évident, & le ſecond ſe prouve par les Regiſtres de l'Amirauté d'Amſterdam, où l'on voit que depuis la paix que les Etats firent avec les Eſpagnols après la longue guerre qu'ils avoient entrepriſe pour leur liberté, la navigation & le commerce s'étoient accrûs de moitié. D'ailleurs toutes les Conquêtes, que la Hollande pourroit faire, lui ſeroient à charge, loin de lui apporter aucune utilité : on n'en peut ſouhaiter de preuve plus claire que celle que rapporte Mr. de Wit : c'eſt qu'en 1664. les Etats Generaux ne tiroient qu'un million de livres de toutes les Villes conquiſes, & en employoient quatre à les garder. De ſorte qu'il étoit viſible que ſur ce pied là, plus ils feroient de

Conquêtes, plus ils se ruinero
les frais de la garde de ces
quêtes montant trois fois plu
que le revenu. Il est vrai qu
Princes d'Orange n'avoient
de s'en mettre en peine, puis
y trouvoient un double interé
premier en ce que les Villes
quises étoient plus particuliere
dans leur dépendance, comme
prises sous la *Generalité*; outre
y mettoient un Gouverneur d
main, & que les garnisons qu'
loit y entretenir aux dépen
Etats, augmentoient le pouvo
Stathouders en augmentant le
bre de leurs Créatures. Le seco
ce que plus la Hollande s'affo
soit, & plus il étoit aisé aux Sta
ders de s'y rendre absolus &
verains. De sorte qu'il ne fau
être surpris de la réponse q
un Prince d'Orange aux remon
ces des Etats, qui lui ayant r
senté que l'on devoit bien e
ner, s'il ne falloit pas plûtôt n
faire de Conquêtes, ou mên
abandonner quelques unes de
qui étoient faites, que de s'ab

tout d'un coup par des frais de garnisons qui étoient à charge à l'Etat. Toute la réponse qu'ils en tirérent fut une espece de reprimande dont il paya leurs remontrances, en leur disant, *qu'il n'aimoit pas qu'on méprisât si fort des Conquêtes qui avoient tant coûté de sang & d'argent.* Un Prince souverain n'auroit pû en pareille occasion parler d'un ton plus absolu : & l'on ne voit pas comment un Etat peut se flater d'être libre & indépendant, quand il a des Sujets ou des Ministres qui s'expliquent de la sorte.

De tout ceci il est aisé de conclurre avec Mr. de Wit, que la Hollande ayant besoin de la paix, & ne pouvant que perdre à des Conquêtes, elle ne peut avoir besoin d'un Stathouder pour porter la guerre chez ses Voisins. Mais comme elle peut être attaquée elle même, reste à examiner si elle en a besoin pour se défendre. Mr. De Wit montre que non, en faisant voir dans quatre chapitres exprès, 1°. Que la Hollande tant que son Gouvernement sera libre, ne pourra être rui-

née par aucune Puiſſance étrangére. 2°. Qu'elle peut en cet état ſe défendre aiſément contre les inſultes du dehors. 3°. Que quand même elle ſe trouveroit ſans Villes fortifiées, tant qu'elle reſtera unie avec la province d'Utrecht, elle pourra ſe maintenir contre le plus puiſſant Monarque. 4°. Que même il n'y a point de groſſe Ville en Hollande, qui ne puiſſe ſeule ſe défendre contre le plus puiſſant Prince. Ainſi quand même il ne ſeroit pas vrai que les troubles dont la Hollande a été agitée ſous le Gouvernement des Stathouders, comme Mr. de Wit le fait voir, l'ont empeſché de pouvoir ſe défendre auſſi bien contre les entrepriſes du dehors, que ſous un Gouvernement libre & affranchi de la gêne des Stathouders; il reſteroit toujours pour conſtant, qu'elle n'a pas plus beſoin d'un Stathouder pour ſe défendre, que pour attaquer.

Outre ce qu'on vient d'expoſer, on trouvera encore dans cette ſeconde partie des Memoires de Mr. de Wit, un examen des interêts de

la Hollande par rapport aux lAliances étrangeres qu'elle peut faire, & dont nous nous contenterons de dire en deux mots, que le sentiment de Mr. de Wit est qu'elles sont fort inutiles à la Hollande en tems de paix, parceque, dit-il, nous ne serions jamais secourus dans le besoin par ceux avec qui nous nous serions conféderez ; & qu'ils s'en serviroient plûtôt pour nous engager dans quelque guerre. Il ne veut pas non plus qu'en tems de guerre, lors qu'on n'a affaire qu'à une Puissance inferieure, la Hollande fasse aucune alliance pour avoir l'assistance de quelqu'un de ses Voisins. Bien plus, quand elle seroit attaquée par quelque Puissance superieure, telle que la France, l'Espagne, ou l'Angleterre : il ne veut pas même qu'on recherche du secours au dehors, à moins qu'il ne se présente de lui même, & que les Alliez ne justifient leur bonne foi & leurs bonnes intentions, en commençant les premiérs à accomplir leurs promesses : en quoi Mr. de Wit raisonne très consequemment,

si comme il le prétend, la Hollande est assez forte par elle-même pour se maintenir contre le plus puissant Prince de l'Europe.

En effet tout Etat qui fait une Alliance avec un autre, se rend en quelque façon dépendant de celui avec lequel il s'engage : il est responsable à son Allié de toutes les démarches qu'il fait, & il n'est plus maître de prendre le parti qui lui est le plus avantageux & le plus salutaire, qu'autant qu'il plaît à celui avec lequel il s'est uni. Que s'il arrive qu'il se joigne avec un ou plusieurs Confederez, dont les forces soient superieures aux siennes, il devient leur esclave : on lui fait porter la plus grande partie du faix, sans qu'il ose se plaindre tout accablé qu'il en est, & dans la crainte d'être écrasé par ses Alliez mêmes, s'il faisoit mine de vouloir se retirer d'un engagement qui va plus loin qu'il ne s'étoit imaginé, il se laisse miner peu à peu, & se voit réduit par ceux mêmes dont il a recherché l'assistance, à un état mille fois plus misérable, qu'il n'auroit pû l'être en succombant au malheur

ſouvent éloigné & peut-être chimérique qu'il avoit voulu parer. C'eſt dans la vûë de ces inconveniens ſi dangereux, ſur tout pour une République à qui la paix eſt auſſi néceſſaire qu'à la Hollande, que Mr. de Wit diſſuade autant qu'il peut ſes Compatriotes, d'entrer dans aucune Alliance ſans une très-grande neceſſité: & encore veut-il que ce ſoit à des conditions qui puiſſent lui rendre cette Alliance utile, ſans qu'elle lui devienne trop onereuſe.

La troiſiéme partie de ces Memoires va à montrer d'abord, que la Hollande n'a point été libre ſous le Gouvernement des Stathouders. C'eſt ce qu'il ſera aiſé de démêler dans le premier chapitre: car quoi que Mr. de Wit ne lui donne point d'autre titre que celui de, *Diſtinction entre le Gouvernement monarchique & le Gouvernement républicain*; il ſe déclare aſſez dès le commencement de ce même Chapitre par la définition qu'il y donne du Gouvernement monarchique, qui tel qu'il le définit convient parfaitement à la maniére dont la Hollande à été gouvernée

durant l'autorité des Stathou
Par un Gouvernement mona
que, dit-il, je n'entens pas seule
un Etat dans lequel une seule
sonne à tout le droit & le po
de faire ou de défaire les Loi
lon son bon plaisir, & de se
obéïr en tout: *mais j'entens enc
Etat, où une seule Personne, mêm
aucun droit, est en pouvoir de faire
à tous ses Ordres, ou de diriger les
& les Loix d'une plus-haute Regen
d'en empêcher l'execution, selon so
plaisir.* Voilà au naturel quelle
l'autorité des Princes d'Orang
ce que Mr. de Wit appelle un
vernement monarchique. Or
c'est ce qu'il fait voir dans le se
chapitre, il est impossible q
commerce, la navigation, la p
les manufactures, florissent so
pareil Gouvernement, autant
le faut pour un pays qui ne peu
sister que par-là... Mr. de Wit a
senti qu'on pouvoit lui objecter
malgré les guerres continuelle
la Hollande a eu à soutenir par
& par terre sous la conduite
Stathouder, elle n'avoit pas

de se conserver jusqu'à son tems, ayant toûjours malgré tous ces troubles augmenté considérablement son commerce, ses manufactures &c. Il y répond dans le chapitre 3^e^. en montrant que les premiers Stathouders avoient travaillé à l'avancement du commerce, & cela en vûë de leur interêt particulier, qui les portoit à augmenter la puissance d'un pays, dont les forces leur étoient necessaires pour se défendre contre les Rois d'Espagne beaucoup plus animez contre les Princes d'Orange que contre la Hollande même; mais que ceux qui vinrent après ne s'apperçûrent pas plûtôt que la Hollande étoit assez forte pour résister à la Puissance d'Espagne, & par-là les proteger eux-mêmes, qu'affranchis de toute crainte de ce côté-là, ils ne travaillérent plus qu'à leur propre élevation, en negligeant les interêts de la République. C'est ce qu'il démontre par des faits bien marquez, dans un précis qu'il fait de la conduite de tous les Stathouders jusqu'à son tems, où l'on verra quel a été l'esclavage de la Hollande sous ces Chefs, & combien en a souffert le

commerce. Les deux chapitres ſuivans que Mr. de Wit a inſerez dans ſon Ouvrage, quoi qu'ils ne ſoient pas de lui, comme il en avertit, ſont employez, le premier à répondre à une queſtion qu'on pourroit faire; pourquoi la mort de Guillaume II. Prince d'Orange n'avoit point produit juſqu'alors de meilleurs effets? A quoi l'Auteur de ce chapitre répond, qu'il en faut attribuer la cauſe non aux Régens qui avoient gouverné depuis, mais à la foibleſſe où ce Prince avoit laiſſé la République. Le ſecond expoſe les bons fruits que les commencemens d'un libre Gouvernement avoient déja produits en Hollande; pour faire entendre, que ſi le mauvais état ou le dernier Stathouder avoit laiſſé la République, l'avoit empêché de tirer du recouvrement de ſa liberté tous les fruits qu'on devoit ſe promettre d'un Gouvernement libre, elle en avoit du moins reçû de ſi grands avantages malgré ſa foibleſſe, qu'il n'y avoit rien qu'elle ne pût s'en promettre quand elle auroit une fois repris ſes forces.

Mr. de Wit reprend la plume après

ces deux chapitres, pour exhorter ses Concitoyens à proteger de toutes leurs forces la liberté du Gouvernement, d'où dépend celle des Peuples, & pour rendre compte du but qu'il s'étoit proposé dans son Ouvrage, qui est de faire connoître à ses Compatriotes les veritables interêts de leur commune Patrie.

ARTICLE XIX.

HISTOIRE GENEALOGIQUE *de la Maison d'Auvergne justifiée par des chartres, titres, histoires anciennes, & autres preuves authentiques; par Mr. Baluze.* Chez Antoine Dezallier ruë Saint Jaques 1708. *deux tomes in folio, tome premier pages 568. tome second pages 870. sans la table.*

LA recherche de l'origine des Maisons nobles n'est pas une vaine curiosité, ni une invention de nôtre siécle. La Science des genealogie a toûjours été cultivée : les plus fameux Ecrivains en sont témoins, même les Ecrivains sacrez.

Depuis le rétablissement des Sciences, plusieurs Sçavans de toutes les Nations de l'Europe s'y sont appliquez : mais les François ont mieux reüssi, & ils on enseigné aux autres la maniére de traiter cette matiere.

On n'auroit pas crû que Mr. Baluze appliqué dès sa jeunesse à l'étude des Conciles & de l'Histoire Ecclesiastique, eût trouvé du loisir pour des recherches qui demandent tout un Homme : cependant il en a trouvé. On en manque jamais pour satisfaire ses inclinations. Né à Tulle, Ville dont le Château de Turenne n'est éloigné que de quatre ou cinq lieües, il se sentit dès le commencement de ses études porté à connoître l'Histoire des Vicomtes de Turenne : il lut celle de Mr. Justel qui venoit de paroitre : il la lut avec plaisir, mais en Critique qui ne se fie pas entiérement aux Auteurs qu'il lit.

Comme la Maison des Vicomtes de Tureune est fonduë en celle de la Tour d'Auvergne, Mr. Baluze en suivant sa curiosité, s'engagea dans l'étude de la généalogie de cette der-

niere Maiſon : il remonta juſqu'à ſon origine. Charmé de la grandeur qu'il y découvroit, & déterminé par la liaiſon qu'à cette généalogie, avec l'Hiſtoire des Comtes & des Dauphins d'Auvergne, il ſe réſolut de donner au Public l'Hiſtoire de toute la Maiſon d'Auvergne. Il vit l'étenduë de ſon entrepriſe, il vit qu'il alloit s'expoſer aux froides railleries de ces mauvais Critiques ſi bien décrits par Belle-forêt, *qui ne ſçachant ſur quoi diſcourir, ni en quoi employer le tems & le papier, n'ont autre étude que de dénigrer la réputation des grandes & genereuſes Maiſons, & révoquer en doute leur ancienne nobleſſe.* Il ne s'étonna point, ſûr de ſon exactitude, aſſez laborieux pour déterrer la verité, aſſez courageux pour la dire, *Eſt enim mihi,* dit-il après Pline le jeune, *pro fide ſatis animi*; il ne douta pas que toutes les perſonnes ſenſées ne rendiſſent juſtice à ſa bonne foi.

La Maiſon d'Auvergne alliée 15 fois avec la Maiſon Royale de France, & diviſée en pluſieurs branches, dont trois ont fondu dans cet-

te Maiſon Royale, vient des Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, comme Mr. Baluze le prouve par des titres authentiques.

Acfred Comte de Bourges & de Carcaſſone, épouſa l'an huit cens quatre-vingts, Adelinde Sœur de Guillaume le Pieux Comte d'Auvergne, Marquis de Mâcon, Duc d'Aquitaine, Fondateur de l'Abbaye de Clugny. Ce n'eſt pas de la ſeconde Aquitaine ou Guyenne, dont Bordeaux eſt la Capitale, que Guillaume étoit Duc, mais de la premiere Aquitaine, dont Bourges étoit la premiere Ville. Acfred & Adelinde eurent trois Enfans, Guillaume, Acfred, & Bernard. C'eſt de ce dernier que vient la Maiſon d'Auvergne. De deux Fils qu'il eut, Euſtorge l'aîné perdit le Comté d'Auvergne, que le Roi de France donna à Guillaume Tête d'Etoupe, Duc de Guyenne, Euſtorge retint cependant la qualité de Vicomte d'Auvergne. Il eut cinq Fils, le troiſiéme nommé Matfroy, fut Comte de Thiern. C'eſt de lui que ſont deſcendus les Comtes de Thiern

& les Comtes de Châlons du surnom de Thiern.

Guillaume Arriére-petit-Fils d'Eustorge recouvra le Comté d'Auvergne, qui passa de pere en fils à sept Comtes, dont le dernier Guillaume septiéme fut dépoüillé par son Oncle, connu sous le nom de Guillaume huitiéme vers le milieu du douziéme siécle.

La posterité de Guillaume septiéme, retint ce qu'on appella le Dauphiné d'Auvergne du nom de Dauphin Fils aîné de Guillaume septiéme. Ce Dauphiné passa dans la Maison de Bourbon, par Anne Dauphine Femme de Loüis second du nom Duc de Bourbon, heritiére de sa Niéce Jeanne Dauphine, morte l'an mille quatre cens trente six.

Cette branche aînée de la Maison d'Auvergne se partagea en trois; la prémiere des Dauphins d'Auvergne; la seconde des Seigneurs de Saint Ilpise; & la troisiéme des Seigneurs de Jaligny leurs cadets. Mr. Baluze employe le second Livre de son Ouvrage à décrire l'Hist-

le nom de Boulogne quar
Comté fut entré dans leur M

C'eſt avec le 4e. Livre que
mence l'Hiſtoire de la branch
Tour d'Auvergne. Mr. Balu
blit ſur des preuves qu'on i
conteſter ſinon par un eſprit
cane, que Bernard Pere de G
Seigneur de la Tour, tige d
branche, étoit Frere d'E
Vicomte d'Auvergne, Fils
lui de Bernard & de Blitſer
Petit-fils d'Acfred & d'Ad
Sœur de Guillaume le Pie
d'Aquitaine. Geraud eut tr
tiges de trois grandes M
La Maiſon de la Tour d'Auv
vient de Bernard Seigneur
Tour; la Maiſon de la T
Pin, dont pluſieurs Dauph

raud. La branche de la Tour recüeillit la succession des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, échûë à Bertrand sixiéme du nom, Fils de Marie heritiére de ces deux Comtez. Catherine de Medicis Fille de Magdelaine de la Tour, apporta au Roi Henri second son Mari le Comté d'Auvergne, car celui de Boulogne ayant été usurpé par les Ducs de Bourgogne, Loüis onze l'avoit retiré de leurs mains, après s'être accommodé avec les Héritiers legitimes, auxquels il avoit donné en échange le Comté de Lauragais.

La branche de Mont-gascon cadette de la Tour d'Auvergne, finit après deux génerations dans Anne de la Tour, mariée à François de la Tour second du nom Vicomte de Turenne, sorti de la branche d'Oliergues aussi cadette de celle de la Tour d'Auvergne.

Cette branche d'Oliergues la seule qui subsiste, occupe le cinquiéme Livre de l'Histoire de la Maison d'Auvergne. Elle a rendu de nos jours à la Maison d'Auvergne, tout son ancien éclat par les Dignitez, par les

Cardinal de Boüillon Doyer
Sacré College.

On n'attend pas de nous u
trait de tout ce qu'un Ouvra
vaste renferme de curieux :
nous ne devons pas nous disp
d'indiquer au moins les faits
guliers , & les piéces rares , &
observations les plus import
de l'Auteur. La moisson est si a
dante, que nous aurons encore l
coup à remarquer, quoique no
touchions à rien de ce qu'ont re
qué les Journalistes qui nous
précedez.

Pag. 27. Mr Baluze éclaircit l

ne Fondateur de l'Ordre de Grandmont, descendoit de ces Vicomtes.

Pag. 39. Il explique la généalogie d'Ermergarde Femme de Robert I. Comte d'Auvergne, laquelle étoit Sœur de la Reine Constance Femme du Roi Robert.

Pag. 62. Il accuse de faux un titre de l'Abbaye de Saint André lès-Clermont, & fait néanmoins voir que le fond de l'Acte est bon & vrai.

Pag. 81. Il parle d'un Traité de mariage double entre les Maisons des Comtes d'Auvergne & des Comtes de Forêts, à la charge que si le Comte de Forêts venoit à déceder sans Enfans mâles, le Comté de Forêts appartiendroit au Comte d'Auvergne, & reciproquement le Comté d'Auvergne au Comte de Forêts, en cas que le Fils du Comte d'Auvergne vint à mourir sans laisser des Enfans mâles.

Pag. 149. L'Histoire de Jeanne II. Comtesse d'Auvergne, qui épousa le Duc de Berry, est pleine d'évenemens singuliers.

Pag. 188. On trouve la généalo-

gie des anciens Seigneurs de
cueur en Auvergne,qu'on a a
de Mercœur dans les deniers
& par corruption de Mercure

Pag. 194. La généalogie
Maison de Severac en Roi
fonduë en celle d'Arpajou,
a plusieurs faits curieux.

Pag. 264. L'Histoire sing
d'une Vicomtesse de Comb
Limousin ; laquelle ayant ét
honorée par le Neveu de son
se fit Religieuse en l'Abbay
serche, & son Mary prit un
Femme, conformément au C
tenu à Compiegne sous le Roi
en l'année 757.

Après qu'on eût publié e
née 1695. quelques titres a
tirez d'un vieux Cartulaire d
glise de Brioude, qui prouve
les Seigneurs de la Tour d'A
gne descendent des anciens
d'Aquitaine Comtes d'Auv
comme il est dit dans les Lett
Roi St. Loüis, par lesquelles il
me l'élection de Guillaume
Tour Prévôt de cette Eglis
fit courir dans le Public div

tits écrits, pour insinuer que ces Lettres étoient supposées. Mr. Baluze y répondit solidement dans la Lettre qu'il fit imprimer sur ce sujet il y a plus de dix ans. Comme on a encore fait de nouvelles objections contre ces Lettres. Pag.270. Monsieur Baluze prend ici l'occasion de faire voir que ces objections sont trés-mal fondées.

Pag. 313. En parlant de Bernard de la Tour Evêque de Langres, qui étoit un grand Prélat, il remarque en passant, que le College des RR. PP. Jesuites de Paris, est bâti sur l'ancien fonds de l'Hôtel de Langres appartenant à cet Evêque.

Pag. 315. & 398. Il déduit la généalogie des Rogers Comtes de Beau-fort, & Vicomtes de Turennes, d'où sont sortis les Papes Clement VI. & Grégoire XI.

Pag. 308. Il met dans un beau jour la généalogie de la Maison de Levi de Mirepoix, dont les commencemens n'étoient pas bien connus.

Page 329. Il décrit les Joûtes de Nanci pour le mariage de la Prin-

cesse Marguerite, Fille du Roi de Sicile avec Henri VI. Roi d'Angleterre. Le Roi Charles VII. y fut avec toute sa Cour.

Pag. 338. & 339. Il raconte la negotiation du mariage de Charles Duc de Guyenne Frere du Roi Loüis XI. avec l'Infante de Castille. Ce point d'Histoire est fort peu marqué dans les Historiens.

Pag. 344. Il parle du mariage d'Alexandre Stuart Duc d'Albanie, avec Anne de la Tour-Boulogne. Alexandre étoit Frere jumeau de Jacques III. Roi d'Ecosse.

Pag. 345. Il marque la raison pour laquelle Philippe de la Chambre, Fils du second mariage de la Princesse Anne de la Tour, se fit appeller Cardinal de Boulogne, préferant le nom de sa Mere à celui de son Pere. Il fait voir que ceux-là se sont trompez, qui ont pensé qu'il s'appelloit de Boulogne, parce qu'il avoit été Evêque de Boulogne sur la mer.

Pag. 377. Il montre que Aude de Clermont Dame de Taleran dans le bas Languedoc, étoit de la Maison

des Comtes de Clairmont en Beauvaisis, Princes du Sang.

Pag. 416. On trouve la curieuse rélation des obseques de François de la Tour, second du nom Vicomte de Turenne.

Pag. 429. On lit un bel éloge de François de la Tour III. du nom, Vicomte de Turenne.

Pag. 447. Mr. Baluze donne une rélation circonstantiée du voyage de feu Mr. le Duc de Boüillon à Rome.

L'Auteur a mis à la fin de ce premier tome l'Eloge de feu Mr. de Turenne, fait à l'ouverture du Parlement de Paris en l'année 1675. par feu Mr. le Premier Président de Lamoignon, & celui qui se trouve dans les Oeuvres de Mr. de Saint-Evremont.

Il a ajouté à la fin du premier tome la Lettre qu'il fit imprimer il y a plus de dix ans, & toutes les Piéces qui furent imprimées en même tems avec cette Lettre.

Dans le second tome qui est celui des preuves, il y a une très-grande quantité de piéces curieuses :

mais comme il en est fait mention dans le premier tome, nous nous abstiendrons d'en parler. Néanmoins il y en a quelques-unes qui ne sont pas assez étenduës dans l'Histoire, ou qui n'y sont pas rapportées, à cause qu'elles ne sont tombées entre les mains de Monsieur Baluze, qu'après que l'impression du premier volume a été achevée. Et pour cette raison nous les indiquerons ici pour contenter la curiosité du Lecteur.

Pag. 749. Lettre de J. de Tournon touchant la Bataille de Pavie où le Roi François I. fut fait prisonnier, où il y a des faits qui ne sont pas dans les Historiens de France.

Pag. 781. Coûtumes données à la Ville de Saint Amant en Auvergne par les Seigneurs de la Tour.

Pag. 849. Lettres du Roi Guillaume à feu Mr. le Comte d'Auvergne, dans l'une desquelles il le prie de lui écrire sans cerémonie, à cause de leur grande proximité de lignage.

Pag. 850. Statuts Synodaux de Bertrand de la Tour Evêque de Toul, dont plusieurs meritent une attention particuliere.

Si Monsieur Baluze avoit eû sur les Branches de la Tour du Pin & des Turriani d'Italie, des connoissances differentes de ce qui est déja imprimé en divers Livres, il auroit joint leurs généalogies à celles des autres branches de la Maison d'Auvergne. S'il découvre *quelque chose de nouveau sur ces deux branches*, il en fera la matiere d'un troisiéme tome, en y joignant l'Histoire entiere des Vicomtes de Turenne, dont il a des titres curieux, & qui n'ont point encore paru. Nous souhaitons que Dieu qui vient de lui rendre une santé qu'il employe si utilement, lui donne le tems d'executer ce dessein & d'autres encore plus importans, sur tout l'édition de Saint Cyprien, à laquelle il travaille sans relâche.

ARTICLE XX.

ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR l'Evêque Duc de Laon Pair de France, portant condamnation des Institutions Théologiques du Pere Juenin Prêtre de l'Oratoire, A Laon chez

la Veuve d'Agrand Renesson Imprimeur du Roi & de Monseigneur l'Evêque, M.CC.IX. *in* 4°. *pages* 10.

MOnseigneur l'Evêque de Laon attentif à fermer tous les accès aux nouveautez du Jansenisme, & a prévenir tous les secrets efforts que ce Parti ne cesse de faire dans toute l'Eglise, pour y semer ses erreurs, ayant été informé qu'il paroît depuis quelques années une Théologie nouvelle pleine de déguisemens & de duplicitez, a résolu de faire connoître à ses Diocésains le Jugement qu'il en a formé. Cette nouvelle Théologie est celle du Pere Juenin.

Comme il n'est pas permis, (ce sont les propres paroles de Monseigneur de Laon) comme il n'est pas permis à un Auteur qui veut passer pour Catholique, de s'élever ouvertement contre les Décisions de l'Eglise, & d'établir des conclusions qui y soient formellement contraires, l'Auteur de cette Théologie s'est bien gardé d'attaquer de front les

veritez que l'Eglise a décidées sur le droit & sur le fait de la Doctrine de Jansenius : une conduite si naturelle auroit tout gâté. Un Livre qui auroit porté à découvert & sans ménagement, le caractére de l'hérésie, auroit eu d'abord le triste sort qu'ont eu tous les Ouvrages de cette sorte : on l'auroit foudroyé à l'instant par des condamnations formelles ; ou il auroit été regardé comme un livre du Parti, qui portoit sur son front même le titre de sa condamnation.

L'Auteur étoit trop habile pour tenir une route si grossiére. Comme il ne vouloit pas souscrire en Théologien sincére, à des Décisions auxquelles il y a apparence qu'il ne croit pas ; qu'il avoit en vûë au contraire d'établir la doctrine qui est opposée à ces Décisions ; pour exécuter ce plan, & en même-tems pour se dérober aux Censures, il se ménage, il se déguise, il se cache, & employe toutes sortes de détours & de subterfuges. Après avoir feint d'établir les veritez de la Foi, il avance des principes qui

les détruisent : il paroît vouloir condamner les erreurs qui sont contraires à ces veritez ; mais il glisse des propositions qui les favorisent, il supprime les preuves qui les justifient, il affoiblit celles qui servent de base à leur condamnation. Il est Catholique en plusieurs conclusions, & ne l'est point en d'autres, non plus qu'en plusieurs de ses Systêmes. Il se suit à la verité, mais il ne suit ni la Doctrine, ni la Théologie commune de l'Eglise : de sorte qu'étant bien entendu, bien pénétré, au travers des déguisemens & des voiles sous lesquels il se cache, on découvre qu'il est un véritable Théologien du Parti. Son industrie a même été jusques à ne pas donner tout son Systême dans un même endroit ; mais à affecter de le distribuer en plusieurs lieux differens. Il a compté par cet artifice de le faire passer avec d'autant plus de succès & de sûreté, que la maniére dont-il l'insinueroit seroit plus subtile & plus insensible.

Tel est en général le caractére des Institutions Théologiques. Tout-

y conduit à établir que la Doctrine de Jansenius n'est pas censurée dans les cinq fameuses propositions qui ont été si souvent & si solennellement condamnées sous son nom & dans son sens ; & par consequent que cette Doctrine est celle de Saint Augustin, de Saint Thomas & de l'Eglise.

Pour réüssir dans ce dessein, il a fallu adopter les évasions, les faux-fuyans, & les détours des Défenseurs de la Doctrine de Jansenius ; affoiblir, taire, dissimuler, les plus fortes preuves du Dogme Catholique ; affecter des omissions & des reticences en des occasions & sur des matieres, où il étoit essentiel de s'expliquer, & d'établir la Doctrine Catholique par des conclusions formelles, & des énontiations positives ; s'envelopper de tenebres, d'ambiguitez & d'équivoques, pour cacher les Systemes Janseniens sous les apparences des veritez orthodoxes ; donner au Texte du Concile de Trente, des Peres, & même de l'Ecriture sainte, des explications fausses & contraires à l'ex-

position commune de l'Eglise ; parler un langage nouveau, étranger dans les Ecoles, & different de celui de tous les Théologiens Catholiques. Et c'est ce que l'Auteur fait dans toute sa Théologie avec plus d'art & de dexterité, que n'avoit fait encore avant lui aucun Défenseur de Jansenius.

Nous avons encore d'autant plus de raison de déclarer nos sentimens sur cet Ouvrage, (c'est toujours l'illustre Prélat qui parle) qu'étant fait suivant son titre, pour l'usage des Séminaires, ce seroit exposer tous les jeûnes Ecclésiastiques de nôtre Diocése à tomber dans les piéges artificieux qui leur y sont tendus, que de laisser aux Profefesseurs la liberté de le leur enseigner, & à eux celle de le lire. On sçait de quelle importance il est de donner d'abord un bon pli à ces jeunes plantes, qu'il est presqu'impossible de redresser vers le bien, lors qu'elles ont été tournées vers le mal. On sçait quelles vives & fortes impressions font sur les esprits dans un âge tendre, les prémiers préjugez de

Doctrine dont on les a imbus, & combien il eſt difficile d'arracher dans la ſuite les profondes racines qu'elles y prennent. Ainſi, une Théologie faite exprés pour être enſeignée dans les Seminaires, ne ſçauroit avoir trop d'exactitude & de clarté : elle doit être ſimple, préciſe, parfaitement ſaine & épurée : il faut qu'elle établiſſe fortement & ouvertement les Dogmes Catholiques ; qu'elle condamne en termes formels les erreurs que l'Egliſe a condamnées. Or c'eſt ce que n'a pas la nouvelle Théologie du P. Juenin. Tout y tend au contraire à inſinuer le venin des nouvelles erreurs, & à en établir les principes : tout y conſpire à ruiner les fondemens de la Doctrine de l'Egliſe, & à détruire les veritez de la Foi qu'elle a établies par ſes derniéres Déciſions.

A ces cauſes Monſeigneur de Laon condamne les Inſtitutions Théologiques du P. Juen[illegible]rêtre de l'Oratoire imprimées és années 1700. & ſuivantes, enſemble l'Abregé des dites Inſtitutions imprimé en 1708. comme contenant reſpectivement

plusieurs propositions ambigues, captieuses & équivoques, sur le droit & le fait de Jansenius; comme éludant & détournant les Censures portées par l'Eglise contre les propositions & le sens de cet Auteur, pour les faire tomber sur le sens de Calvin; comme établissant par une liaison necessaire des principes, la Doctrine érronée dudit Jansenius dans le propre sens de son Livre; comme favorisant les détours des Jansenistes sur le fait; comme insinuant la suffisance du silence respectueux; & généralement comme n'établissant pas d'une maniére nette, exacte, précise, & positive, les veritez de la Foi, décidées & établies par la condamnation des erreurs dudit Jansenius, mais affectant au contraire de dissimuler & de supprimer, soit les Décisions de l'Eglise sur ces erreurs, soit les preuves qui servent à appuyer ces Décisions.

En consequence il fait défense d'enseigner lesdites Institutions & Abregé, dans les Ecoles d'aucunes Communautez séculiéres ou régu-

liéres de son Diocése, comme aussi à tous les Fidelles de son Diocése de les lire. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les remettre incessamment entre ses mains.

ARTICLE XXI.

JO. HENRICI BERGERI J.C. de Matrimonio comprivignorum disquisitio. C'est à dire, *Dissertation de Jean Henri Bergerus Jurisconsulte, touchant le mariage des enfans qu'un homme & une femme qui se marient, ont de leurs premiers lits.* A Lipsic chez Jean Frederic Gleditsch. *In* 4°. *pages* 124.

POsé le cas qui n'est pas rare, qu'un homme qui a des enfans d'un premier lit, épouse une femme qui en a aussi d'un premier lit, ce nouveau mariage devient-il un empêchement à celui de leurs premiers enfans ? Voilà une question qui met le trouble & la division parmi les Docteurs Lutheriens. Les Loix canoniques & civiles qui n'ont jamais

connu un tel empêchement, ne les contente pas ; & ils ne veulent se rendre qu'à la lettre de l'Ecriture. Il s'agit donc de sçavoir, comment il faut entendre ce qui est écrit au Levitique ch. 18. v. 11. *Vous n'épouserez point la fille de la femme de vôtre Pere, qui est née d'elle à vôtre Pere, & qui est vôtre Sœur.* Il est manifeste que cette Loi dans les termes qu'on vient de la rapporter, défend seulement le mariage entre un frere & une sœur de pere : & comme tous les Traducteurs conviennent dans le même sens des paroles de Moyse, il n'y avoit point eû deux opinions sur la matiere que les Lutheriens mettent en contestation.

Bergerus rapporte leurs sentimens & leurs preuves. Selon ce qu'il en dit, il semble que Cramerus ait été le premier à contredire ce sentiment commun, & à improuver absolument le mariage entre les enfans dont le pere & la mere ont contracté mariage. Comme il n'en a donné aucune raison, il a été universellement abandonné.

Mais Bohlius Professeur de la Langue sainte à Rostoch, s'est avisé d'un tempérament qui a paru recevable à plusieurs, en disant que si le Pere & la Mere ont des enfans de leur nouveau mariage, alors c'est un empêchement aux premiers de se marier ensemple. Car il prétend que la Loi du Levitique c. 18. v. 11. doit ainsi s'entendre : *Vous n'épouserez point la fille d'une femme qui donne des enfans à vôtre pere.* Et il se fonde sur ce que le terme Hebreu *Moledech* employé par Moyse, *vous n'épouserez point celle qui est* MOLEDECH ABI-CHA ; sur ce que ce terme, dis je, doit être traduit par le participe actif ; en Latin, *Parientis Patri tuo* ; en François, *donnant des enfans à vôtre Pere* : parce qu'il peut être pris pour le participe de la conjugaison active *Hiphil*. Fabritius Ministre de Danzic, Vanerius Professeur de Theologie à Rostoch, Strykius, & Thomasius, sont entrez dans la même pensée : qui se détruit néanmoins évidemment. Car non seulement le terme *Moledech* se prend plus ordinairement dans l'Ecriture pour un nom

que pour un participe, mais e
endroit il ne ſçauroit ſignifier
fille née de vôtre Pere ; pu
l'Hébreu ne dit point *à vôtre*
mais *de vôtre Pere*, & par conſé
il faut dire avec tous les Tr
teurs *la fille de vôtre Pere*, & no
la femme qui donne des enfans à
Pere. De plus la Loi, en ajo
vôtre ſœur, déclare nettemen
c'eſt la fille de vôtre Pere n
ſon nouveau mariage & vôtre
de pere, qu'il vous eſt défend
pouſer ; ſans faire mention
fille que vôtre belle-mere a
d'un lit précedent, & qui en
ne vous eſt nullement liée de
ſanguinité ni d'affinité. Voilà
raiſons ſans repartie, que Cot
Profeſſeur de Théologie à Re
le premier & le plus ardent A
ſaire de Bohlius, lui oppoſa.

Le reſte de ce que Bergeru
porte de part & d'autre ne r
pas d'être remarqué. Sa conc
eſt, que la choſe ayant ſes di
tez, il faut éviter les double
riages. Celle qu'on tirera, ſer
juſte & plus ſolide : c'eſt qu

gens comme Bohlius & géneralement comme tous les Lutheriens & les Protestans qui ne se ptoposent pour regle de leur Foi, que l'interpretation qu'ils donnent de leur tête à l'Ecriture, sont sujets à de grands égaremens, & toûjours prêts à introduire des nouveautez.

Il ne faut pas oublier que de vingt-neuf Auteurs tous Heretiques, tant Théologiens que Critiques ou Jurisconsultes, dont Bergerus cite les paroles, presque tous sont contraires à Bohlius; & plus ils sont sçavans, plus ils lui sont opposez, comme Calovius, Carpzovius, Loüis de Dieu.

On ne voit pas que ces Hebraïzans ayent fait attention à un point, qui montre l'absurdité de l'interpretation de Bohlius: ils n'ont pas observé la différente signification des conjugaisons actives *Kal* & *Hiphil*: celle-là marque la cause qui agit, celle-ci marque la cause qui fait agir. D'où il s'ensuit que le participe en *Hiphil* de la racine de *Jalad* qui signifie *peperit*, convient seulement à l'homme & non à la femme, & doit s'expli-

quer *faciens parere*, & non pas *pariens*. D'où il faut conclurre que le terme *Moledech* qui est féminin ne sçauroit être pris pour le participe en *Hiphil* de *Jalad* : c'est necessairement un nom qui exprime une *fille née*. Toutes les traductions conviennent dans cette signification.

ARTICLE XXII.

ASTRONOMIÆ PHYSICÆ & Geometricæ Elementa. *Elemens d'Astronomie physique & geometrique, par David Gregory Docteur en Medecine, Professeur d'Astronomie à Oxfort, & Membre de l'Academie Royale.* A Oxfort, au Théatre de Scheldon, 1702. *in folio, pages* 494.

LEs qualitez occultes, & sur tout celles d'attraction & de pesanteur, paroissoient être si absolument bannies de la Physique & de la Nature par Mr. Descartes le plus grand des Géometres, qu'il n'en étoit plus fait mention que pour servir d'exemple des faux raisonnemens fondez sur les préjugez de l'enfance. Cepen-

dant d'habiles Géometres Anglois les ramenent au Monde : & qui a lû les Principes mathematiques de la Philosophie naturelle, & l'Optique de Mr. Newton, a sans doute admiré sa crédulité en ce point. Mr. Gregory à son exemple bâtit le Systéme du Monde sur le fondement d'une attraction ou d'une pesanteur mutuelle entre tous les corps, qui par une inclination naturelle & occulte, tendent à s'unir les uns aux autres. Qu'on lui passe ce principe, il faut reconnoître que son Ouvrage est excellent pour la subtilité de la Géometrie qu'il y a répanduë.

Il le divise en six Livres qui sont du Systéme général du Monde : du premier mouvement : de la théorie des premieres Planetes, qui sont Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter, & Saturne : de la théorie des secondes Planetes qui accompagnent les premieres, & qui sont la Lune, les Satellites de Jupiter, & ceux de Saturne : des Cometes : de l'Astronomie comparative ou des apparences, selon que le Spectateur seroit transporté en differentes Planetes. Cha-

que Livre est divisé en sections, contient plusieurs propositions. On tâchera de faire connoître par cet Extrait, un Ouvrage qui a de la réputation, & qu'on n'a que depuis peu de tems entre les mains.

Livre premier.

Puis donc que l'attraction ou pesanteur est, pour ainsi dire, l'am de cet Univers, dont elle fait l'arrangement entre ses principales parties c'est par-là qu'il faut commencer Mr. Gregory n'essaye point de nous en donner une idée claire & distincte : car en effet quelle idée en donner ? mais il dit proposition 49^e^. qu l'effort de la pesanteur, ou, si l'on peut ainsi parler, la *tendence* mutuelle de deux corps l'un vers l'autre, est en raison réciproque de leurs masses Posant donc (*Fig.*1.) le corps A double du corps B, celui-ci feroit les deux tiers du chemin, & celui-là en feroit l'autre tiers, pour se joindre ensemble au point C, qui doit être consideré comme leur centre commun de gravité : de même trois o

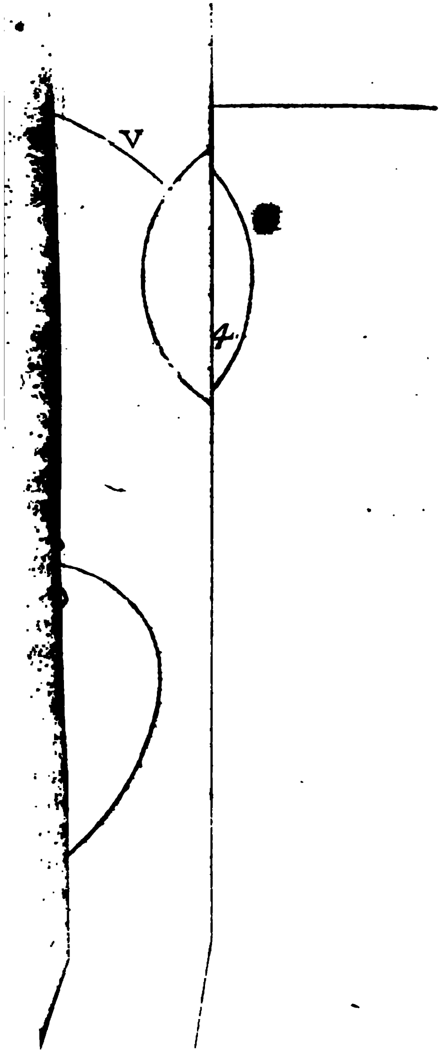
v
4

plusieurs autres corps ont un centre de gravité commun à tous, où ils tendent pour se rassembler.

De-là il infere dans les trois propositions suivantes, que si les deux corps A & B tournent ensemble l'un autour de l'autre, leur centre commun de gravité C, demeurera immobile, & chacun d'eux tournera autour de lui. Car si l'on arrête son imagination à considérer comment ces corps, gardant entre eux la même position & le même éloignement, tournent autour du point C; on s'apperçoit que A fait une révolution autour de B, & celui-ci autour de celui-là. De même entre plusieurs autres corps un semblable mouvement des uns autour des autres, ne fait point changer de place à leur centre commun de gravité.

Enfin il dit proposition 48e. que la force par laquelle un corps attire les autres à soi, s'étend à l'entour de lui en raison reciproque des quarrez des éloignemens. Ce qui est manifeste; parce que c'est en cette proportion que cette force se répand sur plus de corps qu'elle trouve à at-

tirer. Ainsi l'effort du corps A pour attirer B étant 4, ne seroit que 1, à une distance double.

Ce seroit un préjugé bien raisonnable en faveur de l'attraction mutuelle des corps, si l'on pouvoit la faire voir sensiblement entre quelques-uns : & c'est ce que Mr. Gregory entreprend en la proposition 46^e. Soit (*Fig.2.*) le centre de la Terre T, & la route de la Lune V L C, dont la partie L C marque le chemin de la Lune en une minute de tems. Comme la Lune acheve son tour (ce qui est appellé mois periodique) environ en 27. jours, 7^h. & 43', ou en 39343'; en divisant par ce nombre de minutes les 360 degrez du cercle entier, restent 33". pour l'arc L C parcouru en une minute de tems. D'ailleurs, selon Mr. Picart le demi-diametre de la Terre T A, est de 19615800 pieds, qui multipliez par 60 donnent T L demi-diametre du cercle que décrit la Lune : & par le calcul trigonometrique on trouve L D sinus verse de l'arc L C, de $15\frac{1}{11}$ pieds. Donc en une minute de tems la Lune a été détour-

.'autant de la tangente L B ; ce
ır étant marqué par la ligne
parallele & égale à L D.

ıprès ce premier calcul on pen-
ue la Lune fût descenduë pro-
le la superficie de la Terre,
elle y seroit attirée par une for-
.utant plus grande que le quar-
60 ou 3600 surpasse l'unité :
r conséquent dans une minute
ns elle tomberoit 54300. pieds
roviennent de 3600. multipliez
$5\frac{1}{12}$ pieds.

: on sçait par les expériences
lus exactes qu'en une seconde
te un corps pesant tombe vers la
e, de la hauteur de 15 $\frac{1}{12}$ pieds;
: 54300 pieds en une minute.
. donc une heureuse conformi-
:re la Lune & les corps pesans :
it heureuse conformité ; car
e se rencontreroit plus, si on la
'hoit en prenant tout autre arc,
ılus grand, soit plus petit que
Pour achever de vérifier la
e de Mr. Gregory il resteroit
'e à démontrer, que c'est en ef-
ır attraction que la Lune se dé-
e de la tangente, & que les

corps peſans ſont attirez vers la Terre.

Voyons maintenant la grande utilité qui revient de l'attraction pour la conſtruction du Syſteme du Monde. Et 1°. comme le Soleil eſt ſans comparaiſon le plus grand de tous les corps de nôtre Monde planetaire ; il faut que le centre de gravité qui lui eſt commun avec chacune des Planetes, ſoit proche de lui, ou même renfermé en lui. Le voilà donc établi ſi près du centre autour duquel roulent les Planetes, qu'on peut le conſidérer comme ce centre même. 2°. Car celles-ci agitées de deux forces, dont l'une leur imprime un mouvement uniforme ſelon la longueur d'une tangente, l'autre les attire continuellement vers le Soleil, & produiroit en elles un mouvement accéléré; elles ſont contraintes à chaque inſtant d'abandonner la tangente, & partant réduites à ſuivre une ligne courbe autour du Soleil. 3°. Comme ces deux forces ſont conſtantes, & leurs impreſſions toujours égales ; les effets qui leur répondent doivent être en proportion des tems,

& égaux en des tems égaux. Aussi remarque-t-on (Fig. 3.) que les aires des triangles ASB, BSC, sont égales, quand les arcs AB, BC, sont parcourus en tems égaux. Mr. Gregory explique ces trois points dans la proposition 54^e. & les suivantes, dans la 12. & la 13^e.

4°. On sçait que la Lune fait ses révolutions dans un plan qui n'est pas celui de l'Ecliptique. Sur quoi Mr. Gregory fait remarquer qu'en même tems que la Lune est attirée par la Terre dont elle est proche, elle l'est aussi par le Soleil : d'où il conclut proposition 60^e. & les suivantes, que le Soleil selon ses divers aspects force le plan des révolutions de la Lune à s'incliner davantage sur celui de l'Ecliptique. De-là il arrive que la Lune rencontre plûtôt ses nœuds, & que ceux-ci avancent à chaque révolution. Ensuite le plan se releve, & reprend sa disposition naturelle.

5°. Il en arriveroit de même, dit Mr. Gregory au corollaire de la proposition 61^e. & à la prop. 64^e. si au lieu de la Lune c'étoit une suite con-

tinuelle de petits corps, qui formassent un anneau autour de la Terre. Or parce que la Terre, comme il le prétend propos. 31^e. & 64^e. est de figure ovale, relevée sous l'Equateur & pressée vers les Poles; son élevation sous l'Equateur fait en elle ce que feroit un anneau. Donc le plan de l'Equateur est forcé, comme on l'a dit de celui de la Lune, à s'incliner vers celui de l'Ecliptique: ce qui oblige aussi les nœuds de ces deux plans à avancer, & cause une espece de vibration à l'axe de la Terre.

Tel est le Systeme que s'est formé Mr. Gregory par le moyen de l'attraction. Au reste il est manifeste que selon lui, non seulement les Planetes ne font point d'effort pour s'éloigner du centre de leur mouvement, mais qu'au contraire elles font effort pour s'en approcher: ce qui s'appelle force *centripete* opposée à la *centrifuge*. Il traite de cette force centripete avec beaucoup de subtilité: & on va en donner quelque connoissance.

Il faut d'abord supposer que les observations astronomiques ont communément persuadé, que les

Planetes par leurs révolutions autour du Soleil décrivent des circonférences elliptiques ou ovales, & que le Soleil est placé à un des foyers de chaque ellipse. Il faut de plus se souvenir que la force centripete augmente à mesure qu'une Planete approche du Soleil, & cela en raison des quarrez des diverses distances. Enfin les révolutions périodiques des Planetes comparées les unes aux autres, sont à peu-près comme le quarré des tems qu'elles y employent aux cubes de leurs distances. C'est ce que Mr. Gregory explique propositions 34^e. 48^e. 21^e. & 22^e.

Les arcs, dit-il, propos. 34^e. quand ils commencent à se former au premier instant, & considérez comme infiniment petits, sont entre eux comme leurs cordes. Car il est démontré (*Fig.* 4.), que les quarrez des cordes AD, *ad*, sont comme les lignes BD, *bd*; or les arcs infiniment petits AD, *ad*, ne different point de leurs cordes; leurs quarrez sont donc entre eux en même raison que les lignes BD, *bd*.

Ce qui étant ainsi posé, il démon-

tre prop.25[e]. que les forces centripetes de deux corps mûs en la circonference de deux cercles differens, sont en chaque cercle, comme les quarrez des arcs parcourus en même tems, & multipliez réciproquement par les demi-diametres; ou comme les quarrez des mêmes arcs divisez par le demi-diametre de leur propre cercle. Les arcs (*Fig.5.*) M F, T D, sont parcourus par deux corps, dont les forces centripetes sont marquées par les lignes E F, C D: l'arc M H est pris semblable à l'arc TD: & tout cela se considere au premier instant du mouvement, tandis que ces arcs sont encore entre eux comme les lignes E F, C D, G H, ou comme leurs propres quarrez. Puis donc que C D. G H : : T D. M H, & G H. E F : : M H q. M F q ; il s'ensuit par l'égalité des raisons, que C D. E F : : TD x MH q. MH x MFq : : TD x M H. M F q : : T D x M H x S T. M F q x S T. De plus S T. SM : : TD. MH ; donc MH x ST = TD x SM. Si l'on met donc TD x SM, en la place de son égal MH x ST; on trouve CD. EF : : TD q x S M.

MF q x ST. Par conſequent les forces centripetes repréſentées par les lignes CD, EF, ſont entre elles comme les quarrez des arcs T D , MF, parcourus en même tems , multipliez réciproquement , celui-là par le rayon SM, & celui-ci par le rayon S T ; ou ce qui revient au même, comme le quarré de l'arc T D diviſé par le rayon S T , au quarré de l'arc MF, diviſé par le rayon SM.

D'où il s'enſuit 1°. que les forces centripetes ſont auſſi entre elles en la raiſon compoſée de celle des rayons & de la réciproque des tems periodiques, ou des tems employez à parcourir les circonferences entieres.

2°. Que ſi les quarrez des tems periodiques ſont comme les cubes des rayons ; les forces centripetes ſont en raiſon réciproque des quarrez des rayons : & les viteſſes ſont réciproquement en la raiſon ſoûdoublée, ou comme les racines quarrées des rayons. Or c'eſt par cette regle qu'il faut juger de la force centripete des Planetes.

Mr. Gregory dans la prop. 37e. donne une nouvelle maniere de deter-

miner la force centripete. Soit une ligne courbe décrite par la révolution périodique d'un corps, qui attiré au point S centre de son mouvement, abandonne la tangente. Pour sçavoir (*Fig.6.*) quelle est sa force centrifuge aux points P, *p*, regardons le comme avançant dans un instant du point P au point B, & puis en un autre instant du point *p* au point *b*. BD soit perpendiculaire au rayon. SP, auquel BR est parallele ; & que les lignes *bd* & *br* ayent la semblable position à l'égard du rayon S*p*. Il est clair que les lignes BR, *br*, marquent les forces centripetes qu'on nommera F, *f*. Donc BR. *br* : : F. *f*. D'ailleurs les arcs naissans P B, *p b* doivent être considerez comme leurs quarrez PB q, *p b* q ; & les mêmes arcs P B, *p b* sont parcourus en des tems T, *t*, qui répondent proportionnellement aux aires P S B, *p* S *b*, ou aux rectangles P S x B D, *p*S x *bd*. Or les lignes B R, *b r*, sont en raison composée, premierement de T^2, t^2 mis à parcourir les arcs P B, *p b*, comme il s'ensuit de la propos. 24^e. & secondement

des forces centripetes aux points P, *p*, puiſqu'elles en ſont l'effet. Ce qui donne enfin l'équation $\frac{F}{f} = \frac{BR \times t^2}{br \times T^2}$.
Puis donc que les aires des triangles P S B, *p* S *b*, & les rectangles S P par B D, *ſp*, par *b d*, ſont proportionnels à T, *t* ; en ſubſtituant les quarrez de ces rectangles à la place de $\frac{t^2}{T^2}$ la premiere équation ſe change en celle-ci ; $\frac{F}{f} = \frac{BR \times Spq \times bdq.}{br \times SPq \times BDq.}$
D'où s'enſuit cette proportion F. *f* :: $\frac{Spq \times bdq.}{br}$. $\frac{Spq \times BDq}{BR}$. C'eſt à dire, que les forces centripetes ſont comme ces derniers ſolides conſiderez en leur commencement.

Cette proportion ainſi découverte conduit Mr. Gregory propoſ. 39. à une autre très-belle & très-étenduë. Si le corps qui parcourt une circonference elliptique eſt attiré au point S un des foyers de l'ellipſe, dont le parametre par rapport à ſon grand axe eſt L ; on déterminera la force centripete pour tous les points de la circonférence en cette maniere. C'eſt une proprieté de l'ellipſe

que le quarré de B D, ſoit égal au rectangle de L par B R : donc $\frac{SPq \times BDq.}{BR}$ ou $\frac{SPq \times L \times BR}{BR}$ = SP x L. Et partant les forces centripetes en tous les points de la circonference, ſont entre elles en la raiſon reciproque des ſolides formez par le quarré de l'éloignement où le corps ſe trouve du point S, & par le parametre ; lequel étant conſtant & invariable, les forces centripetes ont pour meſure la raiſon réciproque des divers éloignemens.

Puis donc que le cercle eſt une ellipſe dont les foyers s'uniſſent dans le centre ; cela eſt vrai du cercle.

Puis auſſi que la parabole eſt une ellipſe, ou peut être conſiderée comme une ellipſe dont les foyers ſont infiniment reculez ; cela eſt encore vrai de la parabole.

Enfin puiſque l'hyperbole peut être conſiderée comme une ellipſe dont les foyers reculez plus qu'infiniment, ſont oppoſez entre eux ; cela ſera encore vrai de l'hyperbole.

Et en général, tout corps attiré à un point par une force centripete,

qui varie en proportion réciproque des quarrez de l'éloignement, décrit quelqu'une des sections coniques.

Dans la propos. 46e. M. Gregory démontre, que si deux corps parcourent les circonferences de deux ellipses formées & posées à discrétion, de sorte néanmoins qu'elles ayent un de leurs foyers en un même point ; il démontre, dis-je, que les quarrez des tems employez par ces deux corps à faire leurs révolutions periodiques, sont entre eux comme les cubes des grands axes des ellipses.

Considérant donc le cercle comme une ellipse dont les foyers tombent en une même point, & le comparant à une ellipse dont le grand axe est égal à son demi-diametre ; les révolutions périodiques par la circonference du cercle, & par celle de l'ellipse, dureront également.

De-là Mr. Gregory prop. 41e. passe à la mesure des vîtesses aux differens points de la circonference d'une ellipse ; & il dit qu'elles sont en une raison composée de celle des

parametres, & de la réciproque des sécantes.

Si l'on ramene maintenant ce que l'on a déja remarqué, que selon les observations astronomiques les Planetes décrivent des ellipses autour du Soleil, & que dans leurs révolutions périodiques, elles gardent la proportion des quarrez des tems avec les cubes des distances; il est manifeste que tout ce qu'on vient de voir des forces centripetes, leur convient parfaitement. Mais il faut aussi avoüer qu'il leur conviendroit de même, si elles étoient poussées par une autre force égale à celle dont Mr. Gregory veut qu'elles soient attirées.

Aprés avoir établi son Systeme, il expose & il entreprend de réfuter ceux de Kepler & de Mr. Des-Cartes, en mettant néanmoins une grande différence entre les deux. Kepler est à son sentiment le premier Réparateur de la vraye Physique aprés les Pythagores & les Philolaüs, en ce qui concerne le Ciel & les Astres. Quoi de plus merveilleux, de plus divin, & qui marque mieux un

grand genie, que ce qu'il a inventé sur ce sujet ! Il donne une ame au Soleil, laquelle entretient le mouvement de ce vaste corps autour de son axe ; & le Soleil par des especes immaterielles qu'il pousse hors de soi-même, entraîne les Planetes ; que tantôt il attire à soi & tantôt il repousse par une vertu semblable à celle de l'aiman : & les Planetes parmi lesquelles il faut compter la Terre, sentent ces impressions par des fibres animées dont elles sont pourvûës. On l'aisse là ce Systeme mysterieux, si digne des loüanges de Mr. Gregory.

Pour ce qui est de M. Des-Cartes, avant lui on s'étoit avisé de changer le Ciel en tourbillons, & de tâcher par leur moyen d'expliquer le mouvement des Astres. Voici ce que Mr. Gregory lui objecte.

1°. Chaque tourbillon s'étendroit à l'infini.

2°. Le mouvement n'ayant aucun principe de continuation au centre, s'y ralentiroit, & enfin s'y dissiperoit entierement, en se poussant vers les extremitez.

3°. De l'aveu de Mr. Des-Cartes & des Cartésiens, les Planetes en leurs révolutions périodiques suivent le mouvement de la matiere céleste qui les environne & qui les emporte. Or Mr. Gregory pense avoir démontré géometriquement, que dans un tourbillon, les révolutions répondent aux quarrez de l'éloignement du centre ; donc selon cette regle Saturne, dont l'éloignement comparé à celui de la Terre est comme 9 ½ à 1, ne trouveroit la fin de sa carriére qu'au bout de 90 ans, au lieu qu'il la fournit en moins de 30. Si même en suivant la pensée des Cartésiens, on s'imagine que la matiére céleste est moins fluide, c'est-à-dire qu'elle est composée de plus-grosses parties à la hauteur de Saturne ; son mouvement, & par conséquent celui de cette Planéte, en seront d'autant plus lents.

4°. A mesure qu'un tourbillon s'étend, il approche d'avantage de la figure circulaire ; parce qu'il ne la quite que forcé par des empêchemens extérieurs : lesquels étant plus loin de Mercure que de Saturne, il

s'ensuivroit que la route de Mercure approcheroit plus du cercle, & seroit moins excentrique que celle de Saturne. De plus puisque l'excentricité ne sçauroit être rapportée qu'à quelque empêchement du dehors du tourbillon, & qui le gêne; il s'ensuivroit encore, que l'excentricité de toutes les Planetes seroit posée en la méme partie du Ciel, vers laquelle seroit cet empêchement. De plus, si l'on considére la matiere céleste qui emporte les Planetes, comme divisée en autant de fleuves qui coulent entre eux; (& c'est comme on doit s'imaginer le Systeme de Mr. Des-Cartes) on doit dire qu'elle coule avec plus ou moins de vitesse à proportion qu'elle passe par des endroits plus ou moins resserrez. Or vers le commencement du Signe de la Vierge, l'intervalle entre Venus & Mars est une fois plus étroit qu'en la partie opposée du Ciel: donc la matiere céleste qui emporte la Terre, & la Terre elle même, devroient en cet endroit aller une fois plus vîte. Tout cela est contraire aux observations astronomiques.

5°. Toutes les Planetes devroient être portées dans des plans perpendiculaires à l'axe du Soleil : ce qui néanmoins n'est vrai d'aucune d'elles.

6°. Le mouvement des Cometes souvent opposé directement à celui du tourbillon, & plus vîte que le tourbillon ne le comporte, fait assez connoître que ces tourbillons sont une pure chimere. En vain Mr. Des-Cartes prétend les releguer tous au delà de Saturne : les plus habiles Astronomes s'y opposent.

Mr. Gregory finit ce Livre par examiner le Systeme, que Mr. Leibnitz a fait insérer dans les Journaux de Lipsic du mois de Février 1689. Considerez, selon ce Systeme, toute l'étenduë de la matiere céleste depuis le centre de son mouvement, qui est le Soleil, jusqu'à ses extrémitez, comme divisée en des cercles concentriques, dont chaque partie par rapport à chaque partie des autres cercles, & dans un tems déterminé, parcoure un arc réciproquement proportionnel à son éloignement du centre : ce qui met une proportion harmonique entre les

mouvemens de ces cercles concentriques. Figurez vous encore, que châque Planete a un mouvement particulier, qui par intervalle le fait s'avancer vers le Soleil & s'en reculer. Mr. Leibnitz l'appelle mouvement *paracentrique*; & il dit que le mouvement des Planetes est composé de ce mouvement *paracentrique*, & de celui de la matiére céleste qui les entraîne.

Quand elles se sont approchées du Soleil, leur force centrifuge suffit pour les en éloigner; mais elles reviennent ou par attraction, ou plûtôt, comme il pense, elles y sont repoussées par la constitution du tourbillon. Car Mr. Leibnitz revient aux tourbillons.

Mr. Gregory objecte à ce Systeme, premiérement la plûpart de ce qu'il a dit contre les tourbillons, & principalement ce qui regarde le mouvement des Comettes. 2°. Mr. Leibnitz n'assigne point de principe qui puisse causer & entretenir un tel mouvement harmonique en la matiére céleste. 3°. Posé cependant ce mouvement harmonique, alors

les révolutions périodiques des Planetes devront être en raiſon doublée de leurs éloignemens, aulieu qu'elles ſont en effet comme les quarrez de leurs tems, aux cubes de leurs éloignemens. Que ſi Mr. Leibnitz répond que la même proportion harmonique regne dans toute l'étenduë du tourbillon; mais qu'elle eſt différente dans les divers endroits où les Planetes ſont placées; c'eſt le dire ſans fondement: c'eſt mettre à ſon gré une extrême confuſion dans le Ciel afin de l'ajuſter à ſon opinion particuliere. 4°. Enfin Mr. Leibnitz eſt obligé de reconnoître la force de l'attraction.

On ſe reſſerrera dans l'Extrait des Livres ſuivans; & on ne s'eſt donné plus de liberté dans celui-ci, que pour faire mieux connoître le prix de tout l'Ouvrage.

ARTICLE XXIII.

TRAITÉ DES DISPENSES DE Carême, dans lequel on découvre la fauſſeté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faiſant voir par

Février 1710.

la mécanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres avec la nature de l'Hommme, & par l'histoire, par l'analyse, & par l'observation, leur convenance avec la santé. A Paris chez François Fournier Libraire en la maison de Frederic Leonard ruë Saint Jaques 1709. *in 12. pages* 589.

LE titre de ce Livre, dit l'Auteur, ne doit pas faire craindre qu'on en veüille à toutes les dispenses de Carême. On convient au contraire qu'elles sont permises, & qu'elles sont anciennes dans l'Eglise. Les Peres les ont souffertes, les Conciles les autorisent, toute l'Eglise les reçoit ; & porter son zele plus loin seroit une présomption condamnable. Ce n'est donc pas un nouveau joug qu'on veüille imposer. Le but que l'Auteur se propose est plus raisonnable : ce seroit de retracer les regles, & de corriger les abus des dispenses. Pour le faire avec succès, Mr. Hecquet a crû qu'il falloit s'attacher à rectifier les préjugez populaires sur l'abstinence & sur

le jeûne, & il remarque en passant qu'en fait de maladies & de remedes, le sçavant comme l'ignorant, les grands comme les petits, tout le monde est peuple.

Il a divisé son Livre en trois parties. Dans la premiere il traite d'abord de l'abstinence en géneral, des causes de la crainte qu'on a du Carême. Là il examine par les principes de la Medecine & de la Physique, quel est le regime le plus naturel à l'homme, si l'usage de la viande lui est propre, s'il lui est absolument necessaire, si le poisson est une nourriture mal-faisante, si les legumes & les fruits secs ou frais sont dangereux, s'ils nourrissent trop peu, & si on en doit manger à proportion plus que de la viande : il ne dissimule pas les veritables inconveniens de ces especes d'alimens : il marque dans quels cas, dans quelles infirmitez, à quels temperamens il sont à craindre : il n'oublie pas le beurre, l'huile, le lait, le vinaigre, & les épices, assaisonnemens ordinaires de la nourriture quadragesimale : il propose les moyens de prévenir ce

que tous ces alimens ont de vitieux & de nuisible : c'est de l'usage, c'est de l'histoire qu'il tire les observations qu'il tourne en preuves : car il a évité de donner trop dans le Systeme, & dans les raisonnemens spéculatifs.

Après avoir ainsi détruit les préjugez opposez à l'abstinence, il propose les regles qu'on doit suivre pour en demander & pour en accorder la dispense.

Dans la seconde partie il traite du jeûne, de sa nature, de son antiquité, de ses avantages : il examine s'il est plus utile de manger beaucoup que de manger peu, si le jeûne échauffe, s'il vaut mieux faire un repas, ou en faire plusieurs, si ce repas doit être fixé à midi ou au soir : il rapporte sur cet article l'usage de différentes Nations. Il parle des jeûnes des Infidelles, des jeûnes des Juifs, des jeûnes des premiers Chrétiens, enfin des variations du jeûne Chrétien. Il considere ensuite le jeûne par rapport aux differences de l'âge, du sexe, de la complexion, de l'état des personnes. Il parle des

dangers du jeûne, du jeûne des infirmes, & du jeûne des Vieillards, de la fameuse question si l'on peut jeûner en faisant gras. Les regles que l'on doit observer dans les dispenses du jeûne, finissent cette partie.

La troisiéme partie étoit destinée à traiter de la boisson par rapport au jeûne : mais l'Auteur a poussé ses recherches plus loin. Il y parle de la boisson en géneral, de son usage, de sa necessité, de sa quantité, du choix des boissons : le Café, le Thé, le Chocolat ont trouvé place dans cette partie.

On voit par ce plan combien l'Ouvrage renferme d'érudition : on n'attend pas de nous un Extrait qui la représente toute entiere : nous nous arrêterons à quelques articles plus considerables & plus curieux que les autres.

L'Auteur pour montrer que le Carême n'a rien de si extraordinaire, s'attache à prouver par des exemples convaincans, que ce n'est ni la quantité de la nourriture, ni la multiplicité des repas qui fait la longue vie & la force du corps. Dans ces pre-

miers tems du Monde où l'on voyoit des prodiges de ſanté & de vie, les hommes étoient ſobres; & les Livres ſacrez qui contiennent l'Hiſtoire de la naiſſance du Monde, ne nous laiſſent guéres appercevoir qu'un ſeul repas. Platon diſoit qu'il n'étoit pas naturel aux hommes de faire plus d'un repas par jour: il parloit de l'excès contraire comme d'une choſe monſtrueuſe. Et ſi le luxe établit depuis chez les Grecs d'abord, & long-tems après chez les Romains l'uſage de deux repas; le déjeuné & la collation, même après ce relâchement des mœurs, ne furent permis qu'aux Enfans & aux Ouvriers. Le dîné n'étoit qu'un demi-repas du tems de Ciceron.

Si l'on paſſe aux premiers Chrétiens, on ſentira beaucoup mieux combien ſont injuſtes ceux qui blâment de trop de rigueur la Loi du Carême. Mais comme ce n'eſt pas aſſez de ces exemples, pour faire ceſſer les frayeurs qu'inſpire l'approche du Carême, les raiſonnemens de l'Auteur viennent appuyer les exemples pour diſſiper entierement ces craintes.

Mr. Hecquet remonte jusqu'à cette partie de la Medecine, qui tire de la structure de l'homme, des regles pour la conservation de la santé. Son grand principe est, que toutes les digestions & toutes les coctions se font dans nos corps par un broyement continuel. Il commence dans la bouche par la rencontre des machoires, qui comme deux fortes meules se frottent mutuellement, & brisent les alimens : il continuë dans l'œsophage, & augmente dans l'estomach : là comme dans un muscle creux les alimens sont pêtris & dissous, tant par la force extraordinaire & multipliée d'un million de fibres motrices, qui agitent & meuvent ce viscere, que par l'action des muscles voisins, sur tout de ceux du bas ventre & du diaphragme, qui tous ensemble comme autant de mains, foulent & broyent la nourriture : & c'est par cette mécanique & par ces forces redoublées, mais toutes tendantes à la trituration, que les alimens se dissolvent, se fondent, & passent dans une crême fine & delicate, à peu près sem-

blable à celle qui se forme sous le porphyre ; pourvû cependant qu'ils soient de nature à se laisser briser. Si au contraire les alimens sont glutineux, coriasses, pleins de ligamens ; ces matiéres moins disposées à la trituration, se dissoudront imparfaitement ; la digestion en deviendra plus longue & plus difficile ; & la liqueur qui en résultera plus inégale & moins affinée.

On apperçoit déja, qu'en suivant ces principes on ne préferera pas les chairs des animaux aux fruits, aux grains, aux légumes, qui plus propres pour être broyez passent plus facilement dans le suc laiteux, nécessaire pour reparer la dissipation continuelle que souffrent nos corps : on dit suc laiteux car tout est laiteux dans nos corps : la lymphe nourriciére qui fait croître le fetus, est de cette nature : ce n'est que de lait qu'on nourrit les enfans ; & le sang ce grand principe de la vie a des rapports si marquez avec le lait, qu'il n'y a point de liqueur qui lui ressemble davantage. Le chyle dont il se forme est cer-

tainement un lait. Or de tant de matieres qui prennent la forme laiteuse, il n'en est guéres qui ne la doive à la trituration : c'est donc par elle qu'il faut expliquer la préparation du chyle. Pour en être persuadé, il ne faut qu'examiner la structure des organes qui servent aux digestions : on verra les fibres musculeuses ou motrices répanduës dans chaque partie : tout en est plein, visceres, glandes, vaisseaux, vessicules, toutes ont leurs ressorts & leurs maniéres de se mouvoir & de se comprimer elles-mêmes, & d'affiner par-là les sucs qu'elles contiennent, en les obligeant de passer par des filiéres plus étroites les unes que les autres; & n'eussent-elles d'autres fibres que celles de leurs membranes, elles en recevront assez de force pour résister aux impusions des liqueurs, & contribuer par ce moyen à leur circulation & à leur affinage. Cette mécanique plus cachée dans les autres parties, se manifeste & devient sensible dans la structure des dents & des mâchoires, les dents les plus durs de tous les os, courbes, plates, obtuses,

fermement enchaſſées, ſont comme autant de pilons & de marteaux, qui briſent, qui écraſent, qui broyent : les machoires qui de toutes les parties du corps, ſont les plus fortement armées de muſcles, ſerrant les dents les unes contre les autres, les rendent preſque ſupérieures à toute réſiſtance : l'eſtomach ſecondé des muſcles voiſins, ſe trouve en force au deſſus de celle du cœur, & ſurpaſſe par conſequent beaucoup celle des mâchoires. Une force qui ne paroît faite que pour broyer, ſi conſiderable d'ailleurs, ſi conſtamment établie dans toutes les parties remarquables, ſur tout dans celles que la Nature a deſtinées pour la digeſtion des alimens, peut-elle ne point prouver que la digeſtion ſe fait pas une veritable trituration, & que la nourriture la plus naturelle & la plus ſaine eſt celle qui eſt la plus friable.

Deux choſes, continuë Mr. Hecquet, paroîtroient s'oppoſer à ce ſentiment : l'une eſt l'exemple de certaines préparations de Chymie, par le moyen deſquelles on fait

des laits virginaux, des laits de souffre, & semblables liqueurs laiteuses, sans le secours de la trituration, du moins au sens que l'on prend communément ce mot : & quelques Médecins inferent de cet exemple, que le chyle se fait comme ces laits chymiques.

Mr. Hecquet répond à cette premiere objection, que le chyle ne ressemble point aux laits préparez par la Chymie, & que leur difference marque assez qu'ils ne se forment pas de la même façon, & que la Chymie imite mieux les effets que les manieres de la Nature.

L'autre opinion contraire au Systeme de l'Auteur, explique la coction des alimens par l'action d'un levain propre de l'estomach. On a vû dans les Mémoires du mois passé cette opinion proposée par Mr. de Vieussens. Si Mr. Hecquet nous fait part de sa réponse à ce fameux Medecin, nous la communiquerons volontiers au Public, qui verra avec plaisir une matiere si importante éclaircie par ces deux habiles Ecrivains. En attendant nous allons rap-

porter fidellement ce que nôtre Auteur dit contre cette opinion.

Il nie l'exiſtence de ce levain, & prétend qu'on a pris mal à propos pour un levain, la lymphe qu'on trouve dans le fond de l'eſtomach de certains animaux. Cette liqueur eſt douce ou inſipide, ſans odeur, & apparemment ſans autre action que celle qui eſt commune à toutes les liqueurs, c'eſt à dire d'humecter, d'amollir, & de diſpoſer à la pourriture. Elle n'a aucune des qualitez de ce qu'on appelle ordinairement levain : & quand elle les auroit toutes, l'eſtomach toûjours en mouvement n'eſt pas un lieu propre à la fermentation qui demande du repos.

Il eſt bien plus naturel, dit l'Auteur, de penſer que cette liqueur eſt dans l'eſtomach ce que la ſalive eſt dans la bouche ; qu'elle conſerve la ſoupleſſe de ſes fibres, & que ſe mêlant avec les alimens, elle en attendrit les parties, les ammollit, & les aſſujettit à l'action de l'eſtomach, qui ſans cela auroit pû être bleſſé par leur dureté, ou arrêté par leur ré-

fistance : c'est par un artifice semblable qu'à l'aide d'un peu d'eau, & par un frottement de quelques jours, on scie facilement les pierres le plus dures & le marbre même.

De ces principes sur la digestion Mr. Hecquet conclut, que les fruits, les grains, les legumes, sont les alimens les plus naturels à l'homme. Il soutient sa conclusion de toutes les preuves que l'Histoire lui fournit, & prévient le doute qui pourroit naître sur l'alteration des plantes, par les eaux du Déluge ou par la suite des tems. Il rejette avec raison l'idée de ceux qui attribuent au Monde les variations de nos âges, & qui s'imaginent qu'il commence à tomber dans un vieillesse caduque: il employe pour leur répondre de beaux vers de Columella:

Namque parens hominum aeternam sortita juventam
Non senio Tellus, non deficit ubere partu:
Sed facili vires & fertilitatis honorem
Restituit cultu: nos contra cum semel annis

Invasit nullâ reparabilis arte senectus,
In pejus ruimus , nec habet Natura regressum.

L'Auteur entre dans le détail des legumes & des fruits dont on se sert en Carême : il fait l'apologie de chacun de ces alimens contre les préjugez du Public, & contre les sentimens particuliers de quelques Medecins illustres. Il vient ensuite au poisson, il prouve avec soin cette maxime de Galien : *La nourriture qu'on tire du poisson est non seulement d'une digestion facile & aisée, mais elle est encore très-saine & très-convenable à nos corps, parce qu'elle fournit un suc très-temperé & d'une snbstance mediocre, qui sans rien avoir de trop foible ou de trop aqueux, a suffisamment de force & de solidité pour nous soutenir.*

Mr. Hecquet après avoir ainsi examiné tous les alimens de Carême, ne craint point d'assûrer que le maigre est plus naturel à l'homme que le gras ; qu'il cause moins de maladies, & qu'il en guérit plus; que les maux qu'on impute au Carême viennent. 1°. De l'habitude. 2°. De

l'intemperance. 3°. De la disproportion des boissons. 4°. De la varieté des mets. 5°. De leur assaisonnement. Comme ce dernier inconvénient est le plus ordinaire & le plus dangereux, l'Auteur pour le prévenir a traité avec soin des assaisonnemens innocens, & des assaisonnemens nuisibles.

Quoi qu'il ait détruit tous les préjugez qui font craindre le Carême, il reconnoît pourtant des dispenses bien fondées & même necessaires : il voudroit seulement qu'on s'essayât avant que de les demander ; qu'on ne les accordât qu'avec réserve ; qu'on mitigeât l'abstinence avant que d'en dispenser entierement ; & que conservant pour la véritable necessité toute l'indulgence qu'elle merite, on n'eût aucune complaisance pour la délicatesse & pour la fantaisie. Il blâme les Ecclesiastiques qui sans connoissance de la Medecine, décident sur le rapport de ceux qui demandent les dispenses : il blâme encore plus les Medecins qui trompent la confiance de l'Eglise, & qui dans un ministére si saint man-

quént de fermeté ou de ſcience.

Nous ne pourrions ſans nous trop étendre ſuivre l'Auteur dans tout ce qu'il dit des avantages du jeûne, & du choix des boiſſons. C'eſt des principes que nous avons expliquez qu'il tire toute ſa doctrine. Il les appuye par des experiences, par des obſervations hiſtoriques, par des autoritez ; mais il rappelle tout à ſon Syſtême de la digeſtion. Il fait voir ſans peine, que ſi l'on admet ce Syſtême, on ſera forcé de convenir, qu'il faut manger peu, que vingt-quatre livres de ſang ſuffiſant à l'homme le plus robuſte, on ne peut en trop mangeant augmenter la quantité du ſang, ſans alterer la ſanté ; que le jeûne eſt utile & même neceſſaire, pour la conſerver & pour la reparer. Il employe les mêmes principes, pour montrer combien l'eau contribuë à maintenir la bonne conſtitution du corps ; combien le vin, la biére, le cidre, & le poiré lui ſont contraires : l'uſage du Thé, du Caffé, du Chocolat ne lui paroît pas plus ſûr. Les Romains, dit l'Auteur, ſe perdirent pour avoir

bû à la Grecque : les François boivent en Arabes & en Chinois : n'est-ce point adopter un goût barbare, & peut-on n'en rien craindre ? Il permet néanmoins l'usage du Thé, même les jours de jeûne entre les repas, aux personnes qui seroient sujettes à la goutte, à l'asthme, au Rhumatisme, à la colique, au cours de ventre.

Nous finissons en avertissant, que la lecture de ce Livre rempli d'érudition, est très-propre à faire connoître, par la contrarieté des sentimens qu'on y remarque entre les Medecins sur la nature des alimens, & sur tout ce qui peut contribuer & nuire à la santé, combien la Médecine est loin de l'évidence & de la perfection. Pour l'Auteur on doit loüer son zele, & l'usage véritablement Chrétien qu'il fait de son esprit & de sa science. Son exactitude sur l'observation des préceptes de l'Eglise, doit confondre certains Théologiens, qui n'ont employé leur esprit qu'à les éluder par des explications relâchées. Et les Fidelles qui ont quelque soin de leur sa-

lut, ne peuvent ſe diſpenſer d'examiner ce que l'Auteur dit en faveur de l'abſtinence & du jeûne. C'eſt dans la vûë de les porter à cet examen, que nous avons differé cet extrait juſqu'au tems du Carême.

ARTICLE XXIV.

EXPLICATION DU CACHET de Michel-Ange, que Mademoiſelle le Hay a depuis peu gravé en grand. Par le Pere Tournemine Jeſuite.

CEtte admirable antique eſt dans le Cabinet du Roi : c'eſt une cornaline gravée à ce qu'on croit pour Alexandre par le fameux Pyrgotele, à qui ſeul le Conquérant de l'Aſie avoit permis de le repréſenter de cette maniere. Pline nous apprend ce glorieux privilege de Pyrgotele, dont le nom a été oublié mal à propos dans toutes les éditions du Dictionnaire de Moreri, & du Dictionnaire Latin commencé par Charles Etienne, & augmenté par Lhoyd, où cet excellent Sculpteur méritoit ſans doute une place.

La pierre dont nous parlons eſt appellée le cachet de Michel-Ange, parce qu'on croit qu'elle lui a ſervi de bague & de cachet : il l'avoit achetée huit cens écus, ſomme conſidérable dans le tems où il vivoit. Raphaël l'eſtimoit tant, qu'il en a pris les figures de deux femmes, dont l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin, pour en faire une Judith qui met la tête d'Holopherne enveloppée dans le pavillon de ſon lit, ſur la tête d'Abra ſa ſervante. Cette pierre fut enſuite à Mr. Bagarris, & depuis à Mr. Lauthier le Pere, des mains de qui elle a paſſé dans le Cabinet du Roi.

Mademoiſelle le Hay ſi connuë par ſes talens ſous le nom de Mademoiſelle Cheron, vient de la deſſiner en grand, & de la faire graver ſur ſon Deſſein, par le moyen duquel on pourra joüir à preſent de ce chef-d'œuvre de l'Art caché dans ſa petiteſſe. La correction, l'élegance du deſſein, les airs de tête, l'inteligence qu'elle y a miſe, & le goût de l'Antiquité qu'elle a ſçû y

conserver, ont fait recevoir cet Ouvrage avec plaisir du Roi, des premieres Personnes du Royaume, & de tout ce qu'il y a de Connoisseurs à Paris. Son goût par bonheur pour le Public la porte à rendre plus sensibles par le dessein les beautez de ces Ouvrages merveilleux de l'Antiquité, que leur petitesse dérobe à la vuë : & l'on peut dire que des atomes de l'Art elle nous forme un nouveau Monde.

La cornaline qu'elle vient de graver moins grande qu'un liard, contient dans son extrême petitesse quinze figures disposées de maniére que cela fait ensemble la plus charmante composition du Monde : & les Anciens qui dans les belles statuës qui nous restent d'eux, nous ont laissé des modelles achevez, semblent dans la prodigieuse petitesse de ce monument, nous avoir voulu ôter l'envie & le pouvoir des les imiter.

Pyrgotele a représenté sur ce cachet une Vendange : nous en dirons bien-tôt la raison.

La scene est entre deux grands

arbres qui ſoutiennent un pavillon ſur une montagne ſeche. On ne voit ſur la gauche qu'un des deux arbres entouré de pampres & de vignes, deux ſatyres, un homme, deux femmes, & un enfant paroiſſent au pied de cet arbre, ſur lequel on voit un oiſeau : un des ſatyres eſt debout : il tient une de ces cornes creuſes qui ſervoient de vaſes aux Anciens, & dont il paroît à ſon viſage & à ſa poſture, qu'il a fait un uſage exceſſif : ſon yvreſſe eſt gaye. Celle de l'autre ſatyre placé à la droite eſt plus morne : on ne le voit que de côté un genouïl en terre, le coude appuyé ſur l'autre genouïl, & embraſſant un bouc dont la tête paroit. L'Homme aſſis ſur ſes talons tient ſur le feu d'un réchaut une eſpece d'aſſiette creuſe : il a l'air groſſier & payſan : ſon attitude marque une grande attention à ce qu'il fait. Des deux femmes qui ſont aſſiſes à terre comme lui, l'une s'appuye ſur une flûte de ſix tuyaux inégaux, l'autre a un enfant aſſis ſur ſes cuiſſes, qui ſemble vouloir badiner avec elle : mais l'une & l'autre de ces

femmes paroît toute occupée de ce que fait le paysan. L'air de ces femmes est très-gracieux, & fait un beau contraste avec la laideur du paysan & des satyres : l'enfant charme : ceux du Dominicain n'ont rien de plus vrai ni de plus aimable. Derriere ce groupe deux femmes debout ont des paniers de raisin sur la tête. On ne voit l'une que de côté, l'autre se présente de front : elle pose la main sur un manequin plein de raisins. sur la droite du cachet Bacchus paroît, ou plûtôt Alexandre sous la figure de Bacchus. Des traits assez semblables à ceux qu'on lui voit sur ses Medailles, auroient dû le faire reconnoître. Il tient d'une main Bucephale qui se cabre, & de l'autre il lui présente du vin. Derriere Alexandre une femme éleve aussi haut qu'elle peut une grande coquille vers un Amour, qui soutient d'une main le pavillon, & qui étend l'autre pour prendre du raisin dans cette coquille. Il ne faudroit que ces deux figures pour convaincre les plus incredules, de la perfection où les Anciens avoient port-

té les Arts, & pour montrer avec combien de verité & de force ils prononçoient les figures & les actions. C'est derriere cette femme qu'on en voit deux dont nous avons parlé: l'une met sur la tête de l'autre une corbeille de raisin. On n'en sera pas moins frappé que Raphaël, sur tout de l'attitude de celle qui reçoit le panier. Un petit Amour opposé a celui qui veut prendre du raisin, est representé faisant effort pour retenir le pavillon que l'autre Amour a un peu lâché: son vol, son action charment.

Outre tant de beautez fidellement copiées en grand dans le Dessein de Mademoiselle le Hay, on voit au bas de la cornaline, dans un compartiment aussi large qu'elle, un Pêcheur dont la figure seule suffiroit, pour rendre cette pierre considérable, & pour immortaliser Pyrgotele.

Il est tems de dire que cet illustre Sculpteur grava apparemment ce cachet pour Alexandre, lors-que Vainqueur des Perses il méditoit la Conquête des Indes. Alors, di-

sent ses Historiens, il affectoit le nom & les ornemens de Bacchus premier Conquérant de l'Inde. L'action dans laquelle Pyrgotele le représente convient à ce dessein. Il se trouve à une vendange comme le Dieu du vin ; mais il tient son cheval de bataille. Cela marque le Conquérant. On voit qu'il y a dans l'Ouvrage de Pyrgotele autant d'esprit que d'art.

Nous parlâmes dans nos Mémoires du mois d'Octobre 1706. d'un Livre à dessiner composé de têtes de grandeur naturelle, gravé sur le trait & sur les desseins originaux de Raphaël & d'autres grands Maîtres. Mademoiselle le Hay ne donna en ce tems - là au Public qu'un échantillon de ce grand Ouvrage, lequel fut si bien reçû, que nous croyons être obligez d'avertir, qu'elle vient de mettre au jour une grande suite de ces têtes, & des mains, & des pieds gravez aussi de grandeur naturelle. Ceux qui sçavent combien il est difficile aux jeunes gens qui dessinent, d'avoir à copier des choses capables de leur former

le goût, & de leur donner une grande maniere, jugeront aisément de l'utilité dont peut être cette suite de têtes & d'autres morceaux d'étude, qui sont d'autant plus faciles à imiter, qu'il semble que ce soient des desseins. On trouvera cette suite & tous les autres morceaux de gravûre de Mademoiselle le Hay chez elle Ruë de Grenelle Faux-bourg Saint Germain proche la Ruë de la Chaise.

ARTICLE XXV.

LETTRE A Mr..... SUR LA MANIERE dont il faut entendre les Versets 47. 48. & 49. du Chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc.

JE vour obéïs, Monsieur, & je vous marque mon sentiment sur la maniere dont il faut entendre les Versets 47. 48. & 49. du Chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc, où Nôtre Seigneur continuë de reprocher aux Scribes & aux Phariſiens leur hypocrisie, & leur dit ces paroles : (47.) *Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum : Patres au-*

tem vestri occiderunt illos. (48.) Profectò testificamini quod consentitis operibus Patrum vestrorum ; quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra. (49.) Propterea & Sapientia Dei dixit : Mittam ad illos Prophetas & Apostolos, &. ex illis occident & persequentur. Paroles que vous traduisez ainsi après la Version de Mons. » (47.) Malheur à vous qui » bâtissez des tombeaux aux Prohe- » tes : & ce sont vos Peres qui les ont » tuez. (48.) Ainsi vous témoignez » assez, que vous consentez à ce » qu'ont fait vos Peres, puisqu'ils » ont tué les Prophetes, & que vous » leur bâtissez des tombeaux. (49.) » C'est pourquoi la Sagesse de Dieu » a dit : Je leur enverrai des Prophe- » tes & des Apôtres ; & ils en tue- » ront les uns, & persécuteront les » autres.

Le raisonnement, dites-vous, qu'on fait faire ici au Sauveur du Monde, ne paroît pas assez suivi. On ne comprend pas les liaisons que les propositions qui composent ce raisonnement, peuvent avoir entre elles. On fait dire au Fils de Dieu, que les

Scribes & les Pharisiens donnent à connoître, qu'ils approuvent le crime que leurs Peres ont commis, en tuant les Prophetes : & comment le donnent-ils à connoître ? en bâtissant des tombeaux à ces mêmes Prophetes que leur Peres ont tuez. Quoi donc ! reprenez-vous : honorer la memoire des Prophetes, leur élever des monumens, est-ce une marque qu'on approuve le crime de ceux qui les ont mis à mort ? n'est-ce pas au contraire faire voir, qu'on desavoüe ce crime, & qu'on le déteste ?

Il est vrai, Monsieur : & vous avez raison de dire qu'on met ici dans la bouche du Verbe incarné un raisonnement foible & indigne de lui. Mais ce raisonnement défectueux, qui est-ce, je vous prie, qui le fait faire à Jesus Christ ? Est-ce l'Evangeliste, ou bien nos Traducteurs ? C'est ce que nous allons examiner.

Vous traduisez de la sorte. » (47). » Malheur à vous qui bâtissez des » tombeaux aux Prophetes : ce sont » vos Peres qui les ont tuez. (48.) » *Ainsi* vous témoignez assez que

» vous consentez à ce qu'ont fait vos » Peres, *puisqu'ils* ont tué les Prophe» tes, & que vous leur bâtissez des » tombeaux. (49.) C'est pourquoi la » Sagesse &c. Effacez de vôtre Traduction les deux particules illatives, *ainsi* & *puisque*; vôtre prétendu raisonnement ne se trouve plus: Nôtre Seigneur ne dit plus rien que de très-suivi. Or ces deux particules *illatives*, qui font tout l'embarras de cet endroit de l'Ecriture, sont-elles en effet dans le Texte sacré? On ne les trouve ni dans la Vulgate, ni dans le Texte Grec de Saint Luc, qui en est l'original.

Traduisez la Vulgate sans rien ajouter: vous direz: (47.) Malheur « à vous qui élevez des Monumens » aux Prophetes que vos Peres ont » mis à mort. (48.) Vous faites voir » certainement que vous approuvez » ce que vos Peres ont fait. Parceque » ce sont vos Peres qui ont tué les » Prophetes, & que vous, vous leur » bâtissez des tombeaux, (49.) c'est » pour cela même que la Sagesse de » Dieu a dit: Je leur enverrai des » Prophetes & des Apôtres; & il y

ναι αὐτούς. (48.) ἄρα μαρτυρεῖτε
δοκεῖτε τοῖς ἔργοις τῶν πατέρων ὑ
αὐτοὶ μὲν ἀπέκτειναν αὐτοὺς, ὑμεῖ
δομεῖτε αὐτῶν τὰ μνημεῖα. (49.)
καὶ ἡ σοφία τοῦ Θεοῦ εἶπεν. Ἀποστελ
τοὺς προφήτας καὶ ἀποστόλους, καὶ ἐ
ἀποκτενοῦσι καὶ ἐκδιώξουσιν. Tr
ce Texte à la lettre, vous
» (47.) Malheur à vous, pa
» vous élevez des monume
» Prophetes que vos Peres or
» mort. (48.) Certainemer
» avoüez & vous approuvez
» vos Peres ont fait. Parce
» sont eux à la verité qui ont
» Prophetes, & que vous, v
» élevez des monumens, (49.
» pour cela même que la Sa

le Téxte Grec ne nous oblige point à lier ensemble les Versets 47. & 48. & moins encore à faire rapporter l'une à l'autre la premiere & la seconde partie de ce même Verset 48. Cette seconde partie au contraire a un rapport essentiel avec le Verset 49. qui suit immédiatement après. Les particules ὅτι, διὰ τοῦτο, καὶ : *quoniam, propterea, &*, *parce que, c'est pour cela même*, ces particules, dis-je, sont des conjonctions, dont l'usage est de lier & d'indiquer les membres opposez d'une même periode.

Nôtre Seigneur donc accuse ici les Scribes & les Phariſiens d'hypocrisie, & les en convainc. Ces hypocrites faisoient élever des tombeaux aux Prophetes que leurs Peres avoient massacrez : & ils disoient : * *Si nous avions vécu au tems de nos Peres, nous n'aurions pas répandu avec eux le sang des Prophetes.* Ils le disoient faussement, car ils approuvoient dans le cœur les crimes de leurs Peres, & ils étoient disposez à les commettre eux-mêmes. C'est ce que le Sauveur du Monde entreprend de prou-

* *Matt.* 23. 30.

Dieu (qui veut confondre v
pocrisie) *a dit de vous : Je len*
des Prophetes & des Apôtres ; e
aura qu'ils feront mourir & qu'
cuteront. La Sagesse de Dieu
dit, & il étoit vrai que les Sc
les Pharisiens devoient perse
faire mourir les Prophete
Apôtres qui leur seroient en
eux qui pour se faire valoir
faussement : *Si nous avions*
tems de nos Peres, nous n'au
répandu avec eux le sang des Pr
: Parce que Nôtre Seigneur
même la Sagesse increée, ce c
dire dans Saint Luc à la Sa
Dieu, dans Saint Matthieu [a],
en son propre nom, & d'une

je vous envoye des Prophetes & des Sages, & des Interpretes de la Loi : & il y en aura parmi eux que vous ferez mourir & que vous crucifierez : & il y en aura que vous flagellerez dans vos Synagogues, & que vous poursuivrez de Ville en Ville.

Ces paroles de l'Evangile & les autres que j'ai expliquées, contiennent donc une conviction manifeste de l'hypocrisie des Scribes & des Phariſiens, & en même tems une prédiction des perſecutions que les Diſciples du Sauveur & ſes Apôtres auroient à ſouffrir de la part de ces hypocrites.

Nous ne pourrions priver les Lecteurs de nos Memoires de la Lettre ſuivante ſans leur faire un grand tort. La maniere dont elle eſt écrite, & le détail qu'elle contient d'une querelle literaire qui a fait du bruit, la rendent tout à fait curieuſe. Nous la donnons en François & en Italien, afin que ceux qui n'entendent pas l'Italien n'en ſoient pas privez, & que ceux qui l'entendent puiſſent goûter toute la délicaſſe du ſtyle de ſon Auteur. On mettra peut-être les loüanges qu'elle nous donne parmi les motifs qui nous la font

imprimer : ce sera juger de nous peu charitablement. Il faut pourtant avoüer, que les loüanges d'une Academie aussi illustre que celle de Padouë, causent une tentation si flatteuse, qu'il est difficile de lui résister.

ARTICLE XXVI.

LETTRE D'UN ACADEMICIEN DE *Padoüe écrite en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux, traduite en François.*

A la verité nous tirons toûjours en Italie des avantages considérables, de la lecture des Journaux pleins d'érudition & d'exactitude que vous donnez au Public tous les mois. Mais peut-être ne lui en avez-vous jamais donné dont les Gens de Lettres vous doivent être plus obligez, que de ceux des mois de Février, de Mars, d'Avril, & de Mai de l'année 1705. Vous faisiez dans ces Journaux la Critique d'un Livre qui avoit paru sous le nom du Marquis Orsi de Bologne. La Critique que vous en faisiez peut passer pour

un modelle parfait, qu'à quiconque voudra réünir dans ce genre d'écrire la douceur à la Science, l'agrément au serieux, l'honnêteté à la force. Et certes il importe beaucoup à la République des Lettres, qu'on donne des régles & encore plus des exemples de la moderation qu'on doit garder en matiére de Critique; & cela sur tout dans un tems où l'on prend trop aisément la liberté de les transgresser, & où le métier de Critique est si méprisé, quelque loüable qu'il soit d'ailleurs. Mr. le Marquis Orsi a suivi le bel exemple qu'il avoit reçû de vous: il a répondu avec un profond respect à l'honnêteté qu'on avoit euë pour lui; comme on le peut voir dans les quatre Lettres addressées à Mademoiselle Dacier, qui contiennent son apologie, & que vous avez rapportées dans vôtre Journal du mois d'Avril de l'an 1706. C'est dans cette apologie, mes RR. PP. qu'il vous regarde moins encore comme ses Parties pleines de modération, que comme ses Juges competans. Si l'autre Italien qui est entré dans la mê-

me dispute, que vous supposez être un Academicien de Padoüe, & que vous avez nommé comme tel dans les Nouvelles literaires du mois de Juin de l'an passé 1707. page 1091. n'a pû ou n'a pas voulu suivre le même exemple de modération ; ma qualité de Membre de cette Academie, & l'honneur de mon Corps que j'ai à cœur comme je le dois, m'obligent à vous representer, mes RR. PP. avec tout le respect possible, que Mr. le Comte François Montani de Pesaro Auteur de la Critique intitulée, *Lettre d'un Academicien .... à Mr. le Comte D.... touchant les reflexions sur la maniere de bien penser*, n'est point du tout de l'Academie de Padoüe. Il est bien vrai qu'il est Aggregé à l'Academie de la Crusca de Florence : aussi avoit-il pris le titre d'Academicien de la Crusca dans la Lettre en question, lors qu'elle parut manuscrite, longtems avant qu'on l'imprimât : mais sur l'avis charitable qu'on lui donna, il prit le parti de mettre quelques points au lieu de son nom d'Académicien ; parce que sa Lettre

n'ayant point été approuvée des Députez de la Crusca ; comme le requerent les Statuts inviolables de l'Academie, ce défaut de prévoyance l'exposoit à voir son nom effacé du catalogue des Academiciens, s'il paroissoit à la tête de sa Lettre imprimée. On lui conseilla aussi de retrancher de l'Imprimé les fausses loüanges, qu'il supposoit dans sa Lettre manuscrite avoir reçûës avec profusion de feu Mr. Jean Frideric Gronovius. Mr. le Comte Montani trouva des personnes instruites, qui lui apprirent en quel tems étoit mort cet illustre Ecrivain, & qui le firent souvenir lui-même de son âge : ce qui l'obligea à changer le nom de Jean Frederic Gronovius en celui de Jaques Gronovius, pour donner quelque air de vrai-semblance à sa fable, & pour rendre plus croyables les loüanges qu'il s'attribuoit.

Et puisque j'ai pris la liberté de vous écrire, mes RR. Peres, permettez moi de vous communiquer sur la dispute dont il s'agit, quelques connoissances plus sûres que

celles, que vous avez reçuës jusques à present d'Italie, & sur lesquelles est fondé ce qu'on a écrit dans le Journal du mois de Juin de l'an 1707. Il est très-vrai que Mr. l'Abbé Garofalo de Rome, s'est fortement opposé pendant un tems à la Critique de Mr. le Comte Montani : mais il n'est pas vrai que le dernier ait répondu au premier; & on ne croit pas parmi nous, qu'il puisse venir à bout de rendre ce fait véritable, à cause de la difficulté de sauver les bevuës qui se rencontrent dans le Pesarois, par rapport aux citations des Passages Grecs & Hebreux.

Voilà où se réduit aujourd'hui le point de la dispute : par où vous pouvez juger combien elle est differente de ce qu'elle étoit à sa naissance : parce que, ce qui passe toute imagination, Mr. le Comte Montani en écrivant contre Mr. le Marquis Orsi, n'a pas attaqué une de ses propositions speculatives, soit de Rhetorique, soit de Poëtique; parce qu'il n'est entré dans aucune des Questions qu'avançoit sur l'une

& l'autre Mr. le Marquis Orsi ; parce qu'il n'en a soutenu aucune du P. Bouhours, & qu'il ne s'est mis aucunement en devoir de réfuter les réponses qu'on a faites aux objections de ce Pere, sur differens passages tirez des Auteurs Italiens, qui ont écrit en Prose ou en Vers. Quel a donc été le motif, me direz-vous, quel a été le sujet de sa Critique? Il n'en a point eu d'autre que de s'être imaginé, que Mr. le Marquis Orsi prétendoit sçavoir le Grec & l'Hebreu. Je n'ai pû remarquer par la lecture de ses Dialogues qu'il eût cette prétention. Mais vous, mes RR. PP. qui en avez fait un rapport si fidelle & un examen si exact, vous sçaurez mieux que qui que ce soit, si c'est sur la connoissance du Grec & de l'Hebreu, qu'est fondée la difference d'opinions qui est entre le Pere Bouhours & Monsieur le Marquis Orsi, au sujet de la nature des pensées ingenieuses.

Il n'est donc pas vrai, comme je l'ai remarqué, que Mr. le Comte Montani ait répondu à Mr. l'Abbé Garofalo; quoique dans le fonds on

ait vû une réponse de lui à Mr. le Docteur Bottazoni Bolonois, qui pour soutenir l'Ecrivain de son pays avoit fait un Ouvrage qui a pour titre, *Trois Lettres du Docteur Pierre François Bottazoni Bolonois, au Sieur Bernard Trevisano Noble Venitien, imprimées au sujet d'un Ecrit qui parut dernierement intitulé, Lettre touchant les reflexions sur la maniere de bien penser* : & la replique consiste en une préface qu'a jointe à sa Critique Mr. le Comte Montani même, ou un de ses Amis, qui écrit tout-à-fait dans son style. Cette préface est aussi injurieuse, que celle qui est à la tête des Lettres de Mr. Bottazoni, est honnête & respectueuse à l'égard de l'Auteur Pesarois, que Mr. le Marquis Orsi lui-même à souhaité quon ménageât ; jusques-là qu'il a mis la main à la préface, abandonnant le reste à la discretion de Mr. Bottazoni, & refusant de se mêler en quelque façon que ce fût, de répondre à une telle Critique.

Il n'est pas moins vrai que Mr. l'Abbé Garofalo pense maintenant à écrire contre le Comte Montani.

Février 1710.

Son dessein est de faire une seconde édition de son Ouvrage, & d'y ajouter beaucoup de choses propres à réfuter en même tems, selon le jugement qu'il en fait, les Critiques & les Repliques du Comte.

Cependant on a vû sur le même sujet en Toscane & en d'autres endroits, une Lettre manuscrite écrite en Latin, dont le style est fort élegant. C'est le Docteur Lorenzo Agostino Cotta Milanois qui en est Auteur. Elle est addressée à Mr. de Neuton envoyé d'Angleterre à Florence. L'Impression la rendra publique avant peu.

Outre cela le P. Bachini Abbé du Mont-Cassin condamne avec séverite non seulement le peu de capacité, mais l'animosité scandaleuse qui paroît dans la maniere d'écrire de Mr, le Comte Montani. Il le fait à l'occasion d'un nouveau Livre, qui traite du different qui est entre le Pere Capassi de l'Ordre des Servites, & le P. Laderchi Prêtre de l'Oratoire, au sujet des Actes de Saint Cresci. Il parle dans ce Livre de la modestie que demandent les disputes lite-

raires, au Chapitre, *de tollendâ à Catholicorum scriptis hybrizomachiâ.* Cet Ouvrage est maintenant à Rome entre les mains des Reviseurs des Tribunaux.

Il est public que Mr. le Docteur Jerôme Barufaldi a composé à Ferrare une Réfutation de Mr. le C. Montani, & qu'il y rapporte les sentimens de differens Professeurs Italiens: cet Ouvrage ne peut pas être long-tems sans paroître au jour.

On a eu aussi avis d'un pays assez voisin de la patrie du Critique, qu'on l'y menace d'un Dialogue enjoüé, & qu'un autre Homme de Lettres a fait un semblable Ouvrage à Turin. Je ne puis pas vous garantir ces deux dernieres nouvelles comme celles qui les précedent: ce que je sçai de certain là-dessus, c'est qu'on a demandé permission à Monseigneur Sergardi, Prélat distingué par son érudition, & Auditeur de Monseigneur le Cardinal Ottoboni, de lui dédier un Ouvrage contre Mr. le Comte Montani: mais le nom de l'Auteur en est incertain, parce que le Prélat en fait un mystére.

Février 1710.

Vous serez peut-être surpris qu'on fasse tant de bruit en Italie pour un sujet si peu important, & que tant d'Ecrivains se réünissent contre le seul Comte Montani. Permettez moi, mes RR. PP. de vous dire ingenûment & avec tout le respect que je vous dois, que toutes les personnes de bon goût de ce pays-ci, ont été révoltées de vous entendre publier dans vôtre Journal de Juin 1707. qu'on pensoit en France, qu'une guerre civile fût allumée parmi nous; comme si la Literature Italienne étoit partagée entre Mr. le Comte Montani & Mr. le Marquis Orsi. Personne ne veut laisser courir un tel bruit : personne ne veut passer pour partisan de l'Ecrivain de Pesaro : personne ne disconvient que ceux des Italiens qui suivent son parti, ne soient une preuve évidente de ce qu'un Auteur François a reproché aux Italiens, je veux dire, d'affecter dans leur style deux défauts que les François appellent galimatias & phebus.

Si vous voulez jamais prendre la peine de faire un extrait de la Lettre

du Comte Montani, vous verrez alors vous-même, combien les Italiens ont raison de ne pouvoir souffrir qu'on les croye du goût de cet Auteur, & combien juste étoit l'empressement que j'ay eu de vous démontrer, qu'il n'étoit point Academicien de Padoüe. Ce n'est pas que le principal but que j'ai eu dans cette Lettre, n'ait été de profiter de l'occasion qui se présentoit, de vous donner des marques de la vénération infinie dont je suis penetré pour vôtre pieté religieuse & vôtre profond sçavoir.

ARTICLE XXVII.

AI RR. PP. AUTORI DELLE Memorie di Trevoux, Un Academico di Padoua.

GRande per verità è il profitto, che di continuo riceviamo noi Italiani della lettura delle erudite, ed esatte Memorie, le quali per opera vostra escono in luce ogni mese. Mà forse non faceste mai benefizio maggiore alle buone Lettere, che allora quando ne' mesi di

Febraio, di Marzo, d'Aprile, e di Maggio del 1705. epilogando, e censurando certo Libro del Sr. Marchese Orsi di Bologna, somministrate ai Critici un perfetto essempio del modo di essercitare questo ufficio, con dottrina, con gravità, e con vigore; mà insieme con mansuetudine, con piacevolezza, e con cortesia. E certamente molto importa alla Republica letteraria che s'insegnino, anzi si dimostrino in prattica le misure da tenersi nella Critica, e massimamente in questo tempo, in cui troppo arditamente si trappassano, e che troppo avvilita e contaminata si vede una tal lodevole professione. Fù seguitato dal Sr. Marchese Orsi il vostro nobile essempio, e fù da lui corrisposto con sommo rispetto, alla gentilezza seco usata; mentre nel produr quelle giustificazioni che potè, in quattro sue Lettere a Madama Dacier riferite, poi nell' Aprile del 1706. egli riguardò voi RR. PP. non tanto come suoi discreti Contraditori, quanto come suoi autorevoli Giudici. Questo essempio non ha saputo, ò non a voluto seguirlo l'altro Italiano, mischiatosi nella medesima controversia, che a voi è stato supposto un Academico di Padoua, e che come tale avete voi

nominato nelle Nuove Letterarie di Giugno dell' anno scorso 1707. *a pag.*1091.

Io però, che veramente sono di questa Accademia, e che per proprio debito hò a cuore la riputazione di essa, non posso trattenermi dall' avvisarvi con tutto ossequio, o RR.PP. che altrimenti non è Accademico di Padoua il Sr. Conte Francesco Montani Pesarese, Autor della Critica intitolata, Lettera toccante le considerazioni sopra la maniera di ben pensare, scritta da un Accademico.... al Sr. Conte D.... *Egli è ben si Aggregato nell' Accademia della Crusca di Firenze, ed appunto Accademico della Crusca. Si era intitolato nella stessa nominata Scrittura divulgatasi manuscritta, molto prima che si stampasse; mà poi avvertito da Persona caritatevole, pose alcuni asterischi in luogo del nome della propria Accademia: perchè non essendo passata la sua scrittura sotto la consueta necessaria approvazione de' SS^{ri}. Deputati del la Crusca, secondo le inviolabili Leggi dell' Accademia, correva per sua innavertenza il pericolo d'esser cancellato del catalogo di essa, se con tal titolo si nominava nell' Impressione. E stato ancora amonito a non fingere*

nella stampa, come fingeva nel manuscritto, d'aver ricevuta copiose lodi dal fù Giouan Federico Gronovio: e non è mancato chi insegnando al Sr. Conte di qual tempo sia morto quell' insigne Letterato, e rammentando al Sr. Conte medesimo di qual tempo egli sia nato, gli ha fatto capire la stravaganza della finzione, e lo ha persuaso a mutare il nome di Giouan Federico in quello del moderno Giacomo Gronovio, per dar più verisimilitudine alla Favola, e più credibilità alle sue lodi.

E già che mi son presa la libertà di scrivervi, o RR. PP. m'avanzerò a servirvi d'altre notizie intorno a questa controversia, assai più accertate di quelle, che avete sin ora avute d'Italia, e sopra le quali si è appoggiato quanto scriveste nel Giugno del 1707. E verissimo che il Sr. Abbate Biagio Garofalo di Roma gagliardamente si oppose tempo fù, alla Critica del Sr. Conte Montani; ma non è già vero, che questi abbia punto replicato a quello, ne frà noi si crede, che sia mai per verificarsi, attesa la difficultà di salvare gli abbagli presi dal Pesarese, nel portar diversi passi Greci ed Ebraïci. In oggi a questo punto si riduce la disputa

uscita in tutto, e per tutto dal suo primo argumento; impercioche (chi potrebbe crederlo!) il Sr. Conte Montani scrivendo contro il Sr. Marchese Orsi, non ha impugnata pure una delle sue proposizioni theoriche, ò di Retorica, ò di Poëtica, non è entrato in alcuna delle Questioni di questi due generi proposte d'al Sr. Marchese Orsi; non a sostenuta alcuna delle dottrine del P. Bouhours, e non ha contradetta alcuna delle difese alle opposizioni di detto Padre sopra varii luoghi di Poëti, e di Prosatori Italiani. Quale dunque (dimanderete voi) è stato il motivo, quale il suggetto della sua Critica? E stato solamente il figurarsi, che il Sr. Marchese Orsi abbia pretensione di possedere l'idioma Greco, e l'Ebraïco: la qual pretensione non ho saputa io riconoscere nello scorrere i Dialoghi di lui: mà voi RR. PP. che gli avete con tanta puntualità riferiti ed esaminati, saprete meglio di chi che sia, se dalle cognizioni degl' idiomi Greco ed Ebraïco derivi e dipenda la disparità d'opinioni corse frà il P. B. ed il Sr. Marchese Orsi, intorno alla natura de' Pensieri ingeniosi. Non è dunque vero (si come ho detto) che abbia replicato al Sr. Abbate Garofalo, il Sr.

Conte Montani; mà ben si ha repplicato al Sr. Dottor Battazoni Bolognese; il quale in difesa del suo Paësano avea publicata l'opera, che porta il seguente Titolo. Tre Lettere del Dottor Pietro Francesco Bottazoni Bolognese al Sr. Bernardo Trevisano Nobile Veneto, alle quali ha data occasione una Scrittura divulgatasi ultimamente col titolo di Lettera toccante le considerazioni sopra la maniera di ben pensare. *E la Repplica consiste in un Proëmio aggiunto alla Critica ò dallo stesso Sr. Conte Montani, ò da un suo Amico, che molto lo assomiglia nello stile. Questo Proëmio è diametralmente opposto in genere di civiltà a quel che si legge in fronte alle Lettere del Sr. Dottor Bottazoni, tutto pieno di rispetto verso il Pesarese, e cosi ordinato dal Sr. Marchese Orsi, il quale in ciò solamente pose la mano, lasciando per altro fare al Sr. Bottazzoni, e ricusando di prendersi ne punto ne poco di briga, nel rispondere a una tal Critica. E anzi vero per lo contrario, che il Sr. Abbate Garofalo presentemente torna a scrivere contro il Sr. Conte Montani, ristampando il suo primo ragionamento con addizio-*

ni si abbondanti e tali, che pretende atte a confutare e le Critiche, e le Repliche del Sr. Conte.

In tanto si è veduta manuscritta per tutta la Toscana, e in altri luoghi, una elegante Lettera Latina sopra questa materia, diretta dal Sr. Dottor Lorenzo Agostino Cotta Milanese al Sr. di Neuton Inviato d'Inghilterra in Firenze, e si vedrà publicata mediante la stampa frà poco.

In oltre il P. Abbate Bacchini Casinense, in occasion di trattare con un suo nuovo Libro la controversia frà il P. Capasso Servita, e il P. Larderchi Prete dell' Oratorio, circa gli Atti di S. Cresci, discorrendo della modestia convenevole nelle dispute letterarie, al Capitolo, De tollendâ à Catholicorum scriptis hybrizomachiâ, *condanna severamente, non solo l'imperizia, mà la scandalosa animosità dello scrivere del Sr. Conte Montani. Questa riguardevol' opera stà ora in Roma sotto la revisione di que' Tribunali.*

E poi notissimo, che in Ferrara il Sr. Dottor Girolamo Barufaldi, ha composto un volume tutto in confutazione del Sr. Conte, e che in quello sono inseriti i pa-

veri di varii Professori Italiani: ne molto potrà diferirsene la pubblicazione.

Si ha avviso ancora da Paese non molto distante d'alla Patria del Critico, che di colà debba uscire contro di lui un Dialogo giocoso; e che in Turino, abbia posta mano in simil lavoro un altro Letterato. Queste due notizie non posso darvele, a RR. PP. per così sicure, come le prime. Sò ben di certo che a Monsignor Sergardi, Prelato celebre per la sua erudizione, ed Auditore del Felicissimo Ottoboni, è stata chiesta licenza di dedicargli un Opera contro lo stesso Sr. Conte Montani: mà è ignoto l'Autore, perche il Prelato non vuol nominarlo.

Voi prenderete maraviglia, che tanto romore si faccia in Italia per materia di si poco rillievo, e che tanti Scrittori si uniscano contro il solo Sr. Conte Montani. Permettetemi però, o RR. PP. ch' io m'avanzi a dirvi con riverente ingenuità, che si sono commosti trà noi tutti gl' Uomini di buon gusto, all'intendere nel citato vostro Giornale di Giugno 1707. come in Francia si pensa accesa frà noi una guerra civile, *quasi che la Letteratura Italiana sia divisa frà il Sr. Conte Montani, ed il Sr. Marchese Orsi. Nessuno vuol la-*

sciar correre un tal supposto: Nessun vuol esser creduto del partito del Pesarese; e ognun confessa che in quella parte d'Italiani, la quale a lui aderisce, si giustificherebbe necessariamente ciò, che qualche Autor Francese ha imputato alla Nazione Italiana, ciò è a dire, ch'ella sia invaghita nel suo stile di que' due enormi vizii, cui dà la Francia i nomi di Galimatias, *e di* Phebus.

Se mai vorrete prendervi la pena di tentare l'estratto della Lettera del Sr. Conte Montani, allora giudicherete voi stessi, o RR. PP. quanta ragione abbiano gl' Italiani, di non volere esser creduti suoi parziali, e quanto giusta sia stata la mia premura di manifestarvi, ch' egli non è altrimenti Accademico di Padova: benche la principal mia premura è stata certamente, di prender la presente occasione per significare a voi l'estrema venerazione che io hò verso il merito insigne della vostra religiosa Pietà, e della vostra somma Dottrina.

ARTICLE XXVIII.

JOANNIS SCHULTZII florum sparsio, ad loca quædam in re litteraria controversa. *Des fleurs répanduës par Jean Schultz, sur quelques endroits contestez de Litterature.* A Francfort aux frais de Martin Hermsdorff, & de l'Imprimerie de Jean Balthazar Wechter. 1707. *in 12. pp.* 272.

Errores palliati Auctoris Libelli, cui titulus est : Florum sparsio. *Fautes véritables & mal défenduës de l'Auteur du Libelle intitulé, Fleurs répanduës.* A Francfort aux frais de Frideric Knoch. 1707. *in douze, pages* 262.

C'Est un triste sort pour un Auteur d'avoir toûjours à se plaindre du jugement du Public ; & d'être obligé pour sa consolation de recourir à l'exemple des grands Hommes, dont le merite n'a pas été reconnu dans leur tems.

Ploravere suis non respondere favorem Speratum meritis.

C'est où en est réduit le Sieur

Schultz, qui fuyant la perſécution des Critiques de Dreſde, en a trouvé d'autres auſſi incommodes à Francfort. Arrivé en cette Ville il voulut montrer ce qu'il ſçavoit faire, en publiant quelques Pieces de Vers à l'honneur de l'Empereur, du Magiſtrat, & de quelques autres Perſonnes. Malheureuſement il y laiſſa couler des fautes de quantité, des ſolécifmes, des barbariſmes : c'eſt ſur-quoi il ſe défend, & ſur-quoi des Cenſeurs impitoyables le pouſſent. Il faut lui rendre juſtice : s'il lui échappe des fautes de Grammaire dans ſa Proſe comme dans ſes Vers, il ſçait les défendre avec habileté : d'ailleurs ſon ſtyle eſt bon, & il ne prend pas mal le tour du Latin. Ce qu'il appelle endroits conteſtez de Litterature, ſont ceux qui ſont critiquez dans ſes Vers ; & les fleurs répanduës ſont ſa propre défenſe.

A ne conſiderer cette conteſtation que comme une querelle perſonnelle, ce n'eſt pas la peine de s'y arrêter ; & il importe peu de ſçavoir ſi le Sieur Schultz eſt correct ou ne l'eſt pas : mais elle eſt liée avec quelques

questions de Grammaire, qui meritent d'être examinées. Par cette raison on joint ensemble dans cet Extrait deux Ouvrages opposez, la Défense & la Critique.

Le Sieur Schultz dans la dédicace de son Poëme à l'Empereur, se sert de cette phrase, *In tholo æternitatis dedicare.* Cette expression n'est-elle pas toute poëtique, & peut-elle entrer dans la Prose? Le Sieur Schultz le soutient par la raison générale que les Poëtes sont de bons Auteurs à suivre pour la Latinité, & que d'ailleurs ce mot *tholus* se trouve dans Varron, & dans Vitruve, pour signifier un petit édifice rond & attaché au Temple, ou une coupole où l'on pendoit les présens faits aux Dieux, des tableaux en signe de reconnoissance de leurs bienfaits, les dépoüilles des Ennemis vaincus, & choses semblables. Il répand sur cela les citations avec abondance. Cependant la question n'est pas terminée: car l'Auteur du Livre *Errores palliati* ne convient pas, que toutes les expressions des meilleurs Poëtes puissent passer dans la Prose; & il conteste à Varron & à

Vitruve l'autorité d'établir un mot. A la verité ils sont du bon siecle, mais du bas étage entre les Auteurs; & au jugement de Cellarius, Vitruve a mieux sçû l'Architecture que sa langue. Au reste sans se déclarer contre ces deux Anciens, il n'y avoit qu'à dire qu'ils ont parlé de *tholus* dans le sens propre, & que le Sieur Schultz l'a employé au sens figuré.

Doit-on lui passer le mot *promptitudo*? Il est vrai, dit le Sieur Schultz, qu'il paroit douteux: mais il ne doit pas pour cela être traité de barbarisme, puisque l'usage en est fréquent chez les Auteurs Ecclesiastiques & les Jurisconsultes: & qui osera assurer qu'ils ne l'ont pas tiré de l'antiquité? Car, comme remarque Muret, il ne faut pas s'imaginer que tous les termes & que toutes les expressions d'usage autrefois à Rome, se trouvent dans le peu de Livres qui nous en reste. Le Sieur Schultz s'étend sur la Latinité des Gloses du Droit, & donne pour garant Godefroi, Valla, Duaren, Scaliger, Taubman, Saumaise, Jean-Frederic & Jacques Gronovius, Maussac, Le Clerc. Il y

a plus, Eutrope l.10. ch.8. se sert du mot de *promptitudo* : ni Eutrope ni les Auteurs de son tems, comme Arnobe & Lactance, ne meritent point le nom de Barbares. Enfin si l'analogie à lieu dans la Grammaire, *promptitudo* doit passer comme *necessitudo*, *egritudo*, *claritudo*, *hilaritudo*, *canitudo*, *suavitudo*, *fortitudo*, *partitudo*. A ces raisons du Sieur Schultz son Adversaire répond, que n'y ayant eu nulle necessité d'employer un mot douteux, il falloit en choisir un bon; que les Auteurs Ecclesiastiques & les Jurisconsultes ne doivent être écoutez que sur les termes propres de leur Science; que la Latinité au tems d'Eutrope étoit déchûë; que l'analogie a ses bornes, & qu'elle ne justifie point *ingratitudo*, non plus que *judiciosus* si semblable à *ingeniosus*.

Natales se dit-il au feminin ? Mr. Schultz l'assûre, parce que *dies* qui peut au plurier être feminin, est sous-entendu pour signifier le jour de la naissance. Son Adversaire le nie, en disant que *Natales* n'est point adjectif, mais que c'est un substantif masculin.

Ils disputent de même sur *lessum*, que Mr. Schultz prétend pouvoir tenir la place de *lessus* cris lugubre : il cite Nizolius, Budé, Juste-Lipse, Paumier, Cujas, Antoine Augustin, Baudouïn, & plusieurs autres : il ajoute l'analogie de *eventus*, *eventum*, & de quantité de mots de terminaison masculine & neutre. Son Adversaire lui répond, que l'usage de ces noms à double terminaison, est maintenant trop ancien pour être suivi.

Ce qu'on vient de rapporter, suffit pour faire juger du profit que peut produire la lecture de ces deux Ouvrages. Celui qui a pour titre *Errores palliati*, n'est que bile & que fiel : mais il est plus exact & plus correct que l'autre.

ARTICLE XXIX.

MISCHNA, SIVE, TOTIUS Hebræorum, Juris, Rituum, Antiquitatum, ac Legum oralium Systhema, cum clarissimorum Rabbinorum Maïemonidis, & Bartenoræ Commentariis integris. Quibus accedunt Variorum Auctorum

Auctorum Notæ ac Versiones in eos quos ediderunt Codices. Latinitate donavit, ac Notis illustravit Guillielmus Surenhusius &c. C'est-a-dire. *La Mischne, ou Compilation de tout le Droit des Hebreux, de leurs Rits, Antiquitez, & Loix orales; avec les Commentaires entiers de deux celebres Rabbins, Maïemonides, & Bartenora, & les Notes & Versions de differens Auteurs, sur les Traitez de la Mischne, qu'ils ont imprimez. Le reste traduit par Guillaume Surenhusius, avec des Notes du même Auteur. Six Volumes in folio.* A Amsterdam chez Gerard & Jacques Borstius. *Premier Tome en* 1698. *pp.* 332. *Second Tome en* 1699. *pp.* 424. *Troisiéme Tome en* 1700. *pp.* 384. *Quatriéme Tome en* 1702. *pp.* 503. *Cinquiéme Tome la même année, pp.* 394. *Sixiéme Tome en* 1703. *pp.* 504. *en tout pp.* 2541. *sans les Epîtres dédicatoires, les Prefaces, & les Tables, qui sont à chaque Tome.*

NOus devions à nos Lecteurs compte de ce grand Ouvrage depuis long-tems : nous nous acqui-

tons avec usure, en leur communiquant trois Lettres du Pere Etienne Souciet. Ils y trouveront un examen de la Mischne & de la nouvelle edition que Monsieur Surenhusius en a donné, plus étendu qu'il n'auroit pû être dans un extrait. Voici la premiere Lettre : les deux autres seront dans les Memoires des mois suivans.

ARTICLE XXX.

LETTRE DU P. E. SOUCIET *de la Compagnie de JESUS, au sujet de la* Mischne *imprimée à Amsterdam par les soins de Guillaume Surenhusius*, chez Gerard & Jacques Borstius.

MOnsieur, il n'est pas si aisé qu'on pourroit se l'imaginer d'abord, de satisfaire vôtre curiosité, & de vous apprendre ce que c'est que la *Mischne* imprimée en Hollande par les soins de Mr. Surenhusius, & dont on vous a parlé comme d'une Edition, qui merite d'avoir place dans vôtre sçavante Bi-

bibliotheque, mais dont vous dites que les Journaux ne vous ont point instruit. Car outre que cet Ouvrage contient six volumes *in folio*, dans lesquels il n'est pas presqu'une page, qui ne pût fournir matiere à quelques observations, vous sçavez que d'autres études plus interessantes & plus utiles occupent tout mon tems.

Je ne puis cependant, Monsieur, me dispenser d'obéïr aux instances réïterées que vous m'avez faites à ce sujet, & qui sont pour moi des ordres précis. Heureusement nous avons le Livre depuis quelque tems, & je suis en état de vous contenter. Je vais donc vous expliquer l'idée que j'ai conçûë de cet Ouvrage, & vous dire ce que je m'en suis dit à moi-même en l'examinant : non pas, Mr. pour vous apprendre ce qu'il en faut penser, mais pour soumettre à vôtre Tribunal le Jugement que j'en ai porté, & vous prier de le reformer quand vous aurez le Livre.

Le *Thalmud* תלמוד cette espece de Corps du Droit Hebraïque, & d'explication des devoirs imposez à cette

Nation, ou dans l'Ecriture, ou par la Tradition, ou par l'Autorité de leurs Docteurs; ou enfin par la coutume ou la superstition; & pour en parler peut-être plus juste encore, ce Cours de Cas de conscience, ou de Théologie morale des Juifs, dans lequel les devoirs sont expliquez, & les doutes éclaircis, non par le raisonnement, mais par autorité, par l'usage de la Nation הלכות, & par les décisions des anciens Docteurs les plus accreditez & les plus celebres; ce *Thalmud*, dis-je, est composé en general, comme vous le sçavez, Monsieur, de deux parties, l'une est appellée la *Mischne* משנה, & l'autre la *Gemare* גמרא, qu'on nomme aussi assez ordinairement *Thalmud*, du nom commun de tout l'Ouvrage. Mr. Surenhusius n'a imprimé que *la Mischne*, ou la premiere partie, dans l'Ouvrage dont vous m'ordonnez de vous rendre compte: mais il promet de donner la *Gemare* ou la seconde partie dans la suite.

Ce Thalmud si vanté non seule-

ment par les Juifs, mais même par un grand nombre d'Hebraïzans Chrétiens, si méprisé au contraire par quelques autres ; ce Thalmud, dis-je, à parler en general ne merite au vrai ni les loüanges excessives des uns, ni le mépris outré des autres. Et pour me renfermer ici dans les bornes de l'Ouvrage de Mr. Surenhusius, *la Mischne* qu'il nous donne est constamment la partie du Thalmud la plus ancienne, la mieux écrite, la plus sensée, la plus épurée de toutes les fables & de tous les contes ridicules dont vous avez oui parler, & que vous avez lûës dans le P. Morin & dans quelques autres de nos Auteurs. Ce n'est pas qu'elle ne soit pleine d'une infinité de choses qui paroissent des minuties. Ce fut presque toûjours le genie de la Nation qu'une exactitude scrupuleuse, & souvent même superstitieuse sur ses devoirs : & nous avons dans l'ancien & dans le nouveau Testament plus d'une exemple, qui font juger jusqu'où ce Peuple a pû aller en ce genre, & qui rendent croyable tout

iens presque par tout, & co
bien des choses tres-belles, tré
rales, & qui pourroient faire
neur à beaucoup de ceux qui n
sent si fort tout ce qui vier
Juifs.

Du reste ce n'est pas l'esp
brillant, l'éloquence, qu'il
chercher. Les Auteurs Juifs n
tudient point à plaire par le t
délicatesse, la noblesse des pe
& leurs Livres ne sont point d
delles dans l'art de bien parle
bien écrire.

L'utilité principale de celu
d'expliquer & d'enseigner le
nions, les mœurs, les coutum
loix, les usages, les ceremoni

que du nouveau Teſtament.

Car ſi les minuties & les ſuperſtitions dont j'ai parlé, ne ſont pas de l'eſprit des préceptes & de l'intention de Dieu en donnant ſa Loi. On peut aiſément les ſéparer de ce qui eſt eſſentiel ; & l'explication de la pratique d'un précepte, & de la maniere dont on l'accomplit, nous apprend la ſignification des termes dans leſquels le précepte eſt conçû, mieux ſouvent que tous les Commentaires des plus habiles Interpretes.

D'ailleurs ces Auteurs étant des Juifs de l'Orient, ou ayant vécu dans ces contrées, ils ſont bien plus au fait que nous ſur les coutumes, les arts, les mœurs, & les uſages des Orientaux ; mœurs & coutumes, dont la connoiſſance eſt ſi neceſſaire pour l'éclairciſſement d'un grand nombre d'endroits obſcurs dans les Livres Saints.

En un mot *la Miſchne* eſt à peu-près dans le *Thalmud*, ce qu'eſt le Digeſte dans le Corps du Droit Romain ; c'eſt à dire une Compilation

de toutes les Décisions des Anciens Docteurs de la Nation, de leurs Explications des Loix de Moyse, & des devoirs des Hebreux, & de leurs sentimens sur differens cas qui peuvent y arriver.

Le nom de *Mischne*, en Hebreu משנה; marque l'estime que les Juifs font de cette Compilation, & signifie proprement δευτέρωσις ou *seconde Loi*; comme s'ils avoient voulu faire entendre par ce titre que ce Recüeil a la même autorité, que les Livres de Moyse, & que si le Pentateuque est la premiere Loi, *la Mischne* est la seconde.

Le Trebonien de ce Digeste Hebraïque fut le fameux Rabbi Juda surnommé le saint, הקדוש, le Phœnix de son siecle, dit Maïemonides: il vivoit, selon la Chronologie des Juifs, l'an du Monde 3910. c'est à dire vers le milieu du second siecle, sous l'Empereur Antonin; & il fit ce Recüeil, si l'on en croit le צמח דויד ou David Gantz, & le Rab. Serira Gaon, l'an du Monde 3978. c'est à dire l'an de JESUS-CHRIST

218. 150 ans, dit le même Gants, ou plûtôt 148. ans après la destruction du Temple.

Ce ne fut point par les ordres d'un Justinien, c'est à dire de quelque Prince de la Terre que ce Rabbin entreprit cet Ouvrage : c'est Dieu qui le lui inspira, si l'on croit les Juifs, & tout fut merveilleux dans l'execution de son dessein.

Mais sans m'arrêter à ces prodiges supposez, ce zelé Docteur de la Synagogue s'appeçût, que de son tems le soin d'apprendre & de transmettre la Tradition & les Décisions des anciens Rabbins, étoit considerablement diminué parmi les Juifs : & craignant que la negligence augmentant avec le tems, elles ne vinssent enfin peu à peu à se perdre entierement, il entreprit de les ramasser toutes dans un Corps, & de les transmettre par écrit à la Posterité. Ce Ramas est la premiere partie du *Thalmud*, & ce que nous appellons *la Mischne.*

Il divisa l'Ouvrage en six parties que les Juifs appellent סדרים *Ordres*,

Mr. Surenhusius en suivant la même division partage son édition en six tomes, qui ne sont pas tous de la même date, mais qui se sont suivis d'assez près. Le premier est de 1698. le second de l'année suivante, le troisiéme de 1700. Le quatriéme se fit un peu plus attendre : mais il fut accompagné du cinquiéme, avec lequel il parut en 1702. Et enfin tout l'Ouvrage fut achevé en 1703. que le sixiéme tome sortit de dessous la presse.

Chacun de ces Volumes contient un *Seder* ou Ordre de la *Mischna*. Mais Mr. Surenhusius ne s'est pas contenté d'en donner seulement le Texte, il fournit en même tems à ses Lecteurs tous les secours necessaires pour le leur rendre intelligible.

C'est dans cette vûë que, 1°. Il joint toujours au Texte Hebreux de la Mischne une traduction latine de ce Texte. 2°. A l'exemple des Juifs, qui l'avoient déja fait, il nous donne des Commentaires sur ce Texte, celui de Rabbi Moyse Fils de Maïemon, & celui de Rabbi Abdias de Bartenora, deux Commentaires des plus estimez parmi les Juifs, & que leurs Rabbins avoient fait imprimer avec la Mischne dans quelques unes de leurs éditions, & sur tout dans celle de Zanetti à Venise en 1606. Ce n'est pas cependant le Texte Arabe de Maïemonide, ou la Traduction Hebraïque qu'en a faite R. Aben Tybon,

ni le Texte Hebreu de Rabbi Abdias, que nôtre Editeur nous donne : c'est seulement des traductions Latines de ces Auteurs. 3°. Il ajoute les Ouvrages & les Notes des Sçavans qui depuis deux siecles ont écrit sur quelque partie de la Mischne ; & enfin ses observations particulieres ; ou pour expliquer quelque endroit du Texte, qu'il a cru obscur, & que les autres n'ont point éclairci ; ou pour redresser ceux qui l'ont précedé, & réformer leurs remarques, quand il lui paroît qu'elles en ont besoin ; ou pour nous apprendre quelque pratique, quelque usage, ou quelque opinion des Juifs. Ainsi l'Ouvrage contient cinq ou six parties differentes, qui n'y font pourtant ni embarras, ni confusion, par la disposition qu'on a sçû leur donner. Voici l'ordre dans lequel on les a rangées.

D'abord on trouve un paragraphe ou article du Texte de la Mischne Hebreu & Latin sur deux colomnes : l'Hebreu occupe la colomne gauche, & la Traduction Latine est à la droite du Lecteur. Sous ce double Texte de la Mischne sont placez à deux colomnes aussi les Commentaires des deux Rabbins dont j'ai parlé, en Latin seulement, celui de R. Abdias sous le Texte Hebreu de la Mischne, & celui de Rambam sous la Traduction Latine de ce Texte. Aprés ces Commentaires suivent les Notes des Sçavans modernes, dont je parlois

aussi tout a l'heure, & celles de l'Editeur en deux colomnes, quand il y en a d'eux & de lui; ou seulement en une quand il n'y en a que d'un Auteur, & quelque fois sans colomnes les unes sous les autres, quand il y en a de plusieurs Auteurs.

La traduction de ce Texte Hebreu de la Mischne n'est pas toujours de Mr. Surenhusius. Guisius en est Auteur dans presque tout le premier Ordre que les Juifs appellent *Ordre des semences*, סדר זרעים, C'est à dire les six premiers Traitez. 1°. ברכות, 2°. פאה, 3°. דמאי, 4°. כלאים, 5°. שביעית, 6°. תרומות, & le commencement du septiéme qui est des dixmes, מעשרות, jusqu'au §. 4. Ch. III.

Le reste de ce Traité & les quatre suivans qui sont, *de decimis secundis*, *de placentâ*, *de arborum præputiis*, *& de primitivis fructibus*, sont de la Traduction de l'Editeur.

Dans le second Ordre on trouve les versions du Texte de la Mischne, & des Commentaires de deux Rabbins par Sebastien Schmid autre fois Professeur de Théologie à Strasbourg. Ce sont les deux longs Traitez *du Sabbath*, & *des choses qu'on peut manger le jour du Sabbath*, qui font presque le tiers de ce tome, qu'il a traduits. Ils furent imprimez d'abord par les soins de Carpzovius.

La Version du Traité *des Sicles* est de

Jean Othon Professeur à Lauzane : & celle du Traité *du jour de l'expiation* est de Robert Sheringam de Cambridge. Cette derniere Version est accompagnée d'excellentes Notes du même Auteur, dans lesquelles il montre avec beaucoup d'esprit & d'érudition, que les Ceremonies de la pluspart des autres Nations sont prises de celles des Hebreux : preuve évidente de l'antiquité de celles-ci, & des Livres qui les contiennent.

Sur le Traité *du commencement de l'année & des Kalendes*, on nous donne la Version Latine & les observations de Henri Houting ; sur celui des jeûnes la Traduction ou plûtôt la Paraphrase du Suedois Daniel Hundius. Ainsi dans ce seul tome, de douze Traitez qu'il contient, en voilà sept les plus longs & les plus difficiles, que Mr. Surenhusius n'a eu que la peine de réimprimer.

Le Troisiéme lui a plus coûté. Il n'a trouvé dans celui-là que la Traduction & les Notes du Sçavant Vagenizeil sur le *Sota* ou traité *de la femme adultere*.

Pour le IV^e. Constantin l'Empereur lui a fourni une traduction & des notes sur le premier Traité des dommages, *De damnis*, le fameux Cocceius la Version & des Notes aussi sur celui *des Sanedrins*, & sur celui *des Peines*. La Traduction de *l'Avoda Zara* est de Peringer : celle du *Pirke Avoth*

de Fagius suivie des Notes du même Auteur & de celles de Leusden.

Dans le cinquiéme il n'a trouvé de secours que sur deux Traitez ; le *Thamid* traduit par Arnoldus, qui a fait aussi des Notes ; & le Traité *des mesures du Temple* traduit par C. l'Empereur aussi Auteur de plusieurs remarques sçavantes sur ce Traité.

Le VIe. est tout de Mr. Surenhusius.

Par-là vous voyez, Monsieur, que cette Edition de la *Mischne*, outre le Texte Hebreu & une Traduction Latine de toute cette partie du *Thalmud*, outre les deux Commentaires de Rabbins les plus estimez parmi les Juifs, contient encore à deux ou trois prés, tous les Ouvrages que differens Auteurs Chrétiens ont fait depuis deux siecles sur la *Mischne*, & qui ont été imprimez en differens endroits & en differens tems, comme ceux de Fagius sur le *Pirke Avoth* imprimez à Isne en 1541. De l'Empereur chez les Elzeviers en 1630. & 1637. Ceux de Coch chez Jansson en 1629. Celui de Sheringam à Londres en 1648. &c.

Tous ces petits Traitez qu'il étoit difficile de ramasser, on les a dans les six Volumes dont nous parlons, excepté deux ou trois seulement, comme je l'ait dit, desquels Mr. Surenhusius n'a pas crû devoir charger son edition. L'un est la Traduction du *Pirke Avoth* par Dacquin, à laquelle nôtre Editeur a preferé celle de Fa-

gius, plus peut-être parce qu'il est Protestant, que parce que sa Version est toute literale, & que l'autre plus élegante & plus tournée sent trop la paraphrase.

Un autre Ouvrage qui manque aussi est la Traduction du *Thamid* faite par Peringer, & le troisiéme sont les Notes de Jean Henri Othon sur le Traité des sicles ; parce qu'elles sont prises de differens endroits de la Mischne, & que ce n'en est qu'une espece de compilation.

Le choix que Mr. Surenhusius a fait des Commentaires Rabbiniques est judicieux, si cependant c'est lui qui l'a fait, & s'il n'a pas suivi sans choix l'édition de Zanetti à Venise, qui lui a presenté ces deux Commentaires, avec le Texte de la Mischne. Quoi qu'il en soit, si c'est hazard, il n'auroit pû mieux faire aprés beaucoup de recherches & un long examen. R. Moyse l'Egyptien, ou Moyse Fils de Maïemon appellé communement Rambam des lettres initiale de ces noms, & Raà ou R. Abdias surnommé de Bartenora du nom du lieu de sa naissance, petite Ville d'Italie dans la Romagne appellée *Bertinero*, sont les Commentateurs de la *Mischne* les plus estimez parmi les Juifs, & qui meritent le plus de l'être. Ils sont l'un & l'autre attachez au sens literal sans mysticité, sans Kabale, sans deraschim, mais non pas sans minuties & sans superstitions scrupuleuses, dont

calement, ou hiſtoriquement. Ils e
chent les etymologies : ils en expo
ſens : ils enſeignent plus en détail
au long, que ne fait la Miſchne, la
re dont ſe pratiquent les Loix & l
ceptes qu'elle porte, ou les Ceremo
les rites qu'elle ordonne : ils con
les déciſions, & ils en cherchent les
mens ou dans les Livres Saints, ou
Tradition, ou dans la raiſon : ils e
les opinions differentes des Docteu
Nation, & les diſputes ſur pluſieurs
qui ſe trouvent dans la Miſchne ; c
fréquentes ſur tout entre les Ecôles
ſes d'Hillel & de Schammai : ils e
les raiſons des deux Partis : il les co
quand ils peuvent : ils montrent au
les differens points de vûë dans l
chacun a regardé le précepte en qu
& qui ont été la cauſe des differens

celles de l'Orient. L'un & l'autre commença son Commentaire en Europe, Maïemonides en Espagne, d'où il ne sortit qu'après la disgrace d'Averroës son dernier Maître de Bartenora en Italie. L'un & l'autre l'acheva en Orient ; le premier en Egypte à l'âge de 30 ans, & le second dans la Terre Sainte. Enfin ces deux Ouvrages peuvent passer quant à la forme pour de bons Commentaires absolument parlant; & quant à la matiere, pour d'excellens Commentaires à la Juisve.

Après tout on eût peut-être mieux fait de n'imprimer que l'un des deux dans l'Edition dont je parle. C'eût été diminuer d'autant l'Ouvrage & la dépense, & l'on n'y eût rien perdu : car c'est presque toûjours la même chose dans l'un & dans l'autre. Il eût suffi tout au plus, de ne donner de l'un des deux que ce qui ne se fût point trouvé dans celui qu'on eût imprimé tout entier. On eût pû mettre ces Extraits ou dans les propres termes de l'Auteur, ou dans des Notes ; c'eût été de quoi fortifier & nourrir celles de l'Editeur.

Outre tous ces secours on trouve de tems en tems des planches, où l'on a fait graver les figures des choses qui sont expliquées, & où l'on présente aux yeux du Lecteur ce que le Texte de la *Mischne*, ou les Commentaires & les Notes exposent à l'esprit. Telle est au premier Traité une

planche des *Thephilim* ou *Phylacteres* pour une Dissertation qu'a faite sur cela Mr. Surenhusius; telle encore celle des parties ou des coins du champ qu'on ne doit point moissonner, mais qu'il faut laisser aux pauvres ; celle des differentes formes des vases & des fourneaux, qu'on peut faire pour cuire les viandes, sans violer la Loi du Sabbath ; d'autres pour les legumes qu'on peut semer dans une vigne & pour les perches des vignes ; une pour la figure differente qu'on peut donner aux tentes qu'on fait à la Fête des Tabernacles, & beaucoup d'autres.

Voilà, Monsieur, en general tout ce qui entre dans le corps de l'Ouvrage dont on vous a parlé.

L'Auteur a donné à chacun de ses tomes de puissans Protecteurs. Le premier est dedié aux Consuls d'Amsterdam, le second à Mr. le Grand Duc de Toscane, le troisiéme au Cardinal de Medicis, le quatriéme aux Magistrats de Groningue, le cinquiéme à l'Université de Leyde, & le dernier à Mr. Harley Orateur du Parlement d'Angleterre. Après l'Epitre dédicatoire suit toûjours une préface, dans laquelle on rend compte aux Lecteurs de ce que comprend chaque tome où ordre de la *Mischne*, & des traductions & autres Ouvrages des Sçavans qui se trouvent imprimez, & dont j'ai parlé.

Février 1710.

La Préface du premier tome est generale, & regarde tout l'Ouvrage. L'Auteur, suivant la coutume, y donne une haute idée du présent qu'il fait au Public, & en general de l'érudition Hebraïque & Rabbinique, de son utilité, & de son excellence : il nous apprend ensuite pourquoi les Ecrits des Hebreux & la Mischne même, le plus excellent de tous, n'a point été traduite & expliquée dans les autres langues ; & reprenant les choses depuis Noé & le Déluge en suivant l'ordre des tems, il nous trace d'âge en âge l'histoire des Etudes *Mischniques* parmi les Hebreux, leurs commencemens, leurs retardemens, leurs obstacles, leurs révolutions, & leurs progrès.

Il nous fait ensuite l'histoire de ses propres Etudes & de son Ouvrage ; comment il s'y est engagé ; comment & pour quelles raisons il l'interrompit quelques tems après ; pourquoi il le reprit ensuite. Il étale les soins qu'il s'est donnez pour y réüssir, les secours qu'il a eus, le choix qu'il a fait des Gens qu'il a consultez, & tout ce qu'il s'est imaginé pour conduire son Ouvrage à la perfection ou nous l'avons.

Pour la *Mischne* & le détail de tout ce qui peut contribuer à la faire connoître, il n'en dit presque mot. Il se reposoit apparemment de ce soin sur Maïemonide.

Car au commencement du premier tome, il donne la traduction Latine qu'a faite Pocockius de la longue Préface, dans laquelle cet habile & celebre Rabbin explique fort au long & très-distinctement ce qu'on peut souhaiter au sujet du *Thalmud*, & principalement de la *Mischne*, & tout ce qui peut servir à la faire connoître, dans un détail qui ne laisse rien à ajouter. Pocockius avoit traduit ce morceau sur le Texte Arabe de l'Auteur, & fit imprimer sa traduction à Londres en 1655. dans son *Porta Mosis*, vis à vis de ce Texte Arabe imprimé en caracteres Hébraïques.

Pour Mr. Surenhusius il a crû que la traduction Latine suffiroit ; & comme il n'a point donné le Texte ni Arabe ni Hebreu des Commentaires de ce Rabbin, il ne donne point non plus le Texte de la Préface.

Enfin chaque tome est terminé par trois Tables. La premiere indique les endroits de l'Ecriture qui sont exposez dans la Mischne, ou dans les Commentaires des deux Rabbins. La seconde comprend tous les mots Hebreux & les phrases que les deux Rabbins expliquent dans leurs Commentaires. Et la troisiéme qui est Latine, est une table des matieres & des choses dont il est traité dans tout l'Ouvrage.

Voilà, Mr. le plus exactement qu'il m'a été possible, tout ce que comprend la

nouvelle Edition de la *Mischne*, imprimée à Amsterdam chez Gerard & Jaques Borstius.

Par ce que j'ai eu l'honneur de vous en dire jusqu'ici, vous voyez que dans ces 6 volumes le premier de 332 pages, le second de 424, le troisiéme de 384, le quatriéme de 503, le cinquiéme de 394, & le sixiéme de 504; quelque secours qu'ait trouvé d'ailleurs Mr. Surenhusius, la plus grande partie de l'Ouvrage est sur le compte de ce nouvel Editeur, & se réduit à trois choses. Car 1°. Il a traduit plus de la moitié de la Mischne; puisque de soixante & une *Massechoth* ou Traitez, que comprennent les six Ordres ou tomes de cette Collection, il n'en a trouvé que 21 traduits par d'autres, & qu'il en a interpreté quarante.

2o. A deux Traitez près du second Ordre, la traduction des deux Commentaires Rabbiniques, me paroît être toute de lui seul; traduction qui a dû certainement lui coûter beaucoup de peines, & dont les Commençans auxquels il épargne par-là bien du travail & du tems, lui seront très-redevables. Enfin la troisiéme chose dont il est Auteur ou Compilateur, sont quelques Notes qu'il ajoute de tems en tems.

Dans le reste il n'a contribué que de ses soins pour l'Edition. Je ne vous parle-

rai plus Monsieur, de toutes ces Versions, Notes, Commentaires de differens Auteurs, qu'il n'a fait que réimprimer: ce sont des Ouvrages anciens que l'on connoît déja, & que vous avez pour la pluspart. Je me borne à ce qui est nouveau, & qui concerne nôtre Auteur. Mais ce sera, si vous le voulez bien, pour une autre fois. Je suis &c. A Paris le ... Aoust 1709.

ARTICLE XXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOVIE.

LEs soins du Czar Pierre Alexieuvicz, pour former ses Sujets à la Guerre & aux Lettres, réüssissent également. La Victoire qu'il vient de remporter à Pultowa, montre combien la Milice Moscovite a changé depuis la bataille de Narva. Un grand nombre de bons Livres composez ou traduits depuis peu en langue Esclavonne, qui est la langue naturelle du pays, prouvent que les Moscovites ne sont pas loin d'acquérir par les Sciences autant de gloire que par les Armes. Tous ces Livres ont été imprimez avec des caracteres que le Prince a fait venir de Hollande: le premier est du Czar même.

Provoilot opats chinick Architectur Jacowa Baroschia de Vignola. Les regles des cinq ordres de l'Architecture civile tirez de Jaques Barossi de Vignole, in folio & in octavo, orné de quarante six planches gravées sur le cuivre.

Generali Segnali ili nadseraieni vo flotti jego Czarskego Welits chefstwo. Instruction generale pour l'Amiral de la Flote Moscovite, *in* 12.

Pospozabach twoo retching woda gosdenic, reeck swobodnic. Conseil sur les moyens de rendre les fleuves de Moscovie plus navigables, in 4°. avec des figures.

Pobesdajuska Krepost. La Place de guerre triomphante, in folio. C'est l'ouvrage d'Ernest Frideric Baron de Burgstorf.

Upotreslenia Zirculi i lienika : l'usage du cercle & de la ligne in 4°. avec des figures.

Oprevaschenic figur ploskioh Wo inia takovaic soderstonic. Transformation des plans en d'autres figures de même grandeur in 4°.

Le Lieutenant general Bruun est l'Auteur de ces deux Ouvrages de Géometrie. On voit par leurs titres que les Moscovites n'avoient aucune idée des Mathématiques, puis qu'ils ont été obligez d'emprunter d'une autre langue les termes de *figure*, *de cercle*, *& de ligne*. Le mot de *flote* qu'ils ont aussi emprunté d'ailleurs,

marque l'état où la Marine étoit chez eux.

Pricladi Kako pischo complementi. Modelles des complimens pour les Princes, & pour les personnes avec qui on est plus familier. Michel Schaphirof Secretaire du cabinet du Czar est l'Auteur de ce Livre. Il donnera bien-tôt *des Versions Esclavonnes, de l'introduction à l'Histoire des Etats de l'Europe par Pufendorf, & de quelques Ouvrages, du Pere Kircher Jesuite.*

Il a déjà paru une Traduction Esclavonne des Homelies de Saint Jean Chrysostome, sur les Epîtres de Saint Paul.

Elie Kopiewicz traduit *Quinte-Curce* en la même langue. Beaucoup d'autres Livres vont paroitre.

D'ALEMAGNE, DE PRAGUE.

Mr. le Comte de Herberstein encore plus distingué par son Esprit que par sa Naissance illustre, a crû devoir vanger les Mathematiques, dont il fait son divertissement, & qui lui ont déja procuré beaucoup de gloire, a crû, dis-je, devoir les vanger de l'insulte que Mr. Poiret leur a faite *dans son Traité de l'Erudition solide, superficielle, & fausse.* Ce Protestant contemplatif a rangé sans façon les Mathématiques parmi les Sciences qui ne donnent qu'une fausse érudition : il a prononcé har-

timent, que les démonstrations géometriques renfermoient plus d'ignorance que de connoissance; que les Mathématiques pratiques servent à fomenter les vices; que les Mathématiques spéculatives conduisent ceux qui s'y addonnent à l'impieté la plus grossiére, à croire tout materiel, & tout necessaire; qu'en un mot on peut définir la Mathematique en general *la Science de se distraire de Dieu.* Il attaque principalement l'Algebre, & cette partie de la Géometrie qui traite des lignes courbes: il s'emporte contre les Chrétiens qui employent & leur esprit & leur tems dans des spéculations si creuses & si steriles.

L'accusation, comme on voit, est griéve: le sçavant Comte la repousse peut-être avec plus de chaleur & de force que l'Accusateur ne le merite. Il oppose à Mr. Poiret Saint Gregoire de Nazianze, Saint Jerôme, & Saint Augustin, qui ont crû que la connoissance des Mathématiques n'étoit pas inutile, pour entendre l'Ecriture sainte. Il s'étonne que Mr. Poiret reconnoisse qu'elles contiennent des veritez, & qu'il dise cependant qu'elles ne donnent qu'une fausse érudition. Il fait voir la nécessité de la Mathématique, pour penétrer dans les secrets de la Physique, & pour dévoiler ces merveilles cachées de la Nature, qui certainement, quand elles sont connuës, font paroître Dieu plus grand & plus adorable. Enfin il

remarque judicieusement, que l'abus qu'on fait d'une Science, n'est point un titre pour la condamner. Monsieur le Comte de Herberstein pouvoit, sans trahir sa cause, avoüer à Mr. Poiret, qu'on a poussé de nos jours l'Algebre, la Science des courbes, la recherche des forces centripetes & centrifuges, à des raffinemens qui ne sont pas loin de l'inutilité. C'est le sort des Sciences à la mode. Comme parmi les hommes le nombre des esprits faux est grand, dès que la foule s'applique à une Science, elle est bien-tôt alterée par de fausses subtilitez. Ce qui est arrivé à la Philosophie de l'Ecole, arrivera à la nouvelle Philosophie & aux Mathématiques, qui ont pris sa place dans l'estime du Public.

Mathemata adversus umbratiles Petri Poireti impetus propugnata, à F.E.C.A.H. Vetero, Pragæ apud Volfangum Vickart 1709. *in* 8°.

DE KIEL DANS LE HOLSTEIN.

Mr. Henri Opitius a heureusement achevé sa *Nouvelle Edition de la Bible Hebraïque in* 4°, revûë sur les meilleures Editions & sur des Manuscrits, corrigée exactement sur la Masore, éclaircie par des Notes Hebraïques & par des argumens Latins. C'est l'Ouvrage de plusieurs années : le caractere en est beau.

DE GOSLAR.

On a imprimé ici un *Commentaire sur les petits Prophetes*, dicté autrefois dans la Classe d'Ecriture sainte par Polycarpe Lyser, Théologien distingué parmi les Lutheriens, mort il y a plus de cent ans. C'est l'arriere-petit-Fils de l'Auteur qui a eu soin de l'Edition.

Polycarpi Lyseri prælectiones Academicæ in Prophetas minores, è manuscriptis eruta, operâ & studio pronepotis Polycarpi Lyseri, qui & de suo commentationes in Haggæum addidit & supplevit, in 4°.

DE LIPSIC.

C'est Gleditsch qui imprimera le *Sextus Empyricus*, dont l'infatigable Mr. Fabricius prépare une édition plus belle & plus correcte que toutes celles qui ont paru.

Mr. Reinhard a fait imprimer chez les Héritiers de Lankisius cinq Opuscules. Trois regardent la maniere d'expliquer l'Ecriture : le quatriéme prouve que Nicolas de Lyra n'a jamais été Juif : le dernier est une réfutation d'une Dissertation de Mr. Ortlob, qui avoit entrepris de montrer que Caïn ne desespera point d'obtenir le pardon de ses péchez.

Pentas conatuum sacrorum potissimum è sanctiori hermeneutica, quibus 1°. *Scrip-*

tura sensus apparens. 2°. *Justitia divinæ* ΕΝΔΕΙΞΙΣ *veteris Testamenti typica.* 3°. *Nicolaus Lyranus nunquam Judæus.* 4°. *Interpres Religiosus.* 5°. *Caïnus desperans, exhibentur à M. Michaële Henrico Reinhardo in 8°.*

Il n'y a rien dans ces cinq Opuscules qui ne se trouve dans des Livres assez communs.

D'ITALIE, DE SARDAIGNE.

Monsieur Nurra Chanoine de la Cathedrale de Calari prépare une Histoire de sa Patrie qu'il donnera sous le titre de, *Sardinia sacra & profana.* Il est capable d'executer habilement ce grand dessein. Il fit imprimer à Florence il y a un an une Dissertation curieuse, dont je vais vous rendre un compte exact. Voici le titre : BAMMA Σαρδινιακόν. *Tinctura Sardiniaca, Dissertatio. Auctore D. Joanne Paulo Nurrâ Calaritano Jurisconsulto, patriæ Ecclesiæ Canonico.*

Le but de cette Dissertation est de prouver, que l'on pêchoit autrefois sur les côtes de la Sardaigne le poisson dont on se servoit pour teindre en pourpre; que la beauté de la pourpre de Sardaigne avoit passé en proverbe; qu'on a mal à propos attribué la gloire de cette teinture exquise à la Ville de Sardis Capitale de Lydie; & que l'origine de cette méprise a été la

corruption des termes du proverbe. On a dit BAMMA Σαρδιακὸν, au lieu de Σαρδι-νιακὸν, teinture de Sardis au lieu de dire teinture de Sardaigne. La veritable maniere de lire s'est conservée dans un Manuscrit d'Aristophane : & Mr. de Grentemenil qui l'a voulu corriger, par la raison que du tems d'Aristophane les Atheniens n'avoient aucun commerce avec les Habitans de la Sardaigne, & qu'ils en avoient un fort grand avec les Habitans de Sardis, est ici vigoureusement refuté.

Quand les Atheniens, dit Mr. Nurra, n'auroient pas eu de commerce dans la Sardaigne au tems d'Aristophane ; pour établir le proverbe il suffit qu'ils en eussent eu auparavant : & il est certain que les Atheniens ont envoyé dans cette Isle des Colonies, qui ont bâti la plus-part des Villes, & leur ont donnê des noms Grecs. Il s'efforce ensuite de prouver par plusieurs passages d'Auteurs anciens, dont il corrige quelques-uns selon ses conjectures, que le poisson pourpre se trouvoit autrefois sur les côtes de Sardaigne. Pour rendre sa cause meilleure, il voudroit faire douter de tout ce qu'on a dit de la pourpre de Lydie. Ce pays, dit-il, étant au milieu des terres, n'a pû avoir des poissons qui ne se trouvent que dans la mer. L'erreur selon lui vient de ce qu'on a pris la pourpre de Lydda, Ville Maritime de la Phenicie pour de la pourpre de Lydie.

DE MODENE.

La protection que nôtre Duc digne du glorieux nom d'Este, donne aux Sciences a des effets avantageux. Le sçavant Abbé Dom Benoît Bacchini a publié ici l'ancien Historien de l'Eglise de Ravenne connu sous le nom d'Agnellus. M. Muratori Bibliothécaire de son Altesse, qui soutient dans l'Italie la gloire que tant de sçavans Critiques qu'elle a produits, lui ont acquise, a tiré de l'obscurité divers Opuscules Grecs très-importans. Mr. Corradi Mathématicien du Duc a fait imprimer un Traité sur la proportion de la force de la poudre à canon ; & Mr. Torti Medecin de ce Prince un Traité sur la guerison des fiévres malignes.

Agnelli qui & Andreæ Abbatis Sanctæ Mariæ ad Blachernas & Sancti Bartholomæi Ravennatis, Liber Pontificialis ; sive Pontificum Ravennatium vitæ. Dom. Benedictus Bacchinus Abbas Sanctæ Mariæ de la Croma, Ordinis Sancti Benedicti Congregationis Cassinensis, ex Bibliotheca Estensi eruit, Dissertationibus & observationibus, nec non appendice Monumentorum illustravit & auxit, ac Serenissimo Raynaldo Estensi, Mutinæ, Reggii &c. Duci, dedicavit. Mutinæ in 4°. typis Antonii Capponi Impressoris Episcopalis cum figuris pag. 503. *& appendicis pag.* 164.

Février 1710.

Anecdota Græca, quæ ex Mss. codicibus nunc primùm eruit, Latio donat, notis & disquisitionibus auget, Ludovicus Antonius Muratorius Serenissimi Raynaldi Ducis Mutinæ Bibliothecarius 1709. *in* 4°.

Considerazioni sopra la proporzione del vigor delle polveri da fuoco.

Therapeutice specialis ad febres quasdam perniciosas inopinatò ac repente lethales, unâ verò chinachinâ peculiari modo ministratâ sanabiles.

D'ANGLETERRE.

Mr. Crull a donné en deux volumes in 8°. toute l'Histoire Juive composée d'un Abregé de Josephe, dont le Chevalier de l'Estrange le meilleur Ecrivain qu'ait eu l'Angleterre, est Auteur, & d'une continuation de cette Histoire jusqu'à présent. Elle est de Mr. Crull, qui la tirée des Monumens les plus authentiques, des Loix Romaines, des Decrets des Conciles, du Talmud, de Maïemonide, de Benjamin, de Leon de Modene, de Selden, de Spencer, & de l'Histoire des Juifs de Mr. Basnage. Mr. Crull a mis à la tête de tout l'Ouvrage deux Dissertations, l'une sur la vie de Josephe & sur sa Religion, dont il n'a pas grande idée : il croit que cet Historien Juif portoit loin la tolérance, & qu'il regardoit avec beaucoup d'indifference les disputes des Juifs avec les Chrétiens; que

dans cet esprit il a pû parler avantageusement de Saint Jean, de Saint Jaques, & de Jesus-Christ même. L'autre Dissertation traite de la Chronologie de Josephe. L'Auteur prétend que l'Historien Juif ne s'est attaché ni au calcul des Juifs, ni à celui des Interpretes Grecs; & qu'il s'est fait un Systeme particulier selon lequel il compte.

Depuis Adam jusqu'à la mort de Moyse.	2993 années.
Depuis la mort de Moyse jusqu'à la Dédicace du Temple.	552.
Depuis la Dédicace du Temple jusqu'à sa destruction par Nabuchodonosor.	470.
Depuis le destruction du Temple jusqu'à la fin de la captivité de Babylone.	70.
Depuis la premiere année de Cyrus jusqu'à la douziéme année de Neron.	639.
Depuis la douziéme de Neron jusqu'à la treiziéme année de Domitien.	28.
En tout.	4752.

Mr. Crull est persuadé de l'exactitude de cette Chronologie: & comme il craint que le respect qu'on a pour le Texte original,

n'empêche de la recevoir, il s'attache à prouver que les Juifs ont alteré leur Texte, sur tout dans les generations des Patriarches après le Déluge. Si on l'en croit, les motifs de cette corruption du Texte ont éte l'attachement à une prétenduë Prophetié d'Elie, & le dessein de soutenir contre Saint Paul, que Melchisedech & Sem étoient la même personne.

The Jewish History from the Creation of the World to this present time. 2. tomes in 8o. A Londres.

On vend le Recüeil *des Oeuvres mêlées de Mr. King*, divisé en deux tomes; le premier contient des remarques sur un Livre contre l'Etat Monarchique intitulé, *l'Etat du Dannemark*; & une Critique de la Relation que le Docteur Lister a publiée de son Voyage de Paris, intitulée, *Le Voyage de Londres*. Mr. King pour faire mieux sentir le ridicule de la description de Paris par Mr. Lister, feint un Voyageur qui ne remarque dans Londres que ce que le Medecin Anglois a remarqué dans Paris. Les autres Ouvrages en prose de M. King renfermez dans le premier volume de ses Oeuvres mêlées sont, *une Critique des Dialogues des Morts*, *des Reflexions sur l'Histoire des Heresies par Varillas*, & d'autres Opuscules moins considérables. *Le second tome est pour les Poësies, l'Art de cuisine, l'Art d'aimer imité d'Ovide, & plusieurs piéces détachées.* Mr. King est un

esprit universel : ses Oeuvres mêlées font connoître qu'il est Poëte, Orateur, Critique. Un espece de Journal qu'il a commencé de donner, & dont il promet la suite tous les mois, prouvera qu'il est Philosophe & Mathématicien : il l'a intitulé *Transactions utiles*. Le premier tome contient *un Essai sur l'invention des patrons ou canevas dont se servent les Brodeuses & celles qui travaillent à des dentelles* ; *Le Maître d'Ecole Gallois* ; *Argumens philosophiques pour justifier les Tailleurs & les Meûniers, de l'accusation de larcin* ; *l'Extrait des deux Traitez de Meursius, l'un sur les danses des Grecs, l'autre sur les jeux d'enfans usitez dans l'ancienne Grece. L'Art d'écrire d'une maniere inintelligible*. Monsieur King conserve dans cet Ouvrage toute la vivacité de son esprit naturellement badin & satyrique ; & bien des gens croyent que le titre de *Transactions divertissantes*, lui conviendroit pour le moins autant que celui de *Transactions utiles*.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Mr. Gronovius a donné une nouvelle édition de Minutius Felix le plus élegant de tous les Peres de l'Eglise Latine. Il y a joint deux autres Ouvrages d'un stile bien different, estimables néanmoins, l'un par l'éloquence mâle & ferme de Saint Cyprien son Auteur, l'autre par des Antiquitez

qu'on chercheroit vainement ailleurs : c'est le Traité de Julius Firmicus Maternus contre l'idolatrie.

M. Minutii Felicis Octavius cum integris Vouveri, Elmenhorstii, Heraldi, Rigaltii, Notis, aliorumque hinc inde collectis ex recensione Jacobi Gronovii, qui emendationes & explicationes suas adjecit. Accedunt Caecilius Cyprianus de Idolorum vanitate, & Julius Firmicus Maternus de errore profanarum Religionum. Lugduni Batavorum 1709. *in* 8°. *pages* 540.

On a imprimé ici deux petits Traitez fort curieux venus d'Italie. Le premier, qui est du fameux Mr. Guillelmini connu par ses découvertes dans la Physique, dans l'Anatomie, & dans les Mathematiques, a pour sujet les défauts de nos idées. L'autre c'est l'explication d'un nouveau remede contre la goutte, inventé par un celebre Medecin de Venise nommé Loüis Testi. Il appelle ce remede *le sucre de lait.*

Dominicus Guillelminus de idearum vitiis ; & Ludovicus Testus de saccharo lactis, Lugduni Batavorum 1709. *in* 8°.

DE LA HAYE.

Divers Ministres zelez continuent d'accuser Mr. Le Clerc d'intelligence avec les Sociniens : Mr. Menard a rendu ses accusations publiques.

Essai sur le Socinianisme, ou reflexions sur

quelques articles de la doctrine de Mr. Le Clerc touchant les Sociniens, & l'examen de quelques passages de son nouveau Testament François], par Philippe Ménard Ministre, in 12. 1709.

DE PARIS.

Mr. Liger a travaillé jusqu'ici pour rendre la campagne fertile, & pour enseigner à ceux qui l'aiment les moyens de s'y enrichir. C'est là son but dans *l'Oeconomie generale de la Campagne, ou nouvelle Maison rustique dans les moyens faciles pour rétablir l'abondance de toutes sortes de grains*. Il fait plus, il veut rendre le séjour de la Campagne aussi agréable qu'utile à ceux qui y passent leur vie; & non content de leur avoir appris à y travailler, il leur apprend à s'amuser dans les relâches du travail.

Amusemens de la Campagne par Mr. Liger chez Prud'homme.

Vite a imprimé *des Essais de traduction, ou remarques sur les traductions de l'Ecriture*. C'est l'Ouvrage d'un habile Homme: nous en parlerons plus au long.

Roulland vend *les Lettres de Mr. de Sainte Marthe* autrefois Directeur des Religieuses de Port Royal.

Mr. Polynier a recüeilli dans un volume in 12. *les experiences* qu'il fait à Paris avec tant de succés dans divers Colleges.

Le Pere Carriere Prêtre de l'Oratoire a

fait imprimer à Rheims une Version expliquée des Pseaumes sous le titre de *Commentaire litteral sur les Pseaumes de David, inseré dans la traduction Françoise avec le Texte Latin à la marge.* Ce Livre se vend chez Muguet, ruë neuve nôtre Dame. Le Pere Carriere donna il y a quelques années un Commentaire ou plûtôt une Paraphrase semblable sur les Epîtres de Saint Paul.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1710.

ART. XVII. SUidæ Lexicon Græcè & Latinè. *Dictionnaire de Suidas en Grec & en Latin. Par Ludolphe Kuſterus Profeſſeur des Lettres humaines dans le College de Berlin.* page 189

ART. XVIII. *Memoires de Jean de Wit Grand Penſionnaire de Hollande. traduits de l'Original en François* page 198

ART. XIX. *Hiſtoire généalogique de la Maiſon d'Auvergne par Mr. Baluze.* page 225

ART. XX. *Ordonnance de Monſeigneur l'Evêque de Laon, portant condamnation des Inſtitutions théologiques du P. Juenin.* p. 239

ART. XXI. Jo. Henrici Bergeri J.C. de matrimonio comprivignorum Diſquiſitio. *Diſſertation de Jean Henri Bergerus Juriſconſulte touchant le mariage des enfans qu'un homme*

& une femme qui se marient ont de leurs premiers lits. p.247

ART. XXII. Astronomiæ physicæ & geometricæ Elementa. *Elemens d'Astronomie physique & geometrique. Par David Gregory Docteur en Medecine, Professeur d'Astronomie à Oxford &c.* p.252

ART. XXIII. *Traité des dispenses de Carême &c. Par Mr. Hecquet.* p.274

ART. XXIV. *Explication du cachet de Michel Ange, que Mademoiselle le Hay a depuis peut gravé en grand. Par le Pere Tournemine Jesuite.* p.291

ART. XXV. *Lettre sur la maniere dont il faut entendre les versets* 47. 48. *&* 49. *du chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc.* p.298

ART. XXVI. *Lettre d'un Academcien de Padouë écrite en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux, traduite en François.* p.306

ART. XXVII. *La même Lettre en Italien.* p.316

ART. XXVIII. Johannis Schultzii florum sparsio &c. *Fleurs repanduës par Jean Schultz sur quelques endroits contestez de Literature.* p.325

ART. XXIX. Mischna &c. *La Mischne,*

ART. XXX. *Lettre du P. Sou*
te au sujet de cette Mischne.
ART. XXXI. *Nouvelles liter*
De Moscovie.
De Prague.
De Kiel dans le Holstein.
De Goslar.
De Lipsic.
De Sardaigne.
De Modene.
D'Angleterre.
De Leyde.
De la Haye.
De Paris.

Fin de la Table.

ERRATA DE FEVRIER 1710.

PAge 193. ligne 12. *lisez*, la netteté du caractere, & la beauté du papier.

Page 230. l. 2. *ajoûtez au commencement de la ligne ces mots ômis*, à l'histoire.

Page 248. l. 2. contente, *lisez*, contentent.

Page 265. l. 12. *lisez*, $\frac{\text{S P q x B d g}}{\text{B. R.}}$

Page 307. l. 21. *lisez*, Madame Dacier.

Page 313. l. 27. *lisez*, Saint Cresce.

Page 331. l. 13. le reste traduit, *lisez*, &c. traduit.

Page 336. l. 6. Perxe, *lisez*, Pirxe.

Ibid. l. 21. de celuy-cy, *lisez*, de celuy dont je vous rends compte.

Page 339. l. 8. si l'on croit, *lisez*, si l'on en croit.

Page 342. l. 16. מעשדות, *lisez*, מעשרות

Page 343. l. 24. Vagenizeil, *lisez*, Vageinzeil.

Page 345. l. 23. initiime, *lisez*, initiales.

Ibid. l. 26. Bertinero, sont, *lisez*, Bertinero; ces deux Rabbins, dis-je, sont.

Page 347. l. 5. Maître de Bartenora, *lisez*, maître; & Bartenora.

Page 353. l. 12. *lisez*, Gosdenie, Svvobodnie.

——ligne 21. *lisez*, Oprevaschenie, Plosxich', Soderfianie.

Page 354. l. 3. *lisez*, Pischn.

Page 366. l. 12. *mettez un point aprés* rustique.

AVERTISSEMENT

Sur l'Extrait du Martyrologe Universel, mis dans le mois de Decembre 1709.

ON a dit dans cet Extrait, que *M. l'Abbé Ch ... ne s'est pas astreint à suivre le Martyrologe Romain en plusieurs endroits*: &

on y a ensuite remarqué quelques Saints, ou ômis, ou déplacez, & quelques Eloges autrement énoncez. Cette varieté, quelle qu'elle soit, ne donne nulle atteinte à la fidélité de sa Traduction, qui est d'aprés l'édition du Martyrologe en Latin faite à Paris en 1684. & la derniere, dont il eût connoissance, lorsqu'il fit imprimer son Ouvrage. Tandis qu'il differe de le publier, & qu'il se donne le temps de le retoucher, pour ne le faire paroître que dans sa perfection, il arrive du changement dans le Martyrologe, comme il en arrive assez souvent dans le Breviaire; c'est ce qu'il ne luy estoit pas possible de prévoir; & son Imprimeur n'eut pas pour luy la complaisance de faire les cartons qu'il souhaitoit d'insérer. On prend avec joye cette occasion, non seulement de rendre justice à M. l'Abbé Ch..., mais de réïtérer les loüanges qu'on a données à sa grande érudition, qui rend & utile & agréable la lecture de son Martyrologe.

Dans le même Extrait il y a deux fautes d'impression à corriger; il faut *Aubrinx*, au lieu d'*Abrinx*, & le *15. de Janvier*, au lieu du *25.* pour la commémoration de S. Paul Hermite.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1710.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et ſe vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1710.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1710.

ARTICLE XXXII.

JOHANNIS COCCEII S.S. Theologiæ Doctoris & Professoris in Academiâ Lugdunensi Batavâ, Opera ΑΝΕΚΔΟΤΑ Theologica & Philologica, divisa in duo volumina. C'est-à-dire. *Oeuvres Théologiques & Philologiques de Jean Coccéïus cachées jusqu'à présent, divisées en deux tomes.* A Amsterdam chez les Waesberges-boom & Goethals, 1706. *deux tomes in folio, premier tome pag.* 662. 2. *tome pag.* 818.

L'AUTEUR de ces Ouvrages a fait beaucoup de bruit dans le Monde vers le milieu du siécle passé, par sa nouvelle maniére d'expliquer l'E-

criture Sainte, qu'un nombreux Parti suit encore aujourd'hui en Hollande. Il nâquit à Brême l'an mil six cens trois : il fut Professeur en Hebreu dans sa Patrie d'abord, & ensuite dans l'Université de Francker : enfin il fut appellé dans celle de Leyde, pour y enseigner la Théologie. Amama bon Juge en ces matiéres le regardoit comme l'Homme de son tems le plus versé dans l'intelligence du Talmud, & des autres Ouvrages des Rabbins. Le Dictionnaire Hebreu qu'il composa pour une Princesse Palatine, & la Version d'un Traité du Talmud, confirment l'idée avantageuse qu'Amama avoit de cet Auteur. Pour ses Commentaires sur la plus-part des Livres de l'Ecriture Sainte, quoiqu'il fût très-capable de l'expliquer literalement; il s'est moins attaché à cette maniére de l'interpreter, qu'à la recherche des sens mystiques : pour lui tout est figure dans l'ancien & même dans le nouveau Testament : il trouve par tout le Christ, l'Ante-Christ, & les évenemens de l'Histoire Ecclesiastique sur tous les suc-

cès & les disgraces de la Secte Protestante. Ces visions rendent ses Commentaires moins utiles : & les Analyses trop longues & trop détaillées, qui en occupent la plus grande partie, les rendent fort ennuyeux.

Il eut de grands démêlez avec Voët & Desmarêts ses Collegues, dont les Clameurs & les Ecrits emportez n'empêcherent pas sa Secte de se former. Elle compte aujourd'hui parmi ses Théologiens, Messieurs Vantil, Braun, & Vitringa, Auteurs distinguez par divers Ouvrages sur l'Ecriture Sainte.

Nous croyons faire plaisir au Public, de marquer ici bien distinctement, en quoi ils different des autres Calvinistes.

Les opinions particulieres des Cocceïens regardent. 1°. Les Alliances de Dieu avec les Hommes. 2°. L'état des Fidelles dans l'ancienne Eglise & dans l'Eglise Chrétienne. 3°. La Loi ceremonielle. 4°. La nature du Décalogue. 5°. Le Sabbat. 6°. La maniére d'expliquer l'Ecriture.

Sur le premier & second Article, ils enseignent que Dieu ayant créé l'Homme libre, lui promit une vie & un bonheur éternel, pourvû qu'il le meritât par son amour & par son obéïssance : c'est ce qu'ils appellent Alliance des œuvres. Cette Alliance ayant été rompuë par le peché d'Adam, Dieu en a contracté une autre qu'ils nomment l'Alliance de Grace. Dans cette Alliance l'Homme pecheur n'étant pas en état de contracter avec un Dieu, dont la sainteté est infinie, il a fallu un Médiateur; & Dieu par un effet de sa misericorde a voulu que son Fils fût ce Médiateur chargé d'expier les pechez des hommes. L'œconomie de cette nouvelle Alliance n'a pas été toûjours la même. Les Patriarches s'approchoient de Dieu avec autant de liberté, que si le prix de leur redemption eût déja été payé. La Loi de Moyse chargea les Fidelles d'un joug terrible, dont la venuë du Fils de Dieu a délivré ceux qui croyent en lui. C'est selon ces Théologiens se tromper, que de croire que l'ancien Testament soit l'Allian-

ce des œuvres, & que le nouveau Teſtament ſoit l'Alliance de grace. Ces deux Alliances ſont plus anciennes ; & l'une & l'autre a été contractée avec Adam. L'Alliance contractée avec Abraham, n'a été qu'une eſpece de codicille, par lequel Dieu a promis à la Poſterité d'Abraham, la Terre d'Iſraël & les benedictions temporelles juſqu'à la venuë du Meſſie, qui devoit naître de lui.

Sur le troiſiéme article c'eſt-à-dire ſur la Loi cerémonielle, ils diſent qu'elle a été impoſée aux Juifs, comme une peine de l'adoration du veau d'or. Ils exaggerent beaucoup le poids de la Loi & de la ſujettion, où étoit le Peuple Juif à l'égard des Prêtres : & l'on ſent que l'indépendance leur plaît autant que les Ceremonies leur plaiſent peu.

Sur le quatriéme Article ils enſeignent, que le Decalogue eſt un formulaire de l'Alliance de Grace, dont il explique les conditions ; & ils ſont fort éloignez de croire qu'il faſſe partie de la Loi de Moyſe.

Sur le cinquiéme article les Coc-

ceïens soutiennent, que le précepte du Sabbat n'est que typique & ceremoniel ; qu'il n'enferme rien de moral & d'immuable ; que ce n'est point une Loi naturelle ou divine, que de déterminer un jour de la semaine pour ne l'employer qu'à des œuvres de Religion.

Mais la principale difference de cette Secte d'avec les autres, consiste dans la methode particuliere d'expliquer l'Ecriture. Leurs principes sont, qu'il faut donner aux paroles de l'Ecriture toute l'énergie possible, & que l'Histoire de l'Eglise Chrétienne à dû être prédite dans l'Ecriture aussi-bien que l'Histoire de l'Eglise Juifve. Sur ce fondement ils tournent tout en types & en prédictions. D'ailleurs ils marquent un grand mépris pour la Théologie Scholastique, dont ils évitent jusqu'aux termes, leur en substituant de moins intelligibles ; & ils témoignent un fort attachement pour la Philosophie Cartesienne qu'ils ont tous adoptée.

Les Ouvrages de Cocceïus Chef de cette Secte, parurent rassemblez

en dix tomes in folio, par les soins de son Fils Jean Henry Coccëius l'an mil six cens soixante quinze, six ans après la mort de l'Auteur.

Le Fils ne crut pas alors devoir y joindre les Ouvrages qu'il donne présentement : il regarda ces Ecrits comme de premiers essais fort inferieurs aux Ouvrages complets qu'il avoit recüeillis. Ses Amis ayant examiné ces Ouvrages rejettez, lui en ont fait prendre une idée plus favorable : & il a crû que la publication en seroit utile. On se plaint de l'obscurité de Coccëius. Comme on trouvera dans les Ecrits qu'on donne aujourd'hui, les mêmes pensées que dans les autres, mais tournées d'une autre maniere, & quelque fois plus étenduës ; en comparant les unes avec les autres, on penetrera plus aisément dans le sens de l'Auteur ; on verra avec plaisir le progrès de ses idées ; on en verra la naissance dans les Ecrits qu'on donne aujourd'hui, & la perfection dans les Ecrits qui ont déja paru. D'ailleurs on trouve dans ces premiers Ouvrages bien des choses

qui ne sont point dans les derniers. Ces raisons ébranlérent Mr. Cocceïus le Fils ; mais il ne fut déterminé que par le souvenir de l'ordre general que son Pere lui avoit donné, de faire paroître ses Ecrits, sans en excepter aucun.

Le premier tome de ce nouveau Recüeil contient *les premiers travaux de Cocceïus sur la Genese*, Curæ priores in Genesim ; *Des notes sur le même Livre depuis le Chapitre onziéme jusqu'au Chapitre quarante quatriéme ; des notes analytiques sur le Livre des Nombres & sur le Deuteronome jusqu'au Chapitre vingt neuviéme ; des notes trés-courtes sur le Livre de Josué & le Livre des Juges ; une Harangue sur la Philologie sacrée* : l'Auteur y donne des notions claires & précises de la Philologie en general, qu'il définit l'étude de la force & de la signification des mots ; & de la Philologie sacrée, c'est à dire de la Science d'expliquer la Parole de Dieu : il regarde Saint Jerôme comme le Maître de cette Science, dont il n'a pas de peine à prouver l'excellence & l'utilité. On s'attendroit qu'il en

prouvât la facilité : & l'on est surpris qu'un Protestant s'attache à établir, qu'il est très-difficile d'expliquer l'Ecriture Sainte. Mr. Cocceïus plus attentif à la gloire de sa Profession qu'aux principes de sa Secte, reconnoît cette difficulté, & il s'en sert pour relever la dignité de la Philologie sacrée.

Un Traité de la maniére d'interpreter l'Ecriture suit cette Harangue : l'Auteur s'étend sur la necessité de la Logique & de l'Analyse, pour faire sentir la suite du raisonnement dans les Livres sacrez. On ne disconvient pas qu'il ne faille les employer ; mais Cocceïus & quelques Interpretes Alemans n'ont point entendu le veritable usage qu'on en doit faire. Leurs longues Analyses, où ils s'amusent à exposer des raisonnemens évidens, n'instruisent point, & fatiguent extremement. Des notes placées à propos pour éclaircir les raisonnemens obscurs, suffiroient & ne lasseroient point.

Nous avons remarqué dans ce même Traité le jugement que Coccéïus porte des Rabbins, comme un

endroit digne d'être communiqué à nos Lecteurs. Ceux qu'il estime sont Saadias Gaon, ou l'excellent, dont il avoit vû un Commentaire sur Daniel ; Salomon Jarchi, Aben-Ezra, David Kimhi, Moyse Ben Nachman, Levi Ben Gerson. Il n'avoit rien vû d'Abravanel.

Il dit de Salomon Jarchi, que son style concis, & chargé de passages du Talmud & des Commentaires allegoriques appellez Midraschim, demande un Lecteur à qui ces Livres ne soient pas inconnus. Il loüe Aben-Ezra de s'être attaché à fixer le sens du Texte par des recherches grammaticales : mais il prétend que trop subtil dans ses recherches, il s'est souvent écarté de la verité, en s'écartant de la simplicité. Il prétend que les Juifs ne l'estiment pas, & que ses digressions physiques & astronomiques les ont dégoutez. Tout lui plaît dans Kimhi, l'élegance du style, la clarté de l'expression, la simplicité des explications, la justesse des observations grammaticales, l'érudition dans les points de doctrine. Il estime dans Moyse Ben

Nachman la beauté du ſtyle & le bon ſens : il avoüe cependant, qu'il a vû peu de choſes de ce Rabbin. Il trouve Levi Ben Gerſon trop diffus & trop metaphyſique. Croiroit-on que dans le même endroit où Cocceïus juge ſi ſainement des Rabbins, cet Homme l'admiration des Hebraïzans, ait pris *Baalturim* pour le nom propre d'un Rabbin ? *Habentur inſuper obſervationes cabaliſticæ cujuſdam Baalturim.* Ignoroit-il que *Baalturim* ſignifie l'Auteur du Livre intitulé *Arbaaturim*, *les quatre ordres*, & que cet Auteur eſt un Rabbin Aleman, qui vivoit dans le quatorziéme ſiécle nommé Jacob Bar-Aſcer ?

L'Ouvrage ſur Job, quoi qu'aſſez ample, n'eſt que l'ébauche du Commentaire que Cocceïus meditoit : *Diagrammata rerum ad Jobum dicendarum.*

Une Analyſe des Pſeaumes vient enſuite. On trouve après cette Analyſe :

Les premieres Reflexions ſur Iſaïe. *Meditationes primæ in Iſaiam Prophetam.*

Une Analyse de la Prophetie d'Osée.

Un Parallele d'Osée avec l'Apocalypse.

Enfin *une Paraphrase analytique de la Prophétie d'Habacuc.*

Cocceïus regardoit cette Prophétie comme un abregé du Cantique des Cantiques, & l'un & l'autre de ces deux Livres sacrez, comme des prédictions de tous les grands évenemens de l'Histoire Ecclesiastique. C'est en se livrant à ses idées, qu'il trouve dans Habacuc les Victoires des Hussites dans le verset treisiéme du Chapitre III. *Egressus es in salutem Populi tui. Vous êtes venu au secours de vôtre Peuple.* Cocceïus n'a pas dû craindre qu'on lui enlevât la gloire d'une découverte si singuliere.

Le second Tome commence par *des notes sur les cinq premiers chapitres de Saint Matthieu.* C'est l'essai d'un Commentaire abregé sur le nouveau Testament, qu'Elzevir avoit prié Cocceïus d'entreprendre.

Les Ouvrages qui remplissent le reste de ce Volume sont.

I. *Une explication assez ample de l'entretien de* Jesus-Christ *avec*

Nicodéme, & *de l'exhortation de Saint Jean Baptiste à ceux qu'il baptizoit.* L'Auteur dans ces deux Piéces a eû en vûë de montrer, combien il étoit opposé aux Sociniens & aux Rémontrans.

II. *L'Essai d'un Commentaire sur l'Epître aux Romains*, absolument different de celui que l'Auteur a fait imprimer sur la fin de sa vie. On a trouvé parmi ses papiers un troisiéme Commentaire sur la même Epître plus semblable à celui qu'il a donné au Public.

III. *Des Commentaires ébauchez sur l'Epître aux Collossiens & sur l'Epitre aux Hebreux.*

IV. Des *Analyses avec de courtes notes sur l'Epître aux Galates & sur la premiere Epitre de Saint Pierre.*

V. *Divers Opuscules sur des passages de l'Ecriture sainte; l'indefectibilité de l'Eglise; la nature du peché; la cause legitime du divorce; le jugement de l'Auteur sur le Traité de Volzogen, intitulé l'Interprete de l'Ecriture Sainte; l'avis de l'Auteur sur la maniere d'exciter à l'étude de la Théologie les Ecoliers de l'Université de Frise; sa réponse à la*

question, si une personne qui veut s'appliquer à la Théologie doit étudier l'Hebreu plûtôt que la Philosophie : il préfere dans cette réponse la connoissance de l'Hebreu à la connoissance de la Philosophie.

V I. *Un Discours sur la langue Hebraïque ; des Theses sur la forme des Jugemens dans la République Judaïque ; des Remarques sur les Hellenismes du nouveau Testament* : c'est le reste d'un plus grand Ouvrage sur cette matiere qui ne s'est point trouvé.

V I I. *Des Harangues*, dont la premiere *sur la Religion des Turcs* est en Grec.

VIII. L'Ouvrage qui suit les Harangues merite plus d'attention : c'est le commencement d'un Dictionnaire plus étendu que celui qu'il a mis au jour : cet Essai contient *d'excellentes remarques sur plusieurs mots Hebreux*.

IX. *Un nouveau Recüeil des Lettres de Coccëius à divers Sçavans, & de divers Sçavans à Coccëius*, qui le consultent souvent sur des difficultez de l'Ecriture Sainte.

Il est tems de faire connoître nos

ſentimens ſur la methode de Coc-ceïus. On ne peut nier que ceux qui veulent bannir des explications de l'Ecriture Sainte toute figure, toute allegorie, ne s'éloignent de la verité, & qu'ils n'ôtent à la Parole de Dieu beaucoup de ſa force & de ſon étenduë : mais l'autre excès eſt également à craindre ; & c'eſt expoſer l'Ecriture Sainte à la dériſion des Infidelles, que d'y vouloir trouver à chaque mot des types & des allegories. A force de les multiplier on les confond, on les obſcurcit : & celles qui ſont trop forcées ſervent de prétexte aux Incredules pour rejetter les plus naturelles. Rien ne montre mieux la neceſſité d'une regle pour expliquer l'Eriture, que la difficulté d'éviter un de ces deux excès. L'Egliſe attentive à ſuivre les traces des Peres, qui de ſiecle en ſiecle lui ont tranſmis le veritable ſens de l'Ecriture appris des Apôtres, n'a pas de peine à diſtinguer dans les Livres ſacrez ce qu'il y a de literal & ce qu'il y a de myſtique. Pour les Heretiques deſtituez de Guides ſi ſûrs, il leur eſt ordinaire de ſe mépren-

dre : les imaginations vives & échauffées voyent des Mysteres & des Propheties dans les endroits les plus simples : les prétendus Esprits forts toujours en garde contre les merveilleux, cherchent l'histoire du tems dans les Propheties les plus expresses. Grotius & Coccéïus sont deux exemples convaincans de ces égaremens. L'un & l'autre avoit tout ce qui fait un excellent Interprete, s'ils eussent sçû être sçavans avec sobrieté, & tenir un juste milieu entre le goût pour les visions & l'aversion pour les miracles. Cette sage modération leur a manqué ; & ce seul défaut corrompant tous leurs talens, a rendu les Commentaires de Coccéïus propres à faire des Visionnaires, & les Commentaires de Grotius propres à faire des Incredules.

ARTICLE XXXIII.

ANNALES ORDINIS S. Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de Saint Benoît Patriarche des Moines d'Occident ; où une grande partie de l'Histoire de l'Eglise se trouve jointe* Mars 1710.

avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de St. Maur. Tome quatriéme, depuis l'an 981. jusqu'à 1066. A Paris aux frais de Charles Robustel, ruë Saint Jacques à la Palme 1707. *in folio, pages* 756. *sans compter les Tables.*

LA fin du dixiéme siécle vit cesser les orages & dissiper les ténebres, qui avoient si long-tems étonné & couvert l'Europe. Les Peuples délivrez de ces courses funestes des Barbares qui avoient porté par tout la désolation, & revenus à un état plus tranquille; les études commencérent peu à peu à se rétablir, & ramenérent la lumiere. Il fallut cependant attendre jusqu'au siecle suivant pour s'appercevoir du retour de la Science; & on en eut la principale obligation à Fulbert, qui de Disciple de Gerbert à Reims, devint un grand Maître à Chartres, où il fut enfin élevé à l'Episcopat. De son Ecole sortirent plusieurs Hommes sçavans autant que le comportoient ces tems-là: mais Berenger en sortit

aussi, qui dans la suite troubla l'Eglise par son hérésie.

Comme il n'est pas possible de suivre le R. P. Dom Mabillon dans le cours de ses Annales, on s'arrêtera aux endroits qu'on a jugé les plus remarquables, en commençant par ceux qui sont d'une utilité générale; d'où l'on passera à ceux qui regardent particulierement l'Ordre Monastique. Voici quelques points de l'Histoire de France.

1°. Un Diplome en faveur du Monastere de St. Genest dans le Roussillon porte cette date : *Actum Lauduni Civitate regiâ, anno Incarnationis Dominicæ* 981, *Inditione* 9. *sub die* 8. *idus Julii, regnante Domno Hlotario Augusto Serenissimo* 27. *Filio verò ejus Domino Ludovico Adolescente egregio anno* 3. „ Donné en la Ville Royale de Laon, „ l'an 981. de JESUS-CHRIST, le „ vingt-septiéme du regne de Lotai- „ re Auguste Serenissime, & le troisié- „ me de Loüis son Fils excellent, le „ neuvieme jour de Juillet. On apprend de-là, que Lothaire depuis qu'il se fut associé son Fils, & qu'il lui eut donné le nom de Roi, pris

pour lui celui de Roi-Auguste ; & que le couronnement de Loüis V. se fit dès l'an 978. & non en 985. comme le disent communément nos Historiens.

2°. Les Provinces d'au-de-là de la Loire, si constantes autrefois dans la fidelité qu'elles devoient à Charles le simple quoique prisonnier à Peronne, ne le furent pas moins à l'égard de son Petit-fils Charles de France, même après qu'il eut perdu la liberté, avec la Couronne à laquelle le Droit du sang l'appelloit. Le reconnoissant donc pour leur Roi légitime, elles datoient des Actes de 987. *Regnante Deo ac sperante Rege.* „ Sous le regne de Dieu & pendant „ les espérances du Roi. Jusqu'en 991. on trouve encore, *Regnante Domino Jesu Christo & absente Rege terreno*, Sous le regne de Nôtre Seigneur Jésus-Christ & pendant l'absence de nôtre Roi sur la Terre ; ou, *Regnante Domino nostro Jesu Christo, Francia autem contra jus Regnum usurpante Ugone Rege*, Pendant l'injuste usurpation du Royaume de France par le Roi Hugues.

Sceptre à la main. Il le fit e
occasion quelques miracles
contenta néanmoins de cônti
faire son Anniversaire comm
ravant, sans lui décerner auc
te. Otton fit présent de sa ch
de son Thrône qui étoit d'or
leslas Roi de Pologne.

40. Nos Historiens marqu
Conférence de Robert Roi d
ce avec l'Empereur Henri à J
la Meuse en 1023. & ils ne dise
d'un autre Conference qui
précedé en 1006. & dont la
re s'est conservée par un D
de Robert, qui confirme une
tion faite au Monastere de S. B
de Dijon.

nales l'an 1052. lui donnent le nom d'intrepide, de grand guerrier, d'invincible. Et un Poëte dit de lui : qu'il buvoit du vin de Rebrechien au-dessous d'Orleans pour s'animer au combat.

Quæ Rex Henricus semper sibi vina ferebat,
Semper ut in bellis animosior iret & esset.

Le moine Clarius appelle l'endroit où ce Prince mourut *Victnacum castrum de Brieria*, ce qu'on entend communément du Château de Vitri en Brie : Dom Mabillon, année 1060. prétend que c'est aux environs de Fontevrault, nommé alors *Brieria.*

6°. Il n'est point vrai que Philippe I. n'eût que huit ans, lorsqu'il succéda à son Pere : il en avoit déja dix quand il fut couronné, un an avant la mort de Henri I. comme il paroît par un Acte d'Elinand Evêque de Laon en 1059.

Pour passer à l'Histoire étrangere, on remarquera que la mémoire la plus éloignée de la Maison de Hapsbourg, dite maintenant d'Autriche, se tire de l'Acte de la Fondation du

Monaſtere de Mure en Suiſſe, faite en 1027. par Vernher Evêque de Straſbourg, Frere du Comte Radeboton, & qui dit qu'il a bâti le Château d'Hapſbourg: la Comteſſe Itta, Femme de Radeboton ſouſcrit à la Fondation: & dans le livre mortuaire du Monaſtere, elle en eſt appellée la premiere ou la principale Fondatrice, *primaria Conditrix*.

La Maiſon de Lorraine a des commencemens connus de plus loin. Adalbert Comte d'Alſace, Fils d'Eberhard auſſi Comte d'Alſace, aprés un voyage de la Terre Sainte fonda un Monaſtere à Niel en Lorraine l'an 1033. Il fut Pere de Gerard Comte d'Alſace, & Tige des Princes de Lorraine.

On n'oubliera pas en l'honneur de l'illuſtre Maiſon de Bec-Creſpin, que nous voyons finir en la Perſonne de Madame la Ducheſſe de Rohan, que le P. Mabillon en l'an 1056. fait un bel éloge des Seigneurs de cette Maiſon, qui ſe diſtinguoient également par leur Valeur & par leur Religion.

Comme il y a pluſieurs uſages

Ecclesiastiques répandus dans ces Annales, il est à propos de les recueillir. 1°. La premiere canonization qui ait été faite avec solemnité par les Papes, est celle de Saint Udalric ou Ulric Evêque d'Ausbourg, que Jean XV. déclara Saint l'an 993. à la sollicitation de Landulfe Evêque de la même Ville.

2°. Quoi que ce fût la coûtume de communier sous les deux especes, & qu'il soit communément marqué que les Mourans recevoient le Viatique du Corps & du Sang du Seigneur; néanmoins dans le récit de la mort d'Adelaïde Veuve de l'Empereur Otton I. & Mere d'Otton II. l'an 999. il n'est fait mention que du Corps. *Tum sacri olei unctione peruncta, Sacramentum Dominici Corporis humiliter & devotissimè adorando percepit. Alors aprés l'onction de l'huile sacrées elle reçût le Sacrement du Corps du Seigneur en l'adorant humblement & avec devotion.* Ainsi mourut Guillaume Abbé de Jumiege l'an 1065. *Datâ confessione ac sacro-sanctâ Dominici Corporis perceptâ Communione: Aprés s'être confessé & avoir reçû la tres-Sainte Com-*

munion du Corps du Seigneur. Ces expressions semblent marquer la seule espece du pain.

3°. L'onction des Malades n'étoit point encore appellée *Extreme-onction*; c'étoit *l'onction de l'huile sainte & sacrée*, ou simplement *l'huile sainte & sacrée.* Elle s'administroit ordinairement avant que de donner le Viatique : & on n'a trouvé qu'un exemple contraire l'an 1051. d'Isembert Abbé du Mont Sainte Catherine, qui reçut le Viatique avant l'onction. La Forme de ce Sacrement, comme elle est rapportée dans un ancien Pontifical de l'Abbaye de Jumiege & de plus de sept cens ans, étoit alors absoluë & indicative, & non déprécative. Dom Mabillon cite ce Pontifical l'an 1044.

4°. Selon le même Pontifical l'Evêque consécrateur d'une Eglise mêloit trois particules du Corps du Seigneur & trois particules d'encens avec les Reliques qui y étoient posées.

5°. C'étoit encore un usage de ce tems-là, comme le remarque Dom Mabillon l'an 998. que les Evêques & les Prêtres gardoient une Hostie de leur Ordination, qu'ils consu-

moient dans la suite par particules en disant la Messe; les Evêques en l'espace de quarante jours, & les Prêtres de huit.

6°. Dans la vie de Robert Abbé de Verdun, est rapporté un fait mémorable l'an 1046. Le Sang du Seigneur ayant été répandu par mégarde à la Messe, l'Abbé différa la pénitence au Chapitre du lendemain: mais pendant la nuit il lui sembla voir un Ange qui le menaçoit d'une épée: il se leve donc aussitôt, fait lever les Moines, & les assemble au Chapitre. Là il se fit fouëtter jusqu'au sang, & se contenta pour eux d'une pénitence moins sévére.

7° Voici deux exemples d'Indulgences accordées par des Evêques, qui feront connoître comment la pénitence se pratiquoit alors. En 1016. Rambert Abbé de Mont-majour au Diocese d'Arles entreprit de bâtir un Oratoire, & pour fournir aux frais il obtint de l'Archevêque qui se nommoit Ponce, des Indulgences en cette forme: » Un pénitent, à qui » il est défendu d'entrer dans l'Egli- » se, de communier, de donner & de

» recevoir le baiser de paix, de se
» faire couper les cheveux & raser
» la barbe, de porter du linge, d'être
» Parrain ; à qui il est ordonné de
» jeuner au pain & à l'eau le lundi,
» le mercredi & le vendredi ; s'il
» vient à la nouvelle Eglise le jour
» de la Dédicace ou quelque jour de
» l'année, qu'il y fasse une veille, &
» qu'il contribuë à la fabrique ; de
» la part, dit le Prélat, de Nôtre Sei-
» gneur Jesus-Christ qui a été mis
» en croix pour nous, & en l'hon-
» neur duquel cet édifice s'éleve,
» & de nôtre part ; dés le même jour
» le Pénitent gagnera pour un an
» l'Indulgence de la troisiéme partie
» de ses plus grands pechez. En sorte
» que pendant toute l'année, excepté
» le Carême & les Quatre-tems, il
» lui sera permis d'entrer dans l'E-
» glise &c.

L'autre exemple est de 1033. que les Evêques des Provinces d'Arles & de Lyon assemblez pour arrêter les guerres que les particuliers se faisoient entre eux, ordonnérent » Que
» desormais le vendredi seroit jeûné
» au pain & à l'eau, que le samedi on

» s'abstiendroit de viande & de
» graisse ; & que sans autre pénitence
» chacun se persuadât que ses péchez
» lui étoient remis. Gerard Evêque
de Cambrai desapprouva fort ce nouveau Réglement.

8°. Une penitence alors usitée pour les grands crimes, étoit de se ceindre le corps de chaînes ou de cercles de fer. En cet état le Pénitent s'occupoit de pelerinages jusqu'à ce qu'au tombeau de quelque Saint ses chaînes tombassent d'elles même : & c'est ce qui ne manquoit guéres d'arriver. Comme on le voit les années 1009. 1010. 1015. 1026.

9°. La grande dévotion de ce tems-là étoit le perinage de Jerusalem : Princes, Princesses, Prélats, Abbez, Moines, Peuple, tous s'y engageoient : de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, que quelques années aprés il ait été aisé de persuader ces grandes expéditions pour le recouvrement des Saints-lieux : les Esprits y êtoient tous préparez. Un des plus mémorables de ces pelerinages fut celui de Sigifride Archevêque de Mayence en 1064. Au quel se joi-

gnirent Guillaume Evêque d'Utrec; Gontier de Bamberg, & Otton de Ratisbonne, avec environ sept mille Alemans, & une trentaine de Normans ou Anglois. De ceux-ci fut Ingulfe alors Secretaire de Guillaume le Conquérant, & depuis Abbé de Croiland, qui a écrit la Relation du Voyage. Entre autres périls qu'ils eurent à essuyer, le plus grand fut lorsqu'un Vendredi Saint au sortir d'une Ville nommée *Ramulus*, ils furent attaquez par une troupe de douze mille Arabes, qui ayant eu du pire dans le combat qu'ils livrérent d'abord, prirent le parti de les investir dans un Village, & de les réduire par la faim. En effet les Pelerins au bout de trois jours furent obligez de capituler, & ne demandérent que la vie & la liberté, abandonnant tout le reste. Sur quoi dix-sept des principaux des Arabes étant entrez dans le Village, leur Chef dit à Sigifride qu'il vouloit avoir aussi leurs personnes pour les manger, & se mit en devoir de le lier: l'Archevêque irrité, de cette brutalité donna au capitaine Arabe un si

grand coup de point, qu'il l'étendit à terre : ses Clercs se jettérent pareillement sur les autres Arabes, & les saisirent. Liez donc eux-mêmes, & exposez aux coups de leurs gens qui donnoient un furieux assaut au Village pour les ravoir, ils leur firent signe de s'arrêter : & cependant le Gouverneur de la Ville arriva au secours des Pelerins, dissipa les Arabes, prit les prisonniers pour les envoyer au Soldan, afin de faire justice de ces Voleurs.

10°. Comme il est souvent fait mention des Evêques dans ces Annales, on en peut tirer de grandes lumiéres pour l'Ouvrage intitulé *Gallia Christiana.* Par exemple, Dom Mabillon remarque l'an 981. que le nom d'Achideus & de Wlfade manquent dans la liste des Evêques de Die.

Pour ce qui concerne l'Etat monastique, il y a aussi quelques remarques a faire. 1°. Il s'accrut considérablement par la fondation de plusieurs grands & riches Monasteres, comme de ceux de Fécan, de Bourgueil, de Maillezais, de Saint

Etienne, & de la Trinité de Caen, & d'nn grand nombre d'autres en France, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Angleterre. Les anciens Monaſteres détruits ou déſolez par les guerres & par les courſes des Barbares, ſe relevérent de leur ruine & ſe rétablirent, avec une telle magnificence de la part des Princes, & un ſi grand zéle des particuliers à ſe dépoüiller de leurs poſſeſſions, que ces Annales ne ſont, pour ainſi dire, qu'un catalogue ou un Regiſtre de donations faites aux Moines.

Ce n'eſt pas tout : les Princes donnoient leurs propres Perſonnes, & ſe faiſoient Moines, ou au moins vouloient mourir dans l'habit de la Religion. Comme Guillaume IV. & Guillaume V. Comtes d'Aquitaine, Guillaume de Provence, Odon de Tours, Frideric de Verdun, Burchard de Paris, Hardoüin Roi d'Italie, Geoffroi Comte d'Anjou, & pluſieurs autres. Le ſeul Monaſtere de Saint Vannes a eu les Comtes Liethard, Loüis, Hildrade, Hezelon. Des Enfans de Princes étoient offerts

& dévoüez à la Religion dès leur enfance.

2°. Les Abbayes sortirent des mains des seculiers, & Hugues-Capet en remettant celles qu'il avoit possedées, laissa aux Moines la liberté de s'élire leurs Abbez. La Commande des Abbayes si commune auparavant, fut donc presque éteinte; car on trouve encore quelques exemples comme de Riculfe Évêque de Fréjus & en 997. postulé Abbé de Mont-Majour où il avoit été Moine; de Gauzlin en 1013. qui devenu Archevêque de Bourges retint l'Abbaye de Saint Benoît sur Loire : & il y a encore d'autres exemples semblables, rapportez aux années 1045. 1054. 1057. Comme ces Prélats étoient tirez des Monastéres, ils n'étoient pas desagréables aux Moines.

Quelquefois aussi un Abbé étoit pourvû de plusieurs Abbayes. En 990. Gauzbert étoit Abbé de Bourgüeil, de Saint Julien de Tours, de la Couture, & de Maillezais : Heldric Abbé de S. Germain d'Auxerre en 1010. l'étoit aussi de Moutier, Saint

Jean & de Flavigni : & ce ne sont pas les seuls exemples.

3°. Touchant les exemptions des Monasteres, il s'élevoit assez souvent des contestations entre les Evêques & les Abbez. Car quoique les Evêques fussent la plûpart assez favorables aux Moines, il y en eût néanmoins qui regardant les exemptions comme préjudiciables à leur Dignité & à leur Autorité, s'efforçoient de tenir les Abbez soumis à leur jurisdiction pour le temporel & le spirituel. Le P. Mabillon l'an 987. qu'Arnulf Evêque d'Orleans commença à inquietter Abbon Abbé de Saint Benoît sur Loire, dit que les Monasteres qui ne relevoient que du Roi pour leur temporel, s'appelloient *Ingenua*; & que ceux qui ne dépendoient que du Pape pour le spirituel, se nommoient *Libera*.

Saint Odilon eut une affaire a soutenir sur ce sujet, & pour des Ordinations que Burchard Archevêque de Vienne avoit à sa priere faites à Cluni. L'Evêque Diocésain, qui est celui de Mâcon, & qui se nommoit Gausfen, s'en plaignit dans une Assem-

lée de plusieurs Evêques des Pro-
inces de Lyon, de Vienne, & de la
Tarantaise, tenuë à Anse l'an 1025.
Burchard fut desapprouvé d'avoir
éféré à la priere de l'Abbé ; & il se
ondamna lui-même à une répara-
ion envers l'Evêque de Mâcon. Mais
ionobstant l'opposition de l'Evêque
le Mâcon & la décision de cette Af-
emblée, Cluni se maintint dans son
xemption & dans sa liberté, qui de-
uis lui fut confirmée par Jean XIX.
Jrbain II. & Calixte II.

Il s'étoit fait auparavant & dès l'an
99. des Ordinations à Cluni, sur
esquelles il avoit été plus difficile
le prononcer, si elles étoient irrégu-
éres ou non ? Quelques Evêques
yant renoncé à l'Episcopat, s'y
toient rendus Moines : un d'eux par
e commandement de l'Abbé Saint
Odilon avoit conferé les Ordres à
uelques Moines. Après la chose fai-
e on s'avisa de douter, si elle avoit
té bien faite ; & le Pape Silvestre II.
onsulté par Saint Odilon répondit,
u'il permettoit à ceux qui avoient
té ainsi Ordonnez, de s'acquitter
es fonctions de leur Ordre ; & il

défendit à l'Evêque Moine de plus faire d'Ordinations. Benoit VIII. comme le remarque le P. Mabillon, en usa autrement envers un Evêque Moine à Saint Benigne de Dijon, écrivant à l'Abbé de l'employer pour les fonctions Episcopales. Maintenant un tel Ordonateur & les sujets ordonnez encourroient l'irrégularité.

Orseand Evêque de Quimper, & Frere d'Alain Comte de Cornoüaille, bien loin de resserrer les Exemptions & les Privileges des Moines, les amplifia peut-être au-delà de son pouvoir, accordant à ceux de Quimperlé les droits Episcopaux dans l'étenduë de son Diocése l'an 1029.

4°. On ne parle point des honneurs dont les Abbez furent gratifiez, comme de se revêtir des ornemens Episcopaux, d'être nommez Prélats. Mais celui que donna le Pape Alexandre II. en 1063. à Oderic Abbé de Vendôme, surpasse infiniment tous les autres; & il étoit trop beau pour pouvoir esperer qu'il fût de durée: la Dignité de Cardinal du titre de Sainte Prisque fut attachée à

l'Abbaye de Vendôme pour Oderic & ses Successeurs.

5°. L'Ordre de Saint Benoît illustra l'Eglise d'un grand nombre de Saints, de Prélats, d'Ecrivains ; dont les principaux furent Abbon Abbé de Saint Benoît sur Loire, Aimoin, Herman le raccourci. Gregoire V. Silvestre II. Leon IX. du même Ordre, furent élevez au Souverain Pontificat. Les Congregations des Camaldules, de Val-Ombreuse, & de la Chaise-Dieu sortirent, pour ainsi parler, de son sein, & donnérent un nouvel accroissement à l'Etat Monastique.

Mille autres choses en soi dignes de remarque se présentent, qu'on est obligé de passer ou de ne toucher qu'en un mot. L'infame Hérésie des Manichéens découverte & punie à Orleans & à Arras ; les commencemens de celle de Berenger ; le Chef de Saint Jean Baptiste à Saint Jean d'Angeli ; & la Sainte Larme de Vendôme, l'usage des disciplines introduit, & les étranges mortifications de Saint Dominique l'encuirassé ; l'usage du Chapelet en l'hon-

neur de la Sainte Vierge dès l'an 1044. l'invention des Notes de Musiques par Gui Aretin; un Decret de l'an 1062. de prendre tous les Evêques de l'Arragon du Monastere d'Onia; le privilege de l'Abbaye de Fulde; de trois Archevêques de Mayence d'en donner un. Le P. Mabillon, années 1044. & 1046. ne croit pas que Gregoire VII. ait été Prieur de Cluni, ni même qu'il en ait été Moine.

Arnulf Moine de Saint André à Avignon, a laissé une Chronique qui finit en l'an 1026. Il est aussi Auteur d'un petit Traité sur les poids & les mesures, où il dit que douze onces faisoient la livre, laquelle se divisoit en vingt sols, *Duodecim uncia libram viginti solidos continentem.* D'où il s'ensuit que le Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. réglant le pain des Moines au poids de trente sols par jour, leur donne dix-huit onces. Arnulf ajoute que l'hémine selon quelques-uns étoit d'une livre, & selon d'autres d'une livre & demie, c'est à dire, de douze ou de dix-huit onces, environ trois onces moins ou

plus que la chopine de Paris, qui en pese un peu moins de quinze & demie.

On finira par une Coutume bizarre de ces tems-là, condamnable dans des Séculiers & encore plus dans des Ecclesiastiques & des Moines. Au défaut d'autres preuves pour s'assûrer la possession d'un bien contesté, on en venoit à celle du feu, & il falloit mettre la main sur un fer rouge sans se brûler; ou à celle de l'eau froide sur laquelle on posoit un enfant qui ne devoit point enfoncer. C'étoit pis, car on ordonnoit le duel: & les Moines commettoient leur droit à un Homme vigoureux armé d'un bouclier & d'un bâton, dont souvent il assommoit son Antagoniste: & quelquefois de tels combats se livroient pour les prétentions d'une Abbaye contre une autre Abbayé. Les exemples en sont fréquens, les années 1027. 1036. 1056. 1062.

Il est à propos de relire l'Extrait du 3e. tome des Annales de l'Ordre de Saint Benoît, qu'on a donné dans ces Memoires au mois de Juillet 1709. à cause du rapport qu'il y a entre celui-là & celui-ci.

ARTICLE XXXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haute, très-Excellente, & très-Religieuse Princesse, Loüise Hollandine Palatine de Baviere, Princesse Electorale, Abbesse de Maubuisson; prononcée en presence de Madame la Princesse, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Maubuisson, le 22. Août 1709. *par Messire Jaques Mabout nommé à l'Evéché d'Alet.* A Paris chez Nicolas Simart ruë Saint Jacques 1709. *in* 4°. *pages* 40.

L'Eloquence de Mr. l'Evéque d'Alet s'est déja fait connoître, par une Oraison funebre dont nous avons rendu compte au Public, dans les Mémoires du mois de Mai de l'année 1709. Le sujet de celle-ci lui a fourni une matiere encore plus grande & plus heureuse, & l'Orateur a répondu à la grandeur du sujet & à l'attente du Public.

Son Texte est tiré du Pseaume 44. *Toute la gloire de la Fille du Roi vient de son Cœur.* Il commence par

une penſée noble & vraye : „ Dieu,
„ dit-il, ne juge pas des Princes com-
„ me nous avons coutume d'en ju-
„ ger : ſouvent trompez & toûjours
„ éblouïs par l'éclat de leur Couron-
„ ne, entrainez par le torrent d'u-
„ ne Cour flatteuſe attentive à leur
„ plaire, nous renfermons nos ad-
„ mirations dans l'appareil exterieur
„ de puiſſance & de pompe qui les
„ environne ; & ſoit que le reſpect
„ nous défende de ſonder leurs
„ cœurs, ſoit que nos yeux trop
„ foibles ſoient incapables d'y pé-
„ netrer, nous formons toutes l'idée
„ de leur gloire ſur la ſeule vûë de
„ ces apparentes Grandeurs.

„ Dieu qui les a formez, & qui
„ ne les a mis en ſpectacle à l'Uni-
„ vers, que pour être ſur la Terre
„ les plus nobles images de ſa Divi-
„ nité, veut qu'on y reconnoiſſe
„ à des Grandeurs plus ſolides, les
„ traits de ſa reſſemblance ; & que
„ leur gloire, pour approcher de
„ plus près de la ſienne, prenne
„ ſa ſource dans le fond des plus ex-
„ cellentes vertus.

„ C'eſt pourquoi le Saint Eſprit

„ parlant dans l'Ecriture de la Fille „ du Roi, ne fait entrer dans son „ Eloge ni les avantages de la Naiss„ sance, ni les prééminences du „ Rang : il ne la loüe ni par la ma„ jesté de ses traits, ni par la dignité „ de sa Personne : il ne lui fait un „ merite, ni de l'éclat de ses riches„ ses, ni de la magnificence de sa „ Cour : il ne la cherche, il ne la „ regarde qu'en elle-même ; & il „ met toute sa gloire dans son Cœur, „ *Omnis gloria ejus Filiæ Regis ab in*„ *tus.*

„ Qu'attendez-vous donc de moi, „ & quelle doit être ici ma condui„ te ? Chargé du glorieux, mais dif„ ficile ministere de rendre à la Fille „ d'un Roi, un juste tribut de loüan„ ges, me sera-t'il permis de chercher „ hors d'elle-même les titres de sa „ gloire ? Vous parlerai-je de la „ Noblesse de ce Sang illustre, qui „ de Heros en Heros a coulé tout „ pur dans ses veines ? Assemblerai„ je sur son tombeau ces lauriers, „ que ses Ancêtres ont recüeillis en „ tant d'occasions differentes, pour „ lui en former une Couronne ?

„ Vous repreſenterai-je la hauteur de
„ tant de Trônes , au milieu deſ-
„ quels elle eſt née ? Ferai - je le dé-
„ nombrement des Empereurs , des
„ Rois, des Electeurs, que ſa Mai-
„ ſon a donnez à l'Europe, & qui
„ ont rempli le Monde entier du
„ bruit de leur grand nom ?

„ Elle-même m'en deſavoüeroit,
„ & elle me défend encore après ſa
„ mort, de la revêtir de ces Gran-
„ deurs héreditaires, dont elle s'eſt
„ pendant ſa vie ſi généreuſement
„ dépoüillée.

„ Comme elle ne connoiſſoit de
„ vraye gloire, que celle de renon-
„ cer à toute gloire, elle en fit ſon
„ premier devoir, & oubliant qu'el-
„ le étoit née pour commander aux
„ hommes , elle mit tout ſon bon-
„ heur à ſervir Dieu. Préferant la
„ ſolitude à la Cour , la cellule au
„ Trône, la Croix au Sceptre, les épi-
„ nes aux Couronnes, l'humilité au
„ faſte, l'obéïſſance à l'autorité, elle
„ ſe déroba au ſiécle pour ſe renfer-
„ mer en elle-même, & cacha toute
„ la Princeſſe ſous le voile & ſous
„ l'habit de Religion.

„C'eſt à ce point de vûë que je
„ borne tout ce diſcours. Vous n'y
„ verrez pas de ces grands évene-
„ mens qui décident du ſort des
„ Etats, & qui intereſſant les plus
„ nobles paſſions du cœur, préparent
„ un grand ſpectacle à la curioſité
„ publique : mais vous y admirerez
„ les merveilles d'une Providence
„ attentive à former un Cœur ſelon
„ celui de Dieu : ſpectacle digne
„ des Saints & des Anges mêmes !
„ Vous n'y verrez pas de ces traits
„ d'une Politique profonde, qui
„ par des reſſorts ſecrets ſçait donner
„ le branle aux affaires, & manier
„ avec ſuccès les interêts les plus dif-
„ ficiles : mais vous y découvrirez
„ les traits d'une prudence Evange-
„ lique, qui ſçait mettre à profit la
„ Grace, & ramener tout aux inte-
„ rêts du ſalut. Enfin vous n'y ver-
„ rez pas une Princeſſe, qui deſar-
„ mant des Rois ennemis, devient
„ l'auguſte ſceau d'une paix peu du-
„ rable : mais vous y verrez une Fille
„ de Roi, qui renonce à toutes les
„ Alliances du Monde, pour s'unir
„ à l'Agneau par une Alliance éter-
„ nelle.

„ C'eſt cette divine Alliànce, „ qui ayant fait l'objet des plus ar„ dens deſirs de la Princeſſe que „ nous pleurons, a fait auſſi toute ſa „ gloire : gloire d'autant plus pure, „ qu'indépendante des caprices du „ ſort, & des révolutions des tems ! „ elle ne la doit qu'à ſa vertu.

„ Vous en comprendrez, Meſ„ ſieurs, encore plus tout le prix, ſi „ vous faites attention, & à la gran„ deur des obſtacles que la Princeſſe „ eut à ſurmonter, & à l'étenduë des „ devoirs qu'elle eut à remplir. Pré„ jugez de Religion, grandeurs hu„ maines, liaiſons du ſang, tendreſ„ ſe maternelle ! quels obſtacles plus „ invincibles ? Retraite inviolable, „ pauvreté effective, crucifiement „ de la chair, abnégation de ſoi-mê„ me ! quels devoirs plus rigoureux ?

„ Mais que ne peut point une „ grande Ame qui eſt inſpirée par la „ Grace ? La Princeſſe également „ ſuperieure & aux obſtacles, & aux „ devoirs, ſurmonte ces obſtacles „ par la grandeur de ſa Foi : rem„ plit & ſurpaſſe même ces devoirs „ par l'étenduë de ſa Charité.

Mars 1710.

La beauté de cet Exorde qui égale ce qu'on a vû de plus parfait en ce genre, nous a engagez à le transcrire. Tout est d'un style égal.

Deux endroits cependant nous ont plus frappez que le reste ? le premier sur l'abus que les Héretiques font de l'Ecriture, montre avec combien d'art & de force l'éloquent Prélat manie la controverse, & découvrira en partie la cause du grand succès qu'a eû son zele apostolique, parmi les nouveaux Convertis du Poitou. „ Tel est le caractére des „ Héretiques : injustes possesseurs de „ l'Ecriture sainte, ils s'en rendent „ eux-mêmes les Arbitres & les In„ terpretes : ils osent d'une main „ hardie rompre les sceaux de ce „ Livre fermé, que l'Agneau seul „ peut nous ouvrir : & comme s'il „ en avoit trop couté à leur orgüeil, „ d'assujettir leur raison à la Parole „ de Dieu, ils veulent l'en dédom„ mager, en assujettissant à leur tour „ la Parole de Dieu à leur raison : „ ils la lisent non pour en découvrir „ le vrai sens, mais pour la détour„ ner dans le leur ; non pour dissiper

„ leurs erreurs par ſa verité,mais pour „ en corrompre la verité par leurs „ erreurs : & par un juſte châtiment „ de leur temeraire préſomption, ils „ trouvent une nouvelle ſource d'a- „ veuglement dans la ſource même „ des lumieres.

Le portrait des Abbeſſes mondaines, fera ſentir qu'il ne manque à Monſieur d'Alet aucune des parties de l'Orateur Chrétien, & combien ſes détails de Morales ſont vifs.

„ Ne vous imaginez donc pas ici „ une Abbeſſe, qui pour ſe dé- „ dommager de ce qu'elle a quitté „ dans le Monde, introduit le Mon- „ de même dans le centre de la Re- „ ligion ; qui d'une Maiſon conſa- „ crée à la penitence, s'en fait un „ palais ſomptueux, où tout reſpire „ la vanité ; qui par la magnificence „ de ſes meubles tâche de rempla- „ cer celle qui manque à ſa Perſon- „ ne ; qui par une fauſſe imitation „ de la Grandeur,ſe forme une Cour „ ſecrette qui n'eſt ouverte qu'à la „ faveur ; qui regardant comme ſes „ ſujettes, celles que la Religion a „ fait ſes Sœurs, leur fait recher-

„ cher comme une grace l'honneur
„ de la ſervir de plus près ; qui dans
„ une table a part, ne cherche pas
„ moins la délicateſſe du goût, qu'u-
„ ne orgueilleuſe diſtinction ; qui
„ n'ayant d'autre maladie que l'en-
„ nui de la Retraite, va dans un
„ pompeux équipage, étaler aux
„ yeux du Monde une ſanté qui fait
„ envie ; pour tout dire en un mot,
„ qui devenuë Abbeſſe croit n'être
„ plus Religieuſe, & laiſſe aux au-
„ tres le ſoin penible d'accomplir
„ des vœux dont elle-même s'eſt
„ diſpenſée.

On a imprimé en même tems un abregé de la Vie édifiante de la Religieuſe Princeſſe, qui eſt le ſujet de cette Oraiſon funebre. Elle étoit Fille de Frideric élû Roi de Boheme, & d'Elizabeth Fille de Jaques Premier Roi de la Grande Bretagne. La conference d'un Miniſtre avec un Medecin Catholique, qui eut tout l'avantage, commença ſa converſion : à l'âge de huit ans la lecture d'un Traité de Controverſe contre les Miniſtres des Bolduc, les Inſtructions de quelques Prêtres

 Ecoſſois,

Ecoſſois, l'avancérent beaucoup, & déterminérent la Princeſſe à s'arracher de la Maiſon de ſon Auguſte Mere, & à ſe retirer aux Carmelites d'Anvers, où un Jeſuite acheva de l'inſtruire. Elle paſſa en France, & ſe fit Religieuſe à Maubuiſſon. Elle y eſt morte l'onziéme Février mil ſept cens neuf, âgée de quatre-vingts ſept ans.

ARTICLE XXXV.

SUITE DE L'EXTRAIT DONNE' au mois précedent Art. xxii. de l'Aſtronomie phyſique & mathématique de Mr. Gregory.

COmme on ſe borne à remarquer ſeulement ce que l'Auteur a de particulier, on paſſe le ſecond Livre qui n'eſt proprement qu'un Traité de la Sphére.

Livre Troiſiéme.

Il commence le troiſiéme Livre, par déterminer l'anomalie moyenne & véritable. Pour com-

prendre sa pensée, considerez (*Fig.*1.) l'ellipse A P B, dont le grand axe AB represente l'apside ou la ligne qui joint l'aphélie & le parhélie d'une Planete : le Soleil S est en un des foyers de l'ellipse, & la Planete au point P de sa circonference. L'aire du Secteur A S P est appellée l'anomalie moyenne de la Planete en cet endroit ; & l'angle A S P est l'anomalie véritable. Mr. Gregory suppose ici comme dans le premier Livre, sur les Observations, & principalement sur celles de Képler, que les anomalies moyennes sont comme les tems, & en raison des révolutions périodiques de la Planete. Il suppose encore, que les Planetes gardent entre elles la proportion du quarré du tems de leur révolution périodique, avec le cube de leur moyenne distance du Soleil ; & il a démontré l. 1. proposit. 39e. que ces deux choses ne sçauroient convenir qu'à quelqu'une des sections coniques, le Soleil étant placé en un de leurs foyers comme au centre du mouvement des Planetes.

De-là il lui est aisé de conclurre,

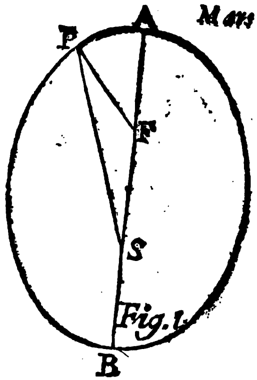

Fig. 1.

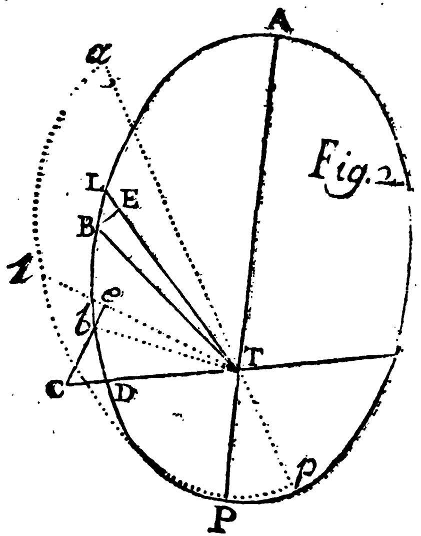

Fig. 2.

que Wardus, Boüillaud, & le Comte de Pagan ont été dans l'erreur, lors qu'ils ont prétendu déterminer les anomalies, en tirant de l'autre foyer F de l'ellipse la ligne F L à la Planete. Il rejette par la même raison la nouvelle espece d'ellipse inventée par Monsieur Cassini; & il explique la maniere de corriger ce qu'il y a de défectueux dans la méthode de ces Astronomes. Comme c'est un Problême difficile, & même estimé insoluble par Képler, de trouver par la voye de la Géometrie la véritable anomalie, la moyenne étant connuë, Mr. Gregori en donne une solution; mais si subtile & si pénible dans la pratique, qu'il ne conseille pas aux Astronomes de s'en servir, non plus que de celle de Wallis, qui employe une cycloïde: il aime mieux les renvoyer au calcul.

Dans la prop. quatorziéme il donne une méthode pour trouver l'ellipse que décrit la Terre par son mouvement au tour du Soleil. D'où il conclut prop. vingt-quatriéme, que pour déterminer le grand axe de

l'ellipſe des autres Planetes, il n'y à qu'à ſuivre la proportion du quarré du tems périodique de la Terre comparé à leur tems périodique, & du cube de la diſtance de la Terre comparé au cube de leur diſtance: & puis comme on a trouvé l'ellipſe de la Terre, on trouvera la leur. Il propoſe enſuite de belles méthodes géometriques pour la deſcription de leurs ellipſes. Il montre comment il faut meſurer l'étenduë des ellipſes & la grandeur des Planetes, qu'il juge être d'une matiére d'autant plus denſe & plus compacte, qu'elles ſont moins éloignées du Soleil : & il dit que ſelon qu'elles aprochent les unes des autres, leur attraction mutuelle les détourne de leur route, & cauſe quelque inégalité dans leur mouvement.

Mr. Gregory penſe que la Terre n'eſt pas d'une figure ſphérique, mais elliptique & applattie par les poles. On peut dit-il, prop. 52. s'en aſſûrer par le moyen des pendules, en remarquant ſi leurs vibrations ſont plus lentes ſous l'Equateur que vers les poles: car ce ſera une preu-

ve que ſous l'Equateur la peſanteur des corps eſt moindre, & que la Terre attire moins ; & par conſéquent que ſon centre eſt plus reculé, c'eſt-à-dire que la Terre s'éleve davantatage en cet endroit.

Livre quatriéme.

On a déja vû beaucoup de Géométrie dans le premier Livre : on doit s'attendre d'en trouver beaucoup plus dans le 4e. Ce qui ne doit pas néanmoins décourager un Lecteur qui a quelque connoiſſance de l'Algebre & des infiniment-petits. Car Mr. Gregory par une condeſcendance rare, dans les perſonnes habiles à manier ces ſubtils inſtrumens, s'accommode à ſes Lecteurs, & pour ainſi dire, leur conduit la main.

Il propoſe quatre différentes cauſes, qui apportent de la variation au mouvement des ſecondes Planetes, ou des Satellites au tour des premieres Planetes. 1°. Les Satellites attirez d'un côté par les Planetes qu'ils accompagnent, le font d'un

d'un autre par le Soleil : ce qui fait, posé le centre de leurs révolutions au centre de leurs Planetes, que leur course est accelerée depuis les quadratures jusqu'aux conjonctions & oppositions, & retardées depuis les oppositions & les conjonctions jusqu'aux quadratures. La seconde variation vient de ce que le grand axe de l'ellipse, qu'un Satellite parcourt, change continuellement de position. La troisiéme de ce que le plan particulier des révolutions des Satellites au tour des premieres Planetes, est incliné au plan des révolutions de ces premieres Planetes autour du Soleil. La quatriéme arrive du mouvement des premieres Planetes, qui par intervalles s'approchent & s'éloignent du Soleil dans leurs aphélies & leurs perihélies. Il montre géométriquement, jusqu'où doivent aller les effets de ces quatre causes.

L'endroit du Livre peut-être le plus beau, & où la Géométrie se déploye le mieux, c'est depuis la prop. troisiéme jusqu'à la huitiéme. On va tâcher d'en donner quelque idée.

Supposé donc (*Fig.* 2.) que le grand axe A P, de l'ellipse que décrit une seconde Planete ; supposé, dis-je, que ce grand axe A P, soit mobile & change continuellement de position en tournant sur le foyer T ; il faut déterminer quel changement en recevra la force centripete de la Planete, qui de son mouvement propre roule en même tems sur la circonférence.

Imaginons-nous premierement un plan immobile, sur lequel soit tracée la demie-ellipse A L P, dont la circonference represente la carriére de la Planete : & puis imaginons-nous un autre demie ellipse toute semblable, mobile sur le même Foyer T comme sur un pivot, transparente & appliquée sur l'autre. L'ellipse *a l p* par son mouvement, que Mr. Gregori appelle mouvement angulaire, fait que son axe *a p* forme l'angle A T *a*, & ainsi l'axe *a p* forme continuellement de nouveaux angles avec l'axe A P. Or il est évident, que dans le tems que la Planete auroit parcouru l'arc A L, elle parcourt l'arc égal *a l*, & qu'il

en est toûjours de même par rapport au tems & aux arcs égaux. Feignons que la Planete arrivée à *l*, l'ellipse *alp* s'arrête tout à coup, & que la Planete de son mouvement particulier s'avance à *b*, comme elle auroit fait de L à B: tirons les perpendiculaires B E, *b e*, sur les rayons T L, *tl*; & allongeons *be* d'une part jusqu'à F, & de l'autre jusqu'à C; ensorte que C*e* seroit à *be*, comme l'angle A T *l*, à l'angle A T L, qui est la mesure du mouvement angulaire de l'ellipse *alp*: or cette ellipse ne s'est point arrêtée tout à coup, comme nous l'avons feint; mais elle a continué son mouvement angulaire, dont nous devons maintenant considérer l'effet par rapport à la force centripete. L'attraction de la Planete vers T demeure la même; mais au mouvement particulier de direction de la Planete, se joint celui de son ellipse: & ce mouvement composé est marqué par la ligne C*e*. Décrivant donc du centre T le cercle B *b* D, la ligne C D est la mesure de l'augmentation de force centripete, arrivée à la Planete au point *b*.

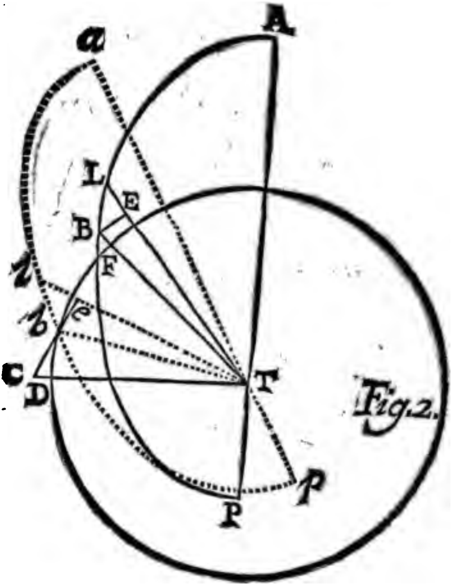

Fig. 2.

Mr. Gregory démontre que cette
gmentation eſt en la raiſon triplée
réciproque des divers éloigne-
ens de la Planete au centre T de
n mouvement. Ce qui eſt ainſi,
ſque le ſommet A, de l'ellipſe
urnant ſur ſon foyer le plus éloi-
né, ſuit la conſéquence des Signes.
nſuite il eſt aiſé par la même voye,
: déterminer l'augmentation de
rce centripete qui convient à un
rps, qui de ſon mouvement par-
culier parcourt la circonference
un cercle, & qui eſt emporté par
tournoyement du même cercle
r ſon centre.

De-là Mr. Gregory tire une mé-
ode qui a lieu pour une ellipſe ap-
ochante du cercle : il détermine
mouvement angulaire du grand
e, par la connoiſſance de la force
ntripete de la Planete ; & récipro-
ement il détermine cette force
r la connoiſſance du mouvement
gulaire du grand axe. Il fait voir
e ſi la force centripete en appro-
ant du centre du mouvement,
gmentoit en raiſon triplée & réci-
oque des diverſes diſtances ; alors

le corps ou se précipiteroit vers le centre , ou s'en éloigneroit à l'infini , selon la premiere détermination qu'il recevroit vers l'une ou l'autre route.

Les subtiles recherches de Mr. Gregory dans les vingt premieres propositions, sont encore generales, & dans l'hypothese qu'il y ait des corps qui s'attirent mutuellement, & qui par la constitution de leur mouvement soient obligez de décrire des ellipses. Dans la suite du Livre il applique ses principes à la Lune, & aux Satellites de Jupiter & de Saturne , qu'il appelle , comme on l'a déja remarqué, secondes Planetes. Il dit qu'ôtée leur attraction vers le Soleil, tandis qu'elles sont attirées vers leurs premieres Planetes, elles parcourroient des ellipses parfaites, constantes, & immobiles, dont un foyer seroit la premiere Planete, autour de laquelle chacune d'elles roule. Mais posée leur attraction vers le Soleil , elles sont détournées de cette route si reguliére , & sujettes aux variations qu'on observe dans leurs révolutions.

Mars 1710.

De-là les aires formées par le mouvement angulaire du grand axe de l'orbe de la Lune, ne répondent pas précisément aux tems ; elle ne se tient pas exactement à la circonférence d'une ellipse, & la Terre n'est pas justement le centre ou le foyer de ses révolutions périodiques. De-là tant de changemens dans son excentricité, dans ses nœuds, dans son apogée & son perigée. Il faut en juger à peu près de même des Satellites de Jupiter & de Saturne.

Dans la proposition soixante quatriéme, il dit que si une mer profonde couvroit tout le globe de la Terre, elle prendroit la figure d'un spheroïde allongé, dont l'axe se dresseroit vers le centre de la Lune ; parce que des deux attractions des eaux de la mer, l'une vers le centre de la Terre, l'autre vers la Lune, celle-ci est plus foible dans les côtez, que dans les endroits qui sont placez sous la Lune, ou qui lui sont opposez : l'attraction donc vers le centre de la Terre, c'est à dire, la pesanteur prévaudroit par les côtez, presseroit les eaux, les pousseroit & les feroit

élever ſous la Lune, & en l'endroit opposé. En ſuppoſant encore la Terre couverte de mer, il s'en formeroit un ſemblable ſphéroïde par rapport au Soleil ; avec cette différence néanmoins, qu'à cauſe de la grande diſtance du Soleil, les preſſions ſeroient moins inégales, & par conſequent le ſphéroïde ſeroit moins allongé.

Voilà donc une maniere d'expliquer le flux & le reflux de la mer, par l'élevation de ſes eaux dans les endroits qui répondent & qui ſont oppoſez à la Lune.

Kepler & le P. Fabri ont employé cette explication : mais il étoit réſervé à Meſſieurs Newton & Gregory, de démontrer géométriquement l'inégalité des preſſions. Il ſemble qu'on peut par-là rendre raiſon des principaux phénomenes du flux & du reflux. Car 1°. lorſque le Soleil & la Lune en conjonction ou en oppoſition, uniſſent leur attraction, le flux en devient plus fort ; ſur tout ſi c'eſt ſous l'Equateur, où la Terre attire plus foiblement qu'ailleurs. 2°. Au tems des Equinoxes le flux

augmente conſidérablement, quand les conjonctions & les oppoſitions s'y rencontrent ; & ſi ce ſont les quadratures, il diminuë notablement, à cauſe qu'alors la Lune eſt dans ſa plus grande déclinaiſon, & éloignée du Soleil autant qu'elle le peut. Au contraire vers les Solſtices les quadratures ſont les grandes marées ; les conjonctions & les oppoſitions ſont les petites. 3°. Selon que le Soleil & la Lune ſont dans l'apogée ou le périgée, le flux croît ou décroit.

Livre cinquiéme.

Mr. Gregory après avoir rapporté les divers ſentimens des Philoſophes ſur la nature & la queuë des Cometes, & s'être ſur tout attaché à réfuter celui de Mr. Deſcartes, propoſe le ſien. Il ne nous dit rien de la compoſition de leurs corps, qu'il croit cependant être telle, qu'approchant du Soleil & échauffées par ſes rayons, elles pouſſent à l'oppoſite une grande quantité de vapeurs épaiſſes qui ſont leurs queuës.

Pour ce qui eſt de leur mouvement, il ſe fait, ſelon Mr. Cregory, par la circonférence d'une ellipſe fort allongée. Le Soleil occupe un des foyers, & l'autre foyer eſt ſi loin, que l'ellipſe doit être regardée comme une parabole. Gardant donc la proportion reciproque & doublée, ou des quarrez des diſtances pour la force centripete, par rapport au foyer où le Soleil eſt placé, la vîteſſe des Cometes eſt en la raiſon ſous-doublée de leur diſtance à l'égard du même foyer. Il propoſe en ſuite des méthodes très-ſubtiles, fondées ſur les proprietez de la parabole, pour déterminer la route des Cometes.

Livre ſixiéme.

Ce dernier Livre eſt deſtiné à promener le Spectateur par toutes les Planetes, pour lui faire de-là contempler l'ordre & l'arrangement du Monde tel qu'il lui paroîtroit. Mr. Gregory n'a rien là-deſſus, qui lui ſoit particulier.

Reflexions.

La premiere qui se presente regarde cette attraction mutuelle entre les corps. C'est une qualité si occulte, que nous n'en avons nulle idée, & qu'elle nous est absolument incomprehensible. Si l'on dit qu'elle est attachée aux centres des grands corps, du Soleil, des Etoiles, des Planetes ; le mystere devient plus profond. Si l'on aime mieux dire, qu'elle est commune à tous les corps les uns envers les autres ; d'où vient que nous ne la remarquons point, & qu'une pierre, par exemple n'attire point une pierre ou un autre corps à soi ? Qu'on n'ait point recours à la Terre entiere, comme si ayant plus de force pour attirer, elle arrêtoit l'action mutuelle des autres corps : car il est vrai que deux pierres tomberoient vers elle ; mais ce seroit en s'approchant l'une de l'autre, & en tendant à s'unir dans le centre commun de leur propre gravité. Il n'y a pas lieu de desesperer que la crainte du vuide, autrefois

d'un ſi grand uſage dans la Philoſophie, & maintenant ſi décriée, ne ſoit rétablie par quelque habile Géométre. Tel eſt le ſort des opinions: elles vieilliſſent & ſe renouvellent.

Multa renaſcentur, quæ jam cecidére: cadentque
Quæ nunc ſunt in honore.

La ſeconde s'il n'eſt pas vrai, que les Planetes font leurs révolutions dans de vaſtes eſpaces vuides, comme le prétend Mr. Newton: mais ſi elles nagent dans quelque matiere, il faut neceſſairement en venir à des tourbillons. Mais d'en découvrir la diſpoſition & la mécanique, c'eſt où la Phyſique apparemment n'atteindra jamais. Le grand Ouvrier qui ſeul à étendu & orné le Ciel, l'a expoſé à nôtre admiration, & ne l'a pas ſoumis à nôtre connoiſſance.

La 3e. Mr. Gregory, l. 1. prop. 49e. met pour principe, que la force d'attraction reſidante dans les corps, eſt comme leurs maſſes; & prop. 48e. que cette force en s'étendant diminuë en raiſon du quarré des diſtan-

ces. Examinons ſur ces principes, quelle eſt la force reſpective du Soleil & de la Terre pour attirer la Lune placée en conjonction, & alors éloignée de nous de 60 demi-diametres de la Terre, & du Soleil de 21940 des mêmes demi-diametres. 1°. Le Soleil eſt un million de fois plus grand que la Terre, & par conſéquent d'autant plus fort. 2°. En quarrant les éloignemens du Soleil & de la Terre par rapport à la Lune, le Soleil n'exerce ſur elle que la 481363600e. partie de ſa force, & la Terre que la 3600e. partie de la ſienne: or le calcul démontre que cette force du Soleil eſt à celle de la Terre en plus grande raiſon que 7 à 1: donc le Soleil agiſſant plus fortement devroit attirer la Lune à ſoi, & l'arracher à la Terre.

La quatriéme: Ce n'eſt pas aſſez qu'on nous apprenne en quelle proportion croît ou décroit la force centripete d'une Planete, ſelon qu'elle deſcend de l'aphelie au périhélie, ou que de celui-ci elle remonte à celui-là. Nous demandons une choſe, ſur laquelle on nous laiſſe ſans

éclairciſſement : nous demandons, dis-je, ce qui force les Planetes à rouler par des circonférences elliptiques, & à changer ainſi de forces centripetes ? Car outre qu'il ſeroit abſurde de s'imaginer, que d'elles-mêmes elle s'y déterminaſſent ; c'eſt qu'étant emportées par un mouvement composé d'un mouvement direct & uniforme, avec une peſanteur toujours égale à elle-même, & qui fait la force centripete, elles devroient ſe tenir à une circonférence circulaire. Pourquoi donc l'abandonnent-elles, ſi ce n'eſt qu'elles ſont entraînées par la matiere celeſte ? Et voilà les tourbillons revenus.

La cinquiéme : La vertu attractive du Soleil ſe répand autour de lui comme ſes rayons, c'eſt à dire dans la grande diſtance où eſt la Lune, en lignes ſi approchantes des paralleles, que la différence en eſt preſque nulle. Regardant donc les lignes de la vertu attractive du Soleil comme paralleles, elles ne doivent point ramener le plan des révolutions de la Lune vers celui de l'écliptique, ni

par conséquent causer de mouvement à ses nœuds. Mais d'où vient encore que ce plan se redresse? Est-ce de lui-même? & ce qu'on vient de dire du plan de la Lune, se doit appliquer à celui de l'Equateur, auquel Mr. Gregory donne un balancement pour l'approcher & le reculer de l'ecliptique.

La sixiéme: Supposé que la Lune attire les eaux de la mer, & les fasse élever sous elle; elle fait pareillement élever l'air. Cependant le barométre ne nous donne aucun indice d'un flux & d'un reflux perpétuel de l'air. Et ce qui merite plus d'attention, c'est que les refractions qui en devroient être grandement alterées, ne nous en apprennent rien.

Ce qui doit confondre la Physique en cet endroit, c'est que par des voyes si contraires de presser & d'élever les eaux au passage de la Lune, Mr. Descartes & Mr. Gregory avec Mr. Newton, parviennent au même effet du flux & du reflux de la mer. Qui a raison?

La septiéme: Enfin on ne comprend pas qu'un Homme comme

Mr. Gregory, ait pû se résoudre à bâtir un Systeme entier sur un fondement aussi vacillant, que celui qu'il pose de la proportion des quarrez du tems, pour la révolution périodique des Planetes, avec les cubes de leur distance. Car outre qu'on convient assez qu'il n'y a rien de certain sur la distance des Planetes supérieures; celle que Mr. Maraldi attribuë à Jupiter & à Saturne, comparée avec celle de la Terre, est fort éloignée de la supposition de Mr. Gregory. On peut voir là-dessus les Memoires de l'Academie, 1704. & 1706. & ceux de Trevoux au mois d'Août 1707. & au mois d'Avril 1708.

ARTICLE XXXVI.

GEORGII PASCHII SACRÆ Theologiæ, Artis, Rationis, ac Philosophiæ primæ in Academiâ Kiloniensi Professoris publici de variis modis Moralia tradendi, Liber. Accedit Introductio in rem literariam moralem Auctorum Sapientię Antistitum ad extremum *Mars* 1710.

additi sunt indices, 1. Auctorum in hoc opere passim citatorum, 2. rerum maximè memorabilium. C'est-à-dire. *Traité des differentes manieres d'enseigner la Morale. Par Georges Pasch Profeßeur public de Théologie, de Logique, & de Meta physique dans l'Université de Kiel; avec une Introduction à la lecture des anciens Auteurs de Morale; & deux tables l'une des Auteurs citez dans l'Ouvrage, l'autre des choses mémorables qu'il contient.* A Kiel aux dépens de Jean Sebastien Richelius 1707. *in* 4°. *pages* 726. *sans la table.*

SI l'on excepte les Livres qui traitent des Arts, former les mœurs est le but qu'on doit se proposer dans tous les Livres. Toute Science qui ne tend pas à cette fin est vaine : tout Ouvrage qui s'en écarte est du moins inutile, & peut être dangereux. Et qu'on ne s'imagine pas, qu'il ne faudroit donc imprimer que des Sermons. Regler les mœurs est la fin de tous les Livres : mais on parvient à cette fin par plus d'une voye. Il

en eſt de plus courtes, elles ſont plus âpres & moins frequentées: il en eſt de plus longues, elles ſont plus agréables, & la foule s'y engage ſans peine. C'eſt l'examen de ces differentes Methodes de traiter la Morale, que promet le titre du Livre dont nous parlons: l'Ouvrage n'y répond pas. Mr. Paſch a déchargé ſes Recueïls de tout ce que les Journaux de France, de Hollande & de Lipſic, les catalogues de quelques Bibliothéques, & peu d'autres Livres lui avoient fourni ſur le Dialogue, l'utilité de la Poëſie, les ſens renfermez dans les anciennes Fables, les Pieces de Théatre, les Apologies, les Romans, les Républiques fabuleuſes, les Satyres, les portraits ou caractéres, les exhortations, les préceptes, les aphoriſmes, les ſentences, les proverbes, les apophtegmes, les ſymboles, les emblemes, les jeroglyphes, les énigmes, les inſcriptions, les exemples choiſis des vertus & des vices, les ſyſtemes de Morale; & il a crû avoir réüni ces differentes matieres, parce qu'il leur a donné un ſeul titre. Voilà le

plan de son Ouvrage. Pour l'éxecution il copie assez fidellement les Livres que nous avons indiquez. Et ce qu'il a ramassé sur chaque matiere peut paroître curieux à ceux qui n'ont pas beaucoup lû. Il seroit plus éxact, s'il avoit consulté les sources, & entre autres mécomptes il n'auroit pas parlé de Corneille & de Racine comme de deux Comédiens, *de Mr. Corneille & Racine celeberrimis in Arte sua Rosciis nolo hic multa verba facere.*

Il a mis à la fin *un abregé de l'Histoire philosophique par rapport à la Morale*, bien differente de l'agréable *Histoire de la Morale*, que feu Mademoiselle de Scudery a inserée dans le *premier tome des nouvelles Conversations de Morale, imprimées chez la Veuve Cramoisy en mil six cens quatre vingts huit.*

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLE METHODE POUR *apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque ; avec le Dictionnaire des racines Hebraïques &*

Caldaïques, & de leurs dérivez. A Paris chez Jaques Colombat, ruë de Saint Jaques, *in octavo, pages trois cens quatre vingts six, sans l'Epitre & la Préface.*

On voit bien que l'Auteur s'est proposé de faire pour l'Hebreu & le Caldéen, ce que Dom Lancelot Religieux Benedictin de l'Abbaye de St. Cyran, a fait pour le Latin & pour le Grec, dans les deux nouvelles Methodes connuës sous le nom de *Methode Latine & de Methode Grecque de Port-Royal.* Cependant le Pere Renoux Prêtre de l'Oratoire Auteur de celle-ci, n'a pas eu pour la nouveauté autant de goût que Dom Lancelot, qui méprisant les Grammaires d'un usage commun, avoit choisi pour son guide Sanctius Chef d'une nouvelle Secte de Grammairiens, & Scioppius autre Ecrivain d'un caractere toujours singulier. Le Pere Renoux ne s'est point écarté des routes ordinaires, qu'ont suivies les meilleurs Maîtres des Langues dont il parle.

Le jugement qu'un Connoisseur

porté de cette Methode, nous étant tombé entre les mains, nous le donnons au Public à la place de l'Extrait que nous lui devons.

ARTICLE XXXVIII.

REFLEXIONS CRITIQUES de Mr. Fourmont sur la nouvelle Methode, pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des Racines Hebraïques & Caldaïques, imprimez chez Colombat.

LE R.P.. Jesuite ayant inseré dans ses Memoires de Trevoux du mois de Juillet une Lettre qu'il m'addresse, & où il explique avec beaucoup d'érudition & d'une façon spirituelle un passage d'Aben-Ezra extremement difficile, sur lequel je lui avois demandé son sentiment; je me crois obligé de lui témoigner aussi publiquement, la reconnoissance que j'ai du plaisir & de l'honneur qu'il m'a fait, & sur tout de la maniére obligeante dont il a parlé de ce que j'ai traduit du même Aben-Ezra, &

de la Grammaire Hebraïque que j'ai composée.

Ce que je voudrois donner d'abord des Ouvrages de ce sçavant Rabbin, est son Commentaire sur l'Ecclesiaste, qui m'a paru en bien expliquer une infinité d'endroits, que l'on n'entend point ordinairement. Aben-Ezra donne de ce Livre de Salomon l'idée du monde la plus grande & la plus belle : il y fait voir une suite de raisonnemens dignes du plus sage de tous les hommes : il montre que l'on n'en a voulu tirer des consequences Epicuriennes, que parce qu'on n'entendoit pas le Texte. En un mot comme ce docte Juif étoit en même tems & bon Philosophe & bon Grammairien, il est facile de s'imaginer que l'explication d'un Livre comme l'Ecclesiaste étoit de son ressort. Je le donnerai avec le Texte Hebreu, la Vulgate à côté, & une Traduction faite sur l'explication d'Aben-Ezra, & à la fin j'ajouterai des notes, soit pour l'éclarcissement de quelques endroits obscurs, soit pour l'intelligence de quelques expressions difficiles de ce

Rabbin. La Traduction & les notes seront Latines ; & l'on a tâché d'y faire voir ce que Drusius desesperoit qu'on pût mettre dans les Traductions des Livres Hebreux, je veux dire de beau Latin; du moins est-ce le jugement qu'en ont déja porté quelques Personnes habiles à qui je l'ai communiqué.

Comme ces sortes d'Ouvrages ne sont pas à la portée de tout le monde, en lisant la Lettre qui m'est addressée, on a laissé passer mon projet sur Aben-Ezra sans beaucoup d'attention : mais ce qu'on y disoit de ma Grammaire Hebraïque a surpris quelques personnes; & cela d'autant plus, que depuis quelques mois il paroit une nouvelle Methode Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des Racines imprimez chez Colombat.

Il faut rendre justice à cet Imprimeur : le caractere de son Impression est admirable : depuis Vitray l'on n'avoit vû dans Paris rien qui en approchât : le papier même semble avoir été choisi pour éterniser sa mémoire. Mais outre les fautes de

l'Auteur que l'on verra dans la ſuite, il y en a quelques-unes qui viennent aſſurément du Correcteur d'Imprimerie : & les unes & les autres m'obligent de publier ces Reflexions, pour juſtifier deux Perſonnes ſçavantes, qui ont eu quelque ſoin de l'impreſſion de cette Methode. La premiere eſt Mr. Barat de l'Academie des Médailles, avec qui j'avois fait connoiſſance quelque tems avant ſa mort : la ſeconde eſt le R. P. le Long de l'Oratoire, ſi connu de tout le monde par le bel Ouvrage dont il vient de faire part au Public, & que j'ai l'honneur de connoître depuis très-long-tems. Ce docte Bibliothécaire m'a dit cent fois, qu'il voudroit voir ma Grammaire imprimée, & que pour celle du Pere Renoux qui eſt l'Auteur de la nouvelle Methode, il la donneroit abſolument telle qu'on la lui avoit laiſſée dans le manuſcrit; parce que c'étoit l'Ouvrage de ſon Confrere & non pas le ſien. De ſorte que ſi on l'a retouchée pour y mettre les ſignifications Françoiſes, il ne faut s'en

prendre qu'à quelque ignorant qui nous est inconnu. Mr. Barat sçavoit trop bien l'Hebreu, & le Pere le Long est trop habile dans les langues orientales, pour donner, par exemple, la signification d'un preterit à un imperatif (pag. 26.) & autres semblables.

Mais il faut montrer plus amplement en quoi peche cette nouvelle Methode : on pourra sur nôtre exposé en former un jugement plus sain & même s'en servir plus utilement : & le plan de la nôtre que nous donnerons ensuite, fera peut-être concevoir qu'elle est encore necessaire.

Une Grammaire ne peut être bonne que pour trois choses. 1°. Ou parce qu'elle contient de nouvelles regles necessaires, mais dont personne ne s'étoit avisé. 2°. Ou parce qu'elle reduit les regles communes à un plus petit nombre, en montrant l'inutilité de quelques-unes, & par consequent l'embarras qu'elles forment dans l'esprit. 3°. Ou enfin, si l'on ne veut rien innover dans les mêmes regles en prenant de nouvel-

les routes, & en trouvant un nouvel arrangement & une maniére plus facile de les faire concevoir.

Or il paroîtra par tout ce que nous dirons, non seulement que l'on ne trouve aucune de ces trois choses dans la nouvelle Methode, mais même qu'il y en manque plusieurs qui étoient cependant absolument necessaires; & sur tout que l'on n'y a gardé aucun ordre : de sorte que quand on pourroit la dire aussi bonne que celles qui l'ont précedée, on ne pourra jamais l'estimer ni meilleure, ni plus facile; & par consequent il n'y a que le François & le Dictionnaire des racines Hébraïques & Caldaïques qui la rendent un peu recommandable : il faut avoüer que c'est quelque chose.

Elle est divisée en deux parties, & l'on nous dit dans la préface que l'on met *dans la premiere, les regles les plus aisées & les plus necessaires pour décliner & conjuguer.... & que l'on réserve pour la seconde partie les observations qui sont autant d'exceptions ou d'éclaircissemens de ces mêmes regles.* Ce dessein étoit judicieux, mais il a

été mal executé ; & il ne faut que lire la table des chapitres pour s'en convaincre. Lorsque dans une Grammaire Hebraïque on donne les noms, les pronoms, les verbes, & sur tout cela des tables en caractere Hebreu, naturellement on doit sçavoir lire : mais on ne le sçait pas lorsque l'on ne sçait pas encore la difference des lettres ; ou si on la sçait déja, il est absolument inutile que l'on en parle davantage : cependant toute la premiere partie de la Methode du Pere Renoux, est employée aux noms, aux pronoms, aux verbes : tout cela nous est donné en caractere Hebreu, sans lettres Latines en plusieurs endroits : on y voit même les verbes irreguliers, les lettres préfixes, les paragogiques ; & cependant on ne nous apprend à distinguer ces mêmes lettres, c'est à dire, le *beth* du *caph*, le *noun* du *ghimel* &c. que dans la seconde partie, *chapitre premier de la ressemblance des lettres.*

Autre faute, les pronoms, *ani*, moi, *atta*, toi, *hou*, lui ou ce, ont été regardez par les habiles Grammairiens comme formatifs des personnes des

verbes, & par consequent doivent dans une Grammaire en préceder les conjugaisons. On en use autrement dans la nouvelle Methode: les pronoms affixes qui ne servent de rien à la formaison des verbes, se se trouvent avant les mêmes verbes chap. 6. de la premiere partie, on y dit même que *dans l'usage ordinaire on ne se sert guéres* (pour pronoms) que de la derniere *lettre ou syllabe qu'on attache à la fin du mot*, ce qui est absolument faux; & les pronoms personnels qui y pourroient servir, sont renvoyez au chapitre cinquiéme de la seconde partie, qu'on n'a pas seulement le soin d'indiquer. On m'avoüera que ce sont là des défauts essentiels.

Chapitre premier. Pour rendre durables & sensibles les sons passagers dont on se sert pour parler & pour signifier sa pensée, on a inventé des caracteres qu'on appelle lettres. Ce qu'on dit là & ce qui suit peu après, seroit bon dans une Grammaire generale, mais ici cela est inutile, aussi-bien que ce qu'on aojute, que *les lettres les plus anciennes sont celles des Hebreux*, parce que c'est

une question, dont par consequent
a proposition même devoit être ré-
ervée à une Dissertation particu-
iére.

Lorsque l'on veut enseigner une
angue, il n'est point raisonnable
le rendre la prononciation de ses
ettres incertaine : c'est justement le
noyen d'empêcher qu'on ne l'ap-
prenne, ou du moins retarder les
progrès que l'on y pourroit faire. Le
Pere Renoux tombe dans cet incon-
venient, (pag. 2.) lorsqu'il nous
donne son ajin prononcé ; ou * ou *gn*,
son tsade, prononce *ts* ou *st* &c.

Si l'ajin doit être prononcé com-
me *gn*, pourquoi Saint Jerôme & les
Septante ne nous écrivoient-ils pas
Sgnor & *gnomorre* ? Et si le Pere Re-
noux étoit attaché à la prononcia-
tion des Anciens, pourquoi ne re-
marquoit-il pas, qu'autrefois les He-
breux, comme les Arabes encore à
présent, n'avoient point de *pe* : *Hebræi*
enim, dit quelque part Saint Jerô-
me, *non habent litteram* pe, *sed tan-*
tum f.

Il ne falloit pas non plus commen-
cer le second chapitre par ces mots,

Vers la fin du cinquiéme siécle on inventa des points, dont on fit cinq voyelles longues &c. C'est une chose assez incertaine que le commencement de la ponctuation : elle est peut-être plus recente, peut-être aussi est-elle de beaucoup plus anterieure au tems que l'on marque ; & en un mot ces sortes de discussions ne doivent point entrer dans une Grammaire ; parce qu'elles détournent l'esprit du Lecteur, & retardent son avancement dans la langue même, dont la connoissance est le seul but qu'il se propose.

Pag. 6. Après avoir donné les voyelles, il parle des lettres labiales & accompagnées d'un daghes, & met ensuite : *On verra dans le chapitre suivant ce que l'on doit entendre par lettre labiale & par un daghes.* Il falloit éviter ces sortes de transpositions.

Ibid. Devant Camets comme מוֹחֵז *moochadz contemplant ou qui contemple:* ce mot ne signifie point *contemplant* ou *qui contemple* : on n'a qu'à consulter le Dictionnaire, & on verra que אחז achadz d'où il vient, signifie *prendre* : voilà une de ces significa-

tions Françoises que le Correcteur d'Imprimerie s'est ingeré de mettre de sa tête ; ou il faut dire que l'Auteur a eu dans l'esprit חזה *chadza*, *vidit*, qui est cependant très-different d'*achadz*, *sumpsit*, *tenuit*.

Ibid. On traduit *Vajaquom*, & *il affermit* : il signifie, & *il se mit debout*, *ou il se leva*.

Ibid. *Il faut remarquer que toutes les autres consones* (autres que les lettres aleph, he, vau, jod,) *qui sont d'une même classe, & qui appartiennent au même organe* (comme sont par exemple *beth*, *vau*, *mem*, *phe*, *ghimel*, *jod*, *caph*, *coph*,) *se changent aussi ordinairement l'une en l'autre.* Cela est absolument faux, autrement la langue Hebraïque seroit une confusion épouvantable.

Page 8. On rapporte אָלָיו comme une espece de diphthongue. Ce seroit plûtôt une triphthongue, puisqu'elle contient *ai* & outre cela un *vau* ; & on traduit *schaleu*, *fortune*, quoi qu'il signifie seulement *riche*, *pacifique*.

Page 10. Ce qu'on dit chap. 5. du daghes donne des idées très-confu-

ses ; par exemple, *du daghes fort qu'il a trois fonctions ; la premiere de distinguer la seconde & la quatriéme conjugaison ; la seconde de tenir lieu d'une lettre radicale retranchée ; la troisiéme de servir d'ornement &c.*

Comme la premiere chose ne se fait que dans les verbes, & la seconde dans les noms qui en sont dérivez ; il falloit n'en parler qu'en traitant des verbes, & se contenter ici de dire, que le daghes fort double la lettre ; parce que cela ne sert de rien ici, & que dans les verbes on est obligé de repeter la même chose inutilement. Ce n'est pas qu'on blâme les repetitions dans les Grammaires, puisque ce n'est que par l'usage & les redites frequentes que l'on apprend les langues ; mais on n'en doit jamais mettre sans avertissement, comme le Pere Renoux a fait pag. 22. où l'on trouve l'équivalant de ce qu'on met ici pour les conjug. phiel & hithphael ; sans qu'il avertisse qu'il en a déja parlé.

J'aurois volontiers passé cet endroit, si on avoit eu soin de nous

marquer ce qui nous fait connoître qu'un daghes est doublant ou qu'il ne l'est pas : mais quoique cela soit une chose essentielle, & qui embroüille ordinairement les commençans, nôtre Grammairien loin d'en avertir, n'y fait lui-même aucune attention, & croit qu'il suffit de nous avoir dit que le daghes fort a trois fonctions.

Pag. 12. *Les mots qui signifient des choses ou substances, comme le Soleil, l'ame &c. s'appellent noms substantifs, & ceux qui signifient les accidens ou les manieres de ces choses, & qui marquent le sujet auquel ces accidens conviennent, s'appellent noms adjectifs, comme sage, dur, bon &c. Quand on applique ces noms à un homme, à un mâle, ou à ce qui a rapport à ce sexe, on les appelle noms masculins : quand on les donne à une femme, ou à ce qui a rapport à son sexe, ce sont des noms feminins : lorsqu'ils se rapportent aux deux sexes, on les nomme communs.*

Tout ce qu'on vient de rapporter ne convient qu'à une Grammaire generale, & par consequent n'est point ici dans son lieu. Qu'a-t'on à faire

de nous dire encore, que *les cas sont les differentes chutes ou terminaisons d'un même son selon les divers rapports que les choses ont entre elles?* Le mot de *cas* seul à un enfant qui sçait son rudiment est plus clair que ces sortes de définitions, qui tiennent néanmoins la place de plusieurs beaux préceptes, qu'il semble que l'on ait oubliez sans aucune raison.

Pag. 13. *Après les verbes actifs dont nous parlerons bien-tôt* eth אֵת *demande un accusatif, comme* בָּרָא אֵת הָאָרֶץ *bara eth haarets, il créa la terre.*

On voit bien ce que l'Auteur veut dire, lorsque l'on sçait l'Hebreu: mais il n'y eût jamais rien de plus mal exprimé ni de plus inintelligible pour des commençans. *Eth* est la marque même de l'accusatif: c'est le verbe actif qui demande *l'eth*, c'est à dire l'accusatif, comme cela se fait ordinairement dans toutes les langues, & non pas l'*eth* qui demande l'accusatif.

Mais après un passif (continuë-t'on) *il* (*eth*) *désigne un nominatif: & alors il faut l'exprimer par même, comme* אֵת שִׁמְךָ *eth schimeka, vôtre nom*

même sera plein de gloire. Il auroit fallu apporter quelques autres exemples de cet Hebraïsme : il paroît au contraire qu'en ces sortes d'endroits on doit suppléer quelque chose, par exemple, *Quant à vôtre nom, il sera* &c.

Pag. 17. Il y a encore ici sur la nature des verbes un grand préambule qui ne sert de rien.

Pag. 18. *א aleph, marque la premiere personne du singulier (du futur) pour tous les genres : car les verbes dans tous leurs tems & nombres ont leur genre comme les noms.* Cette reflexion que l'on ne fait qu'en passant, meritoit une remarque séparée. Cette difference de genres dans les verbes, distingue les langues orientales de toutes les autres ; & c'étoit bien la moindre chose, que l'on en fit un petit article.

Ibid : On donne ici les characteristiques du futur qui sont les mêmes pour toutes les conjugaisons ; mais l'on a oublié celle de l'Infinitif & de l'Imperatif : c'est à dire le ה dans *niphal, hiphil*, & *hophal*.

Pag. 19. Il est vrai que l'on dit

(pag.19.) qu'à l'*imperatif & à l'infinitif la conjugaison niphal est précedée d'un* he *avec un chiriq quand il suit un daghes*. Mais outre qu'il n'y a rien pour la 3ᵉ. & la 4ᵉ. conjugaison, cela n'est presque pas intelligible pour ceux mêmes qui sçavent le mieux la Grammaire Hebraïque: car la regle generale est, que ce he charactéristique de l'infinitif de niphal, ait toujours sous lui un chiriq, & soit toujours suivi d'un daghes: & si le contraire arrive dans les verbes dont la premiere radicale est une gutturale ou un resch, c'est un extraordinaire, dont cependant un Grammairien exact doit avertir; puisqu'il ne laisse pas d'y avoir un assez grand nombre de ces verbes qui commencent par le resch ou par une gutturale.

Pag. 20. & 21. La table abregée qui se trouve pag.20. & 21. quoique belle & d'une invention spirituelle, a cet inconvenient, qu'ordinairement les commençans apprennent plus difficilement la maniere de s'en servir, que la conjugaison qu'on leur veut faciliter.

Les verbes irreguliers faisant toute la peine des Hebraïzans, devoient, ce semble, être expliquez avec quelque soin : cependant on n'en a parlé que d'une maniere confuse.

1°. L'on a mis les quiescens, ou comme on les appelle les muets, les premiers, sans songer que lorsque l'on sçait bien le passif de la premiere conjugaison on sçait déja une partie des défectifs, & que par consequent une *petite reflexion* sur le passé, auroit pû donner l'intelligence de leur irregularité.

D'ailleurs que veut dire ce titre, *Retranchement de la premiere lettre radicale de l'aleph ou de la voyelle ï ?* & ce qu'on ajoute, *les cinq verbes suivans ont toûjours la premiere syllabe de leur futur en ò amar &c.* est-il supportable dans une Grammaire Hebraïque ? on ne s'y est jamais servi de semblables termes.

Mais n'y a-t'il point d'irregularité dans נאמר *neemar* le passif pour נאמר *nieemar*, comme נפקד *niphequad*, dans יאסף *yeesoph* au futur d'*Asaph*,

Mars 1710.

pour יְאֶסֹף *jiesoph* comme יִפָּקֹד: *jipke-quod* ? Comme on ne trouve sur cette irregularité aucunes reflexions dans la seconde partie, & que dans la table des points on s'est contenté de dire, que *les gutturales donnent à la précedente la même voyelle breve qui est jointe au scheva*, sans en apporter aucun exemple ; il est sûr qu'en lisant cette table, on ne se sera formé aucune idée de ces verbes, ni d'aucun nom où se trouve cette irregularité : comment donc pouvoir esperer la comprendre ici, où l'on n'en parle seulement pas ?

Pag. 24. *Quand la premiere radicale est un jod, on l'ôte de l'imperatif & de l'infinitif*, comme שֵׁב *Schev*, assieds-toi. Il ne falloit pas dire en general, quand la premiere radicale est jod, mais quand elle est un jod, & qu'elle a sous elle un scheva : parce que sans cela, il ne se fait pour l'ordinaire aucun retranchement, & l'on dit יְשַׁב. On en peut voir plusieurs exemples dans Buxtorfe le Pere, page 197.

Ibidem. *En pihel le jod étant la premiére radicale, est supprimé à la troisiéme personne du futur, pour y faire place au jod figuratif & dans bitephaels*

il devient un vau dans quelques verbes.

Pour cet endroit ou du moins sa premiere partie, on ne sçauroit dire qu'on ne l'entend point : on y voit une ignorance qui n'est pas pardonnable. Qui a jamais dit que dans la seconde conjugaison le jod characteristique du futur, fût incompatible avec le jod premiere radicale ? & pourquoi les Grammairiens les plus exacts n'ont-ils donné aucun precepte pour le phiel de ces verbes *phe, joud* ? si ce n'est parce qu'ils y sont entierement conformes aux parfaits: Buxtorfe le remarque expressément : *In pihel & pyhal analoga sunt : proinde eorum ratio ex doctrinâ perfectorum verborum patet.* Buxtorf. pag. 205. & il y en a même une raison dont tout le monde peut s'appercevoir : c'est qu'autrement il n'y auroit plus aucune difference entre l'imperatif & le futur.

Pag. 26. *Il y a pourtant quatre verbes, dont tout le préterit* kal *donne un tsere à cet aleph* (*des verbes lamed aleph.*)

Si le Pere Renoux avoit alors fait le Catalogue de ces verbes dont la

derniere radicale est un aleph, à peine en auroit-il trouvé quatre dont la derniere syllabe eût un camets: de sorte que ce qu'il donne ici pour exception n'a pas moins d'étenduë que sa regle : c'est le défaut dominant de la plû-part des Grammaires aussi-bien Latines & Grecques qu'Hebraïques.

Ibidem. On traduit גָּלִיתָה *galetha*, tu as délogé, quoique ce soit une troisiéme personne féminine. Il y a de l'apparence comme je l'ai déja dit, que ces fautes de la traduction des mots en François, viennent d'un autre que de l'Auteur : mais la Grammaire en elle-même, n'en est pas pour cela moins défectueuse.

Pag. 26. *L'imperatif se termine en tsere, les futurs & les participes en segol, & les infinitifs en* ה *ò ou en ou par apocope ou retranchement, les Gerondifs en* ות *oth, &c. mais dans pahul participe de* kal, *le he se change en jod comme* galoui, *qui a été delogé.*

Il y a ici trois fautes considérables. 1°. A l'égard des infinitifs on a tort de dire qu'ils sont en ò ou en ou : l'on ne parle point comme cela

un bon Grammairien : & il eſt faux qu'ils ſoient jamais en ou. 2°. On ne devoit point avancer que ce qu'on appelle gerondifs eſt en *oth*, comme ſi les infinitifs qui ne ſont point avec les lettres *baclam*, ne ſe terminoient jamais en oth, puiſque l'on en trouve pluſieurs exemples. 3°. Enfin puiſque l'on remarquoit que dans pahul participe de kal, le he ſe change en jod, il falloit auſſi avertir que cela arrive encore quelque fois à la 3^e^. perſonne féminine du ſingulier, & à la 3^e^. perſonne du plurier : ce que l'on n'a pas même fait dans la 2^e^. partie.

Pag. 28 : *La même choſe arrive à pluſieurs verbes dont la premiere radicale eſt un jod ou un lamed, dont la perte eſt compenſée par un daghes.*

Il ſemble par cette maniere de parler, qu'il y ait une centaine de ces verbes qui ont le lamed pour premiere radicale ; & cependant ſelon les plus ſçavans Grammairiens, il n'y en a point, & ſelon les autres il n'y en a que deux qui ſont לקח *laquach*, & לתע *lata*.

Ibidem. *Les verbes dont la ſeconde &*

du préterit : autremen
la formative de la troiſiém
féminine du ſingulier, &
tant de la 3ᵉ. du plurier ;
auſſi qu'elles fuſſent préc
cholem,& que l'on dit par
phaquedoa פקדוה pour *ph*
a viſité, *phaquedoou* פקדו
quedou, ils ont viſité : ç
point. Mais la regle eſt
inutile & ridicule pour
puis qu'elle n'y trouve a
ſonne, ou l'on voye c
cholem.

Aprés tant de fautes d
ceptes, on ne pouvoit
tendre de voir une tabl
ces verbes irreguliers : au

Lors qu'un verbe a les deux dernieres radicales ſemblables ; ou on le conjugue réguliérement ſans en rien retrancher, & alors il n'eſt beſoin d'aucune remarque, puis qu'il eſt comme le parfait, de ſorte qu'on dit *ſababeta* comme *phaquadeta* ; ou bien l'on retranche une de ſes deux radicales ſemblables, & alors en doublant celle qui reſte avec le *daghes*, on ajoute le *cholem* avant les formatives des 2^e^. & premiere perſonnes des préterits de la premiere & 3^e^. Conjugaiſon. Cependant on lit dans cette table des défectifs, que *lorſque ces verbes ont une double lettre pour 2^e^. radicale dans les conjugaiſons kal, niphal, niphil, & hophea, on retranche cette ſeconde lettre, ou bien on prend un* ו cholem, *aux préterits devant les lettres formatives noun & tau* : ce qui eſt juſtement tout le contraire ; puiſque c'eſt lorſque l'on retranche cette lettre que l'on prend ce *cholem* aprés les formatives.

Comme cette premiere partie contient toute la Grammaire du Pere Renoux, & que c'étoit-là qu'il devoit mettre l'eſſentiel & le neceſſaire,

on pourra par ce que j'ai dit jusqu'ici, voir le jugement que l'on doit porter de la seconde partie & de la Methode Caldaïque qui la suit.

Nous avons sur l'Hebreu quantité de Grammaires, dont ce Pere pouvoit tirer de grands secours. Ainsi il étoit naturel, s'il avoit à réüssir, que ce fût à l'égard de l'Hebreu, la langue Caldaïque étant bien moins commune, & les sçavans Grammairiens, comme Elie le Levite, ayant en quelque façon desesperé d'en pouvoir composer une Grammaire methodique.

Ajoutons seulement quelques reflexions sur les Dictionnaires des racines & des dérivez.

Premierement il faut rendre justice à la verité : ces petits vers où l'on ne trouve que des rimes sans beaucoup de raison, ne laissent pas d'être un des moyens les plus faciles d'apprendre une langue, ou même toute autre chose : ceux qui en ont l'experience nous l'avouëront sans peine, & il n'est pas juste d'écouter les autres sur une chose qu'ils ne sçavent point. C'est sur cette idée

lepuis peu le Pere Buffier Jesui-
ous a donné un abregé de l'Hif-
: j'en ai fait de semblables sur
acines de plusieurs langues ; &
ipart de mes Amis qui s'en sont
s me sont témoins, que cela est
secours infini pour soulager la
ıoire. Mais il ne falloit pas em-
er 447 Stances à ce que l'on
oit mettre en 200 ; ni étaler de
ues periphrases, où une parole
suffisante ; ni donner aux mots
reux des significations ridicules
ontraires à celles qu'ils doivent
r ; comme il est facile de mon-
que cela est arrivé au Pere Re-
: en plusieurs endroits.
n n'a pas dessein d'en donner ici
extraits fort détaillez : la Gram-
e nous a déja tenu assez long
: mais ce qu'il dit dans sa Pre-
n'est pas capable de le justifier.
devoit, comme Lancelot a fait
gard du Grec, s'astreindre à ne
re aucun vers sans un mot He-
: mais il étoit ridicule de four-
comme lui des chevilles dans
que tous ses vers. C'est une
e absolument insupportable

dans les rimes de Port-Royal, de rencontrer à tout pas des *signifiera, se traduira, aura, fera, on doit traduire, veut dire*, & autre mots semblables, que l'on apprend sans aucune utilité.

Dans la premiere Stance du Dictionnaire du Pere Renoux, on pouvoit mettre au moins une dixaine de racines Hebraïques avec toutes leurs significations : il n'y en a que deux, parce qu'en quatre vers à peine exprime-t'il, ce qu'un autre auroit dit en un seul.

אביב *aviv.*

En François fait entendre
L'épi verd sur son tuyau tendre,
Et nôtre Avril, où des bleds verds
Devoient être au Seigneur offerts.

Dans ces 4 vers on ne trouve que deux mots necessaires, sçavoir *Epi verd*, & *Avril*.

Stance 4. אבנים *Ovenaïm.*

Table de bois
Pour les potiers en forme ronde ;
La Chaise; Enfant qui vient au Monde.

Ovenaïm ne signifie point un enfant qui vient au monde, mais *le banc ou la table sur lesquels on met un enfant qui vient de naître*, ou même le lit sur lequel est une femme qui accouche.

Stance 19. vers. 1. אים *Am formidable ou qui desole* : c'est *ajom* אים qu'il doit s'écrire & non pas *am*.

Stance 21. *Eleg*, *elegavisch* ; sont *tous deux pour une grêle épouvantable*.

אלג *eleg*, n'est pas un mot Hébreu.

Stance 37. *Ara erets, terre ou pays.*

Il ne falloit pas mettre ici *ara* ארע, puisque c'est une racine Caldaïque, & que l'on s'est mis sur le pied de donner à part celle de 3. lettres.

Ibid. On a oublié de mettre אשף *Aschaf, Devin, Astrologue, ou Medecin*, comme l'explique Aben-Ezra : s'il se trouve dans le Livre de Daniel seulement, ce n'étoit point une raison de le renvoyer aux racines Caldéennes ; puis qu'il a la terminaison Hébraïque, & que d'ailleurs il est dans ce Prophete en des endroits où le langage est purement Hebreu.

Stance 51. בינים *bäit, entre deux* &c.

Je ne crois pas que personne ait jamais donné à *baït* une semblable signification.

Stance 304. ענה *ana, répondre, exaucer, & ne point confondre.*

Ana ne signifie pas *ne point confondre*, mais tout le contraire *humilier, abaisser.*

Dans la Stance suivante, *binjan, triste occupation.*

Il falloit marquer que ce mot signifie occupation ou chose en general.

Stance pénultiéme.

Tofefot, des filles habiles à battre un tambour dans les villes.

Tofefot signifie seulement *qui tambourinent* au feminin, & n'emporte point avec lui l'habileté.

Stance 356. dans *quadasch, j'ordonne, j'indique, & déclare.*

Ordonner est une signification que l'on n'a jamais donnée à *quadasch.* Ce ne seroit jamais fait, si l'on vouloit relever l'une après l'autre, toutes les fautes de ce Dictionnaire des racines Hebraïques.

Mais on ne sçauroit s'empêcher de remarquer quelques significa-

tions de l'invention du Pere Renoux.

Stance 235. Malath *se tirer de prison, délivrer, ôter, faire gile.*

Les Grammairiens Hebreux doivent à ce Pere un remercîment dans les formes, pour leur avoir enseigné que malath signifie faire gile.

Sokenet se dit dans l'Ecriture de la jeune Abisag, que l'on choisit à David sur ses vieux jours pour *l'échauffer.* La Vulgate traduit en general, *& ministrabat ei* : ce qu'on peut entendre de tous les services qu'elle lui rendoit, & sur tout du soin qu'elle prenoit de sa Personne. Rabbi David Kimchi, & Rabi Levi Ben Guerschom, nous disent qu'il signifie *l'échauffoit* ; ce qui paroit beaucoup plus convenable à la suite du discours : & c'est aussi dans ce sens que le passage de l'Ecclesiaste, בם בקע עצים יסכן que la Vulgate traduit, *Qui scindit ligna vulnerabitur ab eis*, est interpreté par quelques sçavans Juifs, *Celui qui fend du bois s'en chauffera.* J'en donnerai une explication plus ample dans mes notes sur Aben-Ezra.

Enfin pour le Sokenet d'autres le traduisent *thesauraria* : dira-t'on que l'Auteur du nouveau Dictionnaire avoit cette signification dans l'esprit, & croyoit qu'Abisag étoit l'Aumôniére de David ? Il y a toute apparence qu'il l'a pris dans la signification d'une personne qui a soin des pauvres, puis qu'il nous met, *Sokenet*, qui *fait charité*.

Au reste quelque chose qu'on en pense, il résulte toûjours que ce mot aura été mal interpreté.

Mais en voilà assez & sur la methode & sur les racines. On peut à présent conjecturer si une Grammaire qui contiendroit peu de regles, mais la plus-part nouvelles, où regneroit l'ordre le plus naturel qui fut jamais, & par consequent où se trouveroit la maniere d'enseigner la plus courte & la plus facile ; si, dis-je, un semblable Ouvrage sur les principes de l'Hebreu & des racines, qui en deux cens Stances comprendroient toute la langue & une partie du Rabbinique, seroient encore absolument necessaires. Je me persuade facilement que

'on n'en disconviendra pas : mais en
ıême tems j'espere qu'après la vûë
lu plan que je vas faire de ma Grammaire, on avoüera qu'elle possede ces
qualitez en quelque degré de perfection. Si je me trompe, du moins
uis-je assûrer que je n'ai rien épargné pour les lui donner.

ARTICLE XXXIX.

MORALE THEOLOGIQUE & Politique sur les vertus & les vices de l'Homme. Par Samuel Basnage de Flottebanville, Pasteur de l'Eglise Wallone de Zutphen. A Amsterdam, chez Pierre Monthier Libraire sur le Vygendam 1703. *Deux tomes in 12. le premier de 654 pages, le second de 663 pages.*

IL seroit à souhaiter qu'une bonne plume nous donnât un Traité des vertus & des vices, en suivant l'excellent plan qu'en a formé St. Thomas dans sa seconde seconde. La matiere est toute préparée, soit par ce Saint Docteur, soit par ses Commentateurs : elle ne demande qu'une

forme un peu moins ſcholaſtique, avec quelques agrémens pour ſe faire lire de tout le monde avec plaiſir & avec utilité. Mr. Baſnage ſemble s'être propoſé quelque choſe d'approchant : & ſon Ouvrage ſeroit bon, s'il avoit pû s'abſtenir de le gâter par ſa Theologie Calviniénne, & d'y mêler certains traits qui n'étant rien moins qu'ingenieux, & ne ſervant point à ſon deſſein, font ſeulement ſentir qu'il a cherché à offenſer. Horace avertit un Auteur ſenſé de retrancher tout ornement affecté, *Ambitioſa recidet ornamenta* : à plus forte raiſon auroit-il voulu bannir des expreſſions baſſes en elles mêmes, éloignées de l'honnêteté, & qui n'échappent que par envie de nuire, à ceux qu'on regarde comme contraires au parti où l'on eſt engagé. Il n'en eſt pas d'un Livre comme de l'or, qui ne devient pas faux pour avoir paſſé par les mains d'un fauſſaire.

Aurum reſpicito, non quæ manus afferat aurum.

Mais pour un Livre, il faut premierement regarder à la main qui

le presente : & on l'a déja dit à l'occasion même du Cousin de Mr. Basnage, & plus moderé que lui, qu'un Protestant est toûjours un Protestant.

Il divise son Ouvrage en 68 Chapitres, dont les cinq premiers sont comme autant de préliminaires, touchant la necessité d'être vertueux, de s'appliquer à la connoissance de soi-même, & d'examiner ses penchans, & sur tout sa passion dominante ; de s'addonner à la lecture, à la meditation de l'Ecriture, & à la priere. Selon lui l'Ecriture n'a rien de si obscur, que les sens & la raison n'éclaircissent : c'est par ceux-là, dit-il, qu'il faut juger du Mystere de l'Eucharistie : & par celle-ci, lui dira un Socinien, il faut juger des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.

C'est principalement dans le Chapitre sixiéme qu'il étale ses Dogmes Calvinistes, ou demi Calvinistes. Il dit que la veritable Foi n'a jamais été dans ceux qui l'abandonnent ou par une apostasie publique, ou par une hypocrisie secrette, ni même

dans aucun des Reprouvez, & qu'elle est justifiante par elle même : cependant il avoüe qu'elle s'éteint par intervalle en ceux qui l'ont conçûë. S'il l'entend de l'acte, les Calvinistes le lui passeront : s'il l'entend de l'habitude ou de l'effet, il se contredit. Il veut que la Foi ne fasse pas une impression moins vive sur l'esprit que l'évidence même ; & que par consequent elle n'a point besoin de la volonté. Et c'est à son sens une absurdité, de dire que l'on est Fidelle parce qu'on le veut être. Il demande néanmoins que chaqu'un examine sa Foi, parce qu'elle est sujette à illusion.

Au chap. septiéme où il parle des Héréfies, il assure qu'elles sont l'ouvrage des passions : ce qu'il confirme par l'exemple de Valentin, de Marcion, de Tertullien. Il avoit des exemples plus proches & très-éclatans à citer, ceux de Luther, de Calvin, & generalement de tous les Auteurs de la prétenduë Reformation : il en avoit mille autres devant les yeux en Hollande ; & l'Angleterre lui en fournissoit autant. Mr. Jurieu dit quelque part, que le filet

de Saint Pierre ramaſſe bien des coquillages : celà peut être vrai : mais il faut auſſi avoüer, que ce qui lui échappe eſt gâté & corrompu.

Dans le chap. huitiéme Monſieur Baſnage examine cette propoſition du Commentaire Philoſophique : *La conſcience erronée doit procurer à l'erreur les mémes prérogatives, que la conſcience orthodoxe procure à la verité.* Sur quoi il s'exprime ainſi : » Quand la » conſcience erre en matiere de Foi, » ſon autorité eſt annéantie : elle ne » porte plus l'ordre de Dieu, qui eſt » trop bon & trop ſage, pour commander l'erreur. C'eſt un Tyran » qui ſe revolte contre le Souverain, » & qui employe pour ruiner ſon » empire, des forces qui devroient » ſervir à l'établir. C'eſt un faux » Prince déguiſé ſous les ornemens » Royaux. L'erreur de la conſcience » eſt un crime, bien loin qu'on y » trouve un aſyle ; puis qu'on ne peut » pas innocemment ignorer des veritez que Dieu a revelées, & qu'il » nous commande de croire pour » joüir du Salut. Quelle apparence » que l'erreur mette la conſcience

„ sur un Tribunal au dessus de Dieu,
„ pour casser les Loix qu'il a pu-
„ bliées, & délier l'Homme de l'o-
„ bligation où il est de les executer?
„ Deux pages après il ajoute: Une
„ conscience errante croit faire ser-
„ vice à Dieu: elle est persuadée
„ que son erreur lui plait; & dans
„ cette supposition toute fausse qu'el-
„ le est, Dieu ne laisse pas d'être mé-
„ prisé, quand les ordres de cette
„ conscience ne sont pas executez.
„ C'est le caractere d'une Ame
„ impie, qui n'a aucun respect
„ pour l'autorité de Dieu. Et d'ail-
„ leurs il y a une liaison necessaire
„ entre le jugement que nous por-
„ tons des choses & l'exécution. Il
„ est impossible d'agir autrement:
„ c'est l'ordre de la Nature. Ainsi la
„ conscience ayant prononcé, *Dieu*
„ *ordonne cela*, c'est assurément des-
„ honorer Dieu de ne le point faire.
„ Le Catholique Romain est per-
„ suadé que le Sacrement de l'Eu-
„ charistie est le Corps de Jesus-
„ Christ; & dans cette superstition,
„ s'il regarde le Sacrement comme
„ du pain qui ne merite pas les hon-

„neurs divins, s'il en use avec ce
„ qu'il croit son Dieu, comme avec
„ une créature du plus bas degré;
„ il est indubitable qu'il fait un sa-
„ crilege, & qu'il y a dans cette con-
„ duite un caractere de profana-
„ tion. De quelque nature donc que
„ soit le jugement de la conscience,
„ vrai ou faux, juste ou injuste, on
„ peche en ne le suivant pas. Voilà
„ la même conscience rétablie sur
„ le même tribunal d'où elle avoit
„ été renversée; supposé néanmoins,
„ qu'elle erre invinciblement: & on
„ ne peut pas dire pour cela, qu'elle
„ s'éleve au dessus de Dieu, auquel
„ plûtôt elle est soumise.

Quand on lit ces Auteurs qui se répandent en discours, on apprend à estimer davantage la précision & l'exactitude des Théologiens Scholastique. Ils enseignent unanimement que le jugement practique, qui est proprement la conscience, doit être exempt de doute & certain, quoi qu'en quelques cas il suppose un jugement spéculatif faux. Une personne, par exemple, faussement, mais absolument & invinciblement persuadé que le men-

l'execution : Actes que le Chrétien rapporte à Dieu comme à sa derniere fin. La Prudence s'employe à discerner la verité, principalement par rapport à la Religion ; à bien user des biens du Monde ; à éviter les piéges qui menacent le Salut ; à juger de sa foiblesse ; à connoître la brieveté de la vie. „ Il faut pour „ cela, dit Mr. Basnage, une Arith„ metique bien différente de celle „ qui nous apprend à calculer à la „ plume, ou aux jettons : & les plus „ habiles en cet Art broüilleront „ toûjours le compte des momens „ de leur vie, & ne pourront jamais „ l'arrêter.

„ A l'égard des Etrangers avec „ qui l'on a à vivre & à converser, „ la Prudence ordonne de les édi„ fier ; ou comme s'exprime l'Au„ teur, de n'imprimer point sur sa „ vie des taches qui des-hono„ rent la Religion, & en dégoûtent „ ceux qui pourroient l'aimer par „ l'excellence de ses Mysteres. Elle „ veut encore qu'on ait une com„ plaisance indulgente pour les foi„ blesses des hommes, autant qu'on

„ le peut sans faire breche à la veri-
„ té. Enfin elle défend d'employer la
„ violence pour abattre les Idoles, &
„ ruiner les monumens de la superſ-
„ tition. Ce n'eſt point aux particu-
„ liers à faire de telles entrepriſes,
„ pour l'execution deſquelles ils
„ n'ont ni pouvoir ni vocation legi-
„ time. Et bien loin que ce faux zele
„ ſoit une démarche de Prudence,
„ c'eſt plûtôt le deſſein d'un furieux.
Il condamne d'imprudence l'action des trois Martyrs de Phrygie, que loüe Sozomene liv. 5e. de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique chapitre onziéme.

Venant enſuite aux regles de la Prudence par rapport au diſcours & au ſilence, il paſſe condamnation ſur les diſeurs de bons mots, les gens toujours hâtez de dire leur ſentiment ſur toute choſe, les grands parleurs, ceux qui contrediſent perpetuellement, les faiſeurs de rapports, & les diſeurs de choſes inutiles. Au contraire il donne de grandes loüanges au ſilence, qu'il nomme le tombeau de l'imprudence du diſcours, & la diſpoſition neceſſaire pour parler ſagement.

La Prudence necessaire aux Pasteurs fait le dernier article ; & il la divise en Prudence de conduite, de prédication, de censure, de reconciliation. Il demande en eux de la gravité & de bonnes mœurs ; & il leur recommande particuliérement de ne point croire aux rapports. „ Les écouter, c'est une se„ mence de divisions , de chagrins, „ & de plaintes. Avec beaucoup d'i„ magination & de feu, on a beau„ coup de penchant à la credulité: „ on est entêté de ses opinions : on „ voudroit que tout le monde les res„ pectât : & si quelque flatteur, dont „ le nombre n'est que trop grand, „ vient allumer la bile ; voilà le feu „ par tout : on ne dissimule rien. La „ Chaire , la conversation , le ca„ binet , la plume , sont des torrens „ de plaintes & d'outrages versez „ sur ceux qui sont d'un autre „ sentiment. L'Eglise est divisée, „ on est au *qui vive*, & l'on entend „ crier de toutes parts, au scandale „ des bonnes Ames , moi je suis „ d'Apollo , & moi de Cephas. Touchant les Prédications, il nous

fait entendre que le goût de la Hollande est pour l'explication des Prophéties ; qu'on s'y ennuye, & qu'on s'y endort à la Morale.

Où le serieux ne réüssiroit pas à Mr. Basnage, il employe la raillerie. Il a dû sentir qu'il n'est pas donné à tous de sçavoir railler : mais qui s'efforce de le faire, ne doit pas au moins oublier qu'en cela même il faut éviter le faux ; & que la raillerie n'est qu'un tour agreable donné à une pensée vraye en soi.

L'Auteur chap. 24e. parlant des jeûnes des Catholiques, dit : » C'est » jeûner commodément & volup» tueusement, que de dîner avec » du turbot, des soles, des carpes, » du brochet, du poisson frais & salé, » des compôtes, & des confitures : » un Protestant changeroit volon» tiers contre ce jeûne, son petit » morceau de bœuf & de veau. » Mais ce Protestant reduit à son pe» tit morceau de bœuf & de veau, s'il étoit Catholique : il se trouveroit obligé à passer le Carême avec des légumes ou au plus avec de vils poissons, & il se diroit à lui-même pendant cette longue suite de jours :

Nec mullum capias, cum sit tibi gobio tantum.
In loculis.

Qui fait servir sur sa table du turbot & des soles pendant le Caréme en un autre tems la couvriroit des viandes les plus délicates. En un mot que le Protestant s'astreigne à garder le Caréme, & il sentira si c'est chose pénible & mortifiante.

ARTICLE XL.

REPONSE DU P. DE GRAINVILLE Jesuite à la Lettre sur un Thresor de Medailles inserée dans nos Memoires du mois de Mars de l'année mil sept cens neuf.

VOus nous avez fait un sensible plaisir, Mr. de nous communiquer par le Journal de Trevoux le grand nombre de Medailles nouvelles que vous avez tirées du Trésor de Moulins, & dont vous voulez enrichir le Trésor de Mezabarba. Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter en particulier à y faire attention, & vous me pressez de vous faire sça-

voir ce que j'ai trouvé de nouveau dans un fort grand nombre de Medailles qu'on m'a envoyées du même endroit. Il est difficile de ne vous pas obéïr, & de ne pas reconnoître vôtre honnêteté en satisfaisant vôtre curiosité. Je le fais donc sans façon, sans beaucoup d'appareil, & sans un grand étalage de doctrine; me contentant de quelques legeres reflexions sur ce que je rapporte de particulier. Commençons par Valerien.

IMP. C. LIC. VALERIANVS AVG.

℞. APOLINI. PROPVG. Apollon debout tenant son arc bandé & prêt à décocher une fleche.

Autre revers du même Prince.

APOLINI CONSERVA. Apollon debout tenant à sa main droite une branche de laurier, & à sa gauche une harpe posée contre terre. Ces Medailles retranchent une L au nom d'appollon, ce que ne font pas les autres; & je ne puis croire que ce soit par inadvertance; puisque cette écriture se trouve dans plusieurs Medailles differentes, & qu'el-

le se trouve aussi dans une Inscription de Vienne en France : Gruter la rapporte p.38.

APOLINI
SACRVM EX VOTO
C. VIRIVS VICTOR.

Ce même nom se voit défiguré d'une autre maniére dans quelques Medailles qu'on attribuë à Julien l'Apostat, où l'on a écrit ces mots au tour d'Apollon qui tient sa harpe.

APOLLONI SANCTO.
IMP. VALERIANVS. P. AUG.

R. PROVID. AUGG. une figure debout ayant à la main droite une baguette ou un sceptre, & à la gauche une enseigne militaire

Il n'est pas fort rare de voir un sceptre & une baguette à la main de la Providence ; rien ne lui convient mieux : c'est à elle a gouverner le Monde avec une verge de fer, selon l'expression de l'Ecriture. Dans quantité d'autres Medailles on met une corne d'abondance dans la main gauche de la Providence : mais dans celle-ci on lui met une enseigne militaire, pour marquer que les soins

de Valerien & de Gallien étoient particuliérement pour leur Armée, & que leur Armée veilloit à leur conservation. C'est un grand instrument de la Providence qu'une bonne Armée.

IMP. VALERIANVS P.F. AVG.

℞. VICT. PART. Une Victoire debout portant une palme à la main gauche, & tenant de la main droite un grand bouclier appuyé contre terre; à ses pieds un Captif assis à terre.

VALERIANVS. P. F. AVG.

℞. VICT. PARTICI. Une Victoire qui porte le pied droit sur un Captif courbé contre terre: elle tient aussi une couronne d'une main, & de l'autre une palme.

Il y a trop de ces Medailles d'une Victoire remportée sur les Perses, que l'Histoire & les Inscriptions appellent Parthes, pour dire que Valerien ne les a pas battus en quelque rencontre, quoi qu'il en ait été vaincu plus d'une fois, & qu'enfin il soit devenu malheusement leur prisonnier. Il peut avoir eu sur eux

quelque avantage considérable en quelque occasion. Pollion nous donne lieu de le croire, quand il rapporte que cette guerre fut longue & douteuse, *anceps & longum* : or c'est cet avantage considerable que nos Medailles appellent une Victoire Partique : on flatte toujours les Princes. J'ajoute que pour lors l'Armée de Valerien lui donna le surnom glorieux de Partique, que l'on avoit déja donné à Septime Severe & à d'autres Empereurs. La legende nette & claire de ma derniere Medaille m'oblige d'avancer cette nouveauté : de même que quand je vois GERMANICVS dans les Medailles de Gallien, je ne puis douter qu'il n'ait porté ce nom. Il est vrai que l'Histoire ne dit point, que Valerien ait jamais été nommé PARTICVS ; mais ce peut être là une de ces heureuses découvertes dont nous sommes redevables aux Medailles : ce qui est d'autant plus vrai-semblable, que les Historiens ne racontent pas grande chose de cette guerre d'Armenie, ni des derniers tems de Valerien : ils furent trop malheureux

ce Prince, & trop ignomi-
t pour Rome.

omme j'ai eu beaucoup plus de
iens que de Valeriens, j'ai trou-
eaucoup plus de Medailles sin-
res du premier que du second.
ommence par celle-ci, qui ne
te de celle de Mezabarba que
quatre lettres, n'ayant qu'AE-
RN. aulieu d'AETERNI-
S.

ALLIENVS AVG.
AETERN. AVG. MT.
figure couronnée de rayons,
ant en haut la main droite, &
nt un globe de la main gauche.
e Medaille pourroit bien avoir
rappée à la naissance de quelque
ant de Gallien, & pour flatter ce
ice de ce qu'ayant un fils, son
oire alloit se perpetuer pour tou-
s en sa personne. En voici une
e dont je n'ai vû nulle part le
e.

ALLIENVS AVG.
. APOLLO CONSER.
figure debout laissant pendre sa
n droite, où il tient une branche
urier, & n'ayant rien à la main

gauche. Je m'imagine que cette Medaille parut lors qu'une grande peste ravagea l'Empire, & qu'on s'addressa à Apollon comme au Dieu de la Medecine, pour obtenir la conservation de l'Empereur, ou pour rendre graces de sa conservation.

Ces deux autres Medailles de la Felicité ne se trouvent nullement dans Mezabarbe, ni ailleurs.

GALLIENVS AVG.

R. FELICI AET. Une figure debout ayant à sa main droite un caducée, & appuyant son bras gauche sur une petite colomne.

GALLIENVS AVG.

R. FELICI AVG. Une figure debout tenant un long caducée à la main droite, & une corne d'abondance à la gauche. Jamais Prince ne fit plus de vœux pour être heureux que Gallien, si nous nous en rapportons aux Medailles; & jamais Prince ne fut plus malheureux. De même jamais Empereur ne trouva moins de fidelité dans ses troupes, quoi qu'il n'y ait peut-être point d'Empereur à qui ses troupes ayent fait plus de fois serment de fi-

delité. Mezabarbe en rapporte plusieurs types differens : & en voici deux dont il ne parle point.

GALLIENVS AVG.

R. FIDES MILIT. Une figure debout tenant à la main droite une enseigne militaire, & à la main gauche une haste en travers.

GALLIENVS AVG.

R. FIDES MILITVM. Dans une belle couronne plusieurs attitudes differentes du cerf ou de la biche de Diane, avec cette legende, DIANAE CONS AVG, peuvent si l'on veut fornir des Medailles nouvelles, aussi bien que VBERITAS pour VBERTAS, & ces deux autres qui ne sont point dans Mezabarbe de la maniere que je les ai, & que je vas les representer.

IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM.

R. ORIENS AVGG. Une figure couronnée de rayons élevant la main droite, & tenant un foüet à la gauche.

GALLIENVS AVG.

R. INDVLGENT. AVG. Une Femme dans une chaise ayant

une patere à la main droite, & à la main gauche une haste panchée. Cette image de l'Indulgence Romaine represente un peu mieux que les autres la bonté qu'eût Gallien, de faire part de son Trône & du titre d'Auguste à Odenat victorieux des Perses, mais la Medaille qui suit merite plus d'attention.

GALLIENVS AVG.

R. IVNONI CONS. AVG. Une chevre passant. On sçait assez que Gallien implora le secours de tous les Dieux dans le desastre de ses affaires: on sçait qu'il eût aussi recours à quelques Déesses & particuliérement à Diane ; mais on ne voyoit pas qu'il eût invoqué Junon ; & c'est ce qu'on apprend par cette Medaille. Je sçavois que la chévre étoit le symbole de Jupiter, parce qu'elle l'avoit nourri lorsqu'il étoit enfant: je sçavois aussi que le Paon étoit le symb[illegible] Junon, parce qu'il paro[illegible]be des oiseaux: mais j[illegible]ncore oüi dire que l[illegible]mbole de Junon: [illegible]ns par cette Me-[illegible]ou imaginé cela

[illegible]

[illegible] ince [illegible]

une patere à la main droite, & à la main gauche une haſte panchée. Cette image de l'Indulgence Romaine repreſente un peu mieux que les autres la bonté qu'eût Gallien, de faire part de ſon Trône & du titre d'Auguſte à Odenat victorieux des Perſes, mais la Medaille qui ſuit merite plus d'attention.

GALLIENVS AVG.

R. IVNONI CONS. AVG. Une chevre paſſant. On ſçait aſſez que Gallien implora le ſecours de tous les Dieux dans le deſaſtre de ſes affaires : on ſçait qu'il eût auſſi recours à quelques Déeſſes & particuliérement à Diane ; mais on ne voyoit pas qu'il eût invoqué Junon ; & c'eſt ce qu'on apprend par cette Medaille. Je ſçavois que la chévre étoit le ſymbole de Jupiter, parce qu'elle l'avoit nourri lorſqu'il étoit *enfant* : je ſçavois auſſi que le Paon étoit le ſymbole de Junon, parce qu'il paroit le plus ſuperbe des oiſeaux: mais je n'avois point encore oüi dire que la chevre fût le ſymbole de Junon : c'eſt ce que j'apprens par cette Medaille : peut-être a-t'on imaginé celà

parce qu'on faiſoit ſouvent des ſacrifices de chevres à Juno Soſpita.

GALLIENVS AVG.

R. IOVI CONSERVA. Jupiter aſſis tenant une patere à la main droite, & une haſte à la gauche. Cette attitude de Jupiter Conſervateur m'a frappé. Je le reconnois pour Conſervateur, pour Défenſeur, quand je le vois dans quantité de Medailles debout, tenant un foudre d'une main, & une pique de l'autre : mais nulle autre Medaille de Gallien ne place Jupiter dans un ſiége avec une haſte & une patere, quand on veut le repréſenter comme ſon Protecteur. Ce qu'on peut dire, c'eſt qu'on a crû que la ſeule Majeſté de la Divinité ſuffiſoit, pour défendre un Prince contre toute ſorte de malheurs.

Je ne ſçai ſi la Déeſſe des vivres, des bleds, & des fruits, eſt dépeinte dans d'autres Medailles de la maniere dont elle eſt depeinte en celle-ci.

GALLIENVS AVG.

R. ANNONA AVG. Une figure debout couronnée de fruits, tenant à la main droite un long gou-

vernail appuyée sur un globe, portant des fruits à sa main gauche, & ayant le pied gauche sur une proüe de navire. Pourquoi ce gouvernail? Veut-on que cette Déesse gouverne tout le Monde? Au moins est-il sûr que sans elle le Monde ne subsisteroit pas. Cette autre Medaille est des plus curieuses.

GALLIENVS AVG.

R. IOVI VICTORI. Jupiter debout sur un piédestal fort large, tient à la main droite une Victoire, & à la gauche une pique. Sur la face du piédestal sont ces lettres, IMP. CES. Je ne doute point que ce ne soit là une statuë élevée à Jupiter pour quelque grande Victoire. Gallien avoit souvent invoqué ce Dieu de toutes les maniéres les plus engageantes; tantôt comme son Conservateur, IOVI CONSERVATORI; tantôt comme son Protecteur, IOVI PROPVGNATORI; tantôt comme celui qui donnoit du courage & de la fermeté à ses Armées, IOVI STATORI; tantôt comme le Vangeur des injures qu'on fait aux Princes, IOVI

VLTORI ; quelquefois comme le Dieu de la Paix, IOVI PACIFERO ; & souvent comme Victorieux & le maître des Victoires. Toutes ces Inscriptions se lisent dans les Medailles de ce Prince ; & il est naturel de croire, qu'après avoir remporté quelque Victoire signalée, il en rapporta la gloire à Jupiter, lui dressant une statuë sous le nom de Jupiter Vainqueur, ajoutant comme il fait souvent dans ses Medailles, qu'il lui doit sa conservation. Car c'est ainsi que j'explique ces lettres CES. *Conservatori erexit suo.* L'Empereur a erigé cette statuë à Jupiter Vainqueur, à qui il est redevable de la vie. Si ce n'est qu'on aimât mieux donner à ces trois lettres ce sens à peu-près, *Conciso Exercitu Sarmatarum*, pour avoir défait l'Armée des Sarmates. Car dans le Triomphe de Gallien on fit paroître des Sarmates chargez de chaînes ; & je ne puis croire que ces lettres signifient CESAR : ce qui n'étoit pas là la maniére de parler des Romains, principalement en ce tems-là, où l'on ne trouve point IMP. CESAR tout

court & sans y rien ajouter : outre que l'on ne voit point CESAR écrit par un E simple dans les Medailles de Gallien.

GALLIENVS AVG.

R. VENVS VICTRIX. Une figure de Femme debout soutenant un casque de la main droite, & tenant une demi-pique de la gauche, à ses pieds un grand bouclier. Cette Medaille singuliere pourroit bien avoir beaucoup de rapport avec celle de GALLIENAE AVGVSTAE. Gallien se flattoit de quantité de Victoires : on en compte jusqu'à huit dans une de mes Medailles, VICTORIA AVG. VIII. Gallien se fit à Rome une espece de Triomphe, où entre autres vanitez on representa divers Peuples vaincus, chacun avec ses maniéres d'habits & ses symboles. Celui qui chercha si plaisamment s'il ne trouveroit point l'Empereur Valerien captif au milieu de ces Nations étrangéres, ou quelqu'autre Plaisant de ce caractere, pourroit bien avoir fait paroître cette Venus Victrix, pour avertir quel étoit ce grand Victorieux, ce Triomphateur si extraordinaire, & que malgré

toutes ces Victoires prétenduës, ce n'étoit qu'un lâche, qu'un voluptueux, qu'une Venus qui avoit le casque à la main & le bouclier aux pieds, au lieu d'avoir l'un en tête & l'autre au bras.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG.

R. VIRTVS AVGG. Deux figures militaires debout. L'une tient à la main droite une pique, & un globe à la main gauche: l'autre a une pique en travers à la main gauche, & une Victoire à la main droite. Ce qu'il y a deplus singulier dans ce type, qui ne se trouve point dans Mezabarbe, c'est qu'au dessus de ces deux figures & entre elles, paroît une couronne de laurier & un point au milieu. Cette couronne est la glorieuse recompense des deux Empereurs Valerien & Gallien, lorsque le premier alla en Orient combattre les Perses, & le second marcha contre les Alemans, & les repoussa. L'un donc porte un globe, par ce qu'il est le Maître du Monde; & il tient une pique, parce qu'il fait la guerre en personne. L'autre

porte une Victoire comme ayant dompté ses Ennemis.

GALLIENVS AVG.

℞. LIBERT. AVG. Une figure s'appuye sur une petite colomne, tenant d'une main un bonnet, de l'autre une haste en travers, pour marquer que la liberté dont on joüissoit, étoit bien appuyée, constante, assûrée, & defenduë par des armes celestes. Je finis les Medailles de Gallien par celle qui lui donne la valeur, & le courage d'Hercule: je ne dirai point si c'est par flatterie ou par ironie.

GALLIENVS AVG.

℞. VIRTVS AVGVSTI. Hercule fatigué s'appuye sur sa massuë couverte d'une peau de lion, comme pour se délasser un moment, & comme ne voulant point d'autre repos que dans ses travaux & *sur ses armes*. Ce que cette Medaille a de singulier, c'est que dans le champ elle a une grosse étoile qui brille: c'est l'étoile de Mars, selon Macrobe; Mars & Hercule étant le même Dieu.

Je ne m'arrêterai pas à quelques

Medailles de Salonine, dont la difference qu'elles ont avec celles de Mezabarbe est trop peu de chose : tels sont plusieurs revers ou est cette legende, AVG. IN PACE: l'un a dans son exergue M.C. l'autre M.S. & d'autres n'ont rien du tout. Voici deux revers plus remarquables avec une legende.

SALONINA AVG.

℞. VENVS FELIX. Une figure assise étendant la main droite prés d'un enfant qui est debout, & tenant de la main gauche une haste en travers.

SALONINA AVG.

℞. VENVS FELIX. Une figure de bout, tenant à la main droite une demie pique & un enfant sur la main gauche. Salonine fut véritablement heureuse dans son mariage, ayant eu deux Fils tous deux Césars, & l'aîné reçu au nombre des Dieux. Mais pourquoi tient-elle une demie pique ? Est-ce par ce qu'elle accompagna souvent Gallien à la guerre, & que peut-être pendant ce tems elle devint mere du Fils qu'elle porte ? à peu-près comme Faustine est

appellée MATER CASTRORVM ; parce qu'elle suivit Marc Aurele dans ses expeditions militaires.

SALONINA AVG.

R. VENVS VIC. Une figure debout portant un globe à la main droite, au-dessous un enfant : elle tient de la main gauche une demie pique ; & tout proche dans le champ est un P. C'est être souverainement victorieuse que de tenir le Monde entre ses mains, de pouvoir le mettre entre les mains de son Fils, & de se maintenir les armes à la main dans cette glorieuse possession.

Je n'ai gueres de Medaille plus belle & mieux conservée pour ce tems que celle qui suit.

IMP. C. POSTVMVS AVG.

R. SALVS EXERCITI. Esculape debout les bras & le haut du corps nuds, le reste couvert d'une longue robbe : il porte la main droite sur un bâton, autour duquel est un serpent : à ses pieds du côté gauche est un gros globe. Ce globe est ce que cette Medaille a de singulier, & c'est aussi ce qui est de plus glorieux à Esculape, puisqu'on déclare par-là qu'il est le salut du Monde. Esculape a les bras nuds pour être toûjours en état de travailler à la conservation des Hommes : on sçait que le serpent lui est consacré, parce qu'on a crû qu'un serpent lui apporta autrefois une herbe specifique pour guérir Glaucus ; parce qu'on s'est imaginé qu'Esculape lui-même s'étoit

ansfiguré en serpent, & qu'on regardoit serpent comme un symbole de la guérion, & d'une espece de resurrection ; voyant ue le serpent se renouvelle tous les ans, & u'il se donne une espece de nouvelle vie n se dépoüillant de sa vieille peau, & en eprenant une nouvelle.

Le dessein de cette Medaille est d'invouer le secours d'Esculape pour la conseration de l'Armée. Les Payens avoient eurs dévotions particuliéres. Ils faisoient es expiations & des lustrations pour purier leurs Personnes, leurs Villes, leurs Arnées &c. Une dévotion particuliere de Postumus fut de faire des vœux à Esculape our le salut de son Armée : on ne voit oint d'autre Prince qui ait donné dans ette superstition : pour lui, si nous en royons ses Medailles, il y fut fort attaché, ans doute pour s'attacher plus étroitement es Soldats. Il est probable que la plûpart e ces Medailles furent frappées au fort de ette horrible peste qui désola pour lors Empire Romain : c'étoit le tems d'invouer Esculape. Peut-être aussi que quelues-unes de ces Medailles furent une reonnoissance de Postumus, qui rend graces ce Dieu, de ce qu'au milieu de tant de avages que fit cette contagion, son Armée n avoit été préservée.

Au reste la Grammaire Latine ne doit oint s'offenser du genitif EXERCITI : lle reconnoissoit autrefois *fructi* & *tu-*

Mars 1710.

appellée MATER CASTRORVM ; parce qu'elle suivit Marc Aurele dans ses expeditions militaires.

SALONINA AVG.

R. VENVS VIC. Une figure debout portant un globe à la main droite, au-dessous un enfant : elle tient de la main gauche une demie pique ; & tout proche dans le champ est un P. C'est être souverainement victorieuse que de tenir le Monde entre ses mains, de pouvoir le mettre entre les mains de son Fils, & de se maintenir les armes à la main dans cette glorieuse possession.

Je n'ai gueres de Medaille plus belle & mieux conservée pour ce tems que celle qui suit.

IMP. C. POSTVMVS AVG.

R. SALVS EXERCITI. Esculape debout les bras & le haut du corps nuds, le reste couvert d'une longue robbe : il porte la main droite sur un bâton, autour duquel est un serpent : à ses pieds du côté gauche est un gros globe. Ce globe est ce que cette Medaille a de singulier, & c'est aussi ce qui est de plus glorieux à Esculape, puisqu'on déclare par-là qu'il est le salut du Monde. Esculape a les bras nuds pour être toûjours en état de travailler à la conservation des Hommes : on sçait que le serpent lui est consacré, parce qu'on a crû qu'un serpent lui apporta autrefois une herbe specifique pour guérir Glaucus ; parce qu'on s'est imaginé qu'Esculape lui-même s'étoit

transfiguré en ferpent, & qu'on regardoit le ferpent comme un fymbole de la guérifon, & d'une efpece de refurrection ; voyant que le ferpent fe renouvelle tous les ans, & qu'il fe donne une efpece de nouvelle vie en fe dépoüillant de fa vieille peau, & en reprenant une nouvelle.

Le deffein de cette Medaille eft d'invoquer le fecours d'Efculape pour la confervation de l'Armée. Les Payens avoient leurs dévotions particuliéres. Ils faifoient des expiations & des luftrations pour purifier leurs Perfonnes, leurs Villes, leurs Armées &c. Une dévotion particuliere de Poftumus fut de faire des vœux à Efculape pour le falut de fon Armée : on ne voit point d'autre Prince qui ait donné dans cette fuperftition : pour lui, fi nous en croyons fes Medailles, il y fut fort attaché, fans doute pour s'attacher plus étroitement fes Soldats. Il eft probable que la plûpart de ces Medailles furent frappées au fort de cette horrible pefte qui défola pour lors l'Empire Romain : c'étoit le tems d'invoquer Efculape. Peut-être auffi que quelques-unes de ces Medailles furent une reconnoiffance de Poftumus, qui rend graces à ce Dieu, de ce qu'au milieu de tant de ravages que fit cette contagion, fon Armée en avoit été préfervée.

Au refte la Grammaire Latine ne doit point s'offenfer du genitif EXERCITI : elle reconnoiffoit autrefois *fructi* & *tu-*

tes l'une pour l'autre ou il y a du mystère. Est-ce qu'on a voulu representer dans ce revers, ce qui avoit mis Claude au nombre des Dieux? Son équité nous est marquée dans une infinité de Medailles: jamais Prince ne fut plus juste, plus moderé, plus raisonnable en toutes choses: si l'on en croit l'Histoire, toute sa vie ne fut que vertu, *cui, vita probitas* *. Claude se distingua donc par son équité: elle le rendit aimable, admirable, divin pendant qu'il vécut, & elle en fit un Dieu après sa mort: il la cherit autant lorsqu'il est au nombre des Dieux, qu'il l'aima lorsqu'il étoit au nombre des Hommes. Elle le fit briller sur le Trône, elle le fait briller dans le Ceil: ainsi l'image de l'équité est son image: c'est être tout divin que d'être plein d'équité &c.

IMP. C. CLAVDIVS AVG.

R. CONCORD. EXERCI. Une figure de femme debout, qui tient à la main droite une enseigne militaire, & à la gauche une autre enseigne en travers. L'Armée Romaine conspira volontiers à l'élevation de Claude: on le témoigna par des Medailles d'or, dont le type & la legende sont peu differens de ce revers: on le témoigna par des Médailles d'argent, dont la legende est CONCORD LEGI. mais je ne sçache pas qu'on l'ait témoigné par des Medailles de bronze avec ce type & avec cette inscription.

J'ajoute deux autres Medailles de Claude.

* Trebel. Pollio.

Le type de la premiere est bien different de celui que rapporte Mezabarbe, & le revers de la seconde lui a été inconnu.

IMP. CLAVDIVS P. F. AVG.

R. PROVID. AVG. Une figure debout tenant un globe de la main droite, & de la gauche une corne d'abondance.

IMP. CLAVDIVS P. F. AVG.

R. VBERITAS AVG. Une figure debout ayant à la main droite une espece de bourse, & une corne d'abondance à la gauche.

Je n'ai pas grand' chose à vous dire de Quintillus. Dans le grand nombre de Medailles que j'ai eûës de ce Prince, il n'y a qu'un revers avec cette legende, VICTORIA AVG. je l'en estime davantage: quand je l'apperçûs je fus surpris de ce qu'on attribuoit une Victoire à ce Prince qui n'avoit été que dix-sept jours sur le Trône, & qui n'avoit livré aucune bataille: je crus qu'on lui comptoit pour Victoire le massacre de plusieurs Barbares qu'on avoit fait en ce tems-là dans quelques Provinces, *Provincialium virtute obtriti sunt*; ou qu'on lui faisoit honneur des Victoires de Claude son Frere, où il avoit eu bonne part: mais enfin je m'imaginai que ce pouvoit bien être une Victoire qu'on lui souhaitoit ou qu'on se promettoit de lui, lorsque je fis reflexion que j'avois des Medailles de Marius avec cette legende, VICTORIA AVG. Car que peut-on penser autre chose des Victoires

de ce Tyran, qui le premier jour de son regne monta sur le trône, n'y resta que le second jour, & le troisiéme fut précipité par ses propres Soldats?

IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS AVG.

R. LAETITIA AVG. & dans l'exergue XII. Une figure debout porte à la main droite une guirlande, parce que les Romains témoignoient leur joye par des couronnes de fleurs, dont ils se couvroient la tête au milieu de leurs fêtes & de leurs festins. Dans la plûpart des Medailles la Joye a à la main gauche une corne d'abondance, parce qu'il n'y a point de joye dans l'indigence : c'est dans la prosperité qu'on la goûte. Dans plusieurs autres Medailles la Joye tient une ancre à la main gauche; parce que ce n'est pas une veritable joye qu'une joye mal fondée, mal assurée : pour ma Medaille elle met à la main gauche de la Joye un gouvernail qui porte sur un globe. Pourquoi est-ce que tout le monde ne se meut que par le plaisir, par le desir de se satisfaire? Est-ce qu'il est difficile de bien gouverner la joye des hommes? qu'il faut de l'habileté, de la fermeté, de la conduite, pour la retenir dans de justes bornes? Encore deux mots sur deux ou trois Medailles de ce Prince.

IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS AVG.

R. MARTI PACIF. Mars ou une figu-

re armée debout, présentant de la main droite une branche d'olivier, & soutenant de la main gauche un bouclier, & une demie pique en travers.

IMP. C. QVINTILLVS AVG.

R. MARTI PACI D. & dans une autre.

R. MARTI PAC. D. Mars armé élevant la main droite avec un rameau d'olive, & tenant de la gauche une demie pique en travers. Ces Médailles quoi qu'assez semblables à celles de Mezabarbe, ne laissent pas d'avoir quelque chose de singulier : elles ont toutes trois le même but : le Dieu de la guerre s'y fait un honneur du symbole de la Paix : à même tems qu'il est armé, il présente l'olive : il la montre d'une main, pendant que de l'autre il tient une pique. Un Héros ne prend les armes que pour la Paix, pour l'avancer, pour l'affermir, pour forcer ses Ennemis de la recevoir & de la maintenir.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai de particulier dans mes Médailles. Vous avez souhaité le sçavoir : je vous en rends compte peut-être un peu scrupuleusement : vous m'en avez donné l'exemple : il m'est glorieux de vous suivre. Je suis &c.

ARTICLE XLI.

LETTRE DE Mr. DE MORAEEC Commissaire ordinaire de l'Artillerie à un de ses Amis, contenant ses conjectures sur les causes qui mettent en si peu de tems les piéces d'artillerie hors d'état de servir, & sur les moyens d'en augmenter considerablement la durée.

JE vous tiens un peu tard, Monsieur, la promesse que je vous ai faite, de vous envoyer mes conjectures, sur les causes qui mettent en si peu de tems les piéces d'artillerie hors d'état de servir, & sur la maniere d'en augmenter considerablement la durée. Les occupations continuelles que j'ai eûës depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, m'ont absolument empêché de vous satisfaire plûtôt, quelque envie que j'en aye eû. Vous connoissez mon inclination pour la Physique & à vous faire plaisir: c'en est assez pour me flatter que vous recevrez mon excuse, quand elle ne seroit pas aussi-bien fondée qu'elle l'est en effet.

Pour entrer en matiere, vous verrez par ce que j'aurai l'honneur de vous dire, que je ne prétens pas comme Mr ...., éterniser la durée d'une piéce de canon. L'experience nous apprend que rien ne peut résister à la violence de la poudre, ou plû-

tôt du feu, & que ce terrible élement vient à bout de détruire les bornes étroites qu'on lui prescrit dans le canon, quelques solides qu'elles paroissent. Je prétens donc seulement qu'on peut en augmenter la durée ; & ce sera le sujet de mes conjectures.

On sçait par experience, qu'un canon du plus gros calibre, chargé de poudre de la pesanteur des deux tiers de son boulet, ne peut gueres tirer ordinairement que deux mille coups sans crever, quand même il n'en tireroit qu'un coup par heure, supposé qu'il ne souffre que la seule violence de la poudre enflammée : & il n'est pas extraordinaire de le voir crever, sans avoir tiré même à beaucoup près ce nombre de coups. Il n'y a qu'à lui faire faire ses décharges sans aucun intervalle que celui que l'on met à le recharger : il crevera infailliblement bien-tôt ; parce que chaque coup faisant effort sur les parties du métal, par le mouvement violent que lui communique la poudre enflammée & l'air extraordinairement rarefié dont elle est remplie & dans ses pores & dans ses interstices des petits grains qui la partagent, ou en forment le volume, tout cela les desunit & les dérange insensiblement. De sorte que le mouvement de ces parties toujours augmenté par la chaleur que causent à un canon, tant de décharges si promptement réïterées, poussent enfin leur dérangement à un tel point, qu'il ne peut plus être augmen-

Si le boulet a trop de vent quelqu'exactement rond qu'il soit, il fera souvent des ricochets peu dangereux à la verité, mais qui ne laissent pas à la fin d'endommager la piéce par les écorchemens qu'ils lui font dans l'ame. Ce qui cause en ce cas-là les ricochets, est la situation du boulet dans l'ame du canon. Comme il touche l'ame par en bas, & qu'il a trop de vent par en haut, la poudre ne fait pas une égale impression sur le côté de ce boulet qui lui est opposé : elle le fait sauter en tournant, & lui fait faire par consequent ce qu'on appelle des ricochets.

Si le boulet a trop peu de vent, pour peu qu'il soit irregulier, il produit les effets dont nous avons parlé. Si la figure est reguliere, il ne laissera pas d'écorcher un peu la piéce, par cela seul que sa circonférence ne se trouve jamais parallele à celle de l'ame du canon.

Il n'est pas impossible de remedier à tout cela ; & je trouve trois moyens qu'on pourroit mettre en usage pour en venir à bout.

Le premier seroit de raffraichir la piéce de canon à chaque coup qu'elle tire. On refixeroit par-là en quelque façon les parties ébranlées du metal : & la piéce ne s'échaufferoit pas absolument, ni si tôt, ni si fort, qu'elle fait ordinairement, lors qu'on lui fait faire plusieurs décharges sans la raffraîchir. Ce raffraichissement

ment est une chose essentielle à la durée
n canon ; & il n'est presque plus tems
penser à le raffraichir, lors qu'une trop
nde quantité de décharges précipitées
mis les parties du métal dans un trop
nd mouvement. Le raffraîchissement
rs ne peut tout au plus servir qu'à em-
her la poudre de prendre feu quand
recharge la piéce.
J'avoüe que de si frequens raffraichis-
iens ralentiroient un peu les décharges
l'Artillerie, & cela est vrai : mais il est
i aussi, qu'on en tireroit plusieurs
ntages.
.e premier, de conserver les piéces qui
itent tant au Roi, & de les mettre en
de suffire pour la durée d'un siége;puis-
il n'est que trop vrai suivant les fâcheu-
experiences qu'on en a faites jusqu'à
sent, que les piéces d'Artillerie trop
mises hors de service, ont souvent re-
lé ou fait manquer la prise de plusieurs
ces.
.e second, d'obliger ceux qui sont
rgez de la fonte des boulets dans les
ges, d'avoir un soin particulier de les
e bien ébarber, de faire faire les co-
lles autant sphériques dans leur conca-
é qu'elles le peuvent être, en sorte que
boulet n'en sortît jamais ni ovale, ni
barbu, & enfin de rebuter tous les
ilets irreguliers.
.e troisiéme, de faire tourner des cy-

lindres de bois de la longueur du diametre d'un calibre, dont un bout *seroit* coupé en angle droit & l'autre creusé en demie-sphere, pour recevoir le boulet jusqu'à son demi-diametre. Cela produisoit plusieurs bons effets. 1°. On se passeroit si l'on vouloit de fourrage pour bourrer la poudre, & l'on ne s'en serviroit que pour faire tenir le boulet dans le bout creux du cylindre : ce qu'on ne pourroit faire sans bourrer & refouler en même tems la poudre ; puisque le cylindre tiendroit lieu de bourre.

2°. Le boulet ainsi suspendu au milieu de l'ame du canon, en sortiroit sans y toucher, & n'y feroit par consequent ni ricochets, ni écorchemens.

3°. Le cylindre remplissant exactement l'ame du canon, feroit plus de resistance à la poudre enflammée que la bourre qui mollit, & qui empêche par son ressort que la poudre ne fasse sur le boulet toute l'impression dont elle est capable : d'où je conclus que le boulet doit aller plus droit & plus loin qu'à l'ordinaire.

4°. On mettroit près d'un tiers moins de tems à charger ; puis qu'on ne bourreroit qu'une fois.

5°. Quoi qu'il fallût quelques charrettes de plus pour porter de ces cylindres, la grosse épargne que l'on feroit par la durée des piéces de canon, dédommageroit avec usure de la dépense des charrettes.

Il y a une autre cause qui met souvent une piéce de canon hors d'état de servir, avant qu'elle soit endommagée considérablement par ailleurs : c'est la lumiere qui devient si grande par les fréquentes décharges de la piéce, qu'on est obligé d'y remettre un grain, ou de la remettre à la fonte : mais ces grains coutent beaucoup à mettre, & ne durent pas long-tems sans sauter, parce que quelques mesures qu'on prenne, pour les incorporer en quelque façon avec la piéce, ce qui seroit le seul moyen de les faire durer, on n'en viendra jamais à bout sans mettre la piece en fusion : ce qui couteroit presqu'autant qu'il en coûteroit pour la refondre & la rejetter en moule.

L'étain qui entre dans la composition 'u métal dont on fait les canons, rend ce ıetal plus ferme, plus dur, mais plus fra-:le aussi. Ses parties sont plus faciles à se sunir ; parce que celles de l'étain qui ıt beaucoup moins rameuses & moins relassées que celles du cuivre, venant à mêler avec elles, les dérangent consiıblement, empêchent que leurs ra-.ux ne se lient & ne s'embarrassent ıns dans les autres comme auparavant. orte que les parties du cuivre & de n se touchant dans leur mélange sans 'oup s'embarrasser, prennent un ar-nent à peu prés semblable à celui ırties du verre. Les parties de l'é-

tain se mettent même par petits grumeaux, pour se séparer en quelque façon de celles du cuivre avec lesquelles elles ont de la peine à se bien lier : ce qui se remarque très-bien par le moyen d'un bon microscope.

Ce qui fait que le feu qui sort par la lumiere du canon, avec toute la violence que lui cause la petitesse de ce passage, emporte peu à peu ces petits grumeaux d'étain déja bien ébranlez & comme à demi fondus par la chaleur de la piéce, écroit la lumiere, dont il rend la surface interieure toute irreguliere & toute rabouteuse, par l'absence de ces petits grumeaux d'étain, qui laissant de petites cavitez entre les parties du cuivre qu'elles ont abandonnées, font que ces derniéres se détachent à leur tour avec d'autant plus de facilité, qu'elles donnent plus de prise au souffle violent du feu qui sort par cet endroit.

Ainsi la lumiere du canon devient si grande par les frequentes décharges qu'on lui fait faire, qu'on est obligé de le renvoyer à la fonte, ou d'y remettre un grain quand la piéce n'est pas encore endommagée par ailleurs : ce qui est embarrassant, coûte beaucoup, & retarde presque toujours l'éxécution d'une entreprise, s'il ne la fait pas manquer.

Il paroît d'abord difficile de remedier à cet inconvenient : mais pour peu qu'on fasse d'attention à ce que nous venons de

dire, pour en découvrir la veritable cause, on n'aura pas de peine à en venir à bout.

S'il est vrai, comme nous le venons de dire, que la lumiere d'un canon ne s'écroît si-tôt, que parce que les parties de l'étain & du cuivre qui font la composition du métal dont il est formé; ne sont presque jamais ni bien mêlées, ni bien incorporées ensemble, & qu'il y demeure quantité de grumeaux d'étain, que le souffle violent du feu détache avec tant de facilité, il faut trouver moyen de les mêler, sinon parfaitement, du moins autant qu'elles le peuvent être.

On en viendra à bout en quelque façon, si l'on prend soin d'agiter long-tems le métal dans le fourneau, & de maniére qu'il le soit par tout également. Mais cette agitation si exacte ne peut avoir lieu que dans une petite quantité de métal. Dans les fontes ordinaires de canons, où l'on employe jusqu'à soixante & quatre vingts mille livres de métal & plus, il n'est guéres possible d'agiter par tout une si grande masse : trop de choses s'opposent à une agitation si necessaire, la quantité du metal, la grande étenduë interieure du fourneau, la petitesse des portes de ce fourneau, la chaleur presque insupportable qui en sort, le refroidissement du metal quand les portes sont trop long-tems ouvertes &c.

Il faut donc recourir à quelque remede plus sûr, plus promt, & moins embarrassant que celui de l'agitation & du mélange parfait, auquel il est si difficile de parvenir, & qu'on ne doit jamais pourtant négliger.

En voici un qui peut passer pour infaillible, & qui est très-facile à mettre en usage. Il n'y a qu'à former de bons grains de cuivre de Suede d'une grosseur proportionnée à celle des piéces pour lesquelles on les destine; bien battre ou forger ces grains à froid, pour en resserrer les pores; & les placer dans les moules à l'endroit où se doit trouver la lumiére du canon. Le métal qui entrera dans ces moules, fera fondre par sa chaleur plusieurs lignes d'épaisseur des grains avec lesquels il se liera & se soudera parfaitement. Des grains de cette nature ne manqueront jamais; & la lumiére qu'on y percera se trouvant fortifiée par une épaisseur considérable d'un métal sans mélange, & dont toutes les parties se trouveront parfaitement homogénes, dureront assez long-tems, pour ne mettre jamais la piéce hors d'état de servir; & si elle vient à *s'écroiser* un peu par un très-long usage, elle conservera toûjours une figure parfaitement ronde.

J'attends, Monsieur, vôtre jugement sur ces conjectures, & j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. DE MORALEC.

A Doüay le 10. Novembre 1709.

ARTICLE XLII.

SECONDE LETTRE DU P. E. Souciet de la Compagnie de JESUS, *au ſujet de la Miſchne imprimée en Hollande par les ſoins de Monſieur Surenhuſius.*

MOnſieur, je ſuis bien aiſe que mon premier eſſai, & ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire de la nouvelle Edition de la *Miſchne* faite en Hollande, vous ait contenté. Cette eſpece de Bibliothéque Miſchnique en ſix volumes, ainſi que vous l'appellez, ou ce recüeil des deux meilleurs Interpretes qu'ayent les Juifs ſur la premiere partie de leur Thalmud, & de tout ce que différens Sçavans parmi les Chrétiens ont écrit ſur pluſieurs parties du même Ouvrage, ce recüeil, dis-je, vous plaît ; & ſur le ſeul plan general, que je vous en ai tracé, vous avez réſolu de lui donner place dans vôtre Bibliotheque. Je n'en ſuis pas ſurpris. En general le deſſein de l'Ouvrage eſt bien pris : le choix des parties qui le compoſent eſt fait avec jugement : le ramas de toutes les piéces des Sçavans ſur la Miſchne eſt curieux : & l'idée de Bibliotheque Miſchnique en ſix vovolumes ſous laquelle ma lettre vous l'a fait concevoir, eſt la plus avantageuſe qu'on en puiſſe prendre ; & quoique peut-

être un peu bien vaste, elle ne laisse pas d'avoir du vrai & d'être assez juste. Conservez-la donc, Monsieur, cette idée si avantageuse, & que le détail que vous demandez aujourd'hui de moi, ne la diminuë point, s'il est possible : la préface de nôtre Auteur peut servir même à l'augmenter & à l'enrichir. Ne vous refusez point aux impressions qu'il s'efforcera de faire sur vôtre Esprit, & à l'estime qu'il tâchera de vous inspirer de son Ouvrage. Peut-être aurez-vous besoin de ces secours pour vous soutenir dans vos bonnes résolutions.

Une connoissance exacte & parfaite de la langue Hebraïque, & des Rits & Cerémonies des Juifs, fut la premiere disposition que Mr. Surenhusius crût devoir apporter à l'entreprise laborieuse qu'il forma, de nous donner une Edition nouvelle du Thalmud & des Commentaires Rabbiniques, avec des Traductions & des Notes.

Desabusé des préjugez de la jeunesse, qui l'avoient persuadé qu'il falloit lire avec soin les Ecrivains Grecs, pour acquerir l'intelligence du Nouveau Testament, & ne trouvant point que les effets répondissent à son attente ; il résolut il y a quelques années de passer à l'étude de la langue Hebraïque, & d'augmenter le nombre de tant de Sçavans de France, d'Angleterre, d'Alemagne, & des Pays-

bas, qui depuis deux siécles ont donné tant de preuves d'une habileté profonde en ce genre d'érudition, & si bien contribué par-là à l'éclaircissement de l'Ecriture.

Pour cette fois ses esperances ne furent point trompées. Il gouta bien-tôt les fruits de ses travaux ; & la nouvelle route où il étoit entré, lui présenta bien d'autres secours pour l'intelligence des Livres saints, qu'il n'en trouvoit auparavant dans celle qu'il avoit quittée. La facilité, le plaisir, l'utilité, tout concourut à le confirmer dans le changement qu'il avoit fait : & certes il n'a pas eu lieu de s'en repentir, si tout le monde est aussi content que lui des progrès qu'il fit, & qui allérent comme il l'assûre, beaucoup au delà de tout ce qu'il s'étoit imaginé.

Dans le dessein de se rendre plus habile encore, & de s'instruire à fond des coutûmes & des loix des Juifs, il jugea qu'il ne devoit point s'en tenir aux Auteurs Chrétiens qui ont écrit sur ces matiéres. Comme nous cherchons ce qui regarde les Grecs & les Latins dans les Ecrivains Grecs & Latins, il crût qu'il falloit aussi puiser la philologie Hebraïque dans les Ouvrages des Hebreux, & remonter aux sources. Il paroît que c'est là ce qui l'engagea à lire la Mischne : ce qui donna lieu à l'Ouvrage dont nous parlons.

Les Maîtres vivans lui parurent encore de meilleurs Maîtres que les morts. A

l'étude de la langue dans les Grammaires, & à la lecture des Livres, il joignit un commerce fréquent & familier avec les Juifs : il s'est trouvé dans leurs Assemblées, & dans leurs Synagogues pendant un grand nombre d'années, assistant à leurs Ceremonies qu'il a voulu voir de ses propres yeux ; & se faisant Juif en quelque sorte, pour être en état de mieux traduire la Mischne, & pour décrire plus exactement toutes les pratiques dont il auroit été témoin.

Muni de tous ces secours il avançoit à grands pas dans son entreprise, lorsqu'on l'avertit que la Traduction Latine de la Mischne composée par Aben-Dana, & dont le Manuscrit se garde dans les Archives de l'Université de Cambridge, alloit bien-tôt paroître. C'est cet Aben-Dana autrefois דין ראש ישיבה ואב בית, c'est à dire, Chef de l'Academie, & Président du Conseil des Juifs à Amsterdam & puis à Londres, c'est lui dis-je, qui donna il y a près d'un siécle l'excellent Commentaire intitulé מכלל יופי qui comprend les *Scholies* d'Aben Melech, & celles d'Aben Dana lui-même. Aux premiers avis qu'eût Mr. Surenhusius que cette Traduction de la Mischne s'imprimoit en Angleterre, il crût le devoir ceder à ce docte Rabbin. Il s'arrêta donc tout court : mais sans perdre de tems, il ne quitta la Mischne que pour prendre la Gémare, qu'il commença de

traduire sur le traité *Berachot*. C'est toûjours une avance pour ce qu'il promet dans la suite. De plus pour mettre à profit ses études Thalmudiques, & la connoissance qu'il avoit acquise des Loix & des coutumes des Hebreux, il lui prit envie de composer un Commentaire sur le Levitique, qui fut une espece de Corps des Rits Hebraïques. Il en étoit au Chapitre xx. lorsqu'il eût des avis certains, que la Version de la Mischne par Jacob Aben-Dana ne s'imprimoit pas en Angleterre. Il reprit alors son premier Ouvrage avec une nouvelle ardeur, le remit sur le métier, & l'acheva.

Quand il y eût mis la derniere main, il le compara avec la Traduction Espagnole de la Mischne & des Commentaires de Maïemonides & de Bartenora, faite par le même Aben-Dana; & il eût le plaisir de voir, qu'il marchoit sur les traces de cet habile Juif, qui lui donna bien des lumieres sur plusieurs endroits fort difficiles.

Après tant de précautions il ne se crût point encore assez assuré, s'il n'y ajoutoit le jugement & la critique des Juifs, parmi lesquels il s'étoit fait bien des amis. Il leur communiqua donc ses Versions, les pria de les examiner, & les soumit à leur censure. Je ne sçai qui l'empéche de nous dire le jugement qu'ils en portérent, mais son silence parle assez, & plus que son si-

lence, l'impression de son Ouvrage, dont on m'a dit que les Juifs d'Amsterdam ont fait les frais, & dans laquelle il paroît qu'ils n'ont rien épargné, ni pour la beauté des caracteres, ni pour la multitude des planches &c.

Ceux des Juifs desquels nôtre Auteur a tiré plus de secours sont Rabbi Jehuda, Leon Rabin d'une Synagogue à Hambourg & puis à Amsterdam, R. Isaac de Mathathia, Abuab fils de R. Isaac Abuab autrefois Chef de la Synagogue & du Conseil des Juifs en Portugal, celui-là méme apparemment, dont je vous ay fait voir une Paraphrase Espagnole sur le Pentateuque imprimée par Jacob de Cordoë אמת שנת l'an du monde 5441. C'est à dire en 1681. de l'aire Chrétienne. Un troisiéme Juif à qui nôtre Auteur à de grandes obligations, est R. Isaac Conseiller du Sanedrin des Juifs Alemans, très-habile dans les Livres Talmudiques & dans l'art de dessigner & de graver.

Les Juifs ne sont pas les seuls que Mr. Surenhusius a consultez. Comme il a eu recours à eux pour l'examen de ses traductions, il s'est addressé à plusieurs Sçavans en Hollande & dans les pays étrangers, pour sçavoir quelle forme il donneroit à son Ouvrage, & ce qu'il joindroit au Texte de la Mischne; & après avoir écouté leurs avis il a suivi le goût de ceux

qui vouloient des Commentaires avec ce Texte.

Enfin par le moyen de quelques gros Negotians Juifs, il a fait écrire en Italie aux Juifs de Livourne, en Grece à ceux de Thessalonique, & jusqu'en Egypte à ceux du Kaire; & les premiers lui ont envoyé les desseins de quelques unes des planches qu'il nous donne, avec les Commentaires de Maïemonides en Arabe.

Que pouvoit-il faire davantage, & quelle autre mesure auroit-il pû prendre pour réüssir dans son dessein? Ne méssieroit-il pas bien après cela de trouver quelque chose à blâmer dans un Ouvrage entrepris avec tant de précautions, composé avec tant de soin, approuvé par tant de Connoisseurs?

Osons cependant l'examiner, puisque vous l'ordonnez; & sans prétendre diminuer la gloire que merite Mr. Surenhusius pour tant de travaux & tant d'application, mais aussi sans nous laisser éblouïr par tout ce pompeux étalage, voyons si l'exécution répond à la grandeur de l'entreprise, & le succès à tant de soins.

Je passe les Epîtres dédicatoires & les Prefaces. Dans celles-là Mr. Surenhusius a cherché des Protecteurs; & quoi qu'il en dise des motifs qui l'ont porté à s'addresser à ceux qu'il a choisis, il semble qu'en ne dédiant qu'à des Princes ou des Magistrats dans les Etats desquels il y a plus de Juifs, & où il a crû que ces Livres pour-

eussent peut-être merité des Notes de nôtre Auteur : mais ou il n'y a pas fait attention, ou il les a jugées trop legeres pour s'y arrêter : & elles le sont en effet.

Pour le corps de l'Ouvrage, je vous l'ai dit, Monsieur, dans ma premiere lettre, de toutes les parties qu'il contient, il n'y en a que quatre dont je doive ici vous rendre compte, la Version d'une bonne partie du texte de la Mischne, la traduction des Commentaires de Maïemonides, celle de R. Abdias de Bartenora, & les Notes de Mr. Surenhusius. Le reste n'est pas de cet Auteur : ce ne sont que d'anciennes piéces qu'il n'a fait que réimprimer, que vous avez pour la plûpart, ou que vous connoissez déja : mais pour les quatre morceaux dont je viens de parler, c'est là proprement son Ouvrage : Ouvrage constamment qui a dû lui coûter bien des peines, & lasser souvent sa patience infatiguable : Ouvrage qui épargnera bien du tems & des travaux aux commençans : mais Ouvrage après tout, dont je crains bien que les Gens véritablement sçavans & de bon goût, ne soient pas tout à fait contens.

En effet Ecrivain barbare, negligent Interprete, Commentateur peu critique, Mr. Surenhusius parle mal, n'a pas pris souvent la pensée de son Auteur, ne donne communément dans ses Notes que des bagatelles qui n'apprennent rien.

Qu'un Auteur dans un Ouvrage d'érudi-

tion ne perde point son tems à ranger des mots, à limer des phrases, à tourner ingénieusement & agréablement des pensées, à mesurer le nombre & la cadence des periodes ; c'est une permission que les Critiques judicieux lui donnent bien volontiers. Les Sçavans seroient en verité bien malheureux, si accablez du nombre infini des choses qu'il leur faut apprendre ou traiter, & qui leur laissent à peine le tems de les écrire, on exigeoit d'eux, encore l'art inutile de les exposer en Rhéteur ou en Sophiste. Ce n'est pas là le téms de chercher des fleurs ; ce n'est pas là la place des figures & des ornemens. Un Auteur sçavant doit plaire par les choses qu'il apprend, bien plus que par la maniére dont il les débite : il doit emporter l'approbation par la force de ses raisons, & non point la surprendre par l'artifice de sa Rhétorique. De quelque spécieux prétexte que l'on colore une pareille opinion, il y auroit de l'injustice à vouloir y assujettir les Sçavans, & une espece de mauvais goût à ne point mettre de différence entre une piéce académique, un discours oratoire, & une dissertation ou quelque autre Ouvrage d'érudition.

Mais si un Sçavant ne doit pas chercher l'élegance, il doit au moins éviter les fautes. Moins on exige de cette politesse artificielle & recherchée dans un Ouvrage de ce genre, plus l'Auteur doit s'appliquer à faire entendre nettement ses pensées. Plus

on lui fait grace sur le tour & sur les ornemens, moins il doit s'en faire sur l'exactitude & sur la clarté. Mr. Surenhusius n'a pas étendu ses soins jusques-là : son style est simple jusqu'à l'excès, negligé jusqu'à donner quelquefois dans des fautes assez grossiéres, souvent obscur jusqu'à n'être pas intelligible.

Comment excuser ces phrases? [a] *Nulla enim est vis qua non ferro ac viribus debilitari frangique potest....* [b] *Hominem quem timet ne eum occidat.* [c] *Idcircò hominem intendat animum oportet, ac gratias Deo agat....* [d] *Ut inde tantam apud Israëlitas fidem acceperint eos credere Dei Legi.* [e] *Non haberent libertatem benedicere.* [f] *Responderi potest ipsi precandas esse duas illas precationes stans aut sedens.*

Et comment entendre celles-ci?

[g] *Sed semper argumentandum est hoc argumento, ut dicamus quem sensum ex hac Mischna decemus.*

[h] *Varietes adificare interjecto pulvere ad constituendum duas tabulas in quarum medio projicient pulverem.*

[i] *Usque dum forma parietis sit bene ligata & firmata.* Et cent autres de même sorte.

Après tout ont lui passeroit aisément ces

[a] *Tom.*1. *Ep. dedic.* [b] *Tom.*1. *p.*6. *dans la Vers. de Barten.* [c] *Tom.*1. *p.*34. *in Maïem.* [d] *Ib. p.*31. *in Maïem.* [e] *P.*25. *in Maïem.* [f] *Ib.* [g] *T.*1. *p.*24. *in Maïem.* [h] *T.*1. *p.* [i] *Ib.*

défauts, s'il étoit exact dans le reste. Mais ce qu'on a peine à lui pardonner, c'est de n'avoir pas pris la pensée de ses Auteurs, ou de l'exprimer si mal, qu'on ne l'a reconnoisse plus ; & même de leur avoir fait dire plus d'une fois en Latin tout le contraire de ce qu'ils disent en Hebreu.

Qui voudroit ramasser dans ces six volumes, & corriger toutes les fautes de cette espece, en feroit un septiéme aussi gros pour le moins qu'aucun des autres. J'avois eû envie de le faire, & je l'avois même commencé, mais j'en trouvai un si grand nombre, que je me lassai au bout de la premiere Massecheth. Ce sera donc la seule de laquelle je prendrai les exemples que je vais produire. J'en aurai assez pour vous convaincre de ce que je dis : & ce Traité sera d'autant plus propre à vous faire juger de tout l'Ouvrage, que l'Auteur n'étant point encore fatigué quand il le composa, il étoit moins qu'ailleurs en droit de se négliger ; & qu'ayant encore tout son feu & toute son ardeur, cette partie de l'Ouvrage a dû être, ce semble, la plus parfaite & la plus travaillée.

Commençons par le texte de Maïemonides ; nous n'irons pas loin sans trouver quelque mauvais pas qui nous arrête.

Dès les premires lignes il fait dire à ce Rabbin, qu'il faut reciter la priere Schema, *eo tempore quo homines solent dormire & surgere.* Quel est ce tems, *où les hommes*

ont coûtume de dormir & de se lever tout à la fois ? Il falloit dire *dormitum eunt*, & non pas *dormire solent*. Car Maïemonides n'a pas prétendu, que les Juifs dissent la priere Schema en dormant, ou même pendant que les autres dorment, comme quelques Religieux disent Matines à minuit ; mais en se couchant & en se levant, comme nous disons en François des prieres du Soir & du Matin que font les Chrétiens reglez. Et en effet, c'est ainsi que l'entend l'Ecole du fameux Hillel : & Maïemonides lui-même explique autrement ce que dit l'Ecole de Schammai, qui pouvoit donner lieu de croire qu'elle étoit dans le premier sentiment. Voyez *S*.3.

§. 2. בתקופת תמוז בתקופת טבת Mr. Surenhusius traduit *In mense Tammutz & Thebet*. תקופה n'est pas plus tout le mois *Tammuz* ou tout le mois *Thebet* en Hebreu, que le Solstice en François est tout le mois de Juin, ou le mois de Decembre entier.

Ibid. Il ajoute au Texte de Maïemodides, *qui* (*dies*, ou *mense*) *regulares sunt*. Cela n'est point dans l'Hebreu qu'il a traduit. D'ailleurs pourquoi ces mois ou les jours de ces mois, sont-ils plus reguliers que les autres ? Il semble au contraire que ce soient les plus irreguliers, & que s'il y a des jours reguliers dans l'année ce sont ceux des deux Equinoxes, plûtôt que ceux des Solstices.

Ibid. §. 3. Outre qu'il oublie quelque

chose, il tourne שלא יתכוין, *Et sine attentione legat.* A cette traduction il n'est personne qui ne pense que l'Ecole d'Hillel veut qu'on puisse reciter la priere *Schema* sans attention & avec un esprit distrait: sentiment dont j'ai de la peine à croire que les Juifs voulussent accuser ce fameux Docteur & ses Disciples. Ce qu'ils disoient, c'est qu'il n'est pas necessaire, comme le veulent les Disciples de Schammai, de reciter *Schema* le Soir d'une posture courbée & le Matin debout; qu'on peut la réciter comme on se trouve כפי שיזדמן לאדם, sans se mettre en peine si l'on est couché ou debout.

Qu'entendrez-vous, Monsieur, quand vous lirez au même endroit qu'un Juif, *Legi studentem*, n'est pas obligé à dire *Schema*, mais qu'il l'est *quamdiu Legi non studet.* Vous vous imaginerez peut-être, que comme dans nos Chapitres, on exempte les jeunes Chanoines d'assister au Chœur, pendant qu'ils étudient dans les Colleges ou dans les Universitez, de même on exempte les Juifs de la priere *Schema* pendant leurs études; ou bien vous prendrez ce Juif *Legi studentem*, pour tout homme Juif qui actuellement lit & étudie la Loi; ou bien pour un Homme de bien qui aime la Loi: vous vous tromperez, Monsieur, & vous verrez dans l'Hebreu, que Maïemonides parle d'un Homme, non pas qui étudie la Loi, mais qui est actuellement occupé à

pratiquer quelque précepte de la Loi, lequel par l'impossibilité de faire deux choses en méme tems, l'empêche de réciter *Schema*. Voilà ceux qu'on en exempte : & c'est ce que signifie עוסק במצוה, & אין עוסק במצוה, *Occupatus in precepto*, *non occupatus in precepto*, & non pas *Legi studens*, *Legi non studens*.

Je passe un grand nombre de fautes pour venir au §. 4^e. du chap. 11. Là on décide qu'il n'est pas permis aux Ouvriers de réciter leur priere au haut d'un arbre, ni aux maçons בראש הנדבך *au haut de leur planche*. Maïemonides qui écrivoit en Egypte, ou du moins qui acheva sa Mischne en Egypte, & qui voyoit la maniere dont les Orientaux bâtissent, pour expliquer ce que c'est que נדבך *planche*, nous apprend, ce que nous lisons aussi dans les Relations de nos Missionnaires & des Voyageurs, que ces Peuples ne construisent que des cabanes de boüe, semblables à ces murailles que quelques Paysans font dans nos campagnes, pour boucher leurs champs ou leurs jardins. Pour élever plus commodément ces murailles, les Orientaux dressent deux planches vis à vis l'une de l'autre, & avec une truelle ou instrument de bois, ils mettent & arrangent la boüe entre ces deux planches qui la soutiennent, & qui l'empêchent de s'écouler jusqu'à ce qu'en se sechant elle se soit endurcie, & qu'elle ait pris assez de consistance, pour se soutenir

d'elle-même & ſans le ſecours des deux planches que l'on ôte alors. Nôtre Auteur ne paroît pas s'être fait une idée bien nette de ceci. Il a traduit עפר *pulvis* de la pouſſiere : *Artificum conſuetudo eſt parietes ædificare interjecto pulvere &c.* Ce ſeroit une aſſez plaiſante choſe que de la pouſſiere miſe entre deux planches pour faire une maiſon ; & quand on ôteroit les deux planches, la muraille ſeroit bien-tôt au vent. Il falloit donc traduire *lutum* & non pas *pulvis.*

Mais quel galimathias, je vous prie! *Artificum conſuetudo eſt parietes ædificare interjecto pulvere, ad conſtituendum duas tabulas, in quarum medio interjiciunt pulverem, expandentes illum inſtrumento ligneo ope manûs.* Liſez l'Hebreu, vous y trouverez, האומנים *ſignificat Opifices. Eorum autem qui parietes è luto conſtruunt, mos eſt, duas erigere tabulas, & lutum inter utramque injicere, & complanare illud inſtrumento manûs ligneo h.e. quod manu tenent &c.* פ׳י האומנים עוש״ מלאכת ומנהג בוני הקירות בעפר להציב שני לוחות ומשליכים העפר באמצע וירקעו אתו בכלי עץ יד. Il a confondu toutes ces phraſes & n'a pas ſçû y mettre les points & les virgules comme il faut. Il ſépare להציב de ce qui précede, au lieu de le joindre à מנהג. Il y rapporte le participe בוני qu'il traduit par l'infinitif *ædificare,* & non par le participe *mos eſt ædificantium.*

Ayez la bonté, Monsieur, de recourir encore à l'Original pour entendre la Version.

Au même chap. II. §. 6. Maïemonides expliquant l'étymologie du mot אסטניס *infirmus*, dit qu'il est composé de צנת שלג Mr. Surenhusius lui fait dire, qu'il vient seulement de צנה. L'Auteur dit que le changement du צ en ס ne doit pas arrêter; parce que ce changement se fait souvent dans les langues; & le Traducteur lui fait dire, que cela ne se trouve pas souvent dans la langue Hebraïque: c'est justement tout le contraire de ce que dit Maïemonides. De plus c'est une excellente raison que de dire qu'un changement de lettre ne doit pas arrêter; parce qu'il n'arrive presque jamais. Enfin l'Original parle en général de toutes les langues בלשונות: & la copie dit seulement *in nostrâ linguâ*. Autre contradiction chap. III. §. 2. Quand au tems que l'on conduit les parens d'un mort du lieu de la sepulture à celui où l'on doit s'arrêter pour les consoler, & leur faire les complimens de condoléance, quand dis-je, en ce tems l'heure de reciter *Schema* vient, que faut-il faire? Maïemonides dans la Version de nôtre Hollandois décide: Si *verò locus in quo consistunt tam procul sit dissitus à sepulcro, ut non possit absolvere lectionem, audi non licitum est incipere lectionem ejus.* Mais plus le lieu est éloigné du sépulcre, plus il y a de tems, direz-vous, pour reciter *Schema*, vous dites vrai: Aussi le sens de

Maïemoïdes

Maimonides est, Si le lieu est si peu éloigné du sépulcre que la longueur du chemin ne suffise pas pour réciter *Schema*, il ne faut pas la commencer. Le Traducteur n'a pas entendu le mot בכדי, qui veut dire *aliquantisper* tout le contraire de *tam procul*.

Il n'a pas mieux entendu ce que signifient פנימיים & חיצונים au même endroit. Il veut que dans le lieu où l'on se retire après la sépulture pour consoler les parens du mort, il veut, dis-je, que de tous ces Consolateurs qui les environnent, ce soient ceux qui par leur situation se trouvent en présence de cette parenté affligée פנימיים, que la Mischne exemte de la priere *Schema*, & non point ceux qui sont derriere eux חיצונים; au lieu que Rambam fait tomber l'exemption sur ceux qui sont placez dans l'interieur du cercle que forme cette assemblée פנימיים, & non sur les autres qui sont à l'exterieur חיצונים. Car 1°. פנימיים & חיצונים ne peuvent s'entendre autrement. 2°. L'on voit assez la raison de cette réponse, ceux qui sont l'interieur du cercle sont occupez à parler, & à consoler ceux qui composent le deüil, devoir de charité préferable à la priere *Schema* qu'on peut differer. Mais ceux qui sont à l'exterieur & plus éloignez, ne pouvant se faire entendre d'eux ni leur faire leurs complimens, ils ont tout le loisir de réciter la priere dont il s'agit.

Ch. 5. §. 2. Il appelle dans la pluye Mag-

nificentiam celsitudinis & potentiæ, ce que Rambam appelle simplement & naturellement *magnitudinem utilitatis ejus*.

Ib. §.3. *At non ita se res habet nisi vi misericordiæ, non omninò præcepisset mactare animal neque avem.* Que l'Hebreu soit encore ici l'interprete du Latin, vous y trouverez : *non ita se res habet : nam, si misericordiâ Deus uteretur, non jussisset omninò animantem ullam & volucrem interfici* : & je crois que vous l'entendrez mieux.

Ch. 6. §. 8. *Et ædificiorum Jerusalem*, en Hebreu ותבנה *& ædificabis* ; de même que העלנו *fac nos ascendere*. Ibid. בקרוב במהרה בימינו *Adsis citò in diebus nostris*, comme s'il avoit lû קרוב sans la préposition ב. Mais non, le sens est, *ædifica Jerusalem citò, cum festinatione, in diebus nostris.*

Ch. 9. §. 5. Maïemonides écrit, que ceux que la Mischne appelle מינים, sont ceux qui nient l'Ecriture, & qui ne croyent point la vie du siecle futur & éternel, שלא יאמינו בחיי העולם הבא ועד, Surenhusius traduit *nec credentes mundum fore futurum.* Pourquoi ne pas exprimer חיי ? pourquoi omettre ועד ? deux paroles qui expriment bien plus nettement & plus précisément le dogme *de la vie future & éternelle.*

Au même endroit, l'homme, dit Maïemonides, doit bénir Dieu de tout ce qui lui arrive en ce Monde, bon ou mauvais ; parce que l'un & l'autre peut également lui servir à acquérir la veritable félicité. Sentiment digne d'un Chrétien, que le Protestant

obscurcit par sa traduction, ou plûtôt corrompt en retranchant absolument la raison: *Hominem animum inducat oportet, & gratias Deo agat super eo quod ipsi obvenit sive id sit bonum sive malum.* Pourquoi changer la pensée, מהיות כל מה שיבואהו בעה"ז מרע ומטוב סבה להשיג אליו הצלחה האמיתית? Seroit-ce pour ôter l'idée d'una vie future & d'une félicité differente de celle de la présente ? C'est la seconde fois que je trouve quelque chose de semblable. A quoi donc ont pensé ces Juifs qui ont examiné les Versions de nôtre Auteur ? Consentent-ils qu'on efface des Ecrits de leurs חכמים, les témoignages d'un dogme si essentiel ? Il faut cependant l'avoüer, on en a laissé de bien plus formels ; mais pourquoi en oublier, ou en affoiblir d'autres ? La negligence est-elle pardonnable en ces rencontres ?

Je n'ai rien dit ni des omissions, ni des additions que l'on fait au texte : je n'ai fait que courir legerement sur quelques §§. de la premiere Massecheth ; & il s'en manque beaucoup que je ne vous envoye tout ce que j'avois ramassé. Jugez par cet échantillon combien je vous fatiguerois, si j'allois plus avant, & si j'y ajoutois ce qui se pourroit dire sur la Version de Bartenora, & sur les Notes de Monsieur Surenhusius.

Permettez-moi donc de ne le point faire sans un second ordre. Je suis &c.

A Paris ce 25ᵉ. Août 1709.

ARTICLE XLIII.

TRAITÉ DE LA CONSTRUCTION & des principaux usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures necessaires pour l'intelligence de ce Traité, dedié à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par le Sieur Nicolas Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique. Quai de l'horloge du Palais, où l'on trouvera tous ces Instrumens dans leur perfection. A Paris chez la Veuve de Jean Boudot au Soleil d'or, Jaques Collombat au Pelican, Jean Boudot au Soleil d'or, ruë Saint Jacques 1709. in 4°. pages 347.

QUi sçait s'appliquer à l'étude laborieuse de la Géometrie, & qui peut en penetrer les secrets, n'y trouve pas seulement le plaisir si satisfaisant pour l'Esprit de l'Homme, de voir la verité ; mais il s'abandonne, pour ainsi dire, à l'admiration de l'agilité de nôtre Ame, qui s'avance d'elle même par des routes si subtiles, qui cherche le vrai par l'infiniment petit, & le suit jusques dans l'infiniment grand. Un Esprit occupé dans ces merveilleuses recherches, & étonné de ses propres découvertes, se dit à soi-même qu'il n'est point materiel.

Comme la Géometrie ne demeure p[...]

toûjours dans ces abstractions, & qu'elle descend à divers usages, elle a besoin d'Instrumens; dont elle prescrit la forme avec cette justesse qui lui est propre, & qui ne sçauroit être suivie que par des mains habiles. M. Bion s'est distingué en cela, & les Instrumens qui viennent de lui, ont toute l'exactitude qu'on y peut desirer.

Dans cet Ouvrage divisé en huit Livres, il expose la maniere de travailler les Instrumens de Mathématique, & il enseigne les usages auxquels ils sont destinez. Les démonstrations accompagnent la pratique: & l'on sent par tout un Homme intelligent & adroit.

Le premier Livre traite des Instrumens les plus simples, de la regle, de l'équerre, du compas, du rapporteur qui est un demi cercle gradué.

Le second décrit dans un grand détail & avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde le compas de proportion pour sa construction & ses usages. Il y marque les diverses lignes des parties égales, des plans, des polygones, des cordes de cercle, des solides, des metaux: à quoi il ajoute différentes sortes de jauges; & entre autres une nouvelle & plus commode, inventée par Mr. Sauveur. Ce qui le conduit à parler d'une chose qui en soi merite d'être sçûë, & qui est d'un usage frequent, je veux dire, de la pesanteur des métaux

& de divers autres corps, & des mesures caves pour les liquides & les matieres seches.

Comme on en a encore rien dit dans ces Mémoires, on va les rapporter ici d'après M. Bion, en marquant auparavant les divisions de la livre dans une table.

Table des divisions de la livre.

La livre contient.	Le marc.	L'once.	Le gros.	Le gr.
Livre	1.			
Marcs	2.	1.		
Onces	16.	8.	1.	
Gros	128.	64.	8.	1.
Grains	9216.	4608.	576.	72.	1.

Table du poid des métaux & de divers autres corps.

Le poids d'un piéd cubique.

	Livres.	Onces.
Or.	1326.	4.
Vif-argent.	946.	10.
Plomb.	802.	2.
Argent.	720.	12.
Cuivre.	627.	12.
Fer.	558.	0.
Etain.	516.	2.
Marbre blanc.	188.	12.
Pierre de taille.	139.	8.
Plâtre.	85.	0.
Ardoise.	150.	0.

	Livres.	Onces.
Tuile.	127.	0.
Eau de Seine.	69.	12.
Eau de mer.	70.	10.
Vin.	68.	6.
Cire.	66.	4.
Huile.	64.	0.

Le poids d'un pouce cubique.

Onces.	Gros.	Grains.
12.	2.	52.
8.	6.	8.
7.	3.	30.
6.	5.	28.
5.	6.	38.
5.	1.	24.
4.	6.	17.
1.	6.	0.
1.	2.	24.
0.	5.	6.
1.	7.	12.
1.	0.	18.
0.	5.	12.
0.	6.	0.
0.	5.	5.
0.	4.	65.
0.	4.	43.

Cette table est la même que dans le Livre de la Connoissance des tems ; & demanderoit une exactitude qu'on est surpris de n'y pas trouver. Car supposé le poids du pouce cubique d'or, tel qu'il est marqué, le pied cubique doit peser 1332

livres & 32 onces : différence très-considérable, sur tout en une matiere si précieuse.

On ajoute une autre table de la pesanteur respective des mêmes corps, supputée par Gérald.

Prenant la pinte de Paris pour la mesure commune des liquides, on marquera son volume & le poids de l'eau qu'elle contient ; d'où il sera aisé de juger des autres mesures & des autres liqueurs.

La Pinte de Paris est de 48 pouces cubiques ou de 61 pouces cylindriques, & est égale à un cylindre de 3 pouces 11$\frac{5}{7}$ lignes de diametre & de hauteur.

Une pinte d'eau de Seine peze une livre & 15 onces, ou 31 onces.

Table des mesures plus petites que la pinte.

	Poissons.	Demi-sett.	Chop.	Pinte.
Poisson	1.			
Demi-set.	2.	1.		
Chopine	4.	2.	1.	
Pinte	8.	4.	2.	1.

Table des mesures plus grandes que la pinte.

	Pintes. ou pots.	Quartes.	Sest.	Quart.	Muid.
Pinte.	1.				
Quarte.	2.	1.			
Sestier.	8.	4.	1.		
Quarteau	72.	36.	9.	1.	
Muid.	288.	144.	36.	4.	1.

On rapportera toutes les mesures des

ſres ſeches au litron, la plus petite
on ſe ſerve à Paris, & qui eſt de trente
)uces cubiques.

Table des meſures pour les matieres ſeches.

	Litrons.	Boiſſeaux.	Minots.	Seſtiers.	Muid de bled.	De ſel.
Litron.	1.					
Boiſſeau.	16.	1.				
Minot.	48.	3.	1.			
Seſtier.	192.	12.	4.	1.		
Muid de bled.	2904.	144.	48.	12.	1.	
Muid de ſel.	3872.	192.	64.	16.	$1\frac{1}{3}$.	1.

faut remarquer que ſelon les divers

degrez de chaleur ou de froid dans l'air, les liqueurs se rarefient ou se condensent : d'où s'ensuit quelque variation aux mesures ; mais variation imperceptible dans l'usage ordinaire.

Le troisiéme Livre est destiné à plusieurs sortes d'Instrumens & de Machines, partie pour l'utilité, partie pour la curiosité. Dans le premier chapitre Mr. Bion donne les différens compas, à pointe, à l'Alemande, à ressort, à Horlogeurs, à trois branches, à cartes marines, de réduction, à coulisse, à former les ellipses. Dans le second chapitre il parle des porte-crayons, de la plume sans fin, du pantographe ou du singe pour copier les desseins, d'une petite Machine pour mesurer le carat des perles, des regles paralleles, du pedometre pour mesurer la longueur du chemin en marchant, de la plate forme pour diviser les roües des horloges, de l'armure de l'aiman, & de l'aiman artificiel, du peson, des moufles, de la canne à vent, éolipile, microscope.

A propos du pied qui est la mesure la plus ordinaire pour les longueurs, Mr. Bion observe qu'il n'est pas le même par tout : & il ne sera pas inutile d'en marquer les différences d'après lui, en rapportant les pieds d'ailleurs à celui de Paris, & en avertissant, que le pied se divise en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, la ligne en 12 points : ce qui donne au pied 144 lignes, & 1728 points.

Pied	Pouces.	Lignes.
De Paris.	12.	
Rome.	10.	10.
Bologne.	14.	1.
Venise.	11.	11.
Milan. {	22.	
	14.	8.
Turin.	18.	11.
Du Rhin.	11.	7.
Dantzic.	10.	7.
Suede.	12.	1.
Dannemarc.	10.	9.
Londres.	11.	3.
Lorraine. } Bruxelles. }	10.	9.
Amsterdam.	10.	5.
Vienne.	11.	8.
Constantinople.	26.	2.

Il y a apparencence, qu'en faisant ces rapports de grandeurs, l'on a negligé les points ; qui néanmoins dans une grande longueur peuvent causer une différence notable.

On ajoutera quelques autres mesures en longueur.

	Pieds.	Pou.	Lign.
Aune de Paris.	3.	8.	0.
De Flandre & d'Alemagne.	2.	1.	8.
Palme de Rome.	0.	8.	2.
De Genes.	0.	9.	1.
De Naples.	0.	9.	9.
Brasse de Milan pour les			

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Etoffes de soye.	1.	7.	4.
Pour celles de laine.	2.	0.	11.
De Florence.	1.	9.	6.
Ras de Piémont.	1.	10.	0.
Barre de Castille.	2.	7.	3.
De Valence.	2.	9.	7.
De Madrid & de Portugal.	3.	0.	9.
D'Espagne en general.	5.	5.	6.
Verge de Séville.	2.	6.	11.
D'Angleterre.	2.	9.	11.
Canne de Rome.	6.	11.	7.
De Toulouze.	5.	5.	6.
De Naples.	6.	10.	2.
Pic de Constantinople.	2.	2.	2.
Gueuse des Indes.	2.	10.	11.

Le quatriéme Livre est pour les Instrumens que Mr. Bion appelle de campagne, & qui servent à mesurer les distances, les hauteurs, & les profondeurs accessibles & inaccessibles, à déterminer la position des lieux. Tels sont les picquets, les cordeaux, l'équerre d'Arpenteur, le recipiangle ou mesurangle, la planchette, le quart de cercle & le demi-cercle, le quarré géometrique, la boussole.

On sçait que la toise est de six pieds, & le pas géometrique de cinq. Les deux lieuës depuis le grand Châtelet de Paris jusqu'à la porte de l'Eglise de Saint Denys, sont chacune de 2200 toises. En donnant à un degré d'un Meridien sur la Ter-

re 57060 toises, & le divisant en vingt-cinq lieuës, chacune sera de 2282 toises.

Le cinquiéme Livre traite des niveaux & du nivellement : ce qui mene Mr. Bion à parler de la conduite & du partage des eaux. D'où il passe à un sujet tout différent, qui est des Instrumens servans à l'Artillerie.

Le sixiéme est pour les instrumens d'Astronomie. Il faudroit un grand volume pour épuiser cette matiere. L'Auteur se borne au quart de cercle astronomique avec sa lunette, & au micrometre. Ensuite il explique la maniere d'observer les Astres, & il ajoute la description d'une machine inventée par Mr. de la Hire, pour marquer les éclipses du Soleil & de la Lune, les mois & les années lunaires avec les épactes.

Le septiéme Livre regarde la Navigation, autre matiere très-vaste. Mr. Bion y explique la construction & l'usage de la boussole marine, des Instrumens pour observer les hauteurs, du quarré de réduction, & des cartes réduites, & il dit un mot des marées.

Le huitiéme Livre enseigne diverses méthodes pour tracer toutes sortes de cadrans, avec la construction de l'horloge à eau, & d'une montre pour marquer les vents.

Mr. Bion finit par la description des outils necessaires pour fabriquer tant de divers Instrumens.

ARTICLE XLIV.

PRATIQUES DE PIETÉ à l'honneur de Saint François Xavier. A Paris, chez Jean Mariette. 1709. *p.* 257. *in* 16.

LE Pere du Poncet Jesuite, qui a donné au Public l'Histoire de Scanderberg, est Auteur de ce petit Livre de pieté. On en avoit déja vû plusieurs sur le même sujet; mais on trouvera dans celui-ci plus d'onction & de politesse, que dans les autres qui ont paru.

Une dévotion fort usitée à l'honneur de Saint François Xavier, est de l'invoquer durant neuf jours de suite, pour obtenir du Ciel quelque faveur spirituelle ou temporelle par les merites de JESUS-CHRIST, & par l'intercession de l'Apôtre des Indes. On peut faire ces sortes de neuvaines en toute sorte de tems & de lieux: mais celles qui se font solemnellement dans les Eglises de la Compagnie de JESUS, commencent le 4. de Mars, & finissent le 12. qui est le jour que Saint François Xavier fut canonizé. Cette pratique, au reste, est autorisée par les Indulgences que les Souverains Pontifes Alexandre VII. & Clement XI. y ont attachées en plusieurs Eglises de la même Compagnie: & les prodigieux effets de la Grace qu'on en a vû

arriver, l'ont introduite non seulement dans la plûpart des Provinces de France, mais presque dans toutes les Villes considerables d'Italie, de Sicile, d'Espagne, & de Portugal.

Le P. du Poncet explique d'abord la methode qu'il faut observer, & les dispositions où l'on doit être pour faire avec fruit la neuvaine. Il propose ensuite pour chaque jour une des vertus de Saint François Xavier. Il montre par un détail historique l'exemple qu'en a donné ce grand saint ; & il fait des reflexions chrétiennes sur cette vertu. Enfin il ajoûte une oraison pour l'obtenir du Ciel ; & il finit par quelques passages de l'Ecriture ou des Peres, qui peuvent en rappeller le souvenir pendant la journée.

On trouve dans le même volume l'Office de Saint François Xavier. Les Hymmes qui sont de la façon du Pere Oudin Professeur de Rhetorique à Dijon, font voir qu'il n'est pas moins versé dans la Poësie Lyrique, que dans les autres genres qu'il a traitez. On a de lui un Poëme *sur les songes*, dont il fait esperer une troisiéme édition, où il ajoutera une Dissertation sur le Poëme didactique.

Les Anagrammes font
ici : Mr. George Gothof
fenté une à l'Electeur & à fa
fe la Princeffe de Mekelbo
payée au poids de l'or. Cel
venir de Cherife ce mauvai

Gratus Alexandro Regi mag
Chœrilus incultis qui verſibu
Rettulit acceptos regale num

Voici cette pretieufe An

Fridericus & Loüiſa Soph
His aderit ipſius Cœli fav

DE CVSTRI

Mr. Sehramme, qui voi
s'élever dans l'Alemagne d
toute Religion, a crû qu'u

fois pour attaquer Cardan & Pomponace. Son dessein est bon : le caractere de ceux qui ont combattu la Religion chrétienne se tourne, quand on l'examine de sens froid en démonstration de sa verité.

De vitâ & scriptis famosi Athei Julii Cæsaris Vanini Tractatus singularis, in quo genus, mores, & studia, cum ipsâ morte horrendâ è scriptis suis rarioribus, & fide dignis Auctoribus aliis selecta sunt ; & ne cui offendiculo sint, errores ejus simul refutati, à Joanne Mauritio Schramme. Custrini apud Godofredum Heinichium 1709. in 4°.

DE HIRSCHFELD.

Mr. Mel Recteur du College protestant fondé ici d'une petite partie des revenus d'une fameuse Abbaye Catholique, ayant été engagé par le Landgrave de Hesse, à chercher une machine dont on pût se servir pour mesurer la longueur des chemins, la hauteur des montagnes, & la profondeur des vallées ; a trouvé en la cherchant une autre machine qu'il a cru propre à mesurer la route dans les voyages de mer, & même à déterminer les longitudes & les latitudes. Vitruve, comme on sçait, a décrit une machine destinée à cet usage. Le Pere de Challes en a décrit plusieurs, & entre autres une assez semblable à celle que Mr. Mel croit avoir inventée. Le Pere

de Challes a fait voir que la machine dont il parle ne seroit presque d'aucun usage. Plusieurs Mathématiciens & diverses Académies ont porté le même jugement de celle de Mr. Mel, qui a tâché de répondre à leurs objections dans un Livre où il a recueilli leurs Lettres.

Pharus illustrans ; seu responsa ad objectiones motaque dubia à Societatibus illustrioribus Anglicanâ & Borussicâ, & à Mathematicis Academiarum Germaniæ celeberrimis, aliisque viris clarissimis in Republicâ literariâ eminentibus, pro defensione machinæ suæ nauticæ ad inveniendas locorum longitudines in mari ; data à Conrado Mel D. Hersfeldiæ, typis Joannis Casparis Vogel 1709. *in folio.*

DE HAMBOURG.

Mr. Sebastien Kortholt continuë à mettre au jour les Ouvrages que Chrétien Kortholt son Pere a laissez en mourant. Il vient de faire imprimer *ses Dissertations contre Baronius*, & il y a joint *celles d'Adam Tribbechovius* contre ce même Cardinal. Les deux Professeurs Alemans ont entrepris l'un après l'autre de continuer la Critique que Casaubon a commencée des Annales Ecclesiastiques du Cardinal. Il falloit pour executer ce dessein plus de capacité que Casaubon n'en avoit : il a succombé sous le poids d'un Ouvrage si peu pro-

ortionné à ses forces ; & il perdit dans
ette dispute l'estime que ses Ouvrages de
iterature profane lui avoient acquise. Les
leux Professeurs Alemans étoient moins
lépourvûs d'érudition Ecclesiastique : ce-
endant hors quelques argumens de con-
troverse usez, ils n'objectent à Baronius,
que ce que les Catholiques, entre-autres
le Pere Boulanger Jesuite, lui ont objecté,
sur quelques faits qui n'étoient pas encore
assez éclaircis de son tems. On a dans le
même volume *une Dissertation de feu Mr. Kortholt contre Saumaise*, sur le pain super-
substantiel dont il est parlé dans l'Oraison
dominicale selon Saint Mathieu, *& l'ex-
plication de cette divine Oraison* par Mr.
Oliven-Krants Conseiller d'Etat de la Rei-
ne de Suede Christine, & Sur-intendant de
ses Domaines. Cette explication avoit été
imprimée à Amsterdam l'an 1691. & les
Dissertations de Tribbechovius avoient pa-
rû dés l'an 1666. On trouve encore dans le
même volume une Lettre de Frà-Paolo à
Casaubon, & la Réponse de Casaubon à
Frà-Paolo, qui Prouvent clairement que
Frà-Paolo étoit Protestant dans le cœur.

Christiani Kortholti Theologiæ quondam Doctoris & Professoris primarii, Academiæque Kiloniensis Procancellarii, Disquisitiones antibaroniana. Accedunt ejusdem de pane [illegible] Exercitatio antisalmasiana, aliaque haud disparis argumenti Scripta, unâ cum Adami Tribbechovii exercitationibus ad Ba-

renii Annales denuò editis. A Sebastiano Kortholto Philosophiæ moralis & Poëseos Professore. Hamburgi, & Lipsiæ in 4°. 1709.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Le Pere Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome publia il y a quelque tems *les Actes de Saint Crescius Martyr*, dont le Corps est réveré à Florence. Le Pere Capassi Servite en fit la Critique *dans une Lettre addressée à Mr. Fontanini.* Le Pere Laderchi a répondu par une Lettre Italienne sans nom d'Auteur : *Lettera ad un Cavaliere Fiorentino devoto de' Santi Martiri Cresci e Compagni, in risposta di quella scritta dal P. Frà Gherardo Capassi dell'Ordine de' Servi di Maria, a Iusto Fontanini ; contra gli Atti de' medesimi Santi, dati in luce da Giacomo Laderchi Prete della Congregazione dell'Oratorio di Roma.* Cette Lettre du Pere Laderchi n'est pas demeurée sans replique : il a paru un libelle Latin très-violent intitulé : *Nugæ Laderchianæ, in Epistolâ ad Equitem Florentinum, sub nomine & sine nomine Petri Donati Polydori vulgatâ, centuria prima. Accurante Marco Antonio Gatto Jurisconsulto.* Mr. Gatti a desavoüé cette Satyre par une protestation publique de n'avoir eu aucune part à sa composition ni à sa publication : & on sçait que le Marquis Orsi, à qui on l'avoit addressée la desapprouve extremement. L'Auteur ne con-

ıoiſſoit guéres cet illuſtre Marquis, ni ſes entimens ſi nobles & ſi ſages, ſur la maıiere dont les Gens de Lettres devroient liſputer. Les regles de moderation qu'il 'oudroit qu'on ſuivît dans ces occaſions, t qui ſont auſſi neceſſaires pour découvrir a verité, & pour donner au Peuple de l'eſime pour les Sçavans, qu'elles ſont mal ›bſervées, ont été parfaitement expliquées ›ar l'Auteur inconnu du Traité *De Morali- ›us Critica regulis*, qui parut à Bologne l y a environ deux ans.

A l'égard de l'Ecrit ſuppoſé à Mr. Gatti, e Grand Duc l'a fait brûler par la main lu bourreau, & la Congregation de *l'Indice* 'a défendu: elle a défendu en même tems a Lettre Italienne que cet Ecrit réfute.

Les Poëſies & les Harangues Latines de feu Mr. Averani paroîtront inceſſamment.

DE ROME.

Vous n'avez point parlé d'un Livre de Mr. Creſcimbeni aſſez intereſſant pour ceux ıui aiment à connoître les Gens de lettres: :'eſt la Vie de pluſieurs Perſonnes illuſtres, ıui ont été de la fameuſe Academie établie ı Rome ſous le nom de l'Academie des ı rcadiens.

Le Vite de gli Arcadi illuſtri, ſcritte da liverſi Autori, è publicate di ordine della renerale adunanza da Gio. Mario Creſcim- ›eni Canonico di Santa Maria, Cuſtode l'Arcadia, parte prima in 4°.

vera *de nouvelles Relations de la Cochinchine*, plus c
qu'on assure, que toutes c
ru jusques à présent.

DE HOLLANDE, D

Pierre Van-der-Aa, ap
les XXVIII tomes de son a
tous les Voyages des Ind
Occidentales, entrepris pa
les Espagnols, les Anglois,
Suedois, les Danois, les I
mans, depuis l'an 1246. ju
commence un Recüeil de
que les Hollandois y ont
1583.

D'AMSTERI

DE ROTERDAM.

Mr. Hesselius attentif à tirer de l'obscurité les Auteurs anciens les moins connus, après nous avoir donné une nouvelle edition d'Ennius, vient de nous en donner une de *Vibius sequester, de fluminibus & montibus.*

DE PARIS.

Les Livres imprimez depuis quelque têms sont :

Philon de la vie contemplative, traduit par le Pere de Montfaucon Benedictin, avec une dissertation du Traducteur, où il tâche de prouver que les Therapeutes loüez par Philon, sont les premiers Chrétiens de l'Eglise d'Alexandrie, in 12. *chez Guerin, ruë Saint Jaques.*

Retraite de dix jours sur la pureté de cœur. Par M. B. chez Valeyre.

Régles de l'éducation des enfans en deux tomes, chez de l'Aulne.

Etienne a fait une nouvelle edition fort augmentée *des Sentimens sur la profession Religieuse du Pere Chartonnet Chanoine régulier de Saint Augustin.* Cette edition soûtiendra la réputation que lui ont acquise la beauté & la correction de ses Impressions.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1710.

ART. XXXII. JOhannis Coccei S. S. Theologiæ Doctoris &c. Opera ἀνέκδοτα Theologica &c. *Oeuvres Theologiques & Phylologiques de Jean Cocceius cachées jusqu'à présent &c.* Page 369

ART. XXXIII. Annales Ordinis Sancti Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de Saint Benoît &c. Par Dom Jean Mabillon du même Ordre &c.* page 384

ART. XXXIV. *Oraison funebre de Madame l'Abbesse de Maubuisson Princesse Electorale, prononcée par Mr. Maboul nommé à l'Evêché d'Alet.* page 406

ART. XXXV. *Suite de l'Extrait donné au mois dernier Art. 22. De l'Astronomie physique & mathematique de M. Gregori.* p. 415

ART. XXXVI. Georgii Paschii &c. De variis modis Moralia tradendi &c.

&c. *Traité des differentes maniéres d'enseigner la Morale. Par George Pasch Professeur public &c. dans l'Université de Kiel &c.* p.434

ART. XXXVII. *Nouvelle Methode pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque &c.* p.437

ART. XXXVIII. *Reflexions critiques de Mr. Fourmont sur cette nouvelle Methode &c.* p.439

ART. XXXIX. *Morale théologique & politique sur les vertus & les vices &c. Par S. Basnage.* p.469

ART. XL. *Réponse du P. Grainville Jesuite, à la Lettre sur un tresor de Medailles inserée dans nos Memoires de Mars 1709.* p.482

ART. XLI. *Lettre de Mr. de Moralec Commissaire ordinaire de l'Artillerie, sur les causes qui mettent les pieces d'Artillerie si-tôt hors d'état de servir, & sur la maniere d'y remedier.* p.506

ART. XLII. *Seconde Lettre du P. Souciet Jesuite, au sujet de la Mischne.* page 517

ART. XLIII. *Traité de la construction & des principaux usages des Instrumens de Mathematique, avec les figures necessaires &c.* Par le Sieur Nicolas Bion. p.518

TABLE.

ART. XLIV. *Pratiques de Pieté à l'honneur de Saint François Xavier.* p.548

ART. XLV. *Nouvelles literaires.*

De Berlin. p.550

De Custrin. ibid.

De Hirschfeld. p.551

De Hambourg. p.552

De Florence. p.554

De Rome. p.555

D'Angleterre. p.556

De Leyden. ibid.

D'Amsterdam. ibid.

De Rotterdam. p.557

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DE MARS 1710.

Page 374. ligne 11. *lisez*, sa methode.
Page 384. l. 5. *lisez*, le merveilleux.
Page 400. l. 28. Gausen, *lisez*, Gausses.
Page 414. l. 26. *les deux points doivent estre aprés* huit ans.
Page 417. l. 5. *lisez*, F. P.
Page 421. la figure n'est point exacte, *Voyez* la corrigée à la fin.
Page 436. l. 17. *lisez*, Apologues.
Page 437. l. 11. *lisez*, de Mrs.
Page 448. l. 1. *ôtez* plus.
Page 455. l. 18. *otez* l'.
Page 475. l. 10. *effacez les guillemets depuis ces mots* voilà la même conscience, &c.
Page 481. l. 23. *effacez les* guillemets.
Page 493. l. 26. *lisez*, ce n'étoit pas.
Page 507. l. 12. *lisez*, ne tireroit.
Page 522. l. 16. אמת שנת *lisez*. אֱמֶת שְׁנַת
Page 523. l. 13. messieroit, *lisez*, me sieroit.
Page 527. l. 4. nombre, *lisez*, nombre.
Ibid. l. 8. si accablez, *lisez*, si quelque accablez qu'ils soient.
Ibid. l. 11. d'eux, encore, *lisez*, d'eux encore *sans virgule*.
Page 530. l. 17. Tammutz, *lisez*, Tammuz.
Page 531. l. 11. d'une posture, *lisez*, dans une posture.
Page 534. de recourirenco, *lisez*, de recourir encore.
Ibid. l. 2. la version. Au même ch. *lisez*, la version au même ch. &c.
Ib. l. 19. Autre contradiction, *mettez à lineâ*, Autre contradiction.
Ibid. l. 30. *lectionem*, *audi*, *lisez*, lectionem AUDI

25. Ligne derniere ; *schema* ; Vous dites ; *lisez* ; *schema*. Vous dites.

Page 535. l. 9. חיצונכם , *lisez* , חיצונים

Ibid. l. 18. חיצינים , *lisez* , חיצונים.

Page 536. l. 13. התכבנת , *lisez* , יתכבנת.

Page 537. l. 8. d'una , *lisez* , d'une.

Ibid. l. 10. de la presente , *lisez* , de la vie présente.

Faute à corriger en Février.

Page 249. l. 25. *lisez* Molodech , *& ainsi aux pages suivantes.*

Addition au Mois de Mars 1710.

PROBLEME DE PHYSIQUE proposé par Mr. G***.

AYant eu besoin de me servir de Thermometre, & de Barometre pour quelques nouvelles experiences physiques, cela m'a donné lieu d'examiner ceux dont je me servois, & ensuite les autres dont j'ai connoissance, & de trouver des moyens de les corriger tous de quelques uns des défauts que j'y avois remarqué, & enfin d'imaginer de nouveaux Thermometres, & de nouveux Barometres de plusieurs sortes, qui n'ont point les défauts des autres, & qui sont cependant plus commodes pour l'usage; car on les peut faire, même les Barometres, depuis environ dix pouces de telle hauteur & de telle sensibilité qu'on voudra, & l'on y voit la resolution de plusieurs problemes aussi curieux qu'agreables & utiles, dont je me contenterai de mettre ici le suivant, parce qu'il suffit seul pour ce que j'ai en vûë en le proposant, qui est l'utilité publique.

Probleme de Physique.

Faire un Thermometre & un Barometre, dont les tuyaux & les tubes ou boëtes, soient égaux chacun à chacun en hauteur & en grosseur; ayent la même situation, &

soient remplis des mêmes quantitez des mêmes liqueurs, disposées de la même maniere ; dont la hauteur soit de 15, de 30, de 60 pouces, & plus ou moins si l'on veut ; dont la difference du grand froid au grand chaud dans le Thermometre, & de la moindre à la plus grande pression de l'air dans le Barometre, soit non-seulement égale, mais même plus grande que leur hauteur, quoique marquée par la même liqueur dans le même tuyau perpendiculaire ; & dont enfin l'on puisse faire en un moment du Thermometre un Barometre, & du Barometre un Thermometre, sans rien changer à la longueur, à la largeur, ni à la situation de leurs tuyaux, ni boëtes ; ni à la qualité, quantité, ou disposition de leurs liqueurs.

J'aurois pû ajouter encore d'autres conditions que j'ai omises ; parce que l'on peut par la même construction satisfaire à celles que je propose & à celles que j'omets, & que j'ai craint que tant de conditions dans un probleme n'empêchassent plusieurs d'en chercher & par consequent d'en donner la resolution.

Quelques uns de ceux qui ne verront pas d'abord la resolution de ce problême, & qui ne voudront pas se donner la peine d'y penser pour la trouver, le croiront peut-être impossible ; & ceux qui la trouveront en la lisant seulement (ce que je ne doute point qui n'arrive à quelqu'un) seront peut-être surpris de voir dans un journal, un

roblême qui leur paroîtra facile : mais j'ai crû qu'en le proposant, cela donneroit occasion à quelques Physiciens d'y penser, & de nous en donner quelques solutions differentes des miennes, & par-là le moyen d'avoir des Thermometres, & des Barometres differens encore de ceux que j'ai imaginez, & peut-être aussi plus commodes & plus parfaits : j'espere que ce motif fera approuver le dessein que j'ai pris de proposer ce problême, nonobstant sa facilité, de ceux même d'entre les Sçavans qui sont les plus capables de nous donner ce que l'on peut imaginer de mieux en ce genre.

L'on invite ceux qui voudront bien donner la resolution de ce problême, d'y ajoûter une formule pour déterminer les rapports des boëtes aux tuyaux selon les differentes hauteurs de ces instrumens, & les differens degrez de sensibilité qu'on leur voudra donner, & d'y joindre la démonstration : car l'une & l'autre pourroient être differentes des miennes, quoiqu'elles donnassent les mêmes rapports.

Si devant la fin du mois de Juin l'on n'a point donné de resolution de ce problême, j'en donnerai plusieurs.

L'on prie ceux qui pourroient croire qu'il renferme quelque condition impossible, de suspendre leur jugement, jusqu'à ce qu'ils en ayent vû la resolution.

[illegible]